NTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9258 | 24 PAGES DERNIÈRE ÉDITION | DIMANCHE 20-LUNDI 21 OCTOBRE 1974

Le statut des sous-officiers

'armée de terre révoit de garantir n plan de carrière à ses engagés

LIRE PAGE 8



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 9 fr. ; Canada, 80 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne 18 pes ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran 45 ris ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 9 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 Paris Télex Paris n° 65572 Tél. : 770-91-29

KISSINGER AYANT REÇU DES ASSURANCES SUR L'ÉMIGRATION DES JUIFS

...e Congrès américain va lever les restrictions au commerce avec l'Union soviétique

Plusieurs développements concernant directement ou indirectement le Proche-Orient sont intervenus ces dernières vingt-quatre heures ou sont en cours.

● A WASHINGTON, *à la suite d'un accord réalisé sous forme d'échange de lettres entre M. Kissinger et des représentants du Congrès confirmant* « les critères et pratiques qui détermineront désormais l'émigration à partir de l'U.R.S.S. », *le sénateur Jackson a accepté de suspendre pour une période de dix-huit mois l'amendement qui porte son nom et qui empêchait l'administration américaine d'accorder à l'Union soviétique, notamment en matière de crédit, les bénéfices de la clause de la nation la plus favorisée. Selon le sénateur, le compromis intervenu permet d'espérer que soixante mille juifs soviétiques seront autorisés à émigrer chaque année. Salué à Jérusalem comme un grand succès, l'accord est violemment critiqué du côté arabe.*

● A MOSCOU, *dans un texte publié à la suite de la visite de M. Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères, l'agence Tass réaffirme le droit des Palestiniens de créer un « foyer national » — ce qu'avait déjà déclaré M. Brejnev le 11 octobre* (le Monde *des 13-14 octobre).*

L'agence Tass ajoute, à propos des entretiens soviéto-égyptiens : « *Les interlocuteurs se prononcent pour que les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine participent sur une base paritaire, tout comme les autres délégués, à la conférence de paix de Genève sur le Proche-Orient. Les parties œuvreront pour la reprise des travaux de la conférence dans un proche avenir.* »

● A BEYROUTH, M. Sauvagnargues était attendu ce samedi après-midi 19 octobre pour une visite officielle de deux jours. Le ministre des affaires étrangères aura lundi matin un entretien avec M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, puis gagnera dans l'après-midi Amman, où il rencontrera mardi le roi Hussein.

● AU CAIRE, une délégation européenne arrive ce samedi pour poursuivre le dialogue euro-arabe avec des représentants de la Ligue arabe. Elle est composée de quatre représentants de la présidence des Communautés européennes (actuellement assumée par la France) et de deux représentants de la Commission de Bruxelles.

Les limites de la ...on-ingérence

...s relations soviéto-améri...s n'ont pas fini d'étonner. ...ompromis qui vient d'inter... sur l'émigration des citoyens ...tiques — et surtout des juifs ...nt à bon droit être présenté ...e un progrès de la détente ... les Super-Grands, puisqu'il ...ettra enfin à l'U.R.S.S. de ...ficier de la clause de la ...n la plus favorisée, et donc, ...e M. Nixon l'avait promis à ...rejnev dès 1972, de recevoir ...rédits américains. Toutefois, ...rd n'a pas été conclu entre ...ington et Moscou, mais... ... les deux piliers du pouvoir ...icain, l'administration et le ...rès, qui s'opposaient depuis ...ngs mois sur le nombre de ...rtissants d'un tiers pays ...S.S.) qui pourraient émigrer ...un quatrième (Israël). Il faut ...e que M. Brejnev a bien ...n de la détente — et des ...nges économiques avec les ...-Unis.

...s ambiguïtés de l'accord ...venu sont à la mesure de ...ngeté de cette situation et ... complexité de la procédure ...e. Si l'on comprend bien, les ...tiques se sont simplement ...gés à respecter dans l'examen ...candidatures à l'émigration ...ertain nombre de règles rela...ment peu compromettantes au ...rd de leurs propres lois — ...moins telles qu'elles sont rédi...et non telles qu'elles ont été ...souvent appliquées jusqu'à ...ent. Interprétant ces assu...es, M. Kissinger escompte ...augmentation du nombre des ... de sortie accordés, tandis ...e sénateur Jackson, interpré... à son tour cette interpré...n, croit pouvoir parler de ...nte mille sorties par an. Ce ...re est important si l'on songe ... quatre-vingt-quinze mille ... ont été accordés depuis ...uplissement de la politique ... par le Kremlin en la ...re, à la suite du procès de ...grad il y a près de quatre ...et que les sorties pour cette ..., en baisse sensible sur 1973, ... d'environ vingt-deux mille ...à présent. Un aspect impor... du compromis Kissinger-...on est toutefois que le ...rès se réserve le droit ...récier dans les faits la sin... des dirigeants soviétiques : ...vantages commerciaux ...ntis seront suspendus à ...au dans dix-huit mois si ...remlin n'a pas été à la ...ur de ses étranges « pro...s ».

...ce pour effacer cette péni...pression que, dans le même ..., Moscou renforce son sou... la cause des Palestiniens et ...rme le droit de ce peuple à ...foyer national » ?

...fait, M. Brejnev continue de ...r la préférence à sa politi...e détente avec les États-... dans laquelle il voit à la ...ne solution aux difficultés ...miques de son pays et une ...e personnelle engageant son ...ge. Son problème vient de ...e les choses ont changé à la ...n Blanche avec le départ de ...xon et que la crise économi...ondiale atténue quelque peu ... poids de coopération qu'on ...pu nourrir à Moscou.

...exemple récent à ce propos ...fourni dans le domaine des ...s de céréales. Certes, ...tz, secrétaire américain à ...culture, vient d'annoncer ... nouveau contrat est actuel...t négocié avec Moscou et ...acera les deux offres de ... annulées récemment par la ...n Blanche. Mais l'alerte ne ...it être oubliée : l'U.R.S.S. ne ... plus compter sur des ...ons illimitées, disponibles à ...moment, de blé américain ... compenser ses mauvaises ...es.

...le plan politique également, ...ésident Ford, moins engagé ...nellement dans la détente ...son prédécesseur, entend ...ayer les concessions qu'il ... à son partenaire, et cela ...nt plus qu'il est talonné par ...ngrès plus puissant et plus ...illeux que par le passé.

La rencontre avec M. Arafat dominera la visite de M. Sauvagnargues au Liban

M. Sauvagnargues reprend ce samedi la « croisade » au Proche-Orient commencée par son prédécesseur. M. Jobert était allé à Djeddah, Koweït, Damas et Bagdad. M. Sauvagnargues séjourne jusqu'à lundi à Beyrouth et sera à Amman lundi soir et mardi. Etapes essentiellement politiques : le Liban et la Jordanie n'ont aucun pétrole à monnayer, et leur commerce avec la France est relativement faible. Mais les relations franco-libanaises sont fondées sur une très ancienne amitié. Le Liban est une terre d'élection pour la langue française, et, dans les moments de péril, le général de Gaulle l'avait assuré qu'une atteinte à son intégrité « *ne laisserait pas la France indifférente* ». Avec la Jordanie, la France entretient des liens beaucoup moins étroits, mais le royaume hachémite joue un des premiers rôles dans le conflit israélo-arabe.

Les deux Etats ont en commun d'être accablés par la présence sur leur territoire de centaines de milliers de réfugiés et d'être intimement mêlés au drame des Palestiniens. Aussi est-ce à leur sujet que le ministre français pourra ramener de son voyage les informations les plus sérieuses. A Beyrouth, M. Sauvagnargues rencontrera M. Yasser Arafat, ce qui constituera, à n'en pas douter, le fait le plus marquant de son séjour au Liban. Il y a huit jours, on le sait, la France, avec cent cinq autres Etats, a reconnu à l'Assemblée générale de l'ONU l'organisation dont il est le chef, l'O.L.P., comme « *représentant du peuple palestinien* ». Après cela, il faudra quelque témérité au ministre français pour affronter, à la fin du mois, les dirigeants israéliens à Jérusalem.

Ce n'est là, au demeurant, qu'un épisode d'un flirt franco-arabe de plus en plus poussé. Les ministres arabes se succèdent en privé à Paris, où le prince Fahed, vice-premier ministre d'Arabie Saoudite, est attendu en visite officielle au début de novembre.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 4.)

Tout en promettant quelques mesures de protection

M. Fourcade refuse d'indexer l'épargne sur la hausse des prix

Les taux d'intérêt servis aux épargnants ne seront pas indexés *sur l'augmentation du coût de la vie,* a déclaré vendredi 18 octobre M. Fourcade à l'Assemblée nationale. Le ministre de l'économie et des finances, qui répondait à une longue question de M. Boulloche (P.S.), a cependant indiqué que des mesures étaient étudiées pour améliorer la protection tant de l'épargne populaire que de celle des souscripteurs d'actions et d'obligations. Interrogé il y a quelques jours sur le même sujet, M. Chirac avait été moins catégorique, puisqu'il avait déclaré que l'indexation de l'épargne, si elle posait de difficiles problèmes, n'était pas absente des réflexions gouvernementales. Il semble donc que sur ce sujet le gouvernement n'ait pas encore arrêté sa position.

L'épargne et les épargnants ont trouvé vendredi 18 octobre à l'Assemblée nationale leur champion en la personne de M. André Boulloche. Pour le député socialiste, « *l'inflation considérable que connaît la France a entraîné cette année pour les épargnants une baisse de pouvoir d'achat de l'ordre de 9 %* ». La hausse des prix entre 1973 et 1974 aura été de 16 % environ et le taux d'intérêt servi aux détenteurs d'un livret A de caisse d'épargne de 6,5 % seulement. « *Les épargnants auront donc perdu 16,5 milliards de francs, et même 40 milliards de francs si l'on considère l'ensemble de l'épargne en incluant les banques.* »

A qui profite cette baisse du pouvoir d'achat de l'épargne populaire ? « *Un énorme transfert s'opère au détriment des épargnants. On peut dire que ce détournement du patrimoine sert aux investissements de l'appareil productif* », a affirmé M. Boulloche.

Attaqué sur ce point faible de sa politique, M. Fourcade a répondu : « *Si l'on compare le taux d'inflation et celui de l'épargne en France et dans les pays voisins, on constate que c'est encore dans notre pays que l'épargne populaire reçoit le taux d'intérêt le plus élevé et que compte tenu de l'avoir fiscal le rapport taux d'épargne-taux d'inflation est le moins mauvais.* » Après avoir rappelé qu'avaient été relevés les taux de l'épargne liquide et à moyen terme servis aux livrets A, à l'épargne-logement, aux bons de caisse à trois et cinq ans, M. Fourcade a montré qu'en ajoutant aux avantages fiscaux un taux d'intérêt de 6,5 %, on n'était pas très éloigné du taux d'inflation. « *Si l'on ajoute la prime spéciale d'épargne de 1,5 % accordée aux titulaires de livrets A et B jusqu'à la fin de 1974, on arrive même à un taux comparable à celui de l'inflation.* »

Après une pareille description de la situation, les députés favorables à des mesures d'indexation de l'épargne ne pouvaient s'attendre à une bonne surprise. De fait, M. Fourcade ne la leur a pas faite : « *Refusant l'indexation qui reviendrait à reconnaître l'inflation, à accentuer sa généralisation et à renoncer à une politique de retour aux grands équilibres, le gouvernement étudie des mesures pour améliorer la protection de l'épargne populaire, de l'épargne à plus long terme et des souscripteurs d'actions et d'obligations* »

(Lire la suite page 6.)

La convocation du Congrès

Lire page 7 l'article de M. DUVERGER :

UN DROIT DE VETO CONSTITUTIONNEL

AVANT LA VISITE DU PREMIER MINISTRE CANADIEN A PARIS

« Je veux amener le gouvernement fédéral vers des positions irréversibles en ce qui concerne le fait français »

nous déclare M. Pierre-Elliott Trudeau

Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, arrive le lundi 21 octobre à Paris pour une visite officielle de trois jours, la première depuis son arrivée au pouvoir, il y a six ans. Il rencontrera, lundi en fin d'après-midi, le président Giscard d'Estaing, après s'être entretenu avec M. Jacques Chirac.

Il a bien voulu nous donner à cette occasion une interview, dans laquelle il fait le point des relations franco-canadiennes et affirme sa volonté « d'amener le gouvernement fédéral vers des positions irréversibles en ce qui concerne le fait français ».

Lundi soir, l'émission télévisée « Actuel II » sera consacrée à un dialogue entre M. Trudeau et quatre journalistes de la presse française.

De notre envoyé spécial MICHEL TATU

« *Ce voyage est le premier que vous faites en France depuis que vous êtes premier ministre, c'est-à-dire depuis six ans. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps, notamment pendant toute la présidence de Georges Pompidou, pour qu'il ait lieu ? Est-ce seulement aujourd'hui que vous considérez l'incident de 1967, le « Vive le Québec libre ! » du général de Gaulle, comme terminé ?*

— En fait, je suis allé un peu en France en touriste ; j'ai fait du ski à Courchevel, je me suis rendu sur la Côte d'Azur en 1969-1970. Je suis allé aussi à Paris pour les funérailles de M. Pompidou. Mais ce voyage est en effet le premier que je fais à titre officiel. A ce propos, j'ai souvent entendu dans la bouche de Français une expression qui peut-être explique la situation : on ne fait pas de virages brusques dans les relations entre pays. Il me semble que toute la période du président Pompidou a été un virage lent vers des rapports meilleurs, des rapports normaux entre la France et le Canada. Après l'incident de 1967, il y a eu certainement une période de froid. Après l'élection du président Pompidou, les rapports ont recommencé à prendre de la chaleur, mais cela a pris du temps. C'est là l'explication la plus simple que je peux faire sur cette période sur laquelle je consens à tourner la page.

(Lire la suite page 2.)

belfond

PIERRE AUDIBERT et DANIEL BRIGNON

PORTUGAL: LES NOUVEAUX CENTURIONS

De la « révolution » du 25 avril à la démission du général Spinola, le récit et l'analyse du premier putsch militaire et démocratique de l'histoire.

« UN OUVRAGE DIRECT, PASSIONNANT ET PROFOND » (Maurice Clavel Le Nouvel Observateur).

belfond

UNE TÉLÉVISION POUR DEMAIN

L'exemple « Stefano »

Au moment où quelques hommes dans les ministères, assistés d'un appareil administratif presque inchangé, tentent d'inventer les systèmes de freins et de contrepoids institutionnels qui doivent (à leurs yeux) *garantir le caractère de* « service public » de la radio-télévision nouvelle manière, ceux qui font les programmes, les producteurs, les réalisateurs, s'interrogent sur le caractère même du « service » qu'ils doivent rendre au « public ». Les dernières rencontres d'Aix-en-Provence, réunions de médiateurs, de critiques et de spectateurs de bonne volonté, ont affirmé la nécessité que la télévision soit le « témoin de notre temps ». Affirmation passionnée qui s'est traduite par des engouements subits pour la production des télévisions étrangères (vue hors du contexte général des programmes du pays d'origine) et par de nombreux anathèmes. L'idée de contemporain étant prise au premier degré, les essais sur le recul historique, la réflexion culturelle, philosophique ou artistique, ont été jugés de peu d'intérêt. Parmi les émissions les plus critiquées : « Ici peut-être », de Gérard Chouchan, « Antoine Bloyé », de Marcel Bluwal, « Fourier », de José Berzosa, et « Stefano », de Bernard Bouthier.

Les trois premières ont déjà été projetées à la télévision française. Elles représentaient, chacune à sa manière, une volonté de redéfinir les relations entre le réel et la fiction. La quatrième, « Stefano », (*diffusée jeudi 24 sur la 1re chaîne*) est la première dramatique de Bernard Bouthier, dont le jeune talent avait été, jusqu'ici, de raconter le documentaire avec les « charmes » de la dramatisation. Ici, s'inspirant d'une nouvelle de Pavese, il a su, d'emblée, trouver un autre langage, qui est celui de la littérature mais qui n'est pas celui de l'illustration romanesque dont le maître demeure Claude Santelli. Une troisième voie, étroite, exigeante, entre le documentaire et le cinéma au rabais semble ainsi s'ouvrir pour la télévision de demain. Une *télévision où la création ne serait plus chose vaine, individuelle, mais* l'œuvre de travailleurs artistiques de l'information qui transmettent aux téléspectateurs des manières de regarder le monde alentour — à travers les grilles des « genres » (dramatique documentaire, etc.).

(Lire page 11 l'article de MARTIN EVEN.)

AU JOUR LE JOUR

Si Versailles m'était conté

Si Versailles m'était conté, j'attendrais une plus belle histoire, celle de la VIe République par exemple. Mais il semble bien difficile de l'écrire quand il y a déjà tant de ratures, que de toutes les réformes proposées, imaginées, souhaitées, suggérées, il n'en reste plus qu'une dont on aura bien du mal à montrer qu'elle change le fond des choses.

Etait-il bien utile d'aller réveiller les ombres du Roi-Soleil et des républiques crépusculaires pour donner aux parlementaires le droit, qui devrait appartenir à tous les citoyens, de savoir ce que signifie le mot le plus long de la langue française : « anticonstitutionnellement » ?

ROBERT ESCARPIT.

LUNDI 21 OCTOBRE

COURSES A SAINT-CLOUD

un excellent programme avec

LE PRIX DE FLORE

pour pouliches de 3 ans 2.100 mètres

100.000 F à la gagnante

AMÉRIQUES

Un entretien avec M. Pierre-Elliott Trudeau

(Suite de la première page.)

— Quel est votre sentiment à propos des relations directes que la France continue d'entretenir avec le Québec ? M. Bourassa doit venir au mois de décembre à Paris, y a-t-il une contradiction entre ce voyage et le vôtre ? Ou le fait que vous veniez d'abord à Paris et que M. Bourassa vienne ensuite, marque-t-il dans votre esprit que la fédération compte plus que le Québec ?

— Mon Dieu... je ne voudrais pas que le chronométrage serve à confirmer ou à infirmer des réalités politiques et constitutionnelles qui sont beaucoup plus fondamentales. Il est certain qu'un pays comme le Canada, qui doit rester unifié, ne peut avoir qu'une politique étrangère. C'est une thèse qui est défendue non seulement par le Canada mais, je pense, par tous les pays du monde qui tiennent à leur unité. Cela dit, dans un pays à forme fédérative comme le Canada, les provinces ont beaucoup de droits ; nous avons toujours encouragé ces provinces à exercer ces droits à fond. Quand l'Ontario, par exemple, veut avoir des échanges commerciaux avec l'Angleterre, personne n'y voit de problème. Quand la Colombie britannique veut avoir des échanges avec le Japon ou les Etats-Unis, personne n'y voit un problème. Des visites se font de part et d'autre, des maisons, des portes, s'ouvrent à l'étranger.

» Dans ce contexte, les relations du Canada avec la France, ou tout autre pays, ne posent pas de problèmes. Le problème se pose uniquement à partir du moment où une province, quelle qu'elle soit, entreprend des actions qui tendent à diviser la politique étrangère canadienne, à la mettre en contradiction avec elle-même, à créer des problèmes d'unité intérieure. Autrement dit, pour parler clair, s'il n'y avait pas de fortes tendances séparatistes qui s'expriment au Québec, si le séparatisme n'était pas sinon une menace, du moins, disons, une éventualité que certains considèrent comme possible, il n'y aurait aucun problème. A partir du moment où des gens y travaillent activement, ou un parti politique milite dans ce sens, il faut faire doublement attention.

— Et encore plus si un gouvernement étranger est intéressé lui aussi à soutenir ce séparatisme.

— Exactement. C'est comme si vous aviez un système fédéral français, si la Bretagne avait beaucoup d'autonomie en son sein et se mettait à avoir des rapports directs avec les Anglais, les Canadiens, etc. Vous vous inquiéteriez plus que si le préfet d'un département proche de Paris décidait d'aller en visite à l'étranger.

— Avez-vous le sentiment que la politique française est intéressée à séparer le Québec du reste du Canada ?

— Ma réponse est non. Je ne vois pas que ce soit le fait du gouvernement actuel ; je ne crois pas que cela ait été le cas du gouvernement Pompidou.

— Et de de Gaulle ?

— Chacun peut interpréter l'Histoire comme il l'entend. Il est sûr qu'il est venu à un moment, et qu'il a dit des choses qui étaient embarrassantes pour l'unité canadienne.

— Votre politique était axée sur le bilinguisme : l'extension du français à l'échelon fédéral et dans les autres provinces du Canada. Or ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé : le bilinguisme a fait des progrès à Ottawa, mais beaucoup moins dans les provinces. Le Québec lui-même, avec notamment la loi 22 qui fait du français la seule langue officielle de la province, se préoccupe surtout de renforcer l'influence du français à l'intérieur de ses frontières et ne s'occupe guère de ce qui se passe ailleurs. Qu'en pensez-vous ?

Le fédéralisme a des avantages

— Il faut relever une gageure. Est-ce que le Québécois peut se sentir chez lui au Canada ? En particulier, est-ce qu'il peut entrer dans des rapports de travail, de culture, d'administration avec le gouvernement fédéral ? Si la réponse est non, le Québécois va dire : le gouvernement fédéral n'est pas notre gouvernement, on ne peut même pas communiquer avec lui dans notre langue, on ne peut même pas y travailler dans notre langue. Par conséquent, il faut ou bien briser le pays, ou bien évoluer vers un système où il y aura une sorte de confédération assez lâche, tous les pouvoirs étant pratiquement délégués aux provinces, au Québec en particulier. C'est la gageure. Ceux qui croient qu'il ne sera jamais possible de faire du gouvernement fédéral un gouvernement authentiquement ouvert sur les deux communautés linguistiques, où le politicien francophone, où l'administrateur francophone pourra travailler et s'exprimer dans sa langue, un gouvernement avec lequel le contribuable francophone pourra avoir des rapports directs, dans sa langue, ceux qui croient cela ont raison de dire que le Canada est un rêve impossible. Nous, nous croyons le contraire, nous croyons qu'il y a beaucoup d'avantages au fédéralisme canadien, même pour le fait français en Amérique qui pourra être amplifié par la fédération canadienne plutôt que d'être concentré sur le territoire québécois.

» C'est aussi une question de foi dans les minorités francophones qui sont dispersées à travers le Canada, car il n'y a pas que les francophones du Québec. Il y en a plus d'un million en Ontario. Quarante pour cent de la population du Nouveau-Brunswick sont francophones ; on compte encore de forts groupements au Manitoba, un peu moins dans les autres provinces. Aussi, notre gageure est de dire : faisons en sorte que le gouvernement central soit un gouvernement où le bilinguisme est institutionalisé. Pour ce qui est des gouvernements provinciaux, nous les encourageons dans ce sens, leur donnons des subsides pour encourager la publication des textes de loi dans les deux langues, pour promouvoir l'éducation dans l'autre langue officielle, etc. Mais nous restons tout de même une fédération, c'est-à-dire un système de gouvernement où les provinces disposent d'une assez grande autonomie. L'éducation, par exemple, relève uniquement des provinces. Il y a des choses que le gouvernement fédéral ne peut pas faire.

— C'est-à-dire qu'au fond, cette loi 22, vous ne l'approuvez pas tellement mais vous considérez que le Québec avait le droit de la promulguer ?

— La question de savoir si le Québec est à cet égard dans son droit ou non relève des tribunaux. Déjà, la Cour suprême a déclaré que la loi fédérale sur les langues officielles fédérales était valable. Nous verrons ce qu'elle décidera pour la loi provinciale. Je ne veux pas vous donner un avis juridique mais je dois dire que, dans l'ensemble, je n'ai pas l'impression que l'ensemble de la loi sera jugé anticonstitutionnelle. Je parle de l'ensemble de la loi, non de certains paragraphes ou articles. Je ne veux pas préjuger cette question.

» Politiquement, c'est autre chose. Cela dépend des options de chacun. Pour ma part, je trouve que le sens du monde moderne, du monde libéral, est de donner la liberté de choix aux parents pour l'éducation de leurs enfants. Pour autant que cette loi là va à l'encontre de cette direction, elle me déplaît. Je crois que si le fait français en Amérique doit être soutenu, s'il doit continuer, s'il doit être valorisé, ce sera par l'excellence des institutions et des choses dans la population francophone. Si le gouvernement du Québec devient un gouvernement à la pointe du progrès, avec un système d'éducation excellent, si les institutions culturelles sont très ouvertes, si l'enseignement et la pratique de la langue par les littérateurs deviennent excellents, le fait français sera revalorisé, sans que la loi impose une obligation aux parents.

Une ligne Maginot

— Tout de même, les francophones se sentent menacés par l'anglais ?

— Absolument, et je ne condamne pas sans réserve cette tendance. Je vous dis uniquement mes préférences : en tant que libéral, je n'aime pas forcer les parents à faire un choix. Mais le contexte sociologique et politique dont vous parlez est évident. Cette communauté francophone se sent menacée, on a voulu dresser autour d'elle des murailles de protection, des lignes Maginot. C'est une vue de la stratégie militaire ou politique qui n'est pas la mienne, mais je ne dis pas qu'elle soit illégale. Je ne dis même pas que, politiquement, elle soit indéfendable. Je ne me querelle pas avec le gouvernement du Québec à ce propos, je me contente de marquer mes différences.

— Vous êtes à la fois francophone et anglophone, mais il se trouve qu'à chaque élection — et à celle du 8 juillet encore — le bloc principal des députés qui vous soutiennent provient du Québec. Vous gagnez plus ou moins dans les autres provinces, mais votre principale base politique se trouve au Québec. Ne trouvez-vous pas cette situation un peu gênante ?

— Gênante pour qui ? Sûrement pas pour moi, car toute mon activité politique consiste à dire que la vision que j'ai du fédéralisme et du Canada est bonne pour les Québécois, qu'ils ont avantage à rester dans ce pays plutôt qu'à s'en séparer. Et quand je vois que j'ai un appui politique massif au Québec, je me trouve confirmé dans ce sentiment. Par ailleurs, nous avons cinquante-neuf députés venant du Québec et quatre-vingt-un du reste du Canada. Cela ne me paraît pas mal comme proportion. Je serais beaucoup plus gêné si j'avais eu l'appui massif des anglophones et si le Québec ne m'avait appuyé que d'une façon marginale. Ce serait gênant parce qu'alors les gens diraient : ce sont les Anglais qui élisent Trudeau. J'aime beaucoup mieux que les gens disent : ce sont les Canadiens français qui l'ont élu.

» Aux élections de 1972, beaucoup de politiciens anglais et des partis d'opposition ont fait campagne contre ce qu'ils appelaient le « French Power » ; ils disaient : « Les Canadiens français sont trop » puissants à Ottawa ; il faut se » débarrasser de ce gouvernement » Trudeau qui n'en a que pour le » bilinguisme, qui n'en a que pour » le Québec, etc. » Dans la conjoncture politique actuelle et celle de cette époque, je trouve cela excellent : c'était ainsi donner un démenti aux séparatistes, qui estimaient impossible pour un Québécois d'avoir jamais de l'influence à Ottawa. Or voici que justement les Anglais disent que nous sommes trop forts, nous Canadiens français, à Ottawa, et que les Québécois nous appuient massivement. C'est plutôt idéal. Dans une autre période de notre histoire, disons à un moment où les séparatistes seront moins actifs, il se peut très bien que l'équilibre des choses s'établisse autrement. Mais je veux profiter de mon passage comme premier ministre pour amener le gouvernement fédéral vers des positions irréversibles en ce qui concerne le fait français. Il faut que, avant 1978, nous ayons atteint une certaine réalité bilingue.

La crise pétrolière

— Le problème du pétrole a donné lieu à de difficiles négociations entre les provinces canadiennes. Quelle est, à ce sujet, la situation actuelle ?

— La donnée de base, comme vous le savez, est que le Canada est auto-suffisant dans le domaine du pétrole. Nous exportons à peu près l'équivalent de ce que nous importons. Comme le pétrole, pour le moment, se trouve surtout dans les provinces de l'Ouest, il était moins coûteux, depuis, disons, deux décennies, de l'exporter de l'Ouest vers les Etats-Unis, qui leur sont contigus, que de le transporter par oléoduc vers le Québec et les provinces atlantiques. Celles-ci se ravitaillent donc en pétrole étranger, au Venezuela et au Proche-Orient. Telle était la situation jusqu'à il y a un an, mais c'est cela que nous voulons changer. Déjà, pendant ce qu'il est convenu d'appeler la crise du pétrole, au moment où il y avait des contingentements et où l'on ne pouvait espérer que le Proche-Orient nous expédierait ce que l'on attendait de lui, le problème a été résolu temporairement en expédiant le pétrole par les Grands Lacs ou par le canal de Panama vers le Québec et les provinces maritimes. On a décidé à ce moment-là aussi d'étendre l'oléoduc qui va de l'Ouest en Ontario jusqu'au Québec, et ultérieurement, s'il le fallait, plus à l'est encore. Cela pour assurer la sécurité de l'approvisionnement.

— Mais la compagnie chargée de construire cet oléoduc semble se récuser ?

— Ce n'est pas tout à fait un refus de la compagnie. On dit seulement qu'à moins que l'on ne trouve encore beaucoup de pétrole dans l'Ouest, il y aura une période, au cours des annés 80, où il n'y aura peut-être pas assez de pétrole pour approvisionner le Québec et les provinces maritimes. Nous répondrons qu'il faut continuer à en trouver dans l'Ouest et qu'il faut aussi chercher des approvisionnements à l'Est ou dans le Nord; comme vous le savez, la prospection est assez active sur la côte Atlantique et dans l'archipel arctique. L'oléoduc dont nous parlons devra peut-être être reversible et renvoyer le pétrole de Montréal à Toronto et au-delà... Il est construit dans cet esprit, cela coûtera peut-être un peu plus cher, mais cela facilitera la situation.

» Quant au prix, le pétrole se vend sur les marchés mondiaux de 10 dollars et demi à 11 dollars le baril. Nous l'avons fixé autour de 6 dollars et demi. Alors les provinces qui sont productrices de pétrole, l'Alberta et la Saskatchewan surtout, disent : « Nous pourrions en tirer beaucoup plus si ce sacré gouvernement canadien ne nous obligeait pas à limiter le prix à 6 dollars et demi ou 6,70 dollars. En fait, il y a une entente entre toutes les provinces, obtenue sous la présidence du gouvernement fédéral, et par laquelle les provinces productrices acceptent ce prix pour une année ou pour quinze mois.

» Nous disons quant à nous : c'est cela le fédéralisme canadien. Il ne s'agit pas de transporter à l'intérieur du Canada la situation de guerre du pétrole qui existe dans le monde. La solution apportée à ce problème est juste pour notre pays, c'est probablement celle que l'on voudrait voir appliquer dans le monde, mais nous n'avons pas juridiction sur les autres pays. Pour ce qui est du Canada, il serait intolérable qu'une province devienne un Koweït ou une Arabie Saoudite, tirant de son capital des revenus dix fois supérieurs à ceux des provinces voisines. Ce serait une situation intolérable. Soit dit en passant, cela a été une réponse aux séparatistes, qui n'ont vraiment rien à dire quand on leur explique que s'ils étaient séparés ils seraient obligés de payer le pétrole 11 dollars le baril, alors que, dans le pays voisin, l'Ontario le paierait seulement entre 4 et 6 dollars. Cela voudrait dire que le Québec aurait des difficultés économiques et financières comme vous en connaissez en Europe, comme en connaît le Japon.

» C'est un des avantages du fédéralisme que dans un pays immense comme le nôtre on peut s'aider les uns les autres. Certes, l'Alberta et les provinces de l'Ouest n'aiment pas beaucoup ça, mais on leur rappelle que dans les mauvaises années, les années 30, par exemple, ces provinces faisaient banqueroute. C'est le reste du pays qui les a tirées d'affaire. Jusqu'à il y a un an, le pétrole d'outre-mer était moins cher que celui de l'Alberta. C'est le gouvernement canadien qui a obligé les marchés de l'Ontario et du Manitoba à s'ouvrir au pétrole de l'Alberta. L'industrie du pétrole n'aurait pu se développer si le gouvernement canadien n'avait pas garanti ses marchés par ce qu'il est convenu d'appeler la ligne de l'Outaouais : tout ce qui était à l'ouest de ce fleuve devait acheter son pétrole au Canada. A cette époque, le Québec et les provinces maritimes pouvaient acheter le pétrole au Proche-Orient beaucoup moins cher.

— Vous avez en même temps relevé vos prix de vente aux Etats-Unis. Quelle a été leur réaction ?

— Ils n'étaient pas contents mais je pense qu'ils ont compris la base de cette politique et n'ont pas fait beaucoup d'histoires. Pourquoi ? Parce que nous vendions au prix que de toute façon ils devaient payer sur les marchés mondiaux. Comme nous leur avait dit, nous leur vendons le pétrole à 10 dollars et demi, mais nous l'achetons à 10 dollars et demi également.

La différence pour ce qui est du marché intérieur provient de ce que par une sorte de subside, le gouvernement canadien paie la différence entre ce prix mondial et le prix intérieur. Autrement dit, le Québec et les provinces maritimes paient 10 dollars et demi mais nous leur versons une subvention de 4 dollars. Et cette subvention est payée sur la base de la taxe à l'exportation que nous imposons aux provinces de l'Ouest. Le jeu du fédéralisme consiste à prendre l'impôt chez les riches pour le distribuer parmi les pauvres.

Les différends avec les Etats-Unis

— Avez-vous des conflits plus sérieux avec les Etats-Unis ?

— Graves, non, mais il y a sûrement des différends sérieux. Il y en a toujours entre deux pays qui sont si proches, dont l'un est si grand et l'autre de taille moyenne. Parfois les relations sont très bonnes, à d'autres moments. Il faut des rencontres plus fréquentes pour essayer de mettre fin à ces conflits. Il y en a de tout ordre : dans le domaine de l'agriculture, du commerce, de l'automobile, des investissements étrangers, des échanges technologiques, dans le domaine même des relations ouvrières. Nous continuons, en tant que Canadiens, à maintenir notre autonomie.

— Vous cherchez aussi à diversifier vos relations ? Est-ce bien le but de votre voyage en Europe, à Paris et à Bruxelles ?

— Il s'agit, en effet, d'une politique de diversification basée sur la reconnaissance du fait que le Canada a un marché intérieur très faible, que nous ne sommes membres d'aucune communauté économique internationale, bien que nous vivions à 50 % de l'exportation. Le marché américain est omniprésent, il est tout proche, nous y avons accès facilement, mais nous avons senti de façon plus sérieuse que jamais, au moment de la nouvelle politique économique du président Nixon (1), le danger qu'il y avait à être attaché à un seul partenaire. Adoptant une politique de diversification volontaire, systématique, nous avons fait des ouvertures vers les pays du Pacifique, la Chine, le Japon. Nous voulons faire la même chose avec l'Europe en général et la France en particulier.

» Notre action se situe à deux niveaux. Bilatéral d'abord : des relations avec l'Angleterre, cela va de soi, il y en a toujours eu de bonnes, les relations commerciales avec l'Allemagne sont fort intéressantes pour nous, et l'un des buts majeurs de ma visite est d'intensifier nos relations avec la France. Nous continuerons, sur le plan bilatéral, à tenter d'augmenter ces marchés-là et à offrir également à ces pays des marchés canadiens tant pour les investissements que pour les produits. Mais nous avons aussi une politique vis-à-vis de la Communauté elle-même. Il y a un projet de traité commercial entre la Communauté et le Canada qui est discuté et qui sera devant le conseil des ministres de la Communauté en octobre. Nous voulons que les deux démarches aillent de pair, autrement dit, nous ne voulons pas que les relations bilatérales nous empêchent d'avoir de bonnes relations avec la Communauté et vice versa.

— La part des investissements américains dans l'économie canadienne est très grande. Faites-vous quelque chose pour la limiter ?

— Elle est en effet très grande et crée la vulnérabilité dont je parlais. Nous avons adopté plusieurs lois pour réduire cette dépendance vis-à-vis des investissements étrangers en général et américains en particulier. Une loi, adoptée il y a à peine un an, prévoit que l'on examine les projets d'investissements étrangers pour nous assurer qu'ils servent l'intérêt des Canadiens plutôt que des étrangers. Une sorte de tamisage se fait : nous acceptons certains investissements et en refusons d'autres. Surtout, au cours de ce processus de tamisage, des échanges et des consultations qui l'accompagnent, nous obtenons très souvent des résultats bénéfiques pour le Canada. L'investisseur étranger se range maintenant à nos conditions, faisant des concessions dans le domaine de la technique ou de l'emploi que nous n'aurions pas obtenues autrement.

— Vous avez encore cinq mille hommes de troupe en Allemagne. Est-ce une survivance que vous êtes obligés d'accepter, ou bien au contr[...] y voyez-vous un intérêt pou[...] Canada dans la mesure où [...] lui permet de participer [...] négociations Est-Ouest en [...]rope ?

— C'est plutôt la deuxi[...] théorie qui est la vraie et qui [...]pendant à ce que nous venons [...] dire sur les relations commercia[...] Nous ne voulons pas dépen[...] uniquement des Etats-Unis p[...] notre commerce, notre technic[...] notre finance, nos investissemen[...] Nous ne voulons pas non plus [...]pendre uniquement d'eux en [...] qui concerne notre politi[...] étrangère. Il y aurait grand dan[...] à ce que les Etats-Unis soient [...] seuls interlocuteurs si n[...] n'avions pas des institutions co[...]me l'OTAN. C'est la raison p[...] laquelle, il y a déjà plusieurs [...]nées maintenant, j'ai réduit [...] moitié les forces canadiennes [...] l'OTAN et en Europe, mais [...] voulu quand même y garder [...] présence canadienne qui ne soit [...] symbolique. Ce dialogue que n[...] avons avec des pays européens [...] sein de l'OTAN est en effet f[...] important pour nous, d'aut[...] plus que, comme vous le savez, [...] vertu de l'article 2, nous n'av[...] jamais voulu que l'OTAN soit s[...]lement une alliance milita[...] C'est aussi pour cette raison [...] nous siégeons à l'O.C.D.E., [...] nous avons une ambassade [...] Bruxelles auprès de la Comm[...]nauté et que nous avons voulu [...] rapprochements avec les pays [...] bassin du Pacifique. De même e[...]core, les Russes sont nos vois[...] du nord. S'il y avait jamais u[...] guerre entre l'U.R.S.S. et [...] Etats-Unis, le champ de batai[...] serait le Canada. Aussi, no[...] avons intérêt à poursuivre la [...]tente mondiale : nous avons to[...]jours voulu participer aux discu[...]sions de Genève sur le désarm[...]ment, aux négociations sur la r[...]duction des armements en Euro[...] aux rencontres d'Helsinki et [...] Genève sur la détente, etc. C[...] encore une autre manière [...] diversifier notre politique.

— Les Américains acce[...]tent-ils cette philosophie ?

— Ils l'acceptent, et je pen[...] que l'on peut dire que les Etat[...] Unis ont, probablement avec [...] Canada les meilleurs rapports q[...] puissent exister. Aimeraient-[...] que le Canada soit plus dépe[...]dant d'eux dans sa politiq[...] étrangère et commerciale ? Pr[...]bablement, mais ils sont ass[...] forts et malins pour être, disons [...] tolérants ou ouverts, et accepte[...] en tout cas cette réalité d'u[...] Canada qui veut exprimer so[...] indépendance. En tout cas, depu[...] que je suis chef de gouvernemen[...] je n'ai jamais eu d'ennuis ré[...] avec le gouvernement américai[...] Mes rapports avec M. Nixo[...] étaient non seulement cordiau[...] mais extrêmement corrects. Il n[...] jamais tenté de nous empêch[...] de diversifier nos relations com[...]merciales et diplomatiques. C[...] sont des rapports de pays libre[...] absolument libres l'un vis-à-v[...] de l'autre, mais ces rapports [...] situent dans un contexte gé[...] politique évident.

— Les Canadiens anglo[...] ont-ils exactement la mêm[...] vue là-dessus que les Canadie[...] français ?

— Dans un sens, ils sont enco[...] plus nationalistes que les Can[...]diens français en ce qui a tra[...] aux rapports avec les Américain[...] Par exemple, le nationalisme éc[...]nomique, cette opposition, je dir[...] même cette hargne, chez certai[...] contre les capitaux et l'influen[...] américaine vient beaucoup pl[...] de la région de Toronto que [...] Montréal ou de Québec. Au con[...]traire, le Québec, traditionnell[...]ment — pas seulement le gouver[...]nement de M. Bourassa, mais tou[...] ceux qui l'ont précédé, — va tou[...]jours à New-York pour all[...] chercher des investissements a[...] moment même où nous, gouver[...]nement fédéral, essayons de di[...] qu'il ne faudrait pas trop d'inve[...]tissements américains. Cette sor[...] de contradiction s'explique d'ai[...]leurs : pour le nationalisme angl[...] canadien, la menace vient du cô[...] américain. Le nationalisme [...] Québécois est plutôt tourné cont[...] les Anglo-Canadiens de Toronto [...] il cherche à leur faire contre[...]poids en allant chercher des inve[...]tissements aux Etats-Unis ou e[...] Europe. »

Propos recueillis par
MICHEL TATU.

(1) Les décisions protectionnist[...] arrêtées le 15 août 1971.

Chili

Le général Pinochet annonce la libération de sept ressortissants français

Santiago-du-Chili (*A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.*). — Le général Pinochet a décidé de libérer sept personnes ayant la double nationalité française et chilienne détenues en vertu de l'état de siège, a annoncé, le vendredi 18 octobre, l'agence officielle Orbe. Le chef de l'Etat chilien aurait donné des instructions pour que les sept détenus, trois femmes et quatre hommes, puissent regagner rapidement la France.

Le général Pinochet a indiqué qu'il avait pris cette décision en raison de l'attitude amicale du gouvernement français, et particulièrement du président Giscard d'Estaing. Parmi les Français actuellement détenus au Chili figure Mme Lucy Lortsch, auteur d'un livre présentant l'histoire du Chili d'un point de vue marxiste.

La commission des finances de l'Assemblée nationale française avait décidé, le 11 octobre dernier, de suspendre des crédits au Chili, d'un montant de 1 200 000 dollars, en raison de la détention de ces Français.

D'autre part, le sous-secrétaire chilien aux affaires étrangères, le commandant Claudio Collados, a affirmé vendredi que l'U.R.S.S. avait fait savoir à la Croix-Rouge internationale qu'elle était « *disposée à étudier le défi du général Pinochet* ».

Le commandant en chef de la junte militaire chilienne avait annoncé, le 11 septembre dernier, son intention de libérer les personnes détenues ou en cours de procès, mis à part les cas spécialement graves, et il *avait mis au défi l'U.R.S.S. et Cuba de libérer un nombre égal de prisonniers* ».

La démocratie chrétienne se rapproche de la junte

Le premier vice-président du parti démocrate-chrétien chilien, M. Osvaldo Olguin, s'est entretenu plusieurs fois au cours de ces derniers jours avec le ministre de l'intérieur, le général Cesar Benavides, et avec le chef de la junte, le général Augusto Pinochet, confirmant ainsi certaines rumeurs selon lesquelles un certain nombre de personnalités démocrates-chrétiennes seraient favorables à un rapprochement avec les militaires, apprend-on le jeudi 17 octobre à Santiago.

M. Olguin, dit-on de bonne source, aurait déclaré au cours de ces entretiens qu'il était en désaccord avec l'ex-vice-président du parti, M. Bernardo Leighton, qui avait lancé au cours des dernières semaines de violentes attaques contre le pouvoir militaire. De nombreux démocrates-chrétiens, dit-on de même source, estimeraient qu'il est stérile de refuser de dialoguer plus longtemps avec les nouvelles autorités. Certains d'entre eux mettraient cependant comme condition à l'ouverture d'un dialogue que le régime militaire indique d'une manière précise et concrète quand il entend rétablir une démocratie parlementaire au Chili.

Le parti démocrate-chrétien avait été suspendu au moment de l'arrivée au pouvoir de la junte, de même d'ailleurs que tous les partis d'opposition. Il avait été cependant mieux traité que les partis formant l'Union populaire qui, eux, ont été mis hors la loi.

D'autre part, la junte a décidé de rendre au secteur privé les banques dont l'état avait pris le contrôle sous le gouvernement de l'Unité populaire. M. Jorge Cauas, ministre chilien de l'économie, qui a annoncé cette mesure jeudi, a déclaré d'autre part que la loi de 1971 interdisant aux étrangers de devenir actionnaires de banques serait annulée. Il a indiqué que le patrimoine des 18 banques dont l'État avait pris le contrôle atteignait 173 milliards d'escudos, soit 170 millions de dollars environ, et que 90 % des actions qui avaient été rachetées aux particuliers à l'époque, se trouvaient aujourd'hui encore entre les mains des pouvoirs publics.

● *Sept généraux chiliens*, occupant d'importantes fonctions, ont remis leur démission, apprend-on le vendredi 18 octobre. Le général Pinochet a accepté ces démissions. — (*U.P.I.*)

Etats-Unis

M. ROCKEFELLER DEVRA PAYE[R] PLUS DE 800 000 DOLLARS D'ARRIÉRÉS D'IMPOTS

Washington (*A.F.P.*). — L[e] vice-président désigné, M. Nel[...]son Rockefeller, qui, par le je[u] des déductions fiscales, n'avai[t] payé aucun impôt au cours d[e] l'année 1970, a annoncé, le ven[...]dredi 18 octobre, qu'il devr[ait] verser un rappel de 820 713 dol[...]lars (environ 4 millions de F) su[r] les cinq dernières années. Dan[s] des lettres adressées aux com[...]missions parlementaires chargée[s] d'étudier sa nomination [...] M. Rockefeller a précisé qu[e] l'administration fiscale (I.R.S.[)] avait substantiellement réduit le[s] déductions d'impôt qui lui avaien[t] été accordées de 1969 à 1973. C[e] rajustement comprend notam[...]ment un rappel de 104 180 dollar[s] au titre de l'année 1970.



مكتبات الأهل

EUROPE

LES RÉSULTATS DE LA RENCONTRE DE VARSOVIE

Les partis communistes d'Europe comptent se réunir en Allemagne de l'Est « vers la moitié de 1975 »

a rencontre consultative des par- communistes d'Europe a pris fin Varsovie le vendredi 18 octobre. communiqué final, approuvé à unanimité, souhaite qu'une confé- ce des partis communistes du tinent ait lieu en République dé- cratique allemande « *au plus tard à la moitié de 1975* ». Les Yougo- es avaient accepté d'être repré- tés à la réunion préparatoire, s ils n'avaient pas pris l'enga- ent de participer à une confé- ce plénière.

e communiqué donne la liste des tis qui étaient représentés à Var- ie (1) et précise :

Il a été jugé souhaitable que la férence se tienne au plus tard la moitié de 1975.

Il a été convenu que la confé- ce devra être consacrée à la lutte r la paix, la sécurité, la coopé- on et le progrès social en Europe.

Le souhait exprimé de voir la férence se tenir en République nocratique allemande a été cordia- ent accueilli par les représen- s du parti socialiste unifié d'Alle- gne

Les participants de la rencontre sont félicités de l'atmosphère de nocratie et de coopération frater- e dans laquelle s'est déroulée e consultation conformément aux ncipes d'égalité des droits, de pect de l'opinion de tous les par- avec la volonté d'aboutir à des itions communes.

Ils se sont déclarés résolus à parer et à tenir la conférence dans même esprit.

Une rencontre préparatoire des tis communistes et ouvriers d'Eu- e se tiendra au mois de décem- 1974 ou de janvier 1975. »

Au cours des débats, M. Pono- rev (U.R.S.S.) a dit que la confé- ce devrait élaborer et formuler *une plate-forme politique concrète lierait étroitement le problème de x aux objectifs de progrès social* ». e aura, a-t-il ajouté, a examiner x problèmes majeurs :

— Mobilisation des masses popu- res en vue de rendre irréversible processus de la détente et assu- r une paix solide en Europe :

— Efforts en vue d'utiliser au aximum la détente dans l'intérêt s travailleurs.

M. Ponomarev a souhaité également que la future conférence adopte « *une déclaration exposant le détail d'un programme d'activités communes* » et « *un appel aux peuples d'Europe* », les deux documents « *devant exprimer l'opinion générale et concertée de tous les participants à la conférence, sans porter atteinte au droit de chaque parti à traiter dans ses interventions de tous les problèmes qu'il jugerait utiles* ».

M. Ponomarev a souligné que la convocation à la conférence « *est dictée par la nécessité politique, par le déroulement même des événements comportant la lutte des classes pour les droits économiques et politiques des travailleurs, pour les transformations démocratiques radicales, contre les régimes fascistes* » (...). Il a fait état de la chute des régimes fascistes au Portugal et en Grèce, de la lutte contre le régime de Franco en Espagne, de « *l'unification des forces de gauche en France et en Italie* ».

M. Babiuch (Pologne) a soutenu la proposition faite par M. Pajetta (Italie) de tenir un certain nombre de rencontres sur des sujets spécifiques (préparation de la coopération économique, rapports entre la sécurité en Europe et en Méditerranée, les polémiques sur l'idée d'Europe, etc.). Selon M. Babiuch, un colloque consacré « *à la coopération des partis du mouvement communiste avec d'autres forces progressistes et démocratiques serait particulièrement utile* ». Il a indiqué à ce propos que le parti polonais était favorable à ce que « *la Ligue des communistes yougoslaves soit l'hôte de ce colloque* ».

M. Carlos Aboim Ingles (Portugal) a affirmé, en donnant l'exemple de son pays, que la coexistence pacifique n'empêchait pas, au contraire, le développement du proceSus révolutionnaire. M. Axen (R.D.A.) a dit que la détente politique devrait être complétée par la détente militaire.

(1) Cette liste correspond à celle des partis communistes européens que nous avons publiée (*le Monde* du 18 octobre) à deux exceptions près. Le parti communiste de l'Irlande du Nord n'était pas représenté et le parti progressiste du peuple travailleur de Chypre avait envoyé une délégation. Le vingt-huitième participant était, comme on le supposait, le parti communiste de Turquie.

Italie

L'affaire des tentatives de coup d'État de droite vaut à M. Andreotti des ennuis avec le parquet de Rome

De notre correspondant

Rome. — Quant il transmit le septembre dernier au parquet Rome un dossier sur trois tatives présumées de coups tat, M. Andreotti, ministre de défense, prévoyait sans doute l ferait sensation. On lui a lleurs reproché d'avoir voulu ner ainsi sa publicité person- e. Mais se doutait-il que les gistrats allaient se joindre aux lpés et à ses concurrents po- ues habituels pour le harce- de questions et le soupçonner ne de n'avoir dit à la justice une partie de la vérité ? affaire prend des proportions que jour plus importantes. Andreotti a été reçu vendredi octobre par le président de la ublique en compagnie de Rumor.

andis que les socialistes ament la réunion du conseil ministres, la commission de ense de la Chambre se prépare tendre mercredi ou jeudi pro- n une communication de Andreotti. Le fait que deux mbres de la commission, dépu- du Mouvement social italien, nt impliqués dans le « coup at » de décembre 1970 don- un caractère un peu parti- er à cet exposé et au débat le suivra.

Pour le moment, l'attention se sur le général Vito Miceli, en chef du service de contre- onnage (SID), dont le cas at- à M. Andreotti les plus graves uis. Le général fut placé le juillet dernier à la tête du sième corps d'armée, mais e nomination fut suspendue s mois plus tard sur ordre du istre. M. Andreotti réclama octobre, à ses services, une uête sur les rapports du gé- l Miceli avec ceux qui, en dé- bre 1970, *préparaient* un ch. L'ancien chef du SID, qui it faire l'objet peu après e enquête judiciaire, contre- qua le 15 octobre en accusant Andreotti de n'avoir remis aux gistrats qu'un dossier expurgé nom de plusieurs personnalités ortantes et de la mention des uis que les « putschistes » de aurnient reçus de l'étranger. ministre a aussitôt réagi, mais ient de se voir réclamer la e présumée manquante par le quet de Rome.

Le général Miceli, qui a été rrogé le 18 octobre par les uêteurs pendant tout l'après-midi, a laissé entendre, sous forme de menace, qu'il savait beaucoup de choses — et on le croit sans difficulté. Six années passées dans les services secrets lui ont sans doute donné des armes pour se défendre. Ce général, qui n'a qu'une seule passion connue, les véhicules blindés, apparaît de plus en plus comme le personnage central de toute l'affaire.

Pourquoi toute cette tempête avec quatre années de retard, au beau milieu d'une crise ministérielle ? C'est l'une des nombreuses questions que l'on se pose en Italie, où l'on a enregistré d'autre part avec une certaine inquiétude le 18 octobre cinq attentats contre des bureaux romains de Fiat.

Les « brigades rouges » semblent démantelées

En revanche, sur « l'autre front », on peut se demander si les « brigades rouges », elles, existent encore. Après l'arrestation de trois de ses membres et la découverte d'une importante cache d'armes, le mardi 15 octobre, dans un appartement de Robbiano-di-Mediglia, près de Milan, cette organisation terroriste d'extrême gauche, qui signe depuis quatre ans des attentats, des expéditions punitives et des enlèvements, semble être sérieusement démantelée.

L'opération conduite par les carabiniers a coûté la vie à un officier. Mais, avec la saisie de tout un arsenal et de fausses pièces d'identité, elle aurait permis de retrouver l'agenda du juge Mario Sossi, séquestré pendant un mois au printemps dernier.

Le nombre de « brigadiers » arrêtés s'élève désormais à vingt-quatre. *Ils sont* presque tous âgés de moins de trente ans. Parmi eux figurent deux des principaux dirigeants de l'organisation, Renato Curcio et Alberto Franceschini, en prison depuis le 8 septembre dernier.

ROBERT SOLÉ.

● *Quatre personnalités de l'extrême droite italienne*, dont l'ex-amiral Lovecchio et l'ex-général Casere, tous deux condamnés pour des attentats politiques dans leur pays, ont été arrêtés il y a quelques jours dans le canton *des Grisons* et expulsés, annonce la police de Berne.

Grande-Bretagne

Pour mieux « séduire » les quatorze députés nationalistes

M. Wilson nomme un ministre chargé de la régionalisation

De notre correspondant

Londres. — M. Wilson a remanié son gouvernement, mais si la liste des modifications annoncées vendredi soir 18 octobre est assez longue, il ne s'agit en fait que d'une « valse » de secrétaires d'Etat et de secrétaires parlementaires, dont les noms sont tout à fait inconnus du grand public.

Cet « immobilisme » ne surprend pas. M. Wilson n'avait-il pas soutenu, pendant toute la campagne électorale, qu'il disposait de la plus solide équipe ministérielle ayant jamais gouverné le Royaume-Uni ?

La seule décision inattendue est le maintien à son poste de M. Robert Mellish, le « *chief-whip* » du gouvernement à la Chambre basse, qui a pour tâche de maintenir la discipline de vote au sein du groupe parlementaire et d'assurer la présence de tous les membres lors des scrutins. La majorité gouvernementale étant très réduite, il s'agit là d'une fonction épuisante, dont M. Mellish voulait être déchargé.

L'aspect le plus important de la réorganisation gouvernementale intéresse surtout l'Ecosse et le Pays de Galles. Un service a été créé pour préparer les projets de régionalisation. A sa tête se trouve M. Short, lord président du Conseil et leader de la Chambre des Communes, qui devient de surcroît « ministre chargé de la politique de décentralisation ». Il a pour adjoints un ministre d'Etat, M. Gérald Fowler et deux sous-ministres. Cette nouvelle équipe devra, avec l'aide de vingt-cinq autres fonctionnaires, préparer le projet de loi en vue d'établir des assemblées élues à Edimbourg et à Cardiff. Cette innovation dans la structure du gouvernement ne souligne pas seulement l'importance des problèmes gallois et écossais, mais reflète sans doute aussi le désir de séduire les quatorze députés nationalistes qui, dans la nouvelle Chambre, pourraient bien souvent jouer un rôle décisif.

Le département présidé par M. Short devra aussi reprendre le projet prévoyant que les partis politiques recevraient des subventions officielles au prorata du nombre de votes obtenus aux élections. Le Labour envisage également un financement public du cabinet fantôme de l'opposition. Celui-ci, en effet, est souvent handicapé parce qu'il ne dispose pas des spécialistes nécessaires pour étudier en *détail* tous les projets de loi. Il s'agirait donc d'assurer à l'opposition les moyens de « *mieux combattre le gouvernement* ».

JEAN WETZ.

Irlande du Nord

DE NOUVELLES FLAMBÉES DE VIOLENCE

Les catholiques semblent décidés à obtenir la fin des internements sans procès

De notre correspondant

Belfast. — La nouvelle flambée de violence qui balaie l'Ulster, depuis que les détenus républicains ont détruit le mercredi 16 *octobre la prison de Long-Kesh*, à une centaine de kilomètres de Belfast, a pris une tournure dramatique vendredi à Newry, où un jeune garçon de seize ans a été tué au cours d'une confrontation avec les troupes britanniques. La mort de l'adolescent a suscité de vives émotions dans les milieux catholiques. M. Paddy O'Hanlon, du parti catholique S.D.L.P. (travailliste social démocrate), a dit qu'il s'agissait d'un crime commis de sang-froid et a demandé une enquête.

De plus, le problème de l'internement est au centre de la crise, du moins pour la population catholique. Près de mille hommes couchent presque à la belle étoile dans la prison de Long-Kesh et actuellement les visites sont interdites. *Une vingtaine d'hommes* blessés lors de la « révolte » de mercredi soir sont encore à l'hôpital. Aussi, une vive tension est-elle perceptible dans les ghettos de Belfast et dans d'autres villes de la province, en particulier à Derry, à Strabane et à Newry. De nouveau, les jeunes de ces quartiers mettent le feu à des autobus ou à d'autres véhicules et s'attaquent à l'armée britannique qui riposte en tirant des balles de caoutchouc

On sent partout cette fois la détermination d'obliger le gouvernement britannique à mettre fin à ce que les catholiques ont toujours considéré comme une grave injustice à leur égard depuis que *la détention sans procès* a été décidée, le 9 août 1971, par M. Brian Faulkner, alors premier ministre d'Irlande du Nord. Des hommes politiques d'Ulster, qui appartiennent non seulement au parti catholique S.D.L.P., mais aussi au parti interconfessionnel Alliance, et même au parti loyaliste de M. Paisley (le D.U.P. unioniste démocrate), ont à plusieurs reprises demandé au gouvernement britannique de mettre fin à cette pratique qui, à leur avis, ne fait qu'accroître l'influence de l'IRA provisoire.

Le gouvernement britannique et en *particulier l'actuel* secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, M. Merlyn Rees, ont déjà proclamé que la cessation de toute violence était la condition préalable à la libération des détenus. Il faut attendre maintenant les propositions que va faire M. Rees. Celui-ci a déjà annoncé qu'il ne se laisserait pas influencer par les événements de ces derniers jours. *Cependant tout porte à croire que* le rapport sur l'internement que doit publier prochainement une commission présidée par lord Gardiner, ancien Lord Chancellor britannique, se prononcera contre la politique actuelle du gouvernement. M. Rees pourrait alors profiter de l'occasion pour modifier sa politique.

JOE MULHOLLAND.

AFRIQUE

Kenya

La démocratie entre les apparences et les réalités

Sur 158 membres élus (1) que compte la nouvelle Assemblée *nationale kenyane, élue le* 14 octobre, 70 seulement ont appartenu à l'ancien Parlement. En effet, 88 députés sortants n'ont pas retrouvé leur siège. *Parmi les personnalités battues* figurent 13 ministres adjoints et 4 ministres : MM. Njoroge Mungai (affaires étrangères), Odongo Omamo (ressources naturelles), *Eliud Ngala* Mwendwa (travail) et Juxton Shako (tourisme). Inhabituels dans un scrutin africain, de tels résultats appellent des commentaires.

Contrairement aux apparences, ces votes ne modifieront en rien l'échiquier politique *national*. En effet, seul la Kenya Africa National Union (KANU), parti unique, présentait des candidats. Dans ces conditions, le scrutin du 14 a tenu lieu d'élections primaires au sein de la KANU. Les 740 personnes en concurrence avaient toutes reçues l'investiture des dirigeants de la KANU, et, les 8 parlementaires qui étaient candidats uniques dans leur circonscription ont été élus d'office. M. Kenyatta, chef de l'Etat, député de Gatundu, et M. Arap Moi, vice-président parmi ceux-ci.

Les questions de personnes et les problèmes tribaux ont, une fois de plus, dominé la consultation électorale. C'est ainsi que parmi les nouveaux élus figure M. Peter Muigai Kenyatta, fils aîné du président. D''autre part, le ministre des *affaires étrangères a été battu* par le docteur Johnstone Mutiora, qui est un des anciens leaders de la rébellion « mau-mau ».

Irrégularités et incidents ont marqué le déroulement d'un scrutin qui n'a sans doute guère été plus démocratique ici qu'en d'autres points du continent noir. Dans un district situé près de la frontière ougandaise, plusieurs personnes ont été blessées le jour du vote, la police étant intervenue brutalement. Des échauffourées avaient eu lieu dans la banlieue de Nairobi pendant la campagne électorale, provoquant l'entrée en action des *forces de l'ordre. Pour limiter* les risques de multiplication des incidents, les autorités kenyanes ont d'ailleurs ordonné la fermeture des frontières avec *la Somalie et l'Ethiopie* pendant plusieurs jours.

Le 14 octobre, le président Kenyatta, qui est octogénaire (2), a obtenu sans difficulté un nouveau mandat de cinq ans, puisqu'il était le seul à briguer la magistrature suprême. Sa déclaration de candidature enregistrée par l'inspecteur des élections *était accompagnée* des signatures de plus de 1 000 membres influents de la KANU.

Depuis le mois d'août, toutes *les mesures nécessaires avaient* été prises pour empêcher que les membres de l'opposition, et notamment ceux de la Kenya Peoples Union (K.P.U.), parti *dissous en 1969, ne puissent* enlever le moindre siège. Dès le 21 août, M. Nathan Munoki, secrétaire général du parti gouvernemental, avait déclaré *qu'aucun opposant ne pourrait* faire acte de candidature aux élections d'octobre, ajoutant que cette mesure s'appliquait notamment à M. Odinga Odinga, *ancien vice-président du* Kenya et ancien président de la K.P.U.

Parmi beaucoup d'autres, deux faits relativement récents éclairent la nature du régime au Kenya : la suspension jusqu'à nouvel ordre du droit de grève, décidée en août, et l'expulsion de deux géologues américains qui avaient découvert une mine de rubis située à proximité de la frontière tanzanienne, à l'exploitation de laquelle se seraient intéressés des associés de la femme du président Kenyatta, Mama Ngina.

PHILIPPE DECRAENE.

(1) La Chambre, unique, est composée de 158 membres élus, 12 membres désignés par le président, un membre de droit — *le ministre de la justice* — soit 171 députés.

(2) Il est né « entre 1890 et 1893 ».

Algérie

M. BOUMEDIÈNE ANNONCE POUR 1975 LA « RÉVOLUTION SOCIALISTE »

Le Caire (*A.F.P.*). — Le président Boumediène, dans une interview publiée vendredi 18 octobre, par le quotidien cairote *Al Ahram*, indique que « *l'Algérie connaîtra en 1975 une nouvelle révolution, celle du socialisme* ».

Après avoir mis l'accent sur la *nécessité* d'instaurer dans son pays le socialisme, le chef d'Etat algérien déclare : « *L'Algérie a acquis aujourd'hui son indépendance politique et est parvenue à développer son industrie. Cela nous a aidés à préparer la base sur laquelle construire le socialisme dans le pays. C'est ainsi qu'il faudra opérer un changement radical sur le plan social et les moyens de production.* »

Pour le président Boumediène, un intérêt primordial doit être accordé aux travailleurs et, particulièrement, aux paysans. « *Il faut*, a-t-il dit à ce propos, *que la vie des paysans algériens connaisse la révolution et qu'un contact soit établi entre les paysans et les intellectuels.* »

« *Jusqu'à présent*, a encore indiqué le chef d'Etat algérien, *nous formions un front de libération. Aujourd'hui, nous sommes au seuil d'une nouvelle étape. Nous avons besoin d'un parti socialiste ayant un programme déterminé et une ligne unifiée de conduite.* »

A travers le monde

Corée du Sud

● MUN SE KWANG, le Coréen qui avait, le 15 août, tué Mme Park Chung Hee au cours d'une tentative d'assassinat du président Park, a été condamné à mort samedi 19 octobre à Séoul. — (*A.F.P.*)

Espagne

● LE PEINTRE ESPAGNOL EDUARDO ARROYO, l'un des quatre commissaires de la Biennale de Venise, a, selon une bonne source, été appréhendé vendredi 18 octobre à l'aéroport de Valence. M. Arroyo réside normalement à Paris. D'autre part, les avocats *du dramaturge* Alfonso Sastre ont demandé vendredi la mise en liberté provisoire de leur client, les charges retenues contre lui « *ne constituant pas un délit* ».

Éthiopie

● SELON L'AGENCE ETHIOPIENNE DE PRESSE, un million de personnes risquent de mourir de faim dans la province du Harrar, dans l'est de l'Ethiopie, en raison de la sécheresse persistante.

La radio éthiopienne a indiqué que les responsables chargés de la distribution des secours ne disposaient pas des moyens suffisants pour faire face à la situation. — (*A.F.P., Reuter.*)

Grèce

● DES POURSUITES PENALES ont été ordonnées, jeudi 17 octobre, par le procureur général d'Athènes, M. Constantin Fafoutis, contre quatorze officiers de la sûreté générale d'Athènes, pour « abus de pouvoir » et « coups et blessures graves » contre vingt-six citoyens grecs pendant le régime dictatorial. Parmi les policiers incriminés figurent notamment MM Evanghelos Mallios, Petros Babalis, A. Karapanayotis et C. Smailis, publiquement dénoncés comme les principaux tortionnaires du régime militaire.

Honduras

● LE CORPS MONDIAL DE SECOURS a lancé, vendredi 18 octobre, à Paris, un appel à l'opinion mondiale en faveur *des populations du nord*-est du Honduras, ravagé par l'ouragan Fifi (*le Monde* du 19 octobre). D'autre part, le comité d'aide aux sinistrés du Honduras nous demande de préciser que tous les dons doivent être adressés au siège, 9, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 75008.

Inde

● M. ANDRE MALRAUX se rendra en Inde pour recevoir, le 15 novembre prochain, le prix Jawaharlal-Nehru. Ce prix lui a été décerné il y a déjà plusieurs mois, en « *hommage au dévouement de toute sa vie aux idéaux de paix, de compréhension internationale, de bonne volonté et d'amitié entre les peuples du monde* ». Il a été attribué auparavant, notamment, aux présidents Tito et Kuanda, à M. Thant et, à titre posthume, au pasteur Luther King.

Nations unies

● LE CONSEIL DE SECURITE a commencé vendredi 18 octobre le débat sur l'Afrique du Sud attendu depuis le vote du 30 septembre dernier par lequel l'Assemblée générale a rejeté, par 125 voix contre 1, les lettres d'accréditation de la *délégation sud-africaine et demandé* au Conseil de « *revoir les relations* » entre Pretoria et l'Organisation parce que la politique d'« apartheid » est contraire aux dispositions de la charte. MM. Driss (Tunisie), Ghalib (Somalie) et Luke (Sierra-Leone) ont demandé l'expulsion de l'Afrique du Sud.

Rhodésie

● SIX MAQUISARDS ont été tués dans le nord-est de la Rhodésie, au cours d'un engagement qui s'est déroulé jeudi 17 octobre, portant ainsi à quatre cent vingt-six le nombre des guérilleros africains morts au cours d'incidents frontaliers depuis décembre 1972. — (*Reuter.*)

Sikkim

● VINGT-DEUX DES TRENTE ET UN membres de l'Assemblée *nationale du Sikkim ont* demandé, dans un télégramme adressé au gouvernement indien, qu'un nouvel accord bilatéral soit signé entre le petit Etat himalayen et l'Inde au *lieu du statut d'association* récemment voté par le Parlement de New-Delhi, annonce le *Daily Telegraph*.

Suisse

● LES OPERATIONS DE VOTE POUR LE REFERENDUM sur l'initiative xénophobe visant à ramener d'un million à cinq cent mille le nombre d'étrangers vivant en Suisse ont commencé le samedi 19 octobre, à 8 heures. Elles dureront jusqu'à dimanche, 14 heures. De plus, grâce au système de « *vote anticipé* », rien que pour le seul canton de Genève, sur 175 000 inscrits, 13 000 électeurs avaient déjà voté jeudi soir. Le même phénomène semble s'être produit dans l'ensemble des villes importantes du pays et, selon les responsables des bureaux de vote, un nombre *important de personnes qui* s'abstenaient régulièrement lors des consultations ont déjà voté. On s'attend à une participation élevée pour ce référendum. — (*A.F.P.*)

DIPLOMATIE

L'ACCORD KISSINGER-JACKSON SUR L'ÉMIGRATION DES JUIFS SOVIÉTIQUES

MOSCOU : le compromis serait présenté comme un résultat de la fermeté soviétique

De notre correspondant

Moscou. — La presse soviétique ne fait bien sûr aucune allusion à l'annonce à Washington d'un accord entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur l'émigration des juifs soviétiques en échange de l'octroi à l'*Union soviétique* du bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. Il n'est pas dans les habitudes des dirigeants de commenter les concessions qu'ils peuvent être amenés à faire, *surtout* lorsqu'elles concernent un sujet aussi brûlant que le droit à l'émigration.

En dépit de ce silence officiel, les Moscovites étaient sans doute nombreux à être au courant de la nouvelle dès vendredi soir. L'écoute des radios étrangères est une pratique de plus en plus courante, même dans des milieux qui n'ont rien de dissidents, et le gros récepteur radio, *souvent de marque étrangère*, est devenu plus courant que le samovar dans les appartements d'une certaine classe dirigeante.

C'est dire que le régime devra bien, finalement, avancer au moins quelques explications. La ligne qui pourrait être suivie serait la suivante : au lieu de reconnaître que des concessions ont été faites, on affirmerait haut et fort que les *« ennemis de la détente »* ont enregistré une défaite cuisante aux Etats-Unis et qu'ils ont été obligés de s'incliner devant la volonté de paix du peuple américain. Cette ligne a été ébauchée en fait par M. Brejnev lui-même, dans son intervention, mardi, au Kremlin, devant les membres de la commission économique et commerciale soviéto-américaine. En utilisant un ton très dur, alors pourtant que l'accord était proche, le secrétaire général volait *en quelque sorte au devant de la victoire* ; il peut maintenant se targuer d'avoir, par ses fermes propos, fait céder l'adversaire.

M. Brejnev ne s'adressait pas tant en effet, ce jour-là, aux Américains qu'à son opinion publique intérieure, et l'on comprend mieux pourquoi une large diffusion a été réservée en Union soviétique à ses remarques acerbes. A sa fausse colère devraient normalement succéder bientôt des commentaires d'autosatisfaction.

Prudence dans la communauté juive

Cette explication pourrait se doubler d'une campagne sur les difficultés que rencontrent les juifs soviétiques en Israël. Depuis déjà un mois, la presse a publié un certain nombre de commentaires consacrés à ce sujet (en particulier sur les juifs qui attendraient en Belgique un visa pour les Etats-Unis), mais on n'en restera sans doute pas là. Autant qu'on puisse en juger, les dirigeants *soviétiques* ont accepté de faciliter quelque peu le départ des juifs, mais ils n'ont pas pour autant *décidé de résoudre le problème « à la polonaise »*, c'est-à-dire en incitant au départ toute la communauté juive du pays, soit plus de deux millions et demi de personnes.

L'annonce de l'accord a été accueillie, en tout cas, avec une joie encore prudente par les leaders de la communauté juive de Moscou. Les nouvelles, contradictoires, des dernières semaines sont pour beaucoup dans la circonspection de certains juifs, soumis au régime de la douche écossaise depuis le mois d'août dernier. Des hommes qui attendent leur visa de sortie depuis parfois quatre ans, et dans des conditions psychologiques et matérielles extrêmement dures, ont du mal à admettre qu'ils sont arrivés au bout de leur peine. Certains de ces dirigeants sont, d'autre part, retenus en Union soviétique pour des raisons de *« sécurité d'Etat »* : chercheurs ou ingénieurs, ils ont travaillé, à un moment ou à un autre, pour un projet qualifié de « secret », et les autorités utilisent ce prétexte pour s'opposer à leur départ. Que dit à leur sujet l'accord entre Washington et Moscou ? Personne ne le sait.

En fait c'est à l'usage que l'accord sera jugé. Dans l'immédiat il faudra se baser sur les cinq cents cas les plus délicats qui attendent d'être réglés depuis des années. Si ces demandes aboutissaient (il s'agit en général d'universitaires, de chercheurs et de scientifiques), il faudrait s'attendre à une nouvelle vague de départs parmi les « classes supérieures » de la communauté juive. *Beaucoup de membres de* cette classe hésitent, en effet, à faire une demande de départ devant les tracasseries de toutes sortes dont sont victimes certains des candidats à l'émigration.

On peut voir dans la conclusion du procès intenté à Victor Polski (*le Monde* du 19 octobre) une première conséquence de l'accord conclu entre Washington et Moscou. Victor Polski, accusé de conduite dangereuse et de tentative de subordination de témoin, a finalement été condamné vendredi soir par le tribunal de Moscou à 100 roubles d'amende seulement. Il risquait, en fait, une peine de prison de trois ans. L'agence Tass vient de consacrer à cette affaire un commentaire à prétention ironique, expliquant que la presse « bourgeoise » (des journalistes étrangers assistaient au procès) avait eu bien tort de s'inquiéter du sort de Polski. Cette mise au point est cependant peu convaincante, vu les accusations qu'on a essayé de porter contre le jeune physicien, qui attend son visa pour Israël depuis quatre ans.

Vendredi soir enfin, l'académicien Sakharov a diffusé une déclaration sur l'accord de Washington. Se situant en tant que défenseur des droits civiques de tous les Soviétiques, il estime que cet accord ne constitue qu'*« un très petit progrès qui pourrait être anéanti à tout moment »*. L'important pour lui est que soit reconnu à tous les Soviétiques le droit d'émigrer et de revenir en U.R.S.S. Or, affirme-t-il, on a tout juste *« accordé un cadeau à soixante mille personnes, au lieu de reconnaître un droit à tous. Tout accord qui permet d'exercer un certain contrôle sur la politique soviétique constitue un pas en avant*, a ajouté M. Sakharov. *Il faudrait cependant que cet accord ait force de loi pour qu'il ne puisse pas être supprimé unilatéralement »*.

JACQUES AMALRIC.

● *La commission sénatoriale des finances du Congrès américain* a adopté, le vendredi 18 octobre, un amendement à la loi de commerce qui précise que la Tchécoslovaquie ne pourra prétendre bénéficier *de la clause dite « de la nation la plus favorisée »* avant le dédommagement intégral des citoyens américains spoliés de leurs biens en 1948, au moment de la prise du pouvoir par le parti communiste à Prague. — *(A.F.P.)*

WASHINGTON : une consécration du contrôle du Congrès sur la politique de détente

De notre correspondant

Washington. — Les laborieuses tractations entre M. Kissinger et le sénateur Jackson, au sujet de l'émigration des juifs, ont finalement abouti. Le compromis qui, il y a quinze jours, semblait avoir échoué, est intervenu à la suite des assurances données par les Soviétiques au secrétaire d'Etat, qui en a fait part au sénateur Jackson dans une lettre résumant en six points les critères, pratiques et procédures qui inspireront désormais en Union soviétique les conditions de l'émigration.

Après une ultime réunion à la Maison Blanche, avec le président Ford et M. Kissinger, le sénateur Jackson, qui était accompagné de ses collègues Javits et Ribicoff et du représentant Vanik, a communiqué le vendredi 18 octobre à la presse l'échange de correspondance scellant l'accord intervenu. Le sénateur Jackson a précisé que le dernier obstacle avait été surmonté, jeudi soir, avec l'accord donné par le gouvernement au Congrès, permettant à celui-ci d'annuler les avantages commerciaux promis aux Soviétiques (clause de la nation la plus favorisée et surtout crédits) si le gouvernement de Moscou n'observait pas ses nouveaux engagements en matière d'émigration. Le compromis repose essentiellement sur une période d'essai de dix-huit mois pendant laquelle l' « amendement Jackson », qui faisait de la libéralisation de l'émigration en U.R.S.S. la condition même de l'octroi à ce pays d'avantages commerciaux, ne sera pas appliqué. Toutefois, un mois avant la fin de cette période, le président pourra demander son extension pour un an au Congrès, qui reste ainsi maître de la décision d'appliquer ou non l'amendement Jackson, compte tenu de l'attitude du gouvernement soviétique.

Certes, dans sa lettre, M. Kissinger ne fait pas mention du nombre des personnes autorisées à émigrer annuellement. Jamais les Soviétiques n'ont voulu donner un engagement précis sur ce point. Mais le secrétaire d'Etat estime que le respect des assurances données par Moscou permettra une augmentation rapide du nombre des émigrants. Le sénateur Jackson, dans sa lettre au secrétaire d'Etat, interprète l'accord comme ayant fixé une limite minimum de 60 000 personnes par an et croit comprendre que le président l'a considéré comme compatible avec l'assurance donnée par Moscou. Selon le sénateur, au-dessous de ce chiffre, les Soviétiques seraient considérés comme ayant manqué à leur engagement. En tout cas, il estime que la première année 60 000 juifs au moins devraient être autorisés à émigrer pour illustrer la bonne foi soviétique.

Il est significatif que le gouvernement ait laissé au seul sénateur Jackson le soin d'annoncer, de commenter et de saluer l'accord intervenu, et cela dans la mesure même où le Congrès acquiert ainsi un contrôle plus grand sur la politique de détente. *« L'exécution de bonne foi de cet accord représente la pierre de touche de la détente »*, a dit le sénateur républicain Javits. Compte tenu de l'opposition violente à l'amendement Jackson manifestée dans le passé par le président Nixon et M. Kissinger, il est difficile de ne pas considérer l'accord intervenu comme un succès pour le Congrès, et plus particulièrement pour le sénateur Jackson, dont la ténacité se trouve ainsi récompensée. Sa position comme candidat à la nomination du parti démocrate, pour les élections présidentielles de 1976, se trouve ainsi renforcée. A en croire le sénateur, le président Ford a adopté une attitude bien différente de celle de son prédécesseur.

Malgré tout, du côté du gouvernement, on se félicite d'un accord qui paraissait bien compromis. A quelques jours du voyage de M. Kissinger dans la capitale soviétique, cet assouplissement ne peut que cre[er] un bon climat pour les discussio[ns] soviéto-américaines.

Enfin, on se félicite évidemme[nt] que l'accord intervenu permette [de] sortir de l'impasse le *trade-bill*, législation commerciale déposée p[ar] le président Nixon en avril 1973 qui doit permettre aux Etats-U[nis] de négocier avec leurs partenair[es] une libéralisation du commerce mo[n]dial. Cette loi était bloquée [au] Congrès par l'amendement Jackso[n]. Les représentants des Etats-Un[is] pourront enfin se mettre à la tâch[e].

…RI PIERRE.

Les six garanties

Dans sa lettre au sénateur Jackson, M. Henry Kissinger écrit : *« Je souhaiterais, au nom de notre gouvernement, vous informer que nous avons reçu l'assurance que les critères et pratiques suivants détermineront désormais l'émigration à partir de l'U.R.S.S. »* Il donne ensuite la liste des six garanties reçues des autorités soviétiques.

« 1) Des sanctions contre des individus cherchant à émigrer d'U.R.S.S. seraient une violation des lois et règlements soviétiques et, par par conséquent, ne seront pas tolérées ;

» 2) Il ne sera pas fait d'obstacles déraisonnables ou illégaux à l'émigration des personnes désireuses de quitter le pays ;

» 3) Les demandes d'émigration seront examinées dans l'ordre où elles auront été reçues, y compris celles qui sont déjà enregistrées, et selon le principe de non-discrimination en ce qui concerne le lieu de résidence, la race, la religion ;

» 4) Les cas douloureux seront étudiés avec sympathie et diligence ;

» 5) La perception de la prétendue taxe à l'émigration pour les émigrants, qui a été suspendue l'an dernier, restera suspendue ;

» 6) En ce qui concerne tous les points mentionnés ci-dessus, nous serons en mesure de signaler aux dirigeants soviétiques les cas où ces critères et pratiques n'ont pas été appliqués. Nos représentations (...) seront accueillies d'une manière sympathique et il y sera répondu. »

Dans la conférence de presse au cours de laquelle il a donné lecture de cette lettre, le sénateur Jackson a qualifié le compromis réalisé d'*« événement historique dans le domaine des droits de l'homme »*, et a estimé qu'il pourrait servir de modèle pour des arrangements futurs avec d'autres pays communistes.

JÉRUSALEM : M. Allo[n] remercie M. Kissinger [de] cette « contribution ine[s]timable ».

A la suite du compromis a[n]noncé vendredi, M. Ygal Allo[n], vice-premier ministre et minist[re] israélien des affaires étrangèr[es], a fait parvenir vendredi 18 o[c]tobre deux messages adress[és] respectivement au secréta[ire] d'Etat américain, *M. Henry* Ki[s]singer, et au sénateur Hen[ry] Jackson.

Dans le message adressé [à] M. Kissinger, M. Allon remerc[ie] le secrétaire d'Etat pour « [la] *contribution inestimable qu'il [a] apportée à cette cause human[i]taire »* (des juifs soviétiques).

Dans le message destiné [à] M. Jackson, le ministre le pr[ie] d'accepter *« ses profonds reme[r]ciements et ses félicitations po[ur] le succès qu'il vient d'obtenir da[ns] sa lutte historique pour le prin[]cipe de la liberté de l'émigra[]tion... »*

De son côté, M. Shlomo Rose[n], ministre israélien de l'intégratio[n] des immigrants, a déclaré que [le] logement de quelque soixant[e] mille personnes supplémentaire[s] par an en Israël ne poserait pa[s] de problèmes particuliers. Toute[]*fois* la question de leur empl[oi] *nécessitera* la coopération de tou[]tes les branches de l'économi[e] israélienne.

● *Le secrétaire d'Etat américain*, M. Henry Kissinger, a déclar[é] vendredi 18 octobre que la Franc[e] jouait un rôle « central » tan[t] pour l'avenir des relations de[s] Etats-Unis avec l'alliance atlan[]tique que dans une Europe travail[]lant à son unité.

Les relations franco-améri[]caines, a dit M. Kissinger, « s[e] *sont énormément améliorées* depuis un an et *« le dialogue ave[c] la France est maintenant floris[]sant »*.

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DE M. SAUVAGNARGUES A BEYROUTH

La France et le Liban entretiennent des liens étroits de coopération

De notre correspondant

Beyrouth. — *M. Jean Sauvagnargues est attendu ce samedi 19 octobre vers 15 heures à Beyrouth pour un séjour de quarante-huit heures. Le chef de la diplomatie française* rencontrera notamment le président de la République, M. Soleiman Frangié, dont il sera dimanche l'hôte à déjeuner, et son homologue libanais, M. Fouad Naffah, avec lequel il aura deux séances de travail, ainsi que le patriarche maronite, Mgr Méouchi, auquel il rendra visite en son siège de Bkerké.

Le fait que le Liban soit en pleine crise ministérielle n'affectera pas la portée des entretiens franco-libanais, d'autant moins qu'il n'y a pas de questions majeures à régler dans l'immédiat et *que, en tout état de cause, le gouvernement démissionnaire de M. Takieddine Solh assure* l'expédition des affaires courantes.

Il s'agira dès lors davantage d'un tour d'horizon politique, économique et culturel que de pourparlers proprement dits. Figurent notamment à l'ordre des séances de travail des deux délégations :

— Un accord, auquel il ne manquerait que les paraphes, qui a été conclu après douze années de laborieuses tractations entre le gouvernement libanais et l'Aéroport de Paris. Il porte sur des études — conseils pour le réaménagement et la réfection des pistes de l'aérodrome international de Beyrouth ;

— Le renouvellement de la concession de la SOFIRAD *pour l'exploitation de la compagnie libanaise de télévision, concession qui expire* le *31 décembre prochain.*

Les relations entre les deux pays se traduisent aujourd'hui par une coopération très étroite, qui s'étend aux secteurs politique, économique et culturel. Sur un total d'importations de 3 669 070 000 livres libanaises (une livre libanaise vaut 2 francs) et d'exportations de 1 586 611 000 livres, le Liban a acheté à la France en 1973 pour 363 281 000 livres d'automobiles, de produits pharmaceutiques, de textiles et d'habillement, et lui a vendu pour 67 851 000 livres de produits divers.

Sept instituts de crédit français ont une agence à Beyrouth ou participent aux capitaux de banques *libanaises. Les onze principales entreprises françaises sont représentées au Liban, et cinq autres y ont un établissement* industriel ou commercial.

Quatre-vingt-cinq établissements enseignent le français à 55 940 élèves libanais. L'institut français d'archéologie, le centre d'études de mathématiques (438 étudiants), l'école supérieure de lettres (571 étudiants) et les lycées franco-libanais de la mission laïque (3 856 élèves) relèvent du Quai d'Orsay. Quatre autres établissements universitaires sont régis par la Compagnie de Jésus : la faculté française de médecine et de pharmacie (680 élèves), la faculté de droit (1 745 élèves), l'école supérieure d'ingénieurs (487) et l'institut de lettres orientales (221). Quelque deux mille étudiants poursuivent actuellement leurs études en France, dont 153 boursiers du gouvernement français. Celui-ci accorde, d'autre part, chaque année près de deux cents bourses de stage de coopération technique à de jeunes Libanais désireux de compléter leur expérience professionnelle.

Les établissements religieux étaient seuls ou presque à bénéficier de l'aide culturelle française. Mais celle-ci vient d'être reconvertie de manière à permettre à l'enseignement public d'en profiter ; deux cent dix-neuf professeurs français détachés du ministère de l'éducation nationale enseignent actuellement au Liban, auxquels il faut ajouter quarante-cinq coopérants.

Quel que soit l'intérêt que peut *porter le gouvernement français* au Liban et à son développement économique, *il reste que cette visite, annoncée depuis longtemps,* sera *plus particulièrement marquée par* un « petit sommet » franco-palestinien, le premier du genre. A sa demande, M. Yasser Arafat sera reçu par M. Sauvagnargues lundi matin à 8 h. 30 à l'ambassade de France. L'entretien, indique-t-on de source palestinienne, couronnera une série de démarches qui ont permis à la Résistance d'intéresser à sa cause le Quai d'Orsay. Le leader de l'O.L.P. ne manquera pas, bien sûr, de remercier son interlocuteur pour son dis- unies et pour l'attitude de la unies, et pour l'attitude de la France, qui a voté en faveur de la participation de *l'O.L.P.* au débat sur la question palestinienne. *« Nous comptons par dessus tout sur le gouvernement de Paris,* dit-on dans les milieux palestiniens, *pour intervenir auprès de ses partenaires de la Communauté européenne, l'Allemagne fédérale et l'Italie notamment, afin qu'ils se montrent à l'avenir moins réfractaires à notre révolution et plus coopératifs, le but étant, dans le cadre des efforts déployés, que l'on aboutisse à l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient. »*

ÉDOUARD SAAB.

(Publicité)

Le Mouvement Sioniste de France organise un meeting de protestation

1) Contre le terrorisme palestinien sous l'égide de l'O.N.U. ;
2) Contre le vote de la France ;
3) Pour une paix israélo-arabe juste et durable,

lundi 21 octobre à 20 h. 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE,
19, boulevard Poissonnière (2e).

LA RENCONTRE AVEC M. ARAFAT

(Suite de la première page.)

De son côté, M. Chirac se rendra en Irak le 30 novembre, avant d'aller un peu plus tard en Arabie Saoudite, où l'aura précédé une importante mission économique. Quant à l'Egypte, elle est bien entendu elle aussi inscrite au programme de M. Sauvagnargues. Seules la mort de Georges Pompidou puis des difficultés de calendrier ont empêché que le ministre français des affaires étrangères ne s'y rende plus tôt.

Parallèlement, le dialogue euro-arabe entre dans une phase active. Un groupe d'experts des Neuf partiront le 20 octobre pour Le Caire.

Force est donc de reconnaître que la politique française au Proche-Orient n'a guère changé depuis 1967. La démission du général de Gaulle, l'élection de Georges Pompidou, puis celle de M. Giscard d'Estaing avaient fait naître en Israël des espoirs de changement qui n'ont jamais eu de suite. C'est que la France et, plus généralement, l'Europe sont désormais liées au monde arabe par des intérêts qui, surtout depuis la crise pétrolière, ne peuvent être ignorés. Recevant le ministre israélien des affaires étrangères de l'époque, M. Eban, peu avant la guerre de six jours, le général de Gaulle lui dit (et il le répéta quelques jours plus tard en conseil des ministres) que toute action préventive israélienne aurait entre autres pour effet de susciter de graves difficultés pour l'approvisionnement des Occidentaux en pétrole, et de transformer le problème des réfugiés palestiniens en *« un grand problème national »*. Cette analyse s'est depuis vérifiée point par point.

MAURICE DELARUE.

APRÈS LA VISITE DE M. FAHMI A MOSCOU

L'Égypte se félicite de la normalisation de ses relations avec l'U.R.S.S.

De notre correspondant

Le Caire. — La normalisation des relations égypto-soviétiques, après la visite de M. Fahmi à Moscou, paraît donner satisfaction à l'*ensemble* de la classe politique égyptienne. Même les milieux pro-occidentaux se félicitent que Moscou demeure le fournisseur attitré des armées égyptiennes, car dans la conjoncture militaire actuelle, il eût été préjudiciable à la sécurité du pays de modifier ses méthodes de défense conçues en fonction de l'armement soviétique. Cela dit, les mêmes milieux n'excluent pas l'éventualité de l'achat en *Occident*, et, notamment en France, d'*« armements complémentaires »*.

La prochaine visite au Caire, en principe en janvier 1975, de M. Brejnev, qui n'y est encore jamais venu, constitue un sujet de *satisfaction* d'importance pour *le président* Sadate.

Celui-ci, qui est avant tout un nationaliste, n'a cependant pas oublié l'époque — avant le renvoi des conseillers militaires soviétiques en *1972* — où le chef de l'*Etat* égyptien ne pouvait se rendre dans certaines parcelles du territoire national sans en référer au préalable aux Soviétiques. Aussi bien ne faut-il pas s'attendre à un retour en force des Russes dans la vallée du Nil.

En revanche la coopération économique, qui se poursuivait à un rythme modéré, connaîtra sans doute un essor plus net.

La dette civile et militaire du Caire à l'égard de Moscou, estimée approximativement à 5 milliards de dollars, et l'absorption par les pays de l'Est de presque toutes les exportations « utiles » de l'Egypte, font toutefois peser une *lourde hypothèque sur l'économie égyptienne.*

La normalisation égypto-soviétique constitue, enfin, un avertissement à l'Occident, et principalement aux Etats-Unis, pour qu'ils accroissent leurs pressions su[r] Israël en vue d'obtenir de subs[]tantielles concessions de l'Eta[t] hébreu au sujet des territoire[s] arabes occupés et de l'avenir de[s] Palestiniens.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

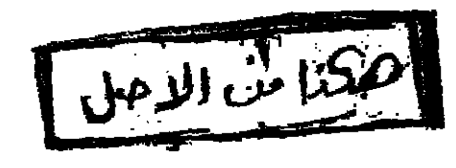
AUCUNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE NE PARTICIPERA AUX PROCHAINES PROSPECTIONS PÉTROLIÈRES

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Aucune entrepris[e] française ne figure parmi les vingt-quatre sociétés pétrolières étrangère[s] qui vont investi[r] 530 millions de dol[]lars dans la prospection des hydro[]carbures en Egypte au cours de[s] huit prochaines années. Ces vingt-quatre sociétés, auxquelles pourrai[t] bientôt se joindre un groupe japonais, appartiennent aux pays suivants : Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagn[e] fédérale, Pays-Bas, Suède et Brésil.

L'absence d'entreprises française[s] est d'autant plus étrange *que de*[s] *contacts existent depuis plusieurs an*[]*nées entre l'organisme égyptien de*[s] pétroles et Elf-Erap et la *Compagni*[e] française des pétroles (C.F.P.). *Ell*[e] *est expliquée ici par le refus des pé*[]*troliers français de verser un bonu*[s] *ou « droit de signature » — pratique commerciale au demeurant normale — lors de la conclusion de tout accord.*

La prochaine signature d'une convention franco-égyptienne *sur la* protection des investissements *fran*[]çais en Egypte pourrait cependan[t], estime-t-on ici, *inciter* les industriels français du secteur pétrolier et les autres à prospecter un peu plus le marché égyptien. — J.-P. P.-H.



Samoa, îles blessées

III. — Le gâchis américain

De notre envoyé spécial JACQUES DECORNOY

L'archipel des Samoa, comme celui des Tonga, traverse une profonde crise. Dans les Samoa indépendantes se développe une opposition à un régime que *critiquent ouvertement certains* milieux religieux («le Monde» des 16, 17, 18 et 19 octobre). En revanche, la situation paraît actuellement sans issue dans la Samoa américaine.

Pago-Pago. — Un gros rocher, petites « plaines » côtières à l'ouest et à l'est et, au centre, une des plus parfaites baies du monde, une merveille de la nature, comme dessinée d'un coup de compas. On comprend que les marins américains aient été séduits, il y a quelque quatre-vingts ans. Dominant l'arc de cercle, la frange noire des *rain-makers*, les montagnes qui bloquent les nuages. Mais l'U.S Navy délaisse maintenant Pago-Pago (prononcer : Pango-Pango) : à ère nouvelle, nouvelle stratégie.

« *Nous pratiquons ici une politique colonialiste du dix-septième siècle* », dit un Américain, bien placé pour savoir de quoi il parle. Cependant, le vingtième siècle n'est pas absent : « *Go all the way go airborne* » (« *N'y allez pas par quatre chemins, devenez* [...]*ra* »), conseillent, sous forme d'injonction, de grandes affiches. Les postes de télévision sont nombreux, mais fonctionnent quand il y a de l'électricité. Dans l'hôtel, aussi coûteux que désagréable, les robinets crachent parfois de la boue, ou rien du tout. Les informations parviennent ici quand elles le peuvent mais les vols sont presque quotidiens avec la Californie et Hawaï ; les hebdomadaires sont vendus fort cher, sous prétexte qu'ils sont *jetspeeded* (débarqués d'avions à réaction) : on a plutôt l'impression qu'ils arrivent à bord de chaloupes. Les marchés du Pacifique du Sud n'ont jamais grande allure ; celui de Pago-Pago est misérablement vide. Tous les légumes consommés sur place sont importés de Californie !

Pour mémoire, rappelons que nous sommes, en principe, en terre polynésienne. En fait, nous ne sommes nulle part ; ou, s'il faut quand même nous situer, disons que nous avons atterri sur un *no man's land* politique et humain, sur lequel la marée d'une grand puissance a, en fin de course, déversé ses déchets. Régnant sur le tout, un gouverneur, qu'un fonctionnaire qualifiait à l'époque de « *membre de la bande à Nixon* ». Les Samoans ? Au fait, où sont-ils ? Et qu'est-ce que la Samoa américaine sur le plan juridique ?

Rien. Cette Samoa n'est rien. Les documents en parlent comme d'une possession insulaire sans statut (« *unincorporated insular possession* ») des Etats-Unis. Une commission d'élus locaux a d'ailleurs conclu que, dans les conditions actuelles, le mieux était d'en rester là (1). L'indépendance ? Elle est exclue. L'union avec les Samoa-Occiendentales ? Nul n'en veut apparemment. La constitution d'un nouvel Etat américain ou l'intégration sous une forme ou sous une autre à l'Union, par exemple, en tant que comté lointain d'Hawaï ? Samoa y perdrait son « âme »

La petite Samoa paraît ainsi devoir demeurer pour très longtemps, ou toujours, accrochée à l'hameçon américain. L'une des raisons avancées pour justifier le refus d'une incorporation totale aux Etats-Unis est la nécessité de protéger les coutumes somoanes la hiérarchie des *matai* — chefs coutumiers — et le système foncier. Tous arguments qui sonnent juste. Mais la situation actuelle ne risque-t-elle pas, si elle se perpétue, d'achever ce qui peut déjà être considéré comme un ethnocide ?

Une annexe clochardisée

Voici quelques faits assez révélateurs d'une peu banale histoire. Les Samoans peuvent naturellement se déplacer comme bon leur semble en territoire américain. La destruction de la société insulaire, l'injection à haute dose des valeurs dominantes sur le continent font qu'un tiers seulement des Samoans demeurent dans leur pays ; le reste se partage à peu près également entre Hawaii (autre bel exemple de déculturation profonde) et la Californie. L'île est gérée par le ministère de l'intérieur, qui n'est pas avare de crédits : environ 40 millions de dollars cette année. Pour quoi faire ? En grande partie pour payer quatre mille fonctionnaires (dont une minorité d'Américains du continent) ; quatre mille fonctionnaires pour un total de vingt-huit mille habitants, dont 50 % ont moins de quinze ans et 25 % sont nés à l'extérieur, des Etats-Unis à Tonga ! Autant dire que cette administration tourne en rond et se gère elle-même. Réflexion d'un responsable de rang élevé : « *A ce train, les fonctionnaires, dans dix ans, seront seuls à Samoa avec, pour remplacer les gens du cru, quelques milliers de Tongiens ou de Samoans occidentaux.* » Certes, le vieux système des *mataï* demeure en place, mais les jeunes le supportent encore moins que dans les Samoa indépendantes

L'instruction est un énorme échec. On manquait d'enseignants ; la solution envisagée a consisté — un gouffre à dollars, mais de coquets revenus pour les firmes sous contrats — à utiliser la télévision pour instruire les jeunes Samoans. Ce fut un fiasco total. Les élèves sortant des lycées ne font toujours que baragouiner l'anglais.

L'agriculture ne saurait être riche : le terrain fort pentu ne se prête guère à cette activité. Il reste que ce qui est cultivable n'est plus exploité ou l'est fort mal. Mais *l'ordre est maintenu* : il y a proportionnellement deux fois et demie plus de policiers que dans les Samoa-Occidentales.

L'île est devenue totalement dépendante des Etats-Unis, annexe déboussolée d'un empire qui peut s'offrir ce luxe et ne se préoccupe guère d'avoir à nourrir ce clochard. « *Nous sommes de très mauvais colonialistes* », dit un *fonctionnaire. En est-il de bons?...* Le journal local, *Samoa News*, reprend le même thème, réclame un peu de dignité pour les Samoans, et est naturellement détesté par le gouverneur.

Qui se promène le long de la baie ne peut manquer d'être surpris par une énorme bâtisse orientale parfaitement exotique en ces lieux : la Maison de la Corée, plantée là, près d'un terrain de base-ball. A quelques centaines de mètres, deux firmes américaines ont installé leurs conserveries de thons. Telle est, après... l'*administration*, la *seconde activité* de l'île. Environ quatorze cents Samoans et Samoanes y travaillent dans des conditions de salubrité fort critiquées. Dans la baie vont et viennent les bateaux de pêche. Ils sont près de quatre cents à sillonner la région jusqu'aux îles Salomon — où ils se font parfois surprendre en des eaux territoriales qu'ils ne devraient pas violer. Quatre cents bateaux, cela représente dix mille pêcheurs, qui sont soit sud-coréens, soit taïwanais. Dix mille pêcheurs étrangers, l'équivalent du tiers de la population insulaire. Voilà qui pose d'autres problèmes : de maintien de l'ordre, de femmes (*dix mille* « célibataires » en bordée...), parfois de « *disparition* » *de tel ou tel qui* s'installe dans un village samoan, et y fait éventuellement souche. De plus, Taïwanais et Sud-Coréens ne s'aiment guère, dit-on : les rixes ne sont pas rares.

Les profits sont en tout cas considérables pour les deux firmes. Au point qu'une troisième va sans doute s'installer. Samoa est peut-être américaine, mais on n'y paie pas les mêmes salaires qu'à Los Angeles. Les privilèges fiscaux sont considérables et le poisson en conserve est importé aux Etats-Unis sans payer de droits de douane. Cette législation devrait attirer d'autres entreprises, espèrent les planificateurs : pourquoi ne pas monter des usines d'assemblage, comme à Hongkong ou en Malaisie ? Mais la terre manque : 99 % du pays est sous droit coutumier, et il n'est pas toujours facile de louer. « *L'exemple d'Hawaï a été compris ici,* note un fonctionnaire. *Les gens ne veulent pas aliéner leur pays. Ils savent aussi que le tourisme peut avoir des effets catastrophiques. Voyez Hawaï encore.* »

La même personnalité décrit ainsi le système politique : « *Le gouverneur est nommé par Washington et tient tous les cordons de la bourse. Le Sénat est composé de chefs traditionnels, nommés par leurs pairs, et qui n'ont guère d'instruction. Les représentants sont élus par le peuple : ce sont pour la plupart des opportunistes, parfois des chefs, parfois pas. Il existe aussi une nouvelle — et petite — couche de jeunes diplômés qui respectent les traditions tout en comprenant le changement. Mais ceux-là ne s'intéressent pas à la politique. C'est dommage.* »

Par trois fois, la question a été posée par voie de référendum à la population : « *Voulez-vous élire votre gouverneur ?* » C'était en 1972, en 1973 et en juin 1974. Les réponses furent négatives. Les deux premières fois, la procédure n'avait d'ailleurs de démocratique que le nom, car quelque cinquante questions étaient posées en même temps. Comment s'y retrouver ? Et sous prétexte d'avoir un gouverneur à soi, fallait-il pour autant approuver tous les autres projets de l'administration ? Un nouveau référendum, clair cette fois, a eu lieu en juin 1974 : le vote a été une fois encore négatif. Eût-il été positif qu'il n'aurait pas réjoui pour autant bien des jeunes Samoans.

Si un *mataï* était parvenu au poste suprême, comme on pouvait le penser, il aurait « casé » partout les membres de sa famille, moins par népotisme peut-être que par obligation sociale. De toute façon, quelle eût été sa marge d'action ? La dépendance à l'égard des Etats-Unis n'aurait pas été pour autant levée.

Les beaux bâtiments modernes font pourtant impression : ce *Parlement* avec *ses suites de bureaux* pour les élus, ses cellules pour conseillers et fonctionnaires. Mais la coquille est vide. Guam aussi élit son gouverneur, après *tout : étouffée par les bases militaires* et le déferlement des touristes japonais, sa population est-elle maîtresse de son destin ?

L'armée et la sécurité sociale

Les Samoans américains vont donc continuer d'errer dans un désert chromé, avec leur baie polluée dans laquelle l'écologiste *officiel déverse de temps à autre* ses détergents. Les sergents recruteurs de l'armée vont revenir à date fixe. Ils n'ont eux-mêmes guère de chance : le niveau est tel que, l'an dernier, ils n'ont pu accepter que cinquante-huit jeunes parmi les quatre cent soixante-dix-huit postulants pourtant frais émoulus des lycées. Ils furent cependant plus heureux ou moins *difficiles que le bureau de la* sécurité sociale : il ne put vraiment embaucher aucun des candidats qui étaient passés, fût-ce un an ou deux, par les universités continentales.

Un économiste de la *Commission du Pacifique du Sud* a, *dans* un récent rapport, préconisé un resserrement des liens économiques entre les deux Samoa. Rien n'indique que ces recommandations seront suivies ; elles ne sont d'ailleurs pas simples à mettre en œuvre. Etudiant les avantages et les désavantages d'une unification de l'archipel, des élus locaux ont écrit que « *les frontières artificielles tracées par les puissances étrangères ne doivent pas forcément diviser un peuple pour toujours* ». Mais, ont-ils ajouté, les deux régimes sont différents : selon eux, et le jugement est étrange, les Samoa-Occidentales « *sont une démocratie parlementaire à la britannique* », cependant qu'à Pago-Pago fonctionnerait un système à l'américaine (ce qui n'est pas plus exact). Plus sérieux est l'argument selon lequel *l'unité ferait perdre de* gros revenus à l'île orientale. Il est dit aussi que l'une des deux « *soupapes de sécurité* » (le mot est utilisé) que constituent, grâce à l'émigration, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, disparaîtrait.

Au milieu du Pacifique, un petit pays continuera donc de subir le gâchis américain. De l'est à l'ouest, les Samoa sont des îles blessées. Du moins, grâce à l'indépendance, les îles occidentales peuvent-elles espérer un jour faire cesser une hémorragie qui risque en revanche de tuer Pago-Pago et les villages environnants.

Prochain article :

LES FIDJI, OU LE BONHEUR DES AUTRES

(1) *Report from the future political status study commission to the* [...]*eventh legislature of American Samoa*, 9 février 1970. Ses conclusions sont toujours valables.

(Publicité)

QUAND LA MEDECINE REND MALADE

Le lundi 21 octobre le Nouvel Observateur présentera à ses lecteurs un texte littéralement scandaleux, qui va bousculer bien des idées reçues et nous obliger tous à réfléchir à un des problèmes les plus graves parce que des plus significatifs de notre temps : on nous dit que la médecine peut – et même est condamnée – à être plus nuisible que bienfaisante.

Nous croyons utile d'éclairer le débat : nous serions impardonnables si, par l'effet d'un malentendu, le réquisitoire de Michel Bosquet et d'Ivan Illich devait laisser indifférents les responsables et désespérer au contraire ceux qui attendent de la médecine un secours nécessaire. Les milliers de personnes qui doivent aux antibiotiques d'avoir survécu à une septicémie, qui ont échappé à une mort certaine grâce au bistouri d'un chirurgien ou au diagnostic rapide et à l'action efficace d'un médecin, tous ceux qui vivent aujourd'hui en possession de tous leurs moyens grâce à l'action de la médecine moderne, penseront peut-être que le procès fait dans le Nouvel Observateur est en partie injuste.

Les médecins en majorité diront et penseront que des statistiques innombrables prouvent le contraire de ce que les auteurs affirment, et leur action quotidienne leur interdit de supposer que leur science et leur dévouement pourraient être inutiles, encore moins nuisibles.

Il est vrai que la médecine peut s'enorgueillir de bienfaits qui ne sont guère ici mis en valeur. Tous les malades qui, aujourd'hui bénéficient de ses bienfaits ou espèrent qu'elle les sauvera d'une mort stupide ou leur épargnera des souffrances injustifiables, auraient tort de croire qu'ils ne peuvent que craindre et trembler. Le but des auteurs n'est pas d'inciter les malades à se détourner des soins que la médecine peut leur offrir pour lutter contre la maladie et la mort, mais d'étudier le problème que pose aujourd'hui la "médicalisation" de la vie et de la mort, c'est-à-dire l'accaparement par la médecine du contrôle de toute une série d'activités humaines qui ne devraient relever que de l'usage de la liberté de chacun. La médecine d'aujourd'hui agit comme elle le fait parce qu'elle opère dans un monde "dénaturé". Les fonctions qu'on lui assigne ne sont pas la protection réelle de la santé par une modification des conditions sociales et culturelles ou par une meilleure prévention contre la maladie. Il s'agit du traitement exclusivement technique de maladies dont souvent la nature et les causes lui échappent. Ce qui la conduit à une négation forcenée de ce que peuvent avoir de naturel et d'affreux la maladie parfois, la mort toujours.

Ce rappel qui nous a paru nécessaire ne diminue en rien la vérité de ce qu'Illich et Bosquet nous révèlent et dont la signification bouleversante peut et doit être féconde. Ce texte est là pour ouvrir un débat auquel nous demandons à tous de participer avec le Nouvel Observateur. Nous dépendons de nos choix politiques qui eux-mêmes conditionnent la médecine, notre vie, notre mort, qui ont cessé de nous appartenir.

lundi 21 octobre 1974



Quand la médecine rend malade par Michel Bosquet et Ivan Illich.

l'œuvre fondamentale de
Bruno Bettelheim
L'amour ne suffit pas 432 PAGES - 36 F
Evadés de la vie 637 PAGES - 63 F
EDITIONS FLEURUS / 31 RUE DE FLEURUS / 75006 PARIS

noël ✶ nouvel an
aux
U✶S✶A
(départ 21 décembre/retour 2 janvier)
1475 F
Paris/New York/Paris
en Boeing Jet PanAm
affrété par Camino
(formule V.A.R.A. *)
clôture des inscriptions :
imminente
renseignements et réservations
toutes Agences de Voyages ou



21, rue Alexandre Charpentier
75017 Paris - tél. 755.77.90 - 380.55.58
lic. A. 478
Vols Affretés avec Reservation à l'Avance, réglementés par le Ministère des Transports.

POLITIQUE

M. Chirac : la majorité est parfaitement unie

M. Jacques Chirac a affirmé vendredi après-midi 18 octobre, au micro de R.T.L., qu'à la différence de la gauche, qui vient, a-t-il dit, de connaître « un craquement profond », la majorité était « pour l'essentiel parfaitement unie ». « *Elle exprime tout naturellement*, a-t-il ajouté, *c'est la vocation même des parlementaires et des députés, le sentiment personnel que peut avoir chacun dans cette majorité sur des problèmes techniques, politiques, psychologiques, quand ils se présentent.* »

A propos du projet de loi relatif à la compensation entre régimes de sécurité sociale qui a provoqué des remous dans la majorité, M. Chirac a estimé qu'il avait été « très mal présenté ». « *Une campagne s'est déclenchée de façon tout à fait abusive*, a-t-il dit, *au terme de laquelle on a laissé croire que ce mécanisme se faisait au profit des non-salariés, des agriculteurs, des commerçants, des artisans, etc., et au détriment des salariés, c'est-à-dire du régime général de sécurité sociale. Ce n'était évidemment pas dans l'esprit du gouvernement, et, par conséquent, il y avait là une espèce d'attaque démagogique et de mauvaise foi de la part de ceux qui voulaient systématiquement critiquer ce texte. Une partie de la majorité, plus exactement de l'U.D.R., a considéré que ce qui allait de soi allait encore mieux en le disant de façon claire et a apporté un certain nombre d'amendements à ce texte, amendements que j'ai acceptés naturellement, puisqu'ils allaient dans le sens de l'affirmation selon laquelle le régime général de sécurité sociale n'était en aucun cas en cause. Le résultat, c'est que le texte a été voté à une très large majorité. Il n'en reste pas moins, c'est vrai, que quelques élus U.D.R. n'ont pas voté ce texte et que certains commentateurs ont pu estimer qu'il y avait cinq, six, sept, huit députés U.D.R. qui semblaient avoir l'intention de manifester une hostilité systématique au gouvernement et, à travers le gouvernement, au président de la République. C'est possible, je n'en sais rien.* »

« *Eh bien*, a conclu le premier ministre, *il va de soi que, si pendant toute une session, il y a des députés de la majorité qui votent toujours contre le gouvernement et qui, par leur comportement, marquent une hostilité permanente au gouvernement, il est bien évident que le gouvernement ne pourra plus les considérer comme appartenant à la majorité.* »

Enfin, M. Chirac a démenti l'éventualité d'un prochain remaniement ministériel : « *Dans l'état actuel des choses*, a-t-il dit, *il n'y a aucune espèce de raison de faire un quelconque remaniement ministériel. J'ajouterai que le gouvernement n'est pas pressé, il a le temps devant lui, il n'y a pas d'échéance électorale prochaine dans les deux ou trois années à venir, puisque les prochaines élections législatives auront lieu dans plus de trois ans, et, par conséquent, le gouvernement a la durée devant lui, ce qui lui permet de poursuivre avec ténacité et sérénité d'une part sa politique de rétablissement de nos équilibres économiques, perturbés par des raisons extérieures à la France, et, d'autre part, sa politique de transformation de notre société. Et nous continuerons.* »

Sur la deuxième chaîne de télévision, vendredi soir, M. Chirac a confirmé que les réserves élevées par certains députés U.D.R. sur plusieurs projets gouvernementaux « *ne mettent absolument pas en cause* », selon lui, « *la cohésion de la majorité* ». Il a précisé : « *Ce n'est pas du tout de la grogne, c'est le travail normal des parlementaires que de faire connaître leur sentiment personnel. Ils ont été élus pour cela, il ne faut en tirer aucune espèce de conclusion politique.* »

Le Centre démocrate veut aider les républicains indépendants à devenir giscardiens

Le comité directeur du Centre démocrate, réuni le samedi 19 octobre, devait étudier les propositions de réorganisation, présentées par son secrétaire général, M. Pierre Abelin. Cette réorganisation (*le Monde* du 19 octobre) était devenue nécessaire à la suite de la démission de M. André Fosset, qui, devenu président du groupe Union centriste du Sénat, avait renoncé à ses fonctions de secrétaire général délégué, poste qu'il occupait depuis le mois de juin.

A l'occasion du conseil politique qui siège dimanche 20 octobre, M. Fosset devait, dans son rapport de politique générale, indiquer que son mouvement s'efforcerait d'enrichir « *de sa contribution positive* » les textes que le gouvernement soumettrait au Parlement et « *par là d'infléchir une politique dont les faiblesses n'échappent pas* » aux responsables du Centre démocrate. M. Fosset devait lancer également une sorte d'avertissement à ceux qui, au nom d'une éthique, permettraient « *le maintien de législations répressives* » moins « *efficace* » que « *la mise en place d'un environnement plus secourable* ». Faisant ainsi allusion au projet du gouvernement de libérer l'avortement, M. Fosset devait déclarer : « *Il faut prendre garde à ne pas être en retard d'un concile.* » Enfin, M. Fosset devait affirmer : « *L'incontestable volonté réformatrice du président de la République est souvent mieu appréciée des milieux où nous évoluons que de ceux où se recrute l'électorat des républicains indépendants. Sans doute sera-t-il utile que nous les aidions à devenir giscardiens. Giscardiens, c'est-à-dire réformateurs.* »

Le congrès constitutif du nouveau parti radical-socialiste et réformateur aura lieu les 16 et 17 novembre

Au cours de sa réunion de vendredi 18 octobre, le directoire du nouveau parti radical-socialiste et réformateur, composé de Mmes Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine, et Anne-Marie Fritsch, député de la Moselle, de MM. Michel Durafour, ministre du travail, Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à l'environnement, Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, et André Rossi, porte-parole du gouvernement, a décidé que le congrès constitutif de cette nouvelle formation aurait lieu les 16 et 17 novembre prochain à Bagnolet.

Après une réunion des organisations constituantes, vendredi 15 novembre, la première journée du congrès doit être consacrée aux rapports et aux débats sur les principaux problèmes d'actualité, tandis que, le lendemain, « *le congrès s'ouvrira à l'ensemble de la gauche réformatrice* » et désignera les dirigeants du nouveau parti.

Les responsables de la tendance « Combat radical socialiste », hostile à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, favorable à l'entrée du parti radical dans l'union de la gauche, et qu'animent MM. Léon Hovnanian, ancien député, et Claude Catesson, président de la fédération du Nord, ont publié de leur côté une déclaration qui affirme notamment : « *La création d'un nouveau parti radical-socialiste et réformateur par Jean-Jacques Servan-Schreiber et un directoire de cinq autres personnalités n'engage pas le parti radical-socialiste de la place de Valois. Conformément à ses statuts, seul un congrès national régulièrement convoqué peut définir la ligne politique du parti et décider de sa transformation, voire, dans le cas présent, de sa disparition au profit d'un nouveau parti. Toute autre attitude de la part de l'actuel président du parti prouverait, si cela était encore besoin, son mépris de la démocratie, des militants et des statuts, et serait juridiquement sans valeur.* »

C'est le 2 octobre dernier que le comité directeur radical, en dépit de l'opposition de MM. Catesson et Hovnanian, avait approuvé le projet de mutation du parti (*le Monde* du 4 octobre).

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber s'est, d'autre part, entretenu avec M. Giscard d'Estaing au palais de l'Elysée, vendredi 18 octobre en fin d'après-midi. A l'issue de l'entretien, le député de *Meurthe-et-Moselle* a *simplement* indiqué que cette rencontre s'inscrivait « *dans le cadre des rapports normaux* » qu'il a avec le président de la République et qu'elle n'avait « *pas eu d'objet particulier* ». En réponse à une question, M. Servan-Schreiber a précisé *que son retour au gouvernement* n'avait pas été *évoqué* et que ce n'était pas là le « *genre de problèmes que l'on abordait dans un tel entretien* ».

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Deux projets de lois concernant la formation professionnelle continue et la protection des salariés agricoles sont adoptés

Vendredi 18 octobre, les députés entreprennent, sous la présidence de M. Paul Stehlin, la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat en juin dernier, modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue.

Rapporteur de la commission des affaires sociales, M. GISSINGER (U.D.R.) déclare que le projet, qui tend à favoriser adaptation et promotion, met en place un système de formation largement fondé sur la concertation. Ce système permet d'abord aux salariés de bénéficier d'un congé de formation dans des conditions qui assurent le respect de l'accord interprofessionnel de 1970 et du décret de 1971 annulé par le Conseil d'Etat en 1974. Le calcul de la participation financière des entreprises supprime la possibilité accordée jusqu'alors à celles-ci de comptabiliser, dans leurs dépenses de formation professionnelle, les concours apportés par une collectivité publique. En ce qui concerne la protection sociale des stagiaires, le rapporteur explique que les cotisations seront assises sur les rémunérations effectivement versées à ces derniers, le système de cotisations forfaitaires n'étant retenu que pour les stagiaires non rémunérés.

M. PAUL GRANET, secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, explique qu'après deux ans d'application il a paru nécessaire d'améliorer la loi du 16 juillet 1971 dans les domaines suivants :

— Congé de formation : le pourcentage d'absents autorisé ne devra désormais prendre en compte que les absences pour formation professionnelle, une large initiative étant laissée aux partenaires sociaux pour les stages suivis à l'initiative du chef d'entreprise ;

— Participation des entreprises : le projet tend à faire disparaître l'anomalie mise en évidence par le rapporteur ;

— Protection sociale : il garantit enfin une protection à tous les stagiaires, rémunérés ou non.

M. GAU (P.S., Isère) constate que pour l'essentiel la formation est à l'initiative des entreprises, que la moitié des stages sont organisés *dans ce cadre*, qu'elle profite surtout aux cadres, enfin, qu'elle est restée étroitement utilitaire. Cette situation s'explique selon lui par l'absence d'organismes susceptibles de conseiller les travailleurs désireux de bénéficier d'une formation et par l'impossibilité pour les organisations syndicales de contrôler celle-ci. Il estime enfin indispensable de bien séparer le droit individuel à la formation et la formation donnée à l'initiative des employeurs.

M. Granet reconnaît que la formation professionnelle doit s'inscrire dans une formation permanente continue et avoir une dimension culturelle. Il annonce ensuite le dépôt, à la session de printemps, d'un projet permettant aux délégués syndicaux et d'entreprise de s'intéresser davantage à la formation.

Lors de la discussion des articles, le secrétaire d'Etat admet que le congé individuel de formation n'a pas donné les résultats escomptés et qu'il convient d'en revoir les modalités, afin de supprimer « *les goulets d'étranglement* », notamment le fait que la formation n'est rémunérée que pendant cent soixante heures. Il accepte un amendement prolongeant la validité des dispositions de l'accord de 1970 sur le congé-formation jusqu'au 1er juillet prochain. Avant cette date, les partenaires sociaux devront se mettre d'accord sur de nouvelles règles, et le gouvernement présentera avant le 1er juin un nouveau projet de loi qui élargira le champ de l'accord et consacrera les droits des travailleurs au congé payé de formation.

L'ensemble du projet est adopté.

Les « quarante heures » dans l'agriculture

Les députés entreprennent ensuite la discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de loi de M. BALMIGERE (P.C., Hérault) tendant à l'application de la législation sur les quarante heures et à la rémunération des heures supplémentaires aux salariés de l'agriculture.

Rapporteur de la commission, M. TOURNE (P.C.) rappelle que « *les salariés de l'agriculture se battent depuis des années pour devenir des salariés comme les autres* ». « *Au premier rang de leurs revendications*, précise-t-il, *on trouve la suppression d'une situation sociale discriminatoire en matière de durée de travail hebdomadaire et de rémunération des heures supplémentaires.* » « *Cette situation discriminatoire*, estime M. Tourné, *ne peut se perpétuer sans graves conséquences, qu'il s'agisse de la multiplication des accidents du travail ou de la diminution continue de leur nombre qui est lourde de conséquence.* »

« *L'agriculture moderne*, explique-t-il, *ne pourra se développer que si elle dispose d'un nombre suffisant d'ouvriers de la terre.* »

Pour M. Tourné, il serait injuste de prétendre que le texte en discussion aura des incidences sur le prix de revient des produits agricoles. En revanche, la disparition des ouvriers agricoles ne manquerait pas, selon lui, d'accélérer l'exode rural actuel. « *Les machines seront de plus en plus utilisées* conclut-il, *mais il faut des hommes pour les faire marcher.* »

M. Christian BONNET, ministre de l'agriculture, rappelle que le gouvernement s'est déjà employé à plafonner les horaires de travail des ouvriers agricoles et qu'il a engagé les organisations syndicales et professionnelles à examiner ensemble les conditions d'application de la semaine de quarante heures dans l'agriculture. « *Les négociations n'ayant pas abouti*, constate M. Bonnet, *l'intervention du législateur est justifiée.* »

Et il ajoute : « *Ce texte, dont l'opportunité n'est pas discutable, aura trois conséquences : il fixera la durée légale à quarante heures par semaine, il appliquera un double taux de majoration aux heures supplémentaires ; il alignera la réglementation applicable en agriculture sur celle des autres secteurs de l'économie.*

» *Il va dans le sens de la politique suivie par le gouvernement depuis de nombreuses années et qui tend à assurer aux salariés agricoles la parité sociale avec les salariés des autres secteurs.* »

Lors de la discussion des articles, M. Bonnet accepte, à la demande de M. Tourné, de retirer un amendement concernant le repos dominical, et plus généralement le repos hebdomadaire. Le rapporteur souhaite, en effet, au nom de la commission, un délai de réflexion pour examiner cet amendement.

Un autre amendement, défendu par M. DOUSSET (non insc., Eure-et-Loir), propose que la loi ne soit pas applicable aux exploitations qui n'emploient qu'un seul salarié. Il craint, en effet, qu'une application trop brutale de la loi ne conduise les employeurs à se séparer de leurs ouvriers. Estimant que cet amendement « *viderait la loi de sa substance* » — 70 % des salariés agricoles travaillant dans des exploitations de ce genre, M. Bonnet repousse cet amendement, également combattu par le rapporteur, et finalement retiré par son auteur.

Lors des explications de vote, M. BAYOU (P.S., Hérault) annonce que le groupe socialiste votera les dispositions proposées « *parce qu'elles sont justes* », mais il insiste pour que l'agriculture cesse d'être défavorisée par rapport aux autres secteurs économiques.

L'ensemble de la proposition de loi est adoptée.

*
* *

En début de séance, les députés examinent les conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de M. FOYER (U.D.R., Maine-et-Loire) tendant à valider les opérations d'un concours administratif.

Président et rapporteur de la commission des lois, M. Foyer expose les conditions dans lesquelles le tribunal administratif a annulé les épreuves du concours 1972-1973 de l'internat de psychiatrie de la région parisienne, certaines ayant été perturbées par ce qu'il nomme des « *saboteurs du service public* ». Estimant que cette annulation lèse injustement les cent soixante-dix-huit candidats admis, il propose, au nom de la commission, la validation du concours. Une disposition permet également à ceux qui se sont présentés sans succès de faire acte de candidature au concours de 1975, leur admission étant prononcée en surnombre.

Mme Veil, ministre de la santé, exprime son accord total avec cette proposition, qui est adoptée par les députés.

● *Commission d'enquête sur le commerce de la viande.* — Les députés ont décidé, vendredi 18 octobre, sur proposition du groupe U.D.R., la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'organisation du commerce de la viande. Elle sera chargée de déterminer avec précision les pratiques dans les circuits intérieurs de commercialisation, les problèmes posés par les importations et exportations des viandes, les importations des œufs et poulets, ainsi que la façon dont sont conduites les interventions de l'Etat. « *Le gouvernement*, a précisé M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, *ne s'oppose pas à la création d'une telle commission.* »

M. Fourcade refuse d'indexer l'épargne sur la hausse des prix

(Suite de la première page.)

Seul député à obtenir satisfaction : M. Weber (apparenté R.I.), qui s'était plaint d'une campagne mensongère orchestrée contre les caisses d'épargne par un certain hebdomadaire. M. Fourcade a annoncé qu'il déposerait plainte contre le journal. Il ne restait plus à M. Boulloche qu'à conclure, désabusé : « *Ce que le petit épargnant demande, ce n'est pas un fort intérêt, c'est simplement de conserver et de retrouver son épargne. Votre refus d'indexer l'épargne populaire signifie que sa spoliation continuera.* »

Reste à savoir quelles mesures les pouvoirs publics envisagent de prendre pour améliorer les intérêts servis à l'épargne. Sur ce point, M. Fourcade a été plus que vague. Des projets précis sont-ils au point ? On peut en douter. Jusqu'à une période toute récente, les Français continuaient — faute de mieux — à déposer beaucoup plus d'argent sur leurs livrets qu'ils n'en retiraient ; la tentation était donc grande pour les pouvoirs publics de ne rien faire pour mieux rémunérer une épargne qui restait de toute façon abondante. « Attendre et voir », telle était la doctrine. A-t-elle changée maintenant que le taux d'épargne faiblit ? Il semble bien qu'en fait le gouvernement compte surtout sur un ralentissement du rythme de l'inflation pour désarmer les critiques qui lui sont adressées.

M. Le Pen : les soviets d'avortement préparent les soviets tout court

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a réuni jeudi 17 octobre une conférence de presse essentiellement consacrée aux questions démographiques. Il a notamment estimé que l'annonce faite récemment par l'Institut national de la statistique et des études économiques selon laquelle le nombre des naissances serait inférieur de 100 000 unités en 1974 à ce qu'il avait été en 1973 constitue pour le pays un avertissement d'une gravité exceptionnelle.

A propos de l'avortement, M. Jean-Marie Le Pen a déclaré que « *les interdictions posées par les lois de 1920 et 1967 sont délibérément tournées et les défis lancés aux mœurs et aux lois par certains groupes ne sont pas relevés par les juges dont c'est pourtant la mission* ». « *On affirme que cette carence*, a poursuivi le président du Front national, *serait la conséquence directe des ordres donnés par le président de la République et transmis par le garde des sceaux.* » « *S'il en est ainsi*, a-t-il ajouté, *et sans risque de me voir contredit par les maîtres qui m'ont enseigné le droit, j'affirme qu'il s'agirait là d'une forfaiture.* »

L'ancien député a encore affirmé : « *Chacun peut penser ce qu'il veut de l'avortement et faire campagne dans le cadre des lois pour la solution qui lui paraît la plus juste. Ce qui n'est pas admissible c'est qu'il en soit décidé à un autre endroit qu'au Parlement, lequel semble d'ailleurs admettre assez bien qu'on écarte de lui ce calice électoral. (...) Les soviets d'avortement annoncent les soviets tout court.* »

Après les assises du socialisme

M. POPEREN : une nouvelle version de la politique de « Front national » ?

M. Jean Poperen, député du Rhône, membre du bureau exécutif du parti socialiste, analyse dans *Synthèse flash*, bulletin de l'association Etudes, recherches et informations socialistes (ERIS), les tribunes de discussion publiées dans la presse communiste à l'occasion de la préparation du vingt et unième congrès (extraordinaire). Il note :

« *On devine à travers tous ces textes un intérêt très vif pour le congrès proche, une sorte de fermentation, mais aussi un certain flottement.*

» *C'est d'abord dans ce contexte qu'il faut situer la polémique engagée depuis le 8 octobre par le parti communiste contre le parti socialiste. Les reproches adressés au P.S. seraient une façon de prouver que les craintes exprimées à la base d'un glissement opportuniste sont sans fondement. Ils viseraient à souder plus fortement les militants autour de leur parti, que l'on présente comme agressé. La polémique serait ainsi à usage interne.* »

M. Poperen se demande également si dans l'attitude du P.C.F. n'apparaît pas la préoccupation de voir, avec l'arrivée de M. Rocard au P.S., le programme commun remis en cause quant à ses orientations fondamentales. Il ajoute :

« *On est amené, en outre, à se poser une troisième question devant la vivacité et la persistance des attaques : la politique d'« union du peuple de France » correspondrait-elle non pas seulement à un élargissement de la stratégie de l'union de la gauche autour du programme commun, ainsi que l'affirme le P.C., mais à l'engagement de ce dernier dans une orientation un peu différente ?* »

CORRESPONDANCE

... Comme un bruit

M. Michel Herson, de Paris, nous écrit :

En écoutant, au-dessus de la mêlée, Michel Jobert, je me suis pris, l'autre soir, à interrompre la bruyante compagnie qui m'entourait : « N'avez-vous pas entendu comme un bruit ? »

Un ange passa...

Puis les réactions des convives jaillirent après l'alarme comme une exacte anticipation de ce qu'allaient être le lendemain celles de certaines personnes « autorisées ».

Il y avait là le batailleur pris entre son ancienne gloire et sa peur et qui ne voit que ce que peut transpercer son sabre : « Moi, je ne crois ni aux miracles ni aux fantômes. »

Il y avait le vigile illusoire sûr d'avoir bien fermé la porte et n'imaginant pas que le bruit puisse déjà être à l'intérieur.

Il y avait celui qui n'entend rien tout bonnement parce qu'il est sourd.

Il y avait enfin le lucide indélicat qui a parfaitement entendu mais qui espère, en forçant le ton et en multipliant les effets, rendre imperceptible ou faire oublier le « bruit ».

Mois je suis sûr d'avoir entendu quelque chose et je croirais volontiers que mon guerrier est gâteux, mon portier impuissant, mon sourd infirme et mon tapageur inquiet.

Je les connais bien tous les quatre, ils changent de nom mais les lignées sont tenaces et les emplois permanents.

Ils étaient là entre 1945 et 1958 pour affirmer que de Gaulle était un rêveur, que les portes lui étaient fermées, qu'il parlait creux, et... pour lui couvrir la voix.

Je les ai retrouvés après 1958, le premier pour vanter l'empirisme du général, le second pour fermer les portes non plus devant de Gaulle mais derrière lui ; le troisième, faute de comprendre, était devenu inconditionnel, et le quatrième prenait sa part du succès.

Il est vrai que la mode a quelque peu changé les personnages.

L'ancien héros, dont les exploits sont de plus en plus lointains, s'efforce de couvrir son narcissisme d'un voile de culture ou d'idées, il excelle à tirer de « secrètes lectures d'*Historia* » des règles intangibles, qu'il débite sur le ton de l'évidence : « Le pouvoir c'est le pouvoir et ça se garde. Les Américains sont les plus puissants. Notre indépendance nationale est un leurre. »

Pour lui, vous pensez... Jobert !

Le veilleur — et ce n'est pas un hasard si ce terme est généralement associé à la nuit — a pris des allures de subtil manœuvrier, il « recèle » toutes les clés de locataires qu'il croit tenir par ce qu'il sait d'eux — et qu'ils savent qu'il sait : « Pas de danger que Jobert pénètre ici. »

Le sourd, en s'éduquant, a trouvé l'assurance de prétendre que les bruits qu'il n'entend pas n'existent pas : « Jobert c'est le vide. »

Quant à l'esbroufeur, c'est probablement celui qui est le plus transformé depuis quelques années.

Auparavant, il plastronnait, cynique et frivole ; il était facilement bedonnant, ami des lettres et des arts, et s'exhibait volontiers en « parties mondaines ».

Désormais, il s'affirme dans sa prestance technocratique, d'une coupe élégante, où l'empâtement savamment massé donne l'illusion du muscle, ayant remplacé — du moins pour le public — le moser par une paille à déguster et le carnet rose par une serviette qui ressemble à une valise.

Mais il n'a pas renoncé à parler haut, il se veut « réaliste » et fonde sa supériorité sur sa compétence qu'il entend « techniquement » démontrer par des équations infaillibles, dont la conclusion peut ne pas se vérifier sans qu'il se trouble pour autant, puisque ce sont les termes de l'équation qui ont changé.

Il ressemble étrangement à ces météorologues surtout experts à vous annoncer le temps qu'il fait déjà. Pour lui, il n'y a que des évidences qu'il clame avec satisfaction, toujours prêt, lorsqu'elles ont été démenties par les circonstances, à leur en substituer d'autres avec le même pédantisme.

La « vérité » que recherche et dont parle M. Jobert fait sourire ce scientiste de la politique.

Fort heureusement, le monde va son chemin, qui reste aussi celui de la poésie telle que seuls les « princes » contre leurs aristocrates et les « peuples » contre leurs démagogues peuvent y puiser une vigueur universelle sans cesse renaissante.

Oui, j'ai bien entendu un bruit...



POLITIQUE

LA CONVOCATION DU CONGRÈS

La troisième révision depuis 1958

Remise en état il y a un an, lorsque le projet de réduction du septennat présidentiel fut soumis aux deux Assemblées avant que Georges Pompidou ne renonçât à le présenter au Congrès, la salle du Congrès, où sont conviés lundi 21 octobre, à 10 heures, les 772 députés et sénateurs (490 députés et 282 sénateurs, l'effectif de la haute Assemblée est de 283 membres, mais Antoine Courrière, décédé en septembre, n'a pas été remplacé), fut construite dans l'aile sud du château de Versailles, au lendemain de la proclamation de la République en 1875, pour abriter l'Assemblée nationale : les députés y siégèrent de 1876 à 1879.

Après cette date, la loi du 22 juillet 1879 ayant refait de Paris la capitale politique de la France, la salle devint le lieu de réunion des deux chambres du Parlement lorsque celui-ci eut à procéder : 1) à l'élection du président de la République ; 2) à d'éventuelles révisions constitutionnelles.

Cinq révision constitutionnelles ont été adoptées par la voie parlementaire, trois sous la IIIe République (le transfert du pouvoir exécutif et des Assemblées législatives à Paris, en 1879 ; la suppression des sénateurs inamovibles et l'intangibilité de la forme républicaine du gouvernement, en 1884 ; la création de la Caisse d'amortissement et de gestion des Bons de la défense nationale, en 1926), une sous la IVe (la suppression de la majorité absolue pour l'investiture des présidents du conseil et le rétablissement de la navette entre les deux Assemblées, en 1954), une sous la Ve (la modification de la date des sessions parlementaires, en 1963).

En revanche, la réforme de 1962 sur l'élection du président de la République au suffrage universel fut approuvée par référendum et non soumise au Parlement.

La révision de l'article 61 de la Constitution, dont le Congrès débat lundi, sera donc, si elle est adoptée, la troisième révision constitutionnelle depuis 1958.

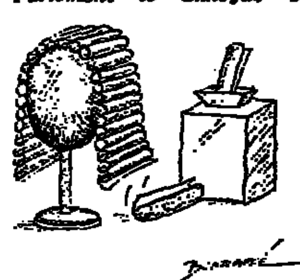
Le premier ministre : chaque Française chaque Français est concerné par cette affaire

M. Jacques Chirac a déclaré vendredi 18 octobre, après s'être entretenu avec le président de la République, que le projet de révision constitutionnelle soumis au Congrès représentait « *un premier pas important vers la réalisation d'un statut de l'opposition* » et introduisait donc « *une réforme fondamentale* ». Le premier ministre a noté en revanche qu'un « *accord substantiel* » ne semblait pas pouvoir se faire sur la réforme du statut des suppléants. « *Par conséquent*, a-t-il conclu, *nous verrons cela plus tard avec le Parlement.* »

Au micro de R.T.L., vendredi après-midi, M. Chirac a précisé : « *Le Congrès de Versailles se réunit pour une affaire qui est à mes yeux tout à fait essentielle. Cela peut paraître un peu technique pour intéresser l'opinion publique. En vérité, chaque Française et chaque Français est concerné par cette affaire.* »

Le premier ministre a expliqué que la réforme avait un double objectif : « *Confirmer l'importance considérable que nous attachons aux libertés publiques* » et « *donner à l'opposition des droits plus étendus* ». Il a souligné qu'en permettant à soixante députés ou à soixante sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel, c'est à « *l'opposition en tant que telle* » que l'on donnait le droit de « *contester toute atteinte qui, selon elle, serait portée aux libertés publiques* ».

Sur le régime des suppléants, a ajouté M. Chirac, « *le gouvernement entend continuer avec le Parlement le dialogue et la concertation pour arriver à un texte qui puisse être définitivement adopté* ».



(Dessin de BONNAFFÉ.)

Enfin, sur la deuxième chaîne de télévision, vendredi soir, le premier ministre a dit : « *La modification de la Constitution soumise à l'ensemble des parlementaires français réunis en Congrès à Versailles est petite si l'on regarde le texte, mais considérable si on regarde ses effets.* »

LE DÉCRET DE CONVOCATION

Le *Journal officiel* publie, samedi 19 octobre, le « décret du 18 octobre 1974 tendant à soumettre un projet de loi constitutionnelle au Parlement convoqué en Congrès ». Voici le texte de ce décret :

« *Article premier. — Le projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 61 de la Constitution, voté en termes identiques par l'Assemblée nationale et par le Sénat le 17 octobre 1974, et dont le texte est annexé au présent décret, est soumis au Parlement convoqué en Congrès le 21 octobre 1974.*

» *Art. 2. — L'ordre du jour du Congrès est fixé ainsi qu'il suit :*

» *Vote sur le projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 61 de la Constitution.*

» *Art. 3. — Le présent décret sera publié au* Journal officiel *de la République française.* »

● *M. Roger Chinaud*, député de Paris, secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants, qui participait, le 18 octobre, à Rennes à une conférence-débat, a affirmé : « *La majorité en France est celle du président choisi. Il ne s'agit pas pour le président, puisqu'il n'a pas été élu pour cela, de se plier à une ancienne majorité. L'alliance privilégiée avec les républicains indépendants est ouverte à tous ceux qui ont choisi la France libérale.* »

Un droit de veto constitutionnel

par MAURICE DUVERGER

Le 20 octobre 1973, M. Pompidou avait décidé d'enterrer le projet de révision constitutionnelle adopté par les Assemblées, en *ne le présentant* ni au référendum ni au congrès du Parlement. Un an plus tard, — à deux jours près — M. Giscard *d'Estaing fait la même chose pour* l'un des projets votés par les Chambres. Deux présidents de la République successifs tentent ainsi de *créer une jurisprudence* établissant un droit de veto constitutionnel au profit du chef de l'Etat, qui lui permettrait de bloquer la procédure de révision de la loi fondamentale.

Un tel droit n'existe pas dans le texte de la Constitution. L'article 89 déclare : « *L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République sur proposition du premier ministre et aux membres du Parlement. Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux Assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum. Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en congrès* », etc.

Ces dispositions établissent une procédure en deux phases. Dans la première, le projet ou la proposition de révision est débattu et voté séparément par chacune des Assemblées, qui doivent l'adopter finalement dans les mêmes termes, les sénateurs étant ici les égaux des députés. La seconde phase s'ouvre après l'adoption du texte par les Chambres. S'il s'agit d'une proposition d'origine parlementaire, elle est soumise au référendum. S'il s'agit d'un projet d'origine présidentielle, le chef de l'Etat peut ne pas le présenter au référendum en décidant de le soumettre au Parlement assemblé en Congrès.

Nul ne conteste que le président dispose à cet égard d'un pouvoir discrétionnaire. Mais le texte de la Constitution ne donne pas à ce pouvoir l'étendue que M. Giscard d'Estaing, après M. Pompidou, s'efforce de lui faire acquérir. Le début du paragraphe 3 de l'article 89 n'a guère d'ambiguïté. Dire qu'un « *projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en congrès* », c'est indiquer nettement qu'il doit être présenté au référendum si le président ne convoque pas le Congrès.

Il n'est pas besoin de rappeler ici les propos du général de Gaulle déclarant, lors de la discussion d'un autre article constitutionnel, qu' « *en langage juridique l'indicatif a une valeur impérative* » et citant comme exemple le code de la route, disant que la circulation des véhicules se fait à droite (1). Le texte en cause est clair par lui-même à la différence de beaucoup d'autres dans la Constitution de 1958.

Il l'est d'autant plus que l'interprétation adoptée par MM. Pompidou et Giscard d'Estaing déroge au droit commun de la révision constitutionnelle *dans les régimes démocratiques*. En Occident, le chef de l'Etat ne dispose normalement pas d'un tel droit de veto constitutionnel. Pour établir une *exception semblable*, dans un domaine si fondamental, même en le limitant aux *révisions* d'origine gouvernementale, un texte exprès serait nécessaire. On en est loin, puisque la Constitution prend soin, au contraire, de faire porter le mot « décide » sur la convocation du Congrès en *présentant* celle-ci comme une alternative au référendum.

Telle est l'interprétation du commentaire officieux de la Constitution « *établi à partir d'entretiens tenus entre les représentants de la presse et certains membres du groupe de travail qui ont participé aux côtés du garde des sceaux à la préparation des textes constitutionnels* » (2). On y lit textuellement ceci, à propos de ce qui est appelé « *un système d'exception* » : « *Le président de la République, et lui seul, peut en certaines circonstances décider qu'il n'y a pas lieu à référendum. Dans cette hypothèse le projet de révision est soumis au Parlement convoqué en congrès.* » Cela ferme nettement la troisième voie où les présidents s'engagent depuis un an et qui consiste à jeter le projet de révision dans une oubliette.

Dira-t-on que la Constitution n'a pas fixé un délai à l'organisation du référendum, et qu'en conséquence le président de la République peut ajourner celui-ci indéfiniment ? Un tel argument n'est pas sérieux. Il s'apliquerait à toutes les révisions, même d'origine parlementaire, et mettrait ainsi celles-ci également à la merci du chef de l'Etat.

Pour le doter d'un pouvoir encore plus exceptionnel et plus dérogatoire au droit commun de la démocratie, il faudrait que la Constitution le dise expressément. Le silence ne suffit pas. Il reste qu'on peut s'étonner du mutisme des juristes dans ce domaine. Tant de violations antérieures de la loi fondamentale auraient-elles habitué à ne plus se soucier de son intégrité ? Voilà un beau champ d'action offert au changement...

MAURICE DUVERGER.

(1) *D'après Guy Mollet : Quinze ans après*, Albin Michel, 1973, p. 123.
(2) Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 3530, 11 avril 1959.

● *M. Valéry Giscard d'Estaing*, qui a reçu vendredi 18 octobre le bureau de l'assemblée des présidents de conseils généraux, a marqué « *son attachement au département, au rôle qu'il doit remplir et qui doit même être renforcé* », selon la déclaration faite à l'issue de l'entretien par M. Adolphe Chauvin, président de cette assemblée, sénateur du Val-d'Oise.

.A PRÉPARATION DU RÉFÉRENDUM AUX COMORES

Si la métropole conserve Mayotte .elle perdra l'amitié des trois autres îles

déclare au « Monde » M. Ahmed Abdallah

M. Ahmed Abdallah, président du gouverne-ent des Comores, qui séjourne depuis près d'un ois en métropole, doit en principe regagner oroni à la fin d'octobre.

***Le président** du gouvernement **comorien**, qui* **est entretenu avec MM. Jacques Chirac et Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, espère être reçu par M. Giscard d'Estaing avant son départ.**

Après le vote du projet de loi portant organisation d'un référendum aux Comores, M. Ahmed Abdallah a répondu aux questions de notre collaborateur Philippe Decraene.

« Etes-vous satisfait du vote intervenu au cours de la nuit de jeudi à vendredi dernier au Palais-Bourbon ?

— *Il ne s'agit pour moi que 'un commencement de satisfacon. Car, après l'Assemblée na-onale, reste le Sénat. Ayant été oi-même sénateur durant quarze ans, je sais qu'il ne faut pas ndre la peau de l'ours avant de voir tué... Néanmoins, je suppose surtout j'espère, que les sénaurs voteront à leur tour le pro- de loi concernant l'organisan du référendum aux Comores.*

— Que pensez-vous de la campagne d'opinion déclenchée en métropole par le mouvement mahornis, partisan du maintient de l'île de Mayotte dans l'ensemble français ?

— *J'en suis mécontent, parce elle s'accompagne de la diffun de mensonges... On a dit que population de Mayotte était en jorité catholique, ce qui est ux... Qu'elle était de race sakae, contrairement à celle des is autres îles, alors qu'il y a Sakalaves à Anjouan, à Mo- et à la Grande-Comore, et la race comorienne est la me dans tout l'archipel, le tissage étant à peu près aussi andu partout..., que la langue lée à Mayotte est le sakalave, rs qu'en règle générale beaup de Comoriens, quelle que soit r île d'origine, parlent indifféiment le swahili, l'arabe, le nçais et le malgache...*

— Mais Mayotte refuse l'indépendance.

— *Ce n'est pas Mayotte, mais le uvement mahorais qui refuse dépendance... D'autre part, si métropole accorde l'indépence aux trois autres îles et serve Mayotte, elle perdra nitié de la population des trois , sans gagner celle des Mahos. Six mois ou un an plus tard lleurs Mayotte demandera l'inendance à son tour, car l'attie des dirigeants du mouvement horais est moins dictée par des timents francophiles profonds : par des haines de personnes...*

— Comment assurerez-vous, après l'indépendance, la protection de la « minorité » mahoraise ?

— *Il n'y a ni majorité ni mino- à Mayotte. Il y a, dans cette comme dans les autres, un ple comorien... Les Comores stituent un pays démocratique c'est pourquoi j'étudierai, avec s les Comoriens, sans aucune lusive, quelle que soit leur opin politique, comment construire véritable communauté comone... »*

— Quelle sera votre attitude vis-à-vis des dirigeants du Mouvement de libération nationale des Comores (MOLINACO), en exil à Dar-Es-Salaam ?

— *J'affirme qu'il n'y a, à ure actuelle, aucun exilé polie comorien. M. Boina, qui est f du MOLINACO, réside à térieur pour des raisons exclument pécuniaires. Le gouvernent de Moroni ne lui a jamais rdit de revenir dans l'archi-, mais les mouvements de libéion africains sont encouragés par certaines nations, et leurs chefs reçoivent des subsides qui leur permettent de vivre plus largement que les ministres comoriens. En échange, ces chefs doivent insulter et le gouvernement français et celui des Comores... J'affirme, pour ma part, que je ne refuse aucune concertation avec aucun parti politique comorien...*

« Lorsqu'un homme a peur de sa femme »

— Les Comoriens qui résident à l'étranger, notamment à Madagascar et sur la côte orientale d'Afrique, pourront-ils participer au prochain scrutin sur l'indépendance ?

— *La loi actuelle dispose que celui qui n'a pas habité l'archipel durant les six mois précédant le scrutin ne participe pas au vote... Il est, d'autre part, établi qu'il faut être inscrit sur les listes électorales pour voter... N'oubliez pas que beaucoup de Comoriens installés à l'étranger ont pris la nationalité malgache, tanzanienne, kenyane, pour mieux s'intégrer à leur pays de résidence... On ne peut pas créer une nouvelle législation, mais il est encore possible, pour ceux qui le veulent, de se faire inscrire sur les listes électorales, après ordonnance prise par le juge compétent...*

— Quand aura lieu le référendum ? Un long délai s'écoulera-t-il entre la proclamation officielle des résultats du vote et l'accession de l'archipel à l'indépendance ?

— *Après le vote du Sénat, et s'il est positif, je consulterai le gouvernement français pour fixer approximativement la date du référendum, puis la Chambre des députés des Comores se prononcera sur la fixation de cette date... Après les résultats du référendum, nous devrons nous concerter étroitement entre Comoriens, ne fût-ce que pour rédiger ensemble une Constitution, ce qui demandera du temps... Et puis il faudra aplanir les difficultés qui existent entre les différentes îles... On parle toujours des craintes de Mayotte, mais Mohali redoute Anjouan et vice-versa. La Grande-Comore également s'inquiète de l'attitude de ses autres partenaires et vice-versa... J'ajoute que lorsqu'un homme a peur de sa femme et une femme a peur de son mari, cela fait souvent une excellente union...*

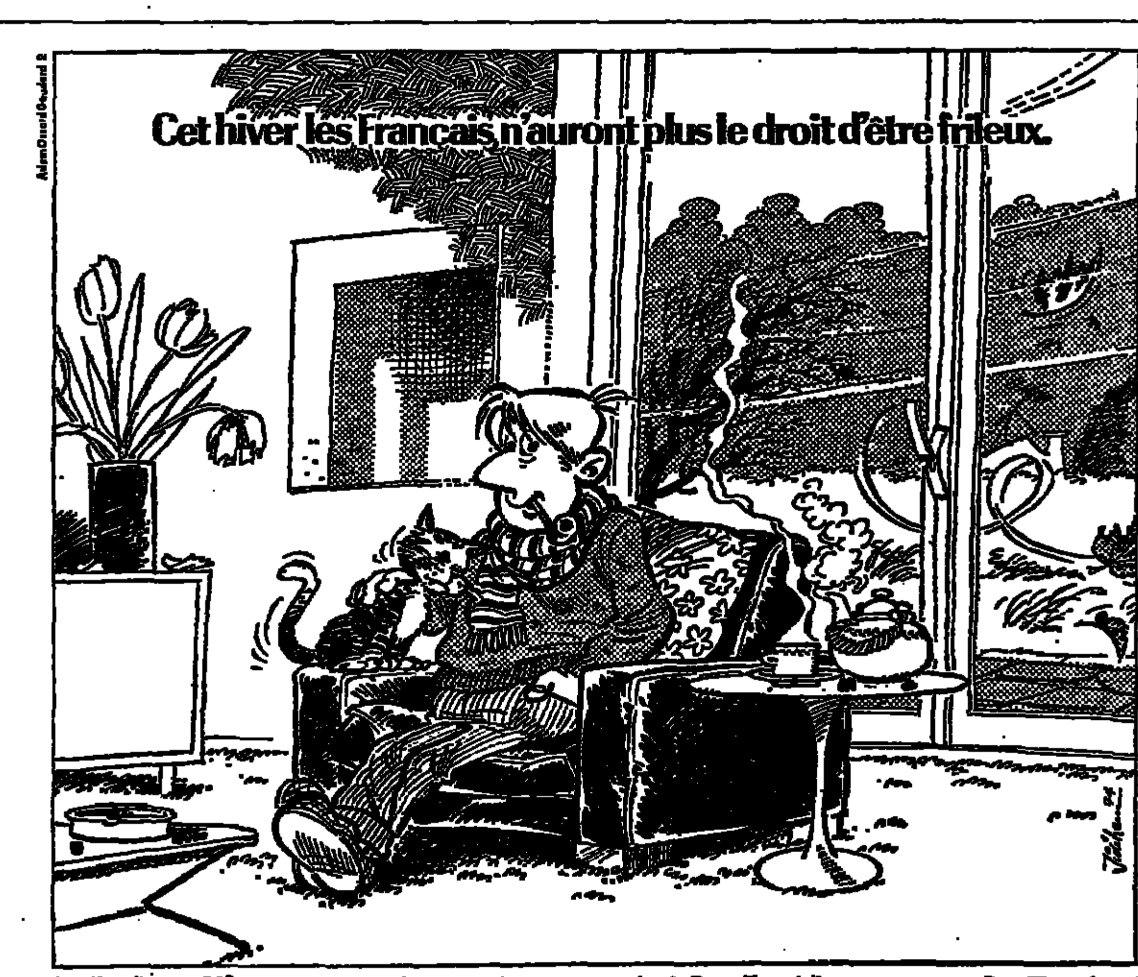
— Après l'indépendance, l'archipel procédera-t-il à de nouvelles élections et se dotera-t-il d'un nouveau gouvernement ?

— *Bien sûr, nous ne cherchons pas à établir une dictature... Des changements sont indispensables et, à l'occasion de l'élaboration de la Constitution, nous déciderons notamment si nous devons établir un régime d'assemblée ou un régime présidentiel...* »

M. GUICHARD LANCE LE CLUB 16

Le Club 16, cré par M. Olivier Guichard, *député* U.D.R. de la Loire-Atlantique, ancien ministre, vient de tenir le 16 octbore sa réunion constitutive. Rassemblant quatre-vingt-deux membres, sous la présidence de l'ancien ministre, ce club se propose de n'être « *ni une ébauche de parti, ni une société de pensée, ni un séminaire de réformes* ». « *Il n'ajoutera pas, précise-t-il, à l'inflation verbale : tourné vers l'information et la réflexion de ses membres, se réservant d'en porter parfois témoignage, il sera un club, tout simplement* ».

Le chiffre 16 évoque les seize années de la Ve République.



Le chauffage limité à 20°, ce sera comme à l'armée : tout le monde porte le manteau à la même date, que l'automne soit caniculaire ou pas ; ensuite, tout le monde l'enlève au printemps, qu'il soit pourri ou pas.

Buta-Therm'x, c'est la liberté du chauffage dans la pièce où vous regardez la télévision tard le soir et dans celle où il y a quelqu'un de frileux ou grippé. Cette liberté-là, vous devez l'exiger en 1974.

Buta-Therm'x chauffe instantanément sans feu, sans flamme, sans fumée, sans odeur, sans installation. Il est mobile.

Buta-Therm'x existe en plusieurs modèles de différentes puissances pour tous les besoins. Français, ayez chaud cet hiver.

Therm'x

Le spécialiste du chauffage d'appoint.

S.L.A.C. 105-121, avenue du 8-Mai 1945 69140 Rillieux-La-Pape. Tél. (78) 88.08.88

DÉFENSE

POUR RÉNOVER LE CORPS DES SOUS-OFFICIERS

L'armée de terre prévoit de garantir un plan de carrière à ses engagés

L'état-major de l'armée de terre a pris une série de mesures pour garantir la carrière, la formation et l'emploi des sous-officiers de métier ou servant sous contrat. Ces nouvelles dispositions ont été préparées pour que *l'engagement dans* l'armée de terre ne soit plus cette aventure faite d'incertitude et de déception professionnelle, dont de très nombreux sous-officiers apparemment ne veulent plus, mais l'accès garanti à un métier *correspondant à la qualification technique du candidat. Distinctes du projet de statut général des* sous-officiers de carrière, que le conseil *supérieur* de la fonction militaire prévoit d'examiner le lundi 21 octobre, à Paris, et qui se rapporte à l'avancement, au recrutement et à la rémunération des intéressés dans les trois armées, ces mesures de l'état-major de l'armée de terre ont besoin d'être accompagnées de décisions budgétaires qui seront prises par le Parlement.

L'armée de terre enregistre, en effet, depuis plusieurs années, une crise de recrutement en personnels non officiers professionnels, comme on les appelle, c'est-à-dire en personnels de carrière ou servant sous contrat. Les difficultés de recrutement sont, à la fois, quantitatives et qualitatives. Entre 1969 et 1973, le nombre des engagés volontaires est passé de onze mille à moins de six mille cinq cents. Moins de 20 % des spécialistes choisissent de se rengager à l'issue d'un premier contrat de trois ans, en règle générale, au cours desquels ils n'ont pas eu l'occasion de devenir sous-officier, souvent à cause de restrictions budgétaires décidées sans préavis. Sur cent départs de l'armée de terre, en moyenne, près de la moitié — exactement quarante-trois en 1973 — sont intervenus avant dix ans de service, alors que ces départs précoces ne touchaient, en 1968, que *moins* du tiers des *effectifs de sous-officiers*. Certaines armes sont encore plus atteintes par ce courant, comme l'arme blindée et la cavalerie, où un peu moins des deux tiers des sous-officiers ne servent pas au-delà de cinq ans de contrat.

Une situation anachronique

La crise du recrutement n'est pas général. Au contraire. La légion étrangère, où l'on compte quatre volontaires pour un poste, certains régiments des troupes de marine (ex-armée coloniale) et la brigade des sapeurs-pompiers de Paris connaissent une situation stable et suffisante. Mais les armes de technique et de *soutien* (le génie, le train, les transmissions ou l'arme blindée et la cavalerie) n'attirent pas assez d'engagés et ne parviennent pas à les conserver longtemps sous l'uniforme, à la différence des armes dites de mêlée, comme l'infanterie, ou les services, comme l'intendance et le matériel, qui ont tout de même moins de difficultés de recrutement à l'heure actuelle.

Par tradition, on aurait plutôt tendance, dans les états-majors, à mettre cette crise du recrutement au compte de l'« environnement » social et politique de l'institution militaire en France.

En fait, et après une analyse plus précise, l'état-major semble admettre qu'il existe à cette crise grave du recrutement bien d'autres raisons, liées à l'organisation même de l'institution militaire et au « profil » des carrières qu'elle est ou non en mesure d'offrir à d'éventuels candidats.

Compte tenu des missions définies par le gouvernement et du maintien du service d'un an, l'état-major évalue ses besoins à huit mille combattants du rang engagés, douze mille spécialistes formés pour tenir des emplois où l'instruction longue (les radio-télégraphistes) et coûteuse (tireur de missile) ne convient pas à un appelé du *contingent*, et *cinquante*-sept *mille* sous-officiers pour l'encadrement technique et « opérationnel » des unités régulières. Or le déficit est surtout évident pour les spécialistes et les sous-officiers qui ont, au départ, une certaine vocation professionnelle et qui sont déçus après être entrés dans des armes de technique et de soutien, où la qualification acquise n'a pas de débouchés *civils directs*.

On reconnaît, dans les états-majors, que ces catégories de spécialistes et de sous-officiers ont des raisons de se plaindre. Sauf pour les privilégiés des écoles militaires, dit-on, le jeune engagé ne sait s'il deviendra sous-officier ou s'il restera soldat de deuxième classe. Tout ce qu'il sait, c'est qu'il est *lié* à l'armée quoi qu'il arrive pour trois à cinq ans. *Une telle situation, en 1974, est anachronique. Durant sa carrière, observe-t-on* encore, le sous-officier n'est guère mieux loti : l'éloignement de l'autorité qui prend la décision, la liberté discrétionnaire laissée à l'administration centrale, sont interprétés par le principal intéressé comme autant de circonstances arbitraires, insupportables, à l'époque où la notion de garanties dans la fonction publique s'applique aujourd'hui à toutes les catégories sociales.

A ces considérations statutaires, il faut ajouter des considérations de simple conjoncture liées au fait que — pour améliorer le sort des sous-officiers — le ministère des finances préfère distribuer indemnités et primes diverses qui gonflent artificiellement la solde de base et n'entrent pas dans *le calcul de la retraite. Ainsi, la solde d'un sous-officier* après quinze ans de service est quasiment bloquée — la progression liée à sa promotion indiciaire est de 1,5 % par an jusqu'à vingt-quatre ans de service, — et cette situation pourrait expliquer le déficit en sous-officiers expérimentés, surtout dans les unités les plus opérationnelles.

Le droit à la reconversion

C'est la raison pour laquelle l'état-major propose de garantir à l'engagé volontaire un véritable plan de carrière qui tienne en compte l'avancement, une formation programmée de perfectionnement dans la spécialité *choisie* et la reconnaissance du *niveau de qualification* atteint. De *surcroît*, le droit à l'erreur est admis, c'est-à-dire que le contrat d'engagement ne devient définitif qu'en cas de réussite à la formation initiale de six mois qui confère au signataire le niveau de spécialiste et lui ouvre, éventuellement, la carrière de sous-officier après un an de service et le grade de sergent. Si le candidat se révèle incapable de *devenir sous-officier*, il aura la possibilité de rester spécialiste, durant le temps de son contrat de trois ou cinq ans, ou de quitter l'uniforme, auquel cas il sera considéré *comme ayant rempli ses obligations militaires légales.*

L'essentiel du recrutement proviendra des écoles de sous-officiers, en particulier de l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), *dont* la *capacité* devrait être doublée. Les trois quarts des sous-officiers seront issus de ces écoles, et non plus la moitié comme c'est présentement le cas.

A quatre ans d'ancienneté, l'engagé qui aura trois années de grade de sergent accédera systématiquement — sauf refus de sa part — à l'état de sous-officier de carrière, c'est-à-dire qu'il bénéficiera d'un statut plus favorable lui garantissant, entre autres, un avancement régulier à l'ancienneté jusqu'au grade d'adjudant. Pour satisfaire le désir de sécurisation et de professionnalisation de ces engagés volontaires, il est admis que leur « profil » de carrière les conduira, en moyenne, à être adjudants échelle 4 à quinze ans de service. Les plus compétents pourront continuer une carrière après quinze ans de service et jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, ce qui devrait mettre les adjudants-chefs au même niveau que certains officiers.

Pour compenser la brièveté de la carrière de la plupart de ces personnels non officiers l'état-major de l'armée de terre prévoit de réclamer « un droit à la reconversion ». Un spécialiste ayant au moins servi pendant quatre ans aura la possibilité de consacrer les six mois de la fin de son contrat à un recyclage professionnel. Dans cette même perspective, l'état de sous-officier de carrière pourra être considéré finalement comme une première carrière et l'amorce d'un second métier, civil.

DES EXEMPLES DE SOLDE MENSUELLE

Dans l'armée de terre, *il existe actuellemnt, selon les prévisions budgétaires, 53 400 emplois* de *sous-officiers* de carrière ou servant sous contrat, ainsi répartis : 11 900 postes d'adjudants-chefs, 13 000 postes d'adjudants, 12 900 postes de sergents-chefs et 18 100 postes de sergents. Sur ce total, 30 000 environ ont le statut de sous-officiers de carrière. Il existe encore 17 300 emplois d'hommes du rang sous contrat, ainsi répartis : 10 200 caporaux-chefs et 7 100 soldats dits de première ou de deuxième *classe*.

En septembre 1974, un caporal-chef occupant les fonctions de moniteur-chef échelle 4 de sa spécialité, marié avec deux enfants, reçoit une solde mensuelle de 2 126 francs, après six ans d'ancienneté de service. Un sergent-chef échelle 3, marié, après cinq ans d'ancienneté de service, *touche 2 084 francs par mois. Un adjudant échelle 4, marié* avec deux enfants, reçoit 2 608 francs par mois, après dix ans de service. La solde mensuelle comprend la solde de base, les indemnités pour charges militaires, le supplément familial de solde et l'indemnité (taux moyen) de résidence, mais elle n'inclut pas, naturellement, les allocations familiales.

Dans son rapport à la commission des finances de l'Assemblée

M. Le Theule estime « plus que jamais nécessaire » que la France coopère avec l'alliance atlantique dans le domaine des armements classiques

« L'armée française, par les matériels qu'elle possède, par la qualité des unités qui ont été mises sur pied (forces de dissuasion, forces de manœuvre dotée d'un armement nucléaire tactique, forces d'intervention), constitue l'ensemble le plus cohérent et sans doute le plus respecté de nos alliés », écrit M. Joël Le Theule, député U.D.R. de la Sarthe et ancien ministre, dans le rapport sur le projet de budget de la défense pour 1975 qu'il a présenté, vendredi 18 octobre, aux députés membres de la commission des finances à l'Assemblée nationale. *« Sur le plan technique, scientifique ou de la recherche stratégique, nous avons atteint un degré qu'aucun de nos partenaires européens n'approche. Mais cela n'a pu être obtenu qu'avec toute une série de restrictions et l'étalement dans le temps des modernisations : infrastructure, condition militaire, condition de l'appelé, etc. Cette accumulation fait que nous atteignons actuellement un point critique qui explique la plupart des problèmes psychologiques, d'infrastructure et d'organisation que connaît l'armée française. »*

Examinant le projet de budget militaire, qui s'élève à 43 786 millions de francs, dont 19 052 millions pour les dépenses d'équipement, le rapporteur note que *« l'augmentation du coût des matériels militaires est plus forte que celle des matériels civils, et les carburants qui sont largement consommés pour l'instruction et les déplacements ont crû dans une proportion nettement plus importante. Dans les faits, le budget de 1975 se traduira par une réduction des moyens dont disposeront les armées par rapport à ceux, déjà très médiocres, qu'elles avaient en 1974 »*. Le rapporteur U.D.R. estime « *dérisoire* » l'augmentation du prêt du soldat et pratiquement inexistante la revalorisation des soldes des personnels d'active.

« Les missions confiées aux armées et, partant, l'organisation de ces armées, comme leurs effectifs, ne sont pas modifiées », observe encore M. Le Theule, qui ajoute : *« La France a quitté l'OTAN, et il n'est pas question d'y rentrer. (...) Comment les pays européens, membres de l'OTAN, envisagent-ils une défense européenne de leur territoire ? La réponse est brutale : ils ne l'envisagent pas. Ils ne croient qu'à la protection américaine. (...) Aussi, la politique de défense française ne peut être insérée dans une politique d'ensemble de la défense de l'Europe qu'à partir de conversations franco-américaines. Peut-être ce sujet essentiel sera-t-il abordé à la Martinique par les présidents Giscard d'Estaing et Ford ? »*

M. Le Theule remarque que *« l'effort nucléaire est un effort national, il ne peut être que solitaire. En revanche, dans le domaine des matériels classiques, il est plus que jamais nécessaire d'arriver, avec nos partenaires de l'alliance atlantique, à des normalisations, à des simplifications, en un mot à une coopération. »* Le rapporteur U.D.R. de la commission des finances suggère que cette coopération ait lieu dans le cadre de la conférence des directeurs nationaux de l'armement rattachée à l'alliance atlantique, « *ce qui n'implique en rien un retour à l'OTAN* ».

L'ancien ministre reconnaît également qu'il existe un décalage, chaque année plus évident, entre les orientations en matière d'équipement des lois-programmes militaires d'une durée de cinq ans et les propositions annuelles de chacun des budgets de la *défense*. En conclusion, le député U.D.R. de la Sarthe *propose* que le gouvernement présente au Parlement un programme militaire à cinq ans qui serait « *à horizon glissant* » et joint tous les ans au projet de budget. « *Cette procédure, qui serre de plus près l'évolution, permettrait d'éviter que ne soient continués, sans que les Assemblées puissent intervenir, des programmes qui dévient fortement en cours de route de leurs données initiales, aussi bien financières que techniques. (...) On éviterait mieux, semble-t-il, de s'engager dans des programmes qui, à partir d'un certain stade d'évolution, s'avèrent trop coûteux ou arrivent dans des impasses techniques* », constate l'ancien ministre.

ÉDUCATION

M. Haby aux inspecteurs généraux : la réforme doit porte[r] autant sur les contenus que sur les structures

M. René Haby, ministre de l'éducation, est *longuement intervenu*, vendredi 18 octobre, au *terme des journées d'études de l'inspection générale*, qui se *tenaient* à Sèvres, pour exposer ses *hypothèses de travail concernant* la réforme de l'enseignement. Il a insisté sur le *fait que cette* réforme ne devait pas porter seulement sur les structures, mais aussi et surtout sur le contenu de l'enseignement, les programmes et des disciplines. Il a estimé *que c'était* aux inspecteur[s] généraux — ceux du moins qui étaient d'accor[d] avec les perspectives tracées — de *diriger* le[s] groupes de travail qui seront chargés de réfléchi[r] et de faire des propositions sur ces changement[s]. M. Haby a développé ensuite ce qu'il a appel[é] ses « *idées personnelles* », précisant qu'elles pour[raient] être modifiées au cours des concertation[s] qui vont avoir lieu.

Commençant par l'école maternelle, M. Haby a indiqué qu'il convenait de *s'interroger sur* son *efficacité, puisque* le *fait que* la *quasi-totalité* des enfants soient scolarisés dès cinq ans n'a pas eu pour conséquence d'améliorer considérablement les résultats de l'école élémentaire. Il a souhaité que la notion de « *pédagogie de soutien* » soit introduite dès la maternelle de façon à « *renforcer l'action éducative pour ceux qui en ont le plus besoin* ».

Une « véritable école moyenne »

Pour l'école élémentaire M. Haby a suggéré que l'enseignement soit *mieux* adapté *aux différences de vitesse de maturation des enfants*. Il a souhaité que l'effort de rénovation déjà entrepris dans les différentes disciplines soit poursuivi, tout en se méfiant des « *modes intellectuelles* », et en gardant à l'esprit que l'école élémentaire doit permettre d'acquérir des « *automatismes* », notamment pour le calcul et l'*orthographe*. Il a souhaité une *simplification* des règles orthographiques et que la pédagogie des mathématiques modernes ne mettent pas excessivement l'accent sur l'abstraction. Il a demandé qu'une réflexion soit menée sur la façon d'améliorer les conceptions et les méthodes de l'éducation artistique et physique, dont il a regretté la « *carence* ».

M. Haby a ensuite longuement traité des classes de sixième et de cinquième qui doivent constituer une « *véritable école moyenne* ». Ces classes doivent assurer une formation commune *à tous les élèves sans qu'il y ait de filières ni de « barrières d'âge »*. Leur but est de consolider les acquis de l'école élémentaire et de donner une formation *de base aussi bien* à ceux qui quitteront l'école à l'issue de ce cycle qu'à ceux qui se dirigeront vers des études plus longues, générales ou professionnelles. M. Haby a distingué pour ces classes huit « *domaines de formation* » : français, une langue vivante, mathématiques, sciences humaines et économiques, sciences, éducation artistique, éducation physique, activités manuelles. Il a insisté sur la nécessité de réfléchir, dans chacun de ces domaines, sur la nature des contenus et des concepts à acquérir. Il a souhaité, par exemple, certains regroupements de disciplines (biologie-physique-technologie dans l'ensemble scientifique; économie-histoire-géographie-éducation *civique dans l'ensemble « sciences humaines »*). Quant à l'enseignement de langues vivantes, il devrait être conçu essentiellement de façon à donner une pratique élémentaire de la communication orale.

En quatrième et en troisième apparaîtrait une distinction entre une *voie « plus générale »* et « *une voie plus professionnelle* ». Il s'agirait de prolonger la formation des deux années précédentes, mais en introduisant certaines options (langues anciennes, deuxième langue vivante, enseignement professionnel ».

Pour le second cycle, il y aurait une coupure très nette entre la seconde et la première, d'une part, et la terminale, d'autre part. En seconde et en première, l'*enseignement* comprendrait deux tiers de *formation commune* et un tiers d'options. *L'enseignement* commun comprendrait les huit domains précédents, à l'exception de quelques-uns (éducation artis[tique] et technologique), qui re[joindraient] les options. Chaqu[e] discipline commune aurait troi[s] heures hebdomadaires. A propo[s] de cette formation commun[e] M. Haby a insisté sur la nécessit[é] de tenir *compte des intérêts de[s] jeunes et de l'importance de l'in*formation extérieure (presse, télé[vision...]). Il a évoqué à nouvea[u] la possibilité de procéder à de[s] regroupements de disciplines (no[tamment] histoire - géographie économie).

Les options porteraient sur de[s] disciplines ne figurant pas dan[s] l'enseignement commun (langue[s] *vivantes ou anciennes*, éducatio[n] *artistique*, enseignement techni[que]). Il pourrait, par exemple, [y] avoir des options « appliquées » e[n] économie et en technologie. Il y [a] toutefois une discipline pour la[quelle] il pourrait y avoir de[s] options d' « approfondissement » bien qu'elle figure dans l'ensei[gnement] commun : les mathéma[tiques]. M. Haby envisage notam[ment] une option « mathématique[s] approfondies » et une optio[n] « *techniques mathématiques* » : *certains élèves* pouvant éventuel[lement] suivre les deux.

En terminale, l'enseignemen[t] serait totalement optionnel. On trouverait les disciplines de l'en[seignement] secondaire plus cer[taines] préfigurant l'enseignemen[t] supérieur (sociologie, santé...). L'horaire serait pour chacune d[e] six à dix heures (nettemen[t] davantage pour les options tech[niques]). L'élève *choisirait* libre[ment] ses *options*.

La *philosophie* figurerait parm[i] ces *options*, mais M. Haby a indi[qué] *qu'un enseignement* philoso[phique] pourrait être intégré à l'enseignement secondaire dès la seconde.

La fin des grèves tournantes des enseignants

Neuf mille instituteurs et professeurs manifestent à Paris

Le mouvement de grèves tournantes par académies organisé par *cinq syndicats de la Fédération de l'éducation nationale* — instituteurs, enseignants du second degré, professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive, professeurs d'écoles normales — s'est achevé vendredi 18 octobre par les académies de Paris, de Créteil et de Versailles, ainsi que dans les départements des Antilles et de la Guyane.

Les pourcentages de grévistes *ont été* aussi forts dans la région parisienne que les jours précédents dans les autres académies. A Paris, l'administration indique 80 % de grévistes pour les écoles élémentaires et 88 % pour les écoles maternelles, 50 % pour les établissements secondaires.

Les organisations syndicales signalent de leur côté, pour les trois académies, des proportions variant de 85 % à 90 % de grévistes dans les *écoles primaires* — avec une participation plu[s] forte *dans les écoles maternelles*, pouvant alle[r] jusqu'à 100 % — et de 72 % à 83 % *dans* le[s] lycées et les collèges.

Une manifestation a réuni, vendredi 18 octobre, dans l'après-midi, environ neuf mille participants, de tous les niveaux d'enseignement (don[t] plus de cinq mille instituteurs et plusieurs centaines d'étudiants et de lycéens), qui ont défil[é] de la place de la Bastille au Palais-Royal. Le[s] manifestants ont repris, dans leurs slogans et su[r] leurs banderoles, les principaux thèmes de re[vendication] de cette rentrée : création de postes titularisation des enseignants non titulaires e[t] *sécurité de l'emploi, amélioration des conditions* de travail, réduction à *vingt-cinq des effectif[s]* d'élèves par classe, refus de transformer l'écol[e] maternelle en « garderie ».

La Fédération de l'éducation nationale — et principalement le plus gros de ses syndicats, celui des instituteurs — a ainsi fait, une nouvelle fois, la démonstration de sa force. La grève a été largement suivie, du 10 au 18 octobre, dans pratiquement toutes les régions, et les *manifestations* ont réuni *localement* un nombre important d'*enseignants*. M. René Haby, *ministre de l'éducation*, qui avait tenté, au début du mouvement, de dresser l'opinion publique contre les enseignants (*le Monde* du 10 octobre), a sans doute été impressionné puisqu'il a fait prudemment machine en arrière dans ses récentes déclarations, reconnaissant le *malaise* du *milieu enseignant*, « *la modération de l'action* » des syndicats et « *le calme et la dignité des grèves* » (*le Monde* du 19 octobre).

Celles-ci restent sans doute impopulaires pour une bonne partie de l'opinion, mais on peut noter que les parents d'élèves n'ont guère protesté cette fois contre les grèves. La Fédération Cornec, proche des syndicats de la FEN, leur a apporté « *son soutien total* », ce qui n'est pas nouveau ; la Fédération *Lagarde, plus réservée d'ordinaire* à l'égard des grèves de professeurs, n'est pas intervenue dans le débat. Il faut dire qu'à la base les parents eux-mêmes sont plus « nerveux » que les années passées, comme en témoignent diverses actions organisées localement par des parents d'élèves depuis la rentrée scolaire.

Cette neutralité, sinon cette bienveillance, *incitera* sans doute les *syndicats* à *pousser plus loin* leur avantage. Au cours d'une conférence de presse réunie le 18 octobre à Strasbourg, M. Étienne Camy-Peyret, secrétaire général du SNES, a déclaré que la FEN envisageait pour novembre une nouvelle *action* de grève nationale et l'organisation d'une manifestation à Paris, avec le *soutien de la Fédération Cornec, des centrales* C.G.T., C.F.D.T. et Force ouvrière, et des partis politiques de gauche.

En marge du mouvement de grève massif, des militants du Syndicat général de l'éducation nationale (C.F.D.T.) et des minorités d'extrême gauche de la *FEN* (*École* émancipée, *Renovation syndicale*) *ont organisé* dans plusieurs dizaines d'établissements secondaires des opérations « *baisses d'effectifs* ». Destinées à frapper les esprits et à rendre concrètes des revendications déjà anciennes, ces limitations à vingt-cinq des effectifs des classes — le « surplus » étant accueilli en salle de permanence — ont immédiatement attiré les foudres de l'administration, soucieuse de ne pas laisser se développer de *telles* initiatives. A *Orléans, puis à Montrouge*, les recteurs *ont* menacé de retenir une partie de leurs traitements aux enseignants qui se plaçaient ainsi en marge de la légalité (1).

Par ces diverses actions, les instituteurs et les professeurs du secondaire ont voulu faire comprendre, au gouvernement comme à l'opinion, que l'austérité budgétaire était difficilement compatible avec le maintien d'un *enseignement de qualité* et *surtout* son *amélioration*. Le premier recul du gouvernement — tant dans le ton employé par le ministre de l'éducation que par les mesures qu'il a annoncées en faveur des maîtres auxiliaires (*le Monde* du 18 octobre) — peut être mis à l'actif de cette démonstration. Celle-ci a placé en tout *cas les syndicats* en position de force au moment *où s'ouvrent* les discussions, au *ministère*, *sur* le projet de réforme de l'enseignement primaire et secondaire que prépare M. Haby.

YVES AGNÈS.

(1) Des enseignants du lycée de Montrouge ont ouvert un compte de *solidarité pour* aider les professeurs sanctionnés : C.C.P. Françoise Dupaigne 6 420 44 Paris.

LE SNES ET LES MAITRES AUXILIAIRES

Après l'annonce faite par le ministre de l'éducation de l'extension aux maîtres auxiliaires des dispositions de l'accord entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales (un *an de salaire en cas de licenciement*), *ainsi que la création de concours* internes pour la titularisation des M. A. (« le Monde » du 18 octobre), le Syndicat national des enseignements de second degré (F.E.N.) estime qu'il s'agit « d'un premier résultat positif de l'action menée depuis la rentrée ».

Le S.N.E.S. demande l'ouverture de négociations pour « en finir avec le système de l'auxiliariat ». Il réclame notamment « que des mesures soient prises immédiatement pour faire bénéficier de l'indemnité d'un an tous les maîtres auxiliaires n'ayant pas retrouvé d'emploi ou *n'ayant obtenu que des services partiels d'enseignement* » et « qu'un *emploi complet soit donné* à ces *maîtres auxiliaires, en particulier* par la transformation des quelque *six cent mille heures supplémentaires* hebdomadaires imposées aux *enseignements du second degré* ».

(Publicité)

FORMATION CONTINUE

COURS DE PORTUGAIS A L'UNIVERSITÉ DE PARIS-III

Les cours de Langue et de Civilisation Portugaise commenceront au début *du mois de novembre à l'Université de Paris-III.*
L'option « Portugais européen » est spécialement conçue pour répondre aux besoins des Administrations, des Services Sociaux et Médicaux, ainsi qu'aux entreprises qui sont en contact fréquent avec la main-d'œuvre portugaise.
L'option « Portugais du Brésil » est réservée, plus particulièrement, aux cadres qui pensent partir pour ce pays.
La formation fournie pendant les stages peut aussi intéresser toutes les personnes curieuses de connaître la Langue et la Civilisation du Portugal et du Brésil.
Le Portugais est également enseigné dans deux lycées parisiens comme langue facultative.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 octobre au bureau 218 de

LA FORMATION CONTINUE
13, rue de Santeuil - Paris-5e (de 14 h. 30 à 17 h. 30)



Le Monde aujourd'hui

éléphone

'imagination au cadran

) CARnot, officier de et du génie, GUTenberg dans sa galaxie, DANton secouant la nelle de ses souliers, comtesse de Gur, née Rostopchine (chacun a n le droit de se choisir son *gur*), DIDerot drapé dans sa vieille e de chambre, tout le monde sait vous êtes morts une seconde , lorsque les P.T.T., dans un but able de rationalisation, ont décidé faire de vous de vulgaires numé-. Ombres bienveillantes, qui han- les Champs-ELYsées (pardon 359), mme je regrette, quand je téléphone, re aimable et discrète compagnie ! pensais à vous quand j'appelais ami, et vous restiez près de moi t au long de la conversation. Par-, je connaissais de délicieux nfits. Devais-je évoquer avec PRO-*ce, le Midi,* ses herbes et son eil ou bien un gros garçon qui int Louis XVIII ? D'autres jours, formant GOBelins, j'hésitais entre tapisserie et un étrange far-et. Troublantes alternatives à tout nais supprimées. A quoi peut-on *er en formant 770 ou 402 ?*

'remblez pourtant, vous, les dernes maîtres des postes ! Des istants tenaces refusent de se ser intimider. Les P.T.T. essayent n de les terroriser en répétant la *nace fatale : « Comment faites-us pour composer TRU ou ALM sur cadran à chiffres seuls ? »* Cer-ns se sentent une âme à la Barry et implorent la grâce de elques mois, voire de quelques nées. Et puisqu'ils ont encore les tres, *ils s'obstinent à jouer avec* s, au moins entre amis ! Leur vise : *« Je maintiendrai »*, et ils *nt parfois pire. Car les nouveaux* dicatifs, tout en chiffres distribués cemment, peuvent très bien — *quand on veut s'en donner la peine* — se laisser façonner et devenir à leur tour des noms, ou encore des mots de passe symboliques. Avantage appréciable : la liberté

La poste ne nous impose plus VAUgirard et ses relents d'abattoir, le froid du *NORd*, un LOUvre trop cérémonieux au goût de certains. Trois chiffres, donc neuf lettres dont *seul le tiers est à retenir et à combiner.* A nous la créativité, l'invention, le choix.

De LUI à KKK

Tel *amoureux du quartier* Latin troque son 589 pour un charmant LUXembourg. Je n'accepterai pas le 583 dont je suis menacée. Je préfère LUD (comme ludique ou le château bien connu du doux pays de Loire) Et si finalement on m'attribue *le 584, je prendrai LUI*. Les comploteurs — qu'ils soient ou non refoulés — auront à cœur de garder LIGue (544), les artistes se cramponneront à ARS (277), les racistes à KKK (555), les humoristes à RIS (747). Pour les très calés, férus d'art *oriental*, KMR, même sans voyelle, fera toujours mieux l'affaire que 567 Et M. Le Trouhadec sera décidément saisi par la débauche s'il s'abonne à un 788 de goût discutable, que les mauvais esprits décrypteront aussitôt.

Pauvres 551, 331 et autres ! Vous êtes les vrais défavorisés, avec ce 1 ingrat et solitaire qu'aucune lettre ne consent à entourer de sa douceur. Consolez-vous cependant ! Nous vous rejoindrons bientôt sur les cadrans de l'anonymat

EVELINE LAURENT.

Croquis

Chauffe qui peut...

De quoi parle-t-on en ce moment dans les bureaux ? De l'inflation, du pétrole, des arabodollars ? Allons, allons ! De chauffage. Voici une conversation parmi d'autres...

« Allo Lambert ?

— *Oui, Monsieur le Directeur.*

— Combien de jours chauffez-vous actuellement dans la semaine ?

— *Eh bien, Monsieur le directeur, vous allez être contents de moi : deux.*

— Lesquels ?

— *Je chauffe le lundi parce qu'après le week-end la maison est froide et les collaborateurs n'ont pas le moral. J'arrête le mardi et le mercredi. Le mercredi soir, tout le monde m'engueule et je rase les murs. Je chauffe le jeudi. Pas le vendredi. Ça n'a plus d'importance, les gens pensent au week-end, ils ne sentent rien.*

— Avez-vous calculé l'économie de chauffage ?

— *Oui. Elle sera de l'ordre de 17 % par rapport à l'hiver dernier.*

— Très bien. C'est une bonne nouvelle.

— *Malheureusement, j'ai une mauvaise nouvelle. La note de téléphone devrait augmenter de 74 %.*

— Pourquoi ?

— *C'est simple. Chaque fois que je donne un coup de chauffe, toute la maison téléphone à l'extérieur pour prévenir Pierre ou Paul. Et chaque fois que j'arrête, c'est la même chose.*

— Vous avez une solution ?

— *Oui, il faut instaurer le rationnement du téléphone. Pas plus de quatre coups de fil par jour et par tête.*

— C'est incontrôlable.

— *Bien sûr. Mais l'important, c'est l'effet de choc. Et pendant ce temps, ils oublieront qu'ils ont froid.*

— Bon ! Affichez ça dans tous les couloirs.

OLIVIER RENAUDIN.

Une femme à sa fenêtre

LES BANLIEUSARDES PARLENT...

« *Je crois que je n'aimais pas les femmes. Maintenant je me rends compte que je vivais exclusivement pour et par les hommes.* » « *Les femmes sont une découverte pour moi.* » « *Je me sentais de la classe ouvrière, pas du clan des femmes... Je ne voulais pas de ce clan humilié.* »

Elles ont entre vingt-quatre ans et cinquante-sept ans. Elles sont, comme on dit dans la bourgeoisie, « du peuple » (comme si, de ce peuple, les bourgeois s'excluaient). Elles ont pour la plupart, en ne se ménageant pas, conquis de vrais métiers : professeur, infirmière, directrice de crèche, assistante sociale, etc. *Dans leur commune*, à Gennevilliers, elles accomplissent ensemble, bénévolement, une action risquée, illégale, à peine tolérée par la mairie. Pourtant, ce comité du M.L.A.C (1) a déjà sauvé du désespoir cinq cents femmes. *Les médecins opèrent*, mais les femmes venues consulter décident elles-mêmes, en autogestion, qui bénéficiera sur place d'une interruption de grossesse par la méthode des insufflations (Karman). Les autres, on se cotise pour les faire partir à l'étranger. Ainsi, une interruption de grossesse se transforme en prise de conscience.

La plupart des militantes sont ou étaient membres d'un parti d'extrême gauche ou d'un syndicat. Elles avaient donc déjà parlé : à des réunions, sur les marchés, devant les usines. Mais *toujours d'un sujet précis ; jamais* d'elles-mêmes.

Voilà qu'une amie, venue militer avec elles, *Michèle Manceaux*, leur propose de *se* dire au micro. De dire... tout. Leur expérience. Leurs journées. Les rapports avec les hommes, le travail, les enfants, la famille. Elles ont d'abord eu peur. Dans ses livres, Michele Manceaux fait parler soit l'avant-garde (*les Mao en France*), soit les mal-aimés (*Les policiers parlent*). Alors, ce qu'elles auront *exprimé*, ces femmes comme les autres, ces femmes sans publicité, tous pourront le lire ? Tous : les maris, les enfants, les copains, les voisines... Alors, adieu le mur de la vie privée ? Que de tabous à transgresser... Pourtant, sur les *seize confessions*, deux seulement figurent sous pseudonyme.

Rivalité et paternalisme

Sauf une, toutes sont mères ; la plupart plusieurs fois. Si bourrées, ces existences... Comment le sentiment du vide, du manque, *peut-il s'y insérer ? Pourtant*, celles surtout qui restent au foyer le ressentent : « *J'ai lavé, j'ai repassé, c'est pas très enrichissant et j'ai besoin de parler à quelqu'un. Les voisins ne parlent que des enfants ou des autres voisins* ». Ou *celle* qui a choisi le travail à domicile pour le mieux-être des enfants et se demande si c'est vraiment mieux, puisque, surmenée, elle les « rembarre ». Les réunions du groupe ? C'est avant tout l'éblouissement d'entendre ses semblables, de parler et qu'on les écoute. « *Personne ne m'avait jamais écoutée.* »

Dans l'action commune, dans les longues discussions (qui irritent parfois les plus expéditives) *un monde différent se révèle* : celui de la « sororité ». Première constatation : celles surtout qui ont conquis un métier n'aiment pas, d'emblée, les femmes. N'acceptent pas l'image d'elles que leur classe sexuelle leur renvoie.

Les hommes — on le découvre — n'ont pas ce problème. Depuis des siècles, à l'armée, dans le sport, le travail, les bruyantes bordées, ils recherchent la compagnie de leurs congénères. Aux filles on enseigna à voir dans *toute autre fille une rivale dans* l'affaire essentielle qu'est la chasse au mari. L'homme, de plus, ne craint pas l'image collective que lui renvoie son camp natal : ce fut toujours celle du Premier Sexe et non celui d'un clan déprécié de naissance. Ajoutons un détail : depuis l'enfance, un garçon se « voit » tout entier, appareil génital compris. Mais sur les millions d'humaines, combien connaissent leur vérité physique ? A Gennevilliers, les médecins la montrent, dans un miroir, à leurs consultantes. Elles en tirent — plusieurs le notent — une sorte d'assurance : « *Bon, alors voilà comment je suis...* ».

Usant désormais de la contraception, libérées de la peur d'enfanter malgré elles, ces travailleuses du dehors et du foyer osent enfin se poser, timidement encore, la question du plaisir. Non sans danger ; cette lucidité nouvelle mène certains couples au naufrage, mais d'autres à l'harmonie. Toutes constatent qu'elles ont changé d'attitude envers leurs droits, leurs possibilités, leur *conduite face au compagnon et* même leur façon d'être avec leurs enfants. Des pans de tradition tombent d'elles et les plus actives politiquement avouent qu'elles n'étaient pas toujours les plus libérées.

Certaines s'étaient heurtées au « paternalisme » (elles ne disent pas « sexisme ») des militants de leur *syndicat ou parti*, mais les mouvements féministes les repoussèrent longtemps. Une jeune prof de vingt et un ans décrit son effarement devant les filles du M.L.F. : surtout, s'exhorte-t-elle, ne jamais leur ressembler. A présent, *elle* se demande si elle ne produit pas le même effet sur les autres. Mais comment se faire entendre sans agressivité ? Ici, au groupe, leurs camarades et toutes les consultantes, même si elles en sont parfois irritées, elles les estiment toujours, les admirent souvent, en aiment quelques-unes avec chaleur. Alors, epanouies *dans l'action commune*, elles s'acceptent en tant que femmes.

Michèle Manceaux suit avec surprise le chemin de ce livre collectif. Celles qui ont parlé assument les mots qui les engagent et les propagent. Toujours, les militants ont répandu, vendu dans la rue, au marché, des livres, *des brochures de leur association*. Mais qui étaient écrits par d'autres, par Ceux Qui Savent. Ces femmes au contraire — de même qu'elles décident sans hiérarchie des interruptions de grossesse — se sentent engagées dans *un livre auquel elles ont*, personnellement apporté ce qu'elles possèdent : leur vie. Elles sentent profondément que se dire, c'est lutter. S'exprimer, c'est agir sur soi et sur l'autre. Entrons-nous dans le temps où le verbe deviendra un *acte collectif ?*

Avec *les Femmes de Gennevilliers*, Michèle Manceaux réussit en tout cas une percée dans la guerre des tabous Ce n'est pas la seule Quelque chose bouge. Voilà que chez un autre éditeur, des fiches et diapositives sur *l'Amour et la Contraception* osent situer l'éducation sexuelle dans son contexte social. On lit, dans ces textes techniques sur le sexe : « *En France, parmi les enfants des femmes salariées, 750 000 sont âgés de un à trois ans. Il y a 31 700 places dans les crèches.* » Laurence Hembert et Pierre Guilbert, auteurs de ces fiches, enracinent ainsi l' « intemporel » du sexe dans la société où se font l'amour et l'enfant.

L'éveil des femmes implique qu'à la loi se joigne la prise de parole. Sans la parole des femmes, la loi n'entrera pas dans la vie.

DOMINIQUE DESANTI.

(1) Mouvement pour la libéralisation de l'avortement et la contraception.

★ Michèle Manceaux : *les Femmes de Gennevilliers* Mercure de France, 190 pages, 22 F.

★ *L'Amour et la Contraception*, Fiches de Laurence Hembert et Pierre Guilbert : photos A. Oguse, Hachette audiovisuel.

Au fil de la semaine

L'ESSENCE LES ARABES ET NOUS

Par

PIERRE VIANSSON-PONTÉ

Les experts ont tout prévu, comme toujours. Car ils prévoient toujours tout : simplement, si l'événement ne ratifie pas leurs prophéties, c'est l'événement qui a tort. Il est imprévu après *avoir été imprévisible et, pour lui donner du poids, on l'appelle* l'impondérable.

Donc les experts ont tôt annoncé la hausse du prix du pétrole, à l'exception toutefois de quelques-uns d'entre eux, qui, jusqu'au mois de mars dernier, s'attardaient encore à prédire la baisse. Puis, jonglant avec les milliards, ils ont fait savoir que la masse fantas*tique de dollars qu'allaient recevoir les pays producteurs leur per*mettrait d'acheter bientôt tout ce qui leur ferait envie, et notamment l'Europe entière, l'Occident même et l'Amérique par-dessus e marché. Il n'existe, affirment-ils maintenant, aucune solution économique ni monétaire qui puisse permettre d'échapper à cet angoissant dilemme : la guerre ou la servitude.

Dans le même temps, tandis que ces alarmantes perspectives agitent fort l'opinion et confirment, en quelque sorte, que la hausse des prix ne fait que commencer, les démentis répétés et catégoriques opposés par le gouvernement aux rumeurs de pénurie et aux bruits de rationnement ont achevé de convaincre les Français que les pompes ne vont plus guère tarder à fermer ou, à tout le moins, es tickets à apparaître.

« Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire : c'est tout e monde », disait Talleyrand. Tout le monde s'est alors mis à faire le l'esprit sur les Arabes, le pétrole et nous. Dans le jacassin des liners parisiens comme dans les débats de café du Commerce, on n entend de raides ces temps-ci.

***

Les Arabes, c'est évident, les experts l'ont dit, vont pouvoir out acheter : l'Empire State Building et Brigitte Bardot, la Champagne ou le Médoc, service et vin compris, Fiat et Concorde, les asinos du monde entier, le « France » et la Vénus de Milo. Après out, si un simple armateur grec qui gagne sa vie en transportant *e pétrole a pu s'offrir une île pour y installer la seule ex-présidente* es Etats-Unis disponible, que pourront acquérir ceux qui produisent e même pétrole ! Les vedettes d'Hollywood et de Cinecitta iront eupler les harems du moindre émir et le plus petit cheikh pourra hoisir le château de Versailles comme résidence secondaire.

Quand les premiers achats arabes ont commencé à être connus n France — cent hectares en forêt de Rambouillet et quelques illiers de mètres carrés aux Champs-Elysées, les Chantiers navals e La Ciotat et quelques propriétés sur la Côte d'Azur, une tour e la Défense... — le ton a changé. On l'a souvent relevé : on it « un type à vélo » ou « un flic en uniforme », mais « un monsieur en Mercédès » et « un policier en civil ». Ces Arabes-là, uasi mythiques, nouveaux Rois mages, arrivent avec une escadrille *e Boeing qui transportent leur suite* et leurs Cadillac. Les poches leines de dollars, ils descendent dans les palaces, qu'ils achètent l'occasion pour être mieux servis, dévalisent les joailliers et allument leurs cigarettes avec des billets de cinq cents francs. Ils n'ont videmment rien de commun avec les « bougnoules » de la voirie t les « bics » du bâtiment. Même leurs djellabas leur donnent e l'allure, ils sont pittoresques et exotiques, alors que l'immigré *e la Goutte-d'Or qui imaginerait de revêtir* le costume traditionnel asserait vite pour un déguisé, un primitif, une sorte de sauvage.

Ils vont nous coloniser ? Après tout, ce ne sera que justice. hacun son tour. Ils ne font que nous rendre la monnaie des pièces iseautées que nous leur avons, pendant tant d'années, allégrement stilées. Déjà le shah d'Iran a acheté une part de Krupp. Ils veulent out ? Qu'ils le prennent ! Puisque nous ne sommes pas capables e leur tenir tête, nous n'aurons que ce que nous méritons. Et, au oins, nous ne manquerons pas d'essence.

On pense parfois, en écoutant ces propos désabusés, à ces éfugiés de 1940 qui, fuyant l'envahisseur sur les routes de l'exode, e réjouissaient secrètement de voir l'apocalypse confirmer, bien au-delà de leurs plus folles désespérances, ce masochisme gémisseur, trait ancien du tempérament national, et qui, pour fuir plus vite et plus loin, étaient prêts à donner leur fille en échange d'un bidon *de cinq litres.*

Après la servitude acceptée, l'autre éventualité : une bonne et rapide guerre du Koweït, une joyeuse campagne d'Abou-Dhabi, et ce sera vite réglé. N'est-ce pas le seul moyen d'en sortir ? Les Américains, d'ailleurs, y songent et même s'y préparent. Les Soviétiques ne bougeront pas, pensez donc, ils ont trop grand besoin *des machines et des produits de l'Occident.*

Ce n'est pas par hasard que la télévision ces derniers jours a tenté de remettre un peu les idées en place et d'expliquer la situation. A-t-elle réussi à persuader que les fameux achats arabes en France sont une goutte d'eau à côté des placements anglais, américains, allemands dans notre pays, qu'il s'agisse d'investisse*ments immobiliers de terrains, de bureaux, de firmes industrielles,* alimentaires ou de services ? A-t-elle même pu faire entendre que la poussée d'inflation avait largement commencé avant la hausse du prix du pétrole et que cette hausse ne représente qu'une part très minime — 1,3 % selon les uns, 1,7 % à croire les autres — des quelque 15 ou 16 % d'augmentation du coût de la vie déjà enregistrée ? Cela paraît bien douteux. Et si l'on rappelle que le premier producteur de pétrole du monde est *l'U.R.S.S.*, le second les Etats-Unis, qu'ils n'ont donc pas un intérêt évident à tolérer une tentative de reconquête, que le Venezuela n'est pas plus un Etat africain que l'Iran un pays arabe, personne ne vous croit plus.

***

Mais ce n'est pas tout. Les Français, on le sait, sont une race d'inventeurs. Mettez-en dix les mains nues au milieu du Sahara, ils vous construiront, au choix, une H.L.M. ou une Caravelle. Enfermez-en trois dans une *arrière-salle* de bistrot et ils trouveront en dix minutes *la solution du problème,* celui-là et tous les autres.

Pour l'essence, l'imagination a pris le pouvoir. Le moteur à eau, dix fois déjà inventé, mais toujours racheté ou saboté par les grands intérêts, le gazogène restitué, la chaleur du soleil ou celle de la terre profonde captée ou transformée, la force du vent, la *poussée des marées, la fraîcheur de la transpiration, que sais-je ?* L'énergie est là, partout, à portée de la main, gratuite, il ne s'agit que de la dompter et de la domestiquer. Le peuple qui a su élever les cathédrales et la tour Eiffel, produire Concorde et construire le pont de Tancarville (le « France », pour l'instant, est retiré de la liste), au pays des droits de l'homme et de mai 1968, résoudra comme ça, en claquant des doigts, cette petite difficulté, n'en *doutons pas.*

Mais l'essence, ce n'est rien : au concours Lépine des idées, c'est un véritable festival. Ces Arabes, pourquoi ne pas les rouler *tout simplement en leur refilant des dollars sans valeur, des billets* avec lesquels ils ne pourront rien acheter, de la fausse monnaie en somme ? Et d'ailleurs, n'est-ce pas un peu cela qu'on essaie de faire en ce moment avec les pétro-dollars ? Ils sont méfiants, ils menaceront de fermer le robinet : alors, c'est tout simple, vendons-leur nos surplus. Le « France », bien sûr, le trou des Halles, le Concorde, tous les rossignols dont nous ne parvenons pas à nous débarrasser. *Mieux encore : puisqu'ils nous obligent à construire des centrales* nucléaires, à eux de les financer ; amenons-les à investir leur argent dans ces coûteux et *clinquants bijoux de l'alchimie du futur.* Et *si un jour ils veulent reprendre leurs fonds, on leur rendra la* pareille en nationalisant les centrales. Le « système D » n'a pas de limites, et on peut même entendre de bons esprits soutenir qu'en armant les Indiens, trop nombreux, menacés de famine, on pourrait les jeter sur les Arabes puis faire prévaloir au bon moment une opportune et profitable médiation.

Il ne faut pas dire tout cela, c'est absurde ; il n'est pas convenable de rapporter de telles sottises. En effet : il ne faut pas les dire. Ce qui est dommage, c'est qu'on les entende.

ETRANGER

Reflets du monde entier

Newsweek

Pas de Pinochet en Angleterre

La raison pour laquelle les Anglais n'ont aucune raison de craindre un coup d'Etat militaire, comme les déclarations enflammées de certains officiers en retraite pourraient le faire redouter, c'est que leur armée n'a tout simplement pas le temps d'y procéder. C'est, en tout cas, ce qu'explique un journaliste britannique, Anthony Bailey, dans l'hebdomadaire américain *NEWSWEEK* :

« *L'armée britannique est déjà employée à plein temps ailleurs. Elle prend sa part de la garde au Rhin de l'OTAN. Elle occupe à Chypre des bases qui sont, pour l'heure, pleines de réfugiés — hommes, femmes, enfants — qu'il faut nourrir et empêcher de se massacrer. Elle est engagée, tantôt avec courage, tantôt avec grossièreté, mais le plus souvent avec une bonne dose de patience, à maintenir la paix en Irlande du Nord et empêcher les choses d'empirer sur cette terre d'obscurantisme. Enfin, elle est chargée de revêtir tuniques, bonnets à poil et fourragères pour relever la garde et défiler — sous le prétexte de protéger la maison royale — pour émouvoir les cœurs, mouiller les regards et remplir les coffres creux de la vieille Angleterre de bonnes devises touristiques.* »



Atlanta, la noire

« *Le centre d'Atlanta, le quartier des affaires de la capitale des affaires du vieux Sud,* rapporte le *FINANCIAL TIMES*, sous la plume de son correspondant en Georgie, *ressemble à un petit New-York. Il y fait chaud comme à La Havane. Il abrite quelques-uns des mouvements noirs les plus passionnants des Etats-Unis. Aujourd'hui plus noire que blanche, Atlanta a un nouveau maire noir, une classe moyenne noire si bien établie qu'elle verse dans le conservatisme, et, selon les derniers chiffres, cinquante milliardaires noirs.*

» *Tous les samedis matin, douze des Blancs les plus influents et les douze Noirs les plus importants prennent ensemble leur petit déjeuner au Midnight Sun, un très respectable restaurant de Marietta Street, la rue des grandes banques et des principaux journaux. Bien qu'ils n'aient pas été élus par leurs concitoyens, les vingt-quatre s'efforcent de prévenir les troubles raciaux qui pourraient surgir dans la ville et freiner son bel essor.* (...)

» *Malheureusement,* poursuit le quotidien britannique, *la nouvelle classe moyenne noire ne se préoccupe guère du sort des Noirs moins favorisés. Elle forme une classe sociale strictement parallèle à la société blanche, avec laquelle elle n'entretient que très peu de relations.* »

bulletin

L'environnement « über alles »

Selon le *Bulletin* publié par l'office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, 56 % des habitants de la R.F.A. sont prêts à risquer leur emploi pour la sauvegarde de l'environnement.

Le *Bulletin* écrit notamment :

« *La grande majorité de la population considère que la protection de l'environnement revêt une telle importance qu'il faut en accepter les conséquences, même si elles se traduisent par des sacrifices personnels. Tel est le résultat d'un sondage effectué pour la télévision allemande (chaîne II) par l'institut de sondages Allensbach : 80 % des personnes interrogées estiment que cette protection conserve toute son urgence, même si elle est susceptible de freiner la croissance économique générale ; 56 % acceptent de payer pour ces mesures le prix d'une mise en danger de leur propre emploi; 5% seulement estiment qu'il serait préférable d'y renoncer provisoirement si l'emploi était menacé.*

» *Enfin elles sont prêtes, pour 50 % à soutenir encore la protection de l'environnement dans l'hypothèse qu'elle entraînerait une augmentation de prix allant jusqu'à 10 %, notamment pour les sources d'énergie primordiales telles que l'électricité et l'essence.* »

Les pudeurs de Milwaukee

Le quotidien américain *INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE* raconte la triste aventure survenue à Marilyn Kelling, une jeune femme aveugle de naissance qui, à trente-quatre ans, gagne sa vie en faisant des massages dorsaux au centre de la Y.W.C.A. de Milwaukee.

« *Malheureusement, une ordonnance municipale interdit aux femmes de masser des hommes et aux hommes de masser des femmes, et Marilyn a été obligée de renoncer à sa clientèle masculine.*

» *L'affaire a éclaté lorsque Marilyn a été priée de faire une démonstration de massage sur un client devant les écrans de télévision. Les autorités ont interdit l'émission et le directeur de la Y.W.C.A. (Young Women Christian Association : Association chrétienne de jeunes femmes) a interdit à Miss Kelling de recevoir des clients.*

» *Je suis furieuse,* a déclaré la jeune femme. *Est-ce que, par hasard, ils confondent mes messages médicaux avec ce qui se passe dans les « salons de massage ». Pourquoi prennent-ils la Y.W.C.A. ?* »

ПРАВДА

Détournement de porcelets

Le directeur d'un sovkhoze de Bachkirie (Oural), M. Chevtchenko, a été condamné à quinze ans de prison pour avoir « *détourné le bien public* », annonce la *PRAVDA*.

Selon l'organe du parti communiste soviétique, M. Chevtchenko a détourné des milliers de roubles de 1967 à 1973.

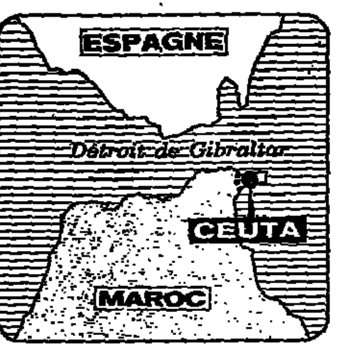
« *Plus de mille porcelets sont morts en 1973 en raison de l'absence de chauffage et de ventilation dans la porcherie. De 1967 à 1973, plus de quatorze mille animaux sont morts, et le sovkhoze en achetait à des personnes privées pour remplir ses plans de vente de viande à l'Etat.*

» *Chevtchenko s'entendait aussi avec des travailleurs saisonniers venus d'Arménie ou de Géorgie pour construire de nouveaux bâtiments. Il les payait cinq ou six fois plus cher que les tarifs en vigueur. Il recevait lui-même 100 roubles pour chaque contrat signé. 250 000 roubles furent ainsi dilapidés. Les bâtiments construits à la hâte s'effondraient d'ailleurs après quelques mois.*

» *La comptable du sovkhoze ne s'inquiétait pas outre mesure de ces agissements puisqu'elle était la fille du directeur...* »

Lettre de Ceuta

Une ville orpheline et prisonnière



« *Es-tu fille vierge de ma demeure*
Ou bien es-tu ce regard
Où Grenade est une enfant ?
C'est bien toi qui me donnes
Lorsque je vais [à la mort
Dans tes ruelles
Pour l'ivresse et la luxure
Lorsque je te retrouve
Dans la contrebande et la honte
Lorsque je te vois
O Sebta
Gitane amoureuse
Sang sous les bottes des Goths
Et nous
Figés dans le marasme
Etrangers dans le territoire
[de la dignité. » (...)

C'EST la voix d'un poète marocain, Ahmed Mejati (1), qui chante Ceuta, ville entre la nostalgie et l'espoir, *qui a gardé* dans ses ruelles, dans le grain de sa terre, l'accent et la trace de Grenade, autre cicatrice dans la mémoire arabe.

Convoitée, aimée jusqu'à la déchirure, Ceuta n'a préservé du passé que quelques murmures. La pierre a le froid du marbre ; les souvenirs *ne font que glisser sur sa face polie. C'est une ville amnésique, ou presque. Reste la mer, qui ronge* les rues et les avenues.

Et si Ceuta se souvenait ? Et si elle soulevait la terre pour lire les pierres incrustées par le temps ?

Elle fut d'abord enlevée par les Vandales dans la violence et le sang. C'était en l'an 429 : une pointe audacieuse dans l'océan menaçant les côtes espagnoles. Un siècle plus tard, elle fut rattachée à l'empire byzantin avant d'être incorporée, en 582, à la Mauritanie seconde. Quand l'Espagne l'occupa en 1580, elle était déjà orpheline ; *son destin allait se préciser : elle sera le lieu de la violence, lieu de* la stratégie religieuse et *militaire.* Une tentative du sultan Moulay Ismaïl a failli *la ravir à l'emprise* catholique : le siège a duré vingt-sept ans (de 1674 à 1701).

AUJOURD'HUI, Ceuta (Sebta en arabe ; ce nom lui vient des sept monticules de Djebel-Moussa) est une ville convertie. En effet, l'occupation militaire ne pouvait suffire. Pour l'hispaniser, il fallait d'abord la convertir au catholicisme. Une ville sans défense, *presque un enfant.* Ainsi fut érigée, *en 1704, l'église Notre-Dame d'Afrique sur l'emplacement d'une mosquée ; de même une cathédrale* occupe *depuis* la place d'une ancienne mosquée. Le viol c'était d'abord de changer de saint *et de* guerre. Il s'agissait ensuite de raturer l'histoire en entamant la pénétration coloniale en Afrique. Le souvenir des Arabes en Andalousie retentissait encore dans les mémoires. Au déclin d'une civilisation, *on ajoutait* la vengeance et la do*mination.* L'occupation de Melilla, *en 1497, autre ville marocaine, ne suffisait plus.*

Bien plus qu'avant, *Ceuta est à* présent une immense caserne. *On* est surpris par le nombre des jeunes gens en uniforme qui sillonnent la ville. C'est une symétrie frappante par rapport à Gibraltar, du point de vue politique et stratégique.

Comment vivent les Marocains à *Ceuta ? Sur une population de quatre-vingt mille habitants, il n'y a* guère plus de cinq *mille* Marocains, qui sont, pour la plupart, des petits commerçants ou des ouvriers journaliers qui habitent non loin de la *frontière.* Pour avoir droit de résidence, les Marocains sont obligés *de prendre la nationalité espagnole* tout en *gardant la leur. Cette* exigence est considérée par *certains* comme le comble de *l'occupation* et par d'autres comme une simple formalité ; il n'en reste pas moins qu'elle décourage toute tentative *d'installation* et fait tomber sous la *loi espagnole* (Ceuta relève de l'ad*ministration de Cadix)* des sujets *marocains.* Quand on visite le quartier *marocain,* qui est loin du centre *on ne peut s'empêcher de relever le caractère provisoire* des petites habitations. L'Espagne a tout fait, surtout *depuis* l'indépendance du Maroc, pour renverser la situation : c'est elle qui donne l'asile aux Arabes venus pour la plupart du Rif ! Certes, on trouve dans ce quartier deux mosquées (dépendant du habous de Tétouan) et une école primaire (des instituteurs marocains y sont détachés *par* Rabat). Cependant, nous *avons noté* que les enfants de la *communauté marocaine n'ont pas* le *droit de s'inscrire* dans les *écoles espagnoles de la ville, même quand* les parents sont porteurs *de passeports* espagnols.

TELS sont quelques-uns des aspects de l'occupation espagnole. La ville ne connaît plus de discrimination quand il s'agit du *commerce,* car en dehors de l'acti*vité touristique* (Ceuta est un jeu de *passage entre le Maroc et l'Europe ; la liaison Algésiras-Ceuta est plus courte que la distance Algésiras-*Tanger), *il existe une grande effervescence* commerçante du fait que certains produits se vendent détaxés (l'alcool, les cigarettes, les parfums...). Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce sont les Marocains de Tétouan, de Tanger et même *de Casablanca qui viennent nombreux faire des achats à Ceuta. Malgré les difficultés douanières (les fonctionnaires* marocains devaient, cet été, présenter une autorisation de sortie), malgré aussi la tension hispano-marocaine à propos du Sahara occiden tal, ils étaient nombreux dans le magasins de vêtements et d'appa reils électroménagers, tenus souve par des commerçants indiens.

A côté de cette activité économ que, il y a *une autre activité no négligeable mais clandestine* : s'agit de la contrebande des produi détaxés. Bien que le contrôle doua nier soit assez sérieux (surtout d côté marocain, et parfois même a delà de la frontière), on trouve ass facilement ces produits « d'impo tation » dans une grande place p pulaire de Tétouan. Les contreba *diers* ont leur propre itinéraire, et, l'on ferme les yeux, c'est *peut-êt pour décourager* les *Marocains d se rendre à Ceuta puisqu'ils peuve trouver dans cette place, et à de prix à peine plus élevés, les produi de Ceuta.*

Lorsque le gouvernement marocai a revendiqué officiellement le Sa hara occidental sous domination es pagnole, on a noté qu'il n'évoqua pas du même coup la rétrocessio des deux villes occupées, Ceuta Melilla. Certes ce ne fut pas un ou bli, mais on pense dans les milieu politiques que la revendication d Sahara est plus urgente ; elle *revê un caractère prioritaire et quelqu peu complexe.* Disons que le Maro *a voulu procéder par étapes ; d'autr* part, les moyens de pression s l'Espagne pour le retour de ces deu villes au Maroc ne manquent pa sans bien sûr parler du droit et d l'histoire.

Pour le moment la ville est un enclave, une prisonnière jalousemen gardée, son corps s'effrite dans d trafic en tout genre. Des immeubl laids *s'élèvent pour* nier la trac arabe, *pour* annuler la *cendre d temps. Quant à l'eau qu'elle boi elle n'arrive pas de l'autre côté d* la Méditerranée, de l'Espagne, ma de Tétouan...

TAHAR BEN JELLOUN.

(1) Ce poème est extrait d'une anthologie de la jeune poésie du Maroc, à paraître prochainement aux éditions Sindbad.

Vietnam du Sud

CEUX QUI PAIENT POUR LES AUTRES

UN mirador sur un toit, des rouleaux de fil de fer barbelé fixés aux murs d'une enceinte entièrement fermée, des dortoirs, des salles de classe, une maigre cour intérieure cimentée. Dans d'étroites cellules dénudées — porte bleue, œil de contrôle — des regards d'adolescents, souvent éteints, parfois hagards. Sur la cour donnent deux sortes de cages faites de barbelés où d'autres enfants sont assis par paquets sur des matelas étalés à même le sol. Un peu à l'écart, au bout d'un long couloir, un préau où défilent sur place, s'égosillant, une cinquantaine de garçons de huit à douze ans. Une seule issue : un autre couloir qui donne sur une clinique en construction, un couloir barré d'une grille de fer. Une prison pour enfants ?

Non, c'est l'école Duy-Tân, institution privée, l'un des rares centres de désintoxication du Vietnam du Sud. A Saigon comme dans les autres centres urbains du pays, la drogue fait des ravages. Cent trente-cinq mille intoxiqués, dont plus de la moitié ont moins de dix-huit ans, tel est le chiffre avancé par la police nationale. Les estimations officieuses sont plus pessimistes : peut-être le double. Le pays compte dix-neuf millions d'habitants. Et la drogue, à Saigon, ce n'est pas l'opium mais le *scag* — comme le disaient les G.I. américains dans leur argot, — un produit qui contient de 60 % à 90 % d'héroïne pure (alors que le dosage d'héroïne, sur le marché nord-américain, n'est que de 4 % à 6 %).

« *L'autre jour, à six heures du matin, des parents m'ont amené leur fille. Dix-sept ans, bachelière. Ligotée dans une DS 19 conduite par un chauffeur. Malgré l'insistance des parents, j'ai refusé de la prendre, il n'y a pas de filles dans mon pensionnat. Je leur ai conseillé de la confier aux sœurs, à Vinh-Long. Ils l'avaient déjà fait, elle s'était enfuie* », raconte M. Hô Quang Phuoc, le directeur-propriétaire de l'école Duy-Tân.

M. Phuoc — quatorze ans en France — accueille dans son pensionnat neuf cent cinquante moins de vingt ans, dont 60 % de drogués. Les autres, en général les plus jeunes, sont des vagabonds ou des orphelins qui lui sont confiés par des familles découragées ou soucieuses de s'en débarrasser. « *Le plus jeune de mes intoxiqués, en ce moment, a douze ans. C'est un enfant de sixième. Il a été intoxiqué dans son école par un grand de classe terminale. C'est ce que j'appelle l'intoxication en chaîne : le grand, qui a besoin d'argent pour satisfaire son habitude, intoxique un petit à son insu (une pincée d'héroïne dans une cigarette ou un verre de Coca-Cola) pour en faire un voleur ; en échange, il va lui fournir des doses d'héroïne. Dans ce cas précis, le petit s'est fait pincer alors qu'il tentait de voler le bracelet d'une femme. C'est ainsi que les parents ont découvert le pot aux roses* », raconte encore M. Phuoc.

L'héroïne la moins chère du monde

La drogue circule dans de petits flacons. Les jeunes peuvent s'en procurer à l'école et surtout dans les cafés et les gargotes du centre de Saigon, de ses faubourgs et des villes de province. La dose habituelle (1 cm3) coûte l'équivalent de deux de nos francs. Pour entretenir une habitude, il en faut de deux à cinq par jour. Les enfants les plus jeunes fument une ou deux doses par jour mélangées à du tabac. Mais il y a différentes façons de procéder : une pincée dans une tasse de café, l'injection d'héroïne diluée dans de l'eau... « *Les plus prudents se se piquent même le sexe pour que l'on ne puisse pas découvrir de marques de piqûres sur leurs avant-bras* », raconte un ancien opiomane. Dans le pays où l'héroïne est la moins chère du monde, les adolescents les plus intoxiqués diluent dans du café des résidus de pipe d'opium.

« *Que voulez-vous,* raconte un étudiant de dix-huit ans en cure de désintoxication, *il y a la guerre et l'armée au bout. C'est ça l'avenir pour nous. Autant vivre aussi bien que possible en attendant d'y passer. Je sais bien qu'on peut se tuer en se droguant, mais on a encore plus de chances de se faire tuer au front.* » La jeunesse sud-vietnamienne constitue, en effet, une cible de choix. Pendant des années, les familles de paysans qui se sont agglomérées autour de bases américaines, pour fuir les bombardements ou gagner davantage d'argent, ont vécu comme intermédiaires, petits trafics, « massages-parloirs », bordels... C'est dans cet univers marginal que la drogue a pris le plus vite au fur et à mesure de la fermeture des bases. De là, l'épidémie a gagné les familles riches et les classes moyennes. « *Par exemple,* raconte encore M. Phuoc, *j'ai le fils d'un haut fonctionnaire, un garçon de treize ans, qui a été intoxiqué par une bande de voyous qu'il avait fini par rejoindre. Les grands l'ont fait fumer sans qu'il le sache et, ensuite, ils l'ont forcé à voler l'argent de son père. Il a été pris la main dans le sac.* »

A l'école Duy-Tan, faute de temps et de moyens, la thérapeutique exercée semble assez radicale. Interdiction de fumer dès l'entrée. Les enfants passent des tests. Les plus atteints (le tiers des effectifs) sont classés par M. Phuoc dans la catégorie des « professionnels » et le reste dans celle des « amateurs ». « *Les professionnels sont ceux dont l'intoxication date d'au moins six mois. Je leur fais faire de la gymnastique fonctionnelle et ils suivent des cours. J'essaie de leur faire prendre conscience du danger qu'ils courent.* » Comment ? M. Phuoc donne un exemple : « *Quand un professionnel fait une rechute, je rassemble les amateurs pour leur montrer ses souffrances : hémorragies nasales, buccales, intestinales ; ils hurlent à en perdre conscience. Je suis obligé de les isoler dans des cellules où ils tentent parfois de se suicider. C'est pourquoi je suis en train d'aménager une petite clinique, avec une salle de chirurgie de premier secours. En général, un professionnel subit quatre rechutes, à raison d'une tous les trois mois. Après un an de traitement, il est généralement guéri. J'en ai trois ou quatre qui sont devenus des débiles mentaux.* »

Le dernier cadeau qu'ils nous ont fait

Quand l'usage de l'héroïne s'est répandu parmi des dizaines de milliers de jeunes, le gouvernement a fini par réagir. Rafles policières, contrôles des bras et des jambes dans la rue. Le président Thieu a déclaré que trafiquants et revendeurs seraient désormais passibles de la peine capitale. Enfin, en apprenant que les jeunes militaires commençaient à s'y mettre aussi, l'état-major de Saigon a fait rouvrir, non loin de la capitale, le centre de désintoxication militaire de Long-Binh où, autrefois, des milliers de jeunes soldats américains ont été soignés.

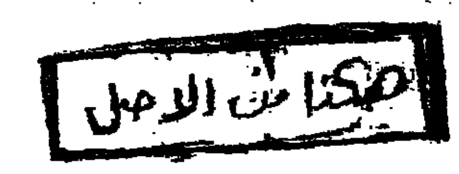
Mais pour tous ceux qui se sont penchés sur le problème, l'épidémie d'héroïne ne peut plus être enrayée dans le cadre du système actuel. Ni les prisons ni les hôpitaux ne sont équipés pour soigner les intoxiqués. Il n'y a pas de services de dépistage. L'héroïne est à la portée de tous ceux qui en ont besoin et, chaque jour, des dizaines d'enfants se laissent prendre aux pièges que leur tendent leurs aînés. Enfin, et surtout, trop d'intérêts sont en cause : la reconversion de la clientèle d'intoxiqués — elle aussi s'est vietnamisée — a été une opération trop fructueuse pour ceux qui protègent les réseaux d'écoulement de la drogue.

Un homme, particulièrement au courant de cette question, l'explique ainsi : « *Un kilo d'héroïne importé du Vietnam coûte 2,7 millions de piastres. Revendu au détail sur le marché, il rapporte entre 5 à 6 millions de piastres. Alors, comment s'étonner que de gros bonnets soient derrière tout ce trafic ? Des noms ? A vous de deviner... Pas mal d'affaires ont été étouffées, un général, un député, que sais-je encore ?* » Et d'ajouter : « *La paix, en elle-même, ne résoudrait pas le problème. C'est le système qu'il faut détruire.* »

« *Avant l'arrivée des soldats américains, il n'y avait pas d'héroïne chez nous ; des centaines de milliers de drogués, voilà le dernier cadeau qu'ils nous ont fait, comme une bombe à retardement* », raconte de son côté un père de famille qui hésite maintenant à envoyer ses enfants à l'école. « *Quand je suis rentré de France en 1959,* reprend à son tour M. Phuoc, *j'ai enseigné dans plusieurs écoles et je me suis rendu compte à quel point les enfants d'ici sont victimes de la société et de la guerre. Il n'y a qu'une seule sanction dans les écoles du Vietnam, l'expulsion. J'ai donc décidé d'ouvrir cette école à Duy-Tan, pour y accueillir les enfants chassés des lycées. En 1969, sur deux cent cinquante pensionnaires, je me suis rendu compte que j'avais déjà 5 % de drogués. C'est à ce moment-là que je me suis mis au travail.* »

Depuis, l'épidémie a pris des proportions incontrôlables. Dans une rue de Ba-Queo, quartier populaire de Saigon, les jeunes drogués sont étendus à même le sol. Personne ne vient les y chercher, surtout pas la police. Ils sont presque aussi nombreux à Can-Tho, à Vinh-Long, à Da-Nang, à My-Tho, et même à Vungtau. « *Les prisonniers d'une guerre* », constate un Américain.

JEAN-CLAUDE POMONTI.



RADIO-TELEVISION

« Stefano », d'après Pavese

L'exil objectif de Bernard Bouthier

DANS « Stefano », Bernard Bouthier, cinéaste de la fuite et des errances juvéniles, raconte l'exil selon Pavese. n exil bien réel, celui de Stefano, déporté olitique de l'époque mussolinienne, intelctuel du Nord assigné à résidence dans village de Calabre. Et l'exil de soi, et xil de tous, la condition humaine. Car ns ce village qui devient la prison de tefano, chacun dit ses rêves, pour ne pas re sa réalité : que ce soit Giannino le ilitaire (Bernard Migeat), ou Gaetano qui rle trop (Gérard Croce), ou l'adjudant ès emprunté (Serge Spira), ou le petit ouanier maladroit (Bernard Menez), chan regarde l'horizon, la gare, les femmes ; acun se heurte à des parois invisibles, et urne en rond dans le même espace, entre le hameau d'en haut et la bourgade en bas, les saisons rythmées par les fêtes, par la pluie, par les gestes rituels de la chasse, de l'alcool et de la mer.

Stefano (Jean Bollery) apprend peu à peu leur langage, leur rythme, leur attente — mais, exilé, il refuse de participer à la vie collective : il n'ouvre pas sa valise, il n'ouvre pas son cœur ; il a une liaison sans amour avec Elena (Anouk Ferjac), sa logeuse ; et garde pour lui, pendant des mois, son désir de Concia (Manouchka), la fille qui va chercher de l'eau à la fontaine. Le trouble de Stefano, l'absence de ses compagnons, le glissement noir des silhouettes de femmes, et, partout, le poids indicible de l'ordre — un ordre inné, intemporel, qui n'a pas besoin d'être décrit pour être établi — oui, c'est ça, la prison, l'exil. Une suite de tensions que la caméra filme avec une sensualité perverse — et le reste n'est que langage ; et chacun « est » parlé, plus qu'il ne parle, à travers la réfraction pavésienne du monde.

« Stefano » peut dérouter car la réalisation de Bernard Bouthier est aux antipodes de l'adaptation naturaliste, anecdotique, à laquelle la télévision nous a habitués, et à laquelle son expérience documentaire (« Provinciales », « Futurs », « Arguments ») aurait pu l'inviter. On peut évidemment dire que c'est une manière d'être fidèle à Pavese, qui est tout sauf un écrivain naturaliste. Mais c'est également l'aboutissement d'une réflexion : Bernard Bouthier a cherché à redéfinir son attitude de médiateur.

L'impression de marcher à côté des personnages

« Je suis arrivé à Stefano, t Bernard Bouthier, *comme au* int *de rencontre de plusieurs* proches *: l'une m'est person*lle *; l'autre est historique ; la* rnière *est le fruit d'une ré*xion.

*» Cela fait huit ans que je tra*ille *à la télévision et je me suis* ujours *bagarré pour faire mes* nissions. *La plupart du temps* rs *des filières normales. Uni*tement *ce qui m'intéressait. Avec* s *gens que j'estimais : Brin*ier, *Knapp, Santelli, Eliane Vic*r. *C'était mon idéal : faire* mme *eux, travailler avec eux.* t *puis, je me suis aperçu que* était *la tristesse. Que ça ne* intéressait *plus. A cette époque,* tournais *deux émissions pour* ringuier *et Knapp : une enquête* ans *un C.E.T., et ma « Provin*iales *à Marseille. Et, brusquement,* me *suis vu vieux, à trente ans,* vec *la possibilité de gagner ma* e *comme ça, sans réfléchir. J'ai* ssenti *le besoin de briser cette* utine.

» Tourner une dramatique, 'est, *d'abord, rompre avec ce que* 'avais *fait auparavant.* Stefano *était un outil destiné à me* ermettre *de me définir diffé*remment, *par rapport à ce que* je *filmais, et par rapport à l'ins*trument *télévision. Une occasion* de *redécouvrir, moi-même, les* objets *dont j'avais l'usage : la technique du portrait, de la mise en scène. Mais quittons là le personnel.*

» L'évolution historique passe par les Rencontres d'Aix en 1973. C'était un véritable festival de la télévision des années soixante. Les fantastiques « sixties ». L'époque des inventions techniques : la caméra dans la rue, qui a permis la naissance des « Cinq colonnes » puis des « Femmes aussi », des « Provinciales », des « Arguments », toute une filiation qui a tenu un langage un peu littéraire, un peu idéaliste sur la réalité. Car le reportage « mis en forme » avait ses limites ; et on les a ressenties. Pour aller plus loin, on a eu l'idée de « l'écriture par l'image », la fiction dans le réel, écrite comme un reportage. Mais s'était toujours une sorte de discours, le même, sur l'autre, et sur soi-même ; sur la fascination de l'autre, et de soi-même. Et on en est arrivé là, et je ne crois pas qu'il soit possible d'aller plus loin dans ce sens. Historiquement, le système nous a conduits dans un cul-de-sac. Il faut repartir d'ailleurs.

— Et ce lieu est celui de la fiction ?

— Dans l'écriture par l'image, on filme des choses vraies, mais pas vraiment les choses. C'est l'imposture intellectuelle du naturalisme : la caméra spectatrice ne peut pas définir la réalité. Au contraire, elle invite les spectateurs à se projeter dans les personnages. Et, à les conduire trop près de ce qu'on filme, on empêche ceux qui regardent de se définir par rapport à la réalité qu'on prétend leur montrer.

» Je ne crois pas qu'une émission puisse apprendre quelque chose de précis. Mais elle peut essayer d'apprendre à voir les choses. Et ce regard, les gens peuvent le réinvestir ailleurs : à mon sens, la façon de voir est plus importante que ce qu'on prétend dire. L'émission de Paul Seban sur la peinture hollandaise m'a davantage appris à regarder la peinture qu'à connaître les maîtres de l'école hollandaise.

» J'ai envie de réfléchir sur le regard que je portais sur ceux que je filmais. Je me suis toujours intéressé aux mêmes personnes — des jeunes, des marginaux, — et toujours avec le même regard. Un regard sur moi, plutôt que sur eux. Ce qui explique pourquoi je les filmais bien. Mais ma façon de m'intéresser aux choses a évolué : je sais, maintenant, élargir mon regard, dépasser l'intimisme.

» Tourner une dramatique, c'était donc tenter d'englober des personnages dans une vision « globalisante ». Moi, qui étais contre tout commentaire, moi qui croyais sincèrement à la non-intervention, j'ai compris la nécessité du discours formulé pour relier les informations. Disons que, maintenant, j'éprouve le besoin de rencontrer les gens pour les situer, et non plus pour les sentir. Disons que je désire dialoguer avec mon sujet, et que je n'ai plus le souci exclusif de le traiter.

» Si je tournais des documentaires comme des fictions, certains ont pu croire que c'était une volonté de style, alors que ce n'était qu'un moyen. Quel intérêt y aurait-il à faire jouer les gens à tout prix ?

De l'anti-Mauriac

— Donc, chaque chose à sa place...

— Non, la fiction est un moyen de tordre le cou aux limites du reportage. La nouvelle de Pavese me proposait un univers, un récit qui existait. Et j'ai utilisé les moyens les plus à même de traiter ce discours. Je voulais définir, en images, cette difficulté d'exister, cette ambiguïté qui s'investit dans tous les moments de la vie. Un scénario de fiction, c'est, dans ces conditions, une idée de marche plus objectivée, moins soumise à la mousse des événements que le documentaire.

» L'histoire de Stefano ne contient pas de psychologie, pas d'anecdote, pas de dramatisation. Une tension doit se créer, progresser, sans qu'il soit nécessaire d'expliquer les personnages. C'est, si on veut, de l'anti-Mauriac.

» Il ne faut pas projeter sur Stefano, mais faire un pas en avant, un pas en arrière ; le trouver bête, et puis tragique. On recense les comportements d'un type ; on constate qu'ils sont assez incohérents, sans continuité psychologique ; on suit une errance et c'est dans cette errance que se situe le spectacle.

» Evidemment, il y a quelque chose de moi dans tout ce monde que je décris ; dans le personnage de Stefano. Il y a tout ce qu'on n'a pas envie de dire sur soi, sans que ce soit forcément ou méchant, ou gentil, ou nihiliste. Stefano raconte l'incapacité de certains êtres, qui sont des intellectuels, leur incapacité d'avoir un statut social, une femme, un engagement. Et les autres personnages souffrent d'être enfermés dans les signes qui les représentent. Et ils sont incapables d'assumer leur désir. Mais, on se trompe si on croit que Stefano est seul, il est comme tous les autres.

— Ça, on le sent dans le style du jeu des comédiens. En voyant Jean Bollery, on pense un peu à Elliott Gould tenant le rôle de Marlowe dans *The Long Goodbye* (le Privé) de Robert Altman. Alors qu'à première vue, il n'y a aucun rapport... Ou peut-être, justement, cette difficulté d'être le point focal d'une histoire sur laquelle on n'a pas de prise.

— Ma première idée du film, c'était une suite de travellings *latéraux. L'impression de marcher à côté des personnages. Mais j'ai eu peur que cette démarche passe pour une manière de glisser sur le devant des choses. Et c'est quelque chose qui compte, l'impression : dans une histoire policière, à partir du moment où on connaît la fin, peu importe qui a tué, qui a volé ; on est attentif à la forme.*

» Derrière l'idée de l'exil, le second thème du livre est l'objet littéraire. Le film, lui aussi, doit se dénoncer comme objet. La démarche cinématographique se montre avec des cadres, et avec de la durée. La lenteur du film doit permettre de ne pas prendre les scènes seulement pour des signes, mais de s'insinuer dedans, et de calculer, chacun, ses propres distances. »

MARTIN EVEN.

★ Jeudi 24 octobre, première chaîne, 20 h. 30.

Les « exclus » et la pré-retraite

Avoir soixante ans à l'O.R.T.F.

CINQ cent cinquante agents de plus de soixante ans, travaillant à l'O.R.T.F., seront mis « en position spéciale » le 1er janvier 1975.

Ses cheveux gris soigneusement tirés en chignon sur la nuque, Mme B... ressemble davantage à *la Vieille Dame indigne* de René Allio qu'à une militante révolutionnaire. Elle évoque sa situation et celle de ses camarades, qui comme elle ont plus de soixante ans.

« En juillet, je suis partie en vacances. En rentrant, j'ai appris que j'allais être mise en « position spéciale ». Dans un premier temps, j'ai cru qu'il s'agissait d'un licenciement. Je n'étais pas contente ; il est normal que, après trente-trois ans passés parmi le personnel administratif de la même maison, on n'aime pas être remerciée du jour au lendemain. Mais je pensais tout de même bénéficier des indemnités. En fait, j'ai vite compris que non seulement je n'y aurais pas droit — car la mise en « position spéciale » n'est pas un licenciement — mais que je ne toucherais plus que 45 % de mon salaire actuel. »

Mme B... a soixante-trois ans. Elle avait encore deux ans à passer au sein de l'Office avant de prendre sa retraite. Ses revenus diminuent d'un seul coup de 55 %. « *Bien sûr, on nous dit que nous pourrons trouver du travail, mais que faire à notre âge ?* » Mme B... n'estime pas figurer parmi les agents les plus lésés. Elle n'a pas de dettes et est propriétaire de son appartement.

Mme P..., en revanche, louait un *deux-pièces près de la Maison de la* radio. On a dû faire une collecte pour l'aider à déménager dans un autre quartier moins cher. Ses futurs revenus auraient à peine couvert son ancien loyer.

M. H..., qui est journaliste, a, comme beaucoup d'autres, emprunté pour acheter sa résidence principale. « *Un emprunt d'ailleurs garanti par l'O.R.T.F. L'Office offrait jusqu'à présent des facilités de prêts et garantissait les emprunts. Que va-t-il se passer lorsque la banque va savoir que je ne fais plus partie du personnel ? Elle va sûrement me demander une autre garantie, une hypothèque. Vers qui dois-je me tourner ?* »

La mise en « position spéciale » lèse toute le monde. Les bas salaires sont évidemment les plus touchés. 40 % ou même 60 % de 2 000 F, ce n'est pas grand-chose.

M. B..., pour sa part, est un cas un peu spécial. (Mais combien y a-t-il de cas spéciaux ?) Il a longtemps travaillé à l'étranger. Pendant cette *période, il n'a donc pas cotisé à la* Sécurité sociale. Il est entré à l'O.R.T.F. il y a dix ans. Aujourd'hui, pour toucher une retraite convenable, il lui faudrait racheter des points. Il vient d'avoir soixante ans. Il pensait avoir le temps de le faire...

Les situations les plus dramatiques sont le plus souvent le lot des femmes. La plupart ont commencé à travailler tardivement, ou se sont arrêtées plusieurs années — enfants obligent. Elles ont, par conséquent, peu cotisé à la Sécurité sociale. D'autre part, leur salaire est généralement plus faible que celui des hommes, par manque de qualification ou parce qu'elles occupent des emplois *subalternes. Elles n'espèrent* donc pas percevoir de revenu suffisant. Mme A..., par exemple, qui s'occupe des partitions musicales, a fêté son soixantième anniversaire en septembre. Elle touche un salaire de 2 200 F, primes et indemnités comprises. *Elle travaille depuis quinze ans* à la Maison de la radio. Mme A..., dont le mari est mort en 1954 en service commandé pour la R.T.F., estime qu'on ne lui versera au maximum que 500 F par mois. « *On a fait une dérogation pour les anciens combattants, les résistants et pour les agents avec des enfants à charge, qui pourront demeurer à l'Office. Mais qui a encore des enfants à charge à soixante ans ? Ceux qui peuvent leur payer des études supérieures... Pourquoi n'a-t-on pas pensé aux femmes qui ont dû rester chez elles pour élever des enfants ? Cette loi est très injuste.* »

Ce qui affecte les plus de soixante ans, c'est la façon dont, après plusieurs années de travail à la radio et à la télévision — plus de trente *ans pour certains — ils sont mis à* l'écart.

« *Bien sûr*, disent-ils, *nous réclamons la retraite à soixante ans, mais une retraite volontaire. Chacun devait pouvoir choisir.* » Ils soulignent également la manière d'agir *d'un service public : « Pourquoi le secteur privé accepterait-il de payer 70 % des revenus aux agents pré-retraités si le gouvernement ne le fait pas pour ses propres employés ? »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

— VU —

L'insolite du samedi soir

« IL faut deux ans pour faire de bons programmes », disait mélancoliquement Jacqueline Baudrier, directeur de la *première chaîne pour trois mois* encore, *lors d'une présentation à* la *presse d' « Histoires insolites »,* série *de six émissions réalisées* par *Claude Chabrol, Edouard Molinaro et Christian de Chalonge. Il* est *certain que, avec cette série,* les *téléspectateurs du samedi soir* verront, *au moins pendant six* semaines, *des « dramatiques »* d'une *originalité — et d'une qua*lité *— qui les surprendra, après* les *déconvenues de la saison der*nière.

*« Histoires insolites » : six his*toires *« un peu bizarres, à la* limite *du fantastique », empruntées* à *des écrivains étrangers : Julio* Cortazar (Monsieur Bébé), *Shirley* Jackson (les Gens de l'été et Un jour comme les autres avec des cacahuètes). *George Hitchcock* (Une invitation à la chasse), *George Mandel* (Nul n'est parfait) *et Théodore Sturgeon* (Parcelle brillante).

*C'est une entreprise intelligem*ment *conçue. Comme si l'on avait* brusquement *retrouvé certaines* lois *d'une dramaturgie du petit* écran *: intimisme des situations* et *clarté de la mise en scène, qui* se *sont perdues dans le gigan*tisme *des feuilletons « littéraires ».* Tout *se passe dans un univers* contemporain, *et l'insolite naît* d'un *décalage insensible de la réa*lité *quotidienne, d'une fausse note* qui *dérange de sa fêlure l'ordre « naturel » des choses. L'an*goisse *est feutrée. Ce n'est qu'à* la *fin de l'histoire que le monde* bascule *dans le rêve, l'inquiétude* ou *la mort.*

⁂

Il n'est pas tellement insolite qu'une *vieille femme de ménage* soit *engagée, en extra, pour gar*der *les chiens d'une bourgeoise* du *seizième arrondissement qui* donne *une soirée mondaine* (Monsieur Bébé). *L'insolite vient du* service *qu'on demande, un an*près, *à cette brave femme.* Denise Gence *exécute dans ce* rôle *une subtile performance de* comédienne, *qui n'a ni l'intelli*gence *ni l'éducation nécessaire* pour *comprendre l'ambiguïté et* l'imposture *du grand monde. La charge de bizarrerie la plus forte est, sans doute, dans* Parcelle brillante *(l'amour chez les marginaux), mais le modèle du genre est* les Gens de l'été, *déchirant* ap[illegible]gue *sur les gens âgés, rejetés, poussés au tombeau par le monde normal, innocemment féroce.*

⁂

Histoires insolites *est une production Technisonor-O.R.T.F. qui a été montée, suivie, exécutée, à en juger par le résultat, d'une façon rationnelle et efficace. On n'a pas estimé nécessaire (comme par exemple dans* la Main enchantée, *d'après Nerval, récemment diffusée) d'étirer sur une heure trente ce qui pouvait, sans bavures, donner une excellente nouvelle filmée de cinquante minutes. Et ce n'est pas pour autant de la fabrication industrielle. Les adaptations de* Roger Grenier *(textes de Julio Cortazar, Shirley Jackson et Georges Mandel), de Paul Gégauff (pour George Hitchcock), de Christian de Chalonge et Jean Curtelin (pour Sturgeon) sont parfaitement construites et équilibrées, tout en créant chaque fois une atmosphère différente.*

Claude Chabrol, qui se taille la part du lion — il a réalisé Monsieur Bébé, les Gens de l'été, Une invitation à la chasse *et* Nul *n'est parfait —* Parcelle brillante *est de Christian de Chalonge et* Un jour comme les autres avec des cacahuètes, *d'Edouard Molinaro — déclare : «* Une durée de cinquante minutes me convenait très bien. C'est un temps idéal : *on a une demi-heure pour* mettre l'histoire en place et vingt minutes pour la pousser à son paroxysme. J'avais un temps de tournage limité à douze jours. J'ai mis un point d'honneur à n'utiliser que dix jours, histoire de les embêter. » *Faisons la part de l'humour.* Histoires insolites *est une rencontre heureuse entre des textes bien choisis, un bon travail d'adaptation, le tempérament de quelques réalisateurs de cinéma et les conditions de tournage propres à la télévision. C'est, en définitive, le spectateur qui y gagne.*

JACQUES SICLIER.

★ A partir du samedi 19 octobre, le samedi, première chaîne, 20 h. 30.

« Les atomes nous veulent-ils du bien » ?

Claude Otzenberger répond aux hommes de science

S'estimant gravement mis en cause par les professeurs Latarjet, Perrin et Leprince-Ringuet, de l'Académie des sciences, à propos de son émission : « Les atomes nous veulent-ils du bien ? » (Le Monde *daté 13-14 octobre*), *Claude Otzenberger nous écrit :*

« *Pourquoi donc cacher la vérité ?* », demandent MM. Latarjet, Leprince-Ringuet et F. Perrin. Oui, pourquoi la cacher ?

La vérité, comme je l'ai dit et le répète, c'est que lorsque ces messieurs sont intervenus auprès du P.D.G. de l'O.R.T.F. pour dénoncer « *la partialité et le parti pris* » de mon émission « Les atomes nous veulent-ils du bien ? », ils ne l'avaient pas encore vue.

Singulière démarche en vérité pour des scientifiques.

La vérité, c'est qu'à la fin de la projection que j'avais organisée le 19 septembre pour MM. Leprince-Ringuet et F. Perrin j'ai proposé devant témoins de redresser ce qui était à leurs yeux « *des erreurs scientifiques* » et d'inclure leurs commentaires dans un remontage de l'émission. Ils ont refusé.

La vérité, c'est que si « Les atomes nous veulent-ils du bien ? » était à ce point « *faussée, biaisée, orientée* », jamais les syndicats F.O., C.G.T., C.F.D.T. du C.E.A. n'auraient demandé que cette émission soit programmée et suivie d'un débat, à une bonne heure d'écoute, pour « *rationaliser le problème après la sensibilisation effectuée par l'image* ».

La vérité, c'est que l'on me fait une querelle de personnes, qui risque de masquer les problèmes de fond.

⁂

Le fond, c'est une situation de sous-information du public en matière nucléaire parfaitement scandaleuse. Une situation qui dure depuis des années, au cours desquelles on a pratiqué un triomphalisme facile et dangereux, affirmant notamment que « *tous les problèmes ont été étudiés* », que « *chacun a sa solution* », que « *l'impossible est toujours prévu* ».

C'est une situation de restriction à l'information telle que, lorsque les Etats-Unis annoncent publiquement huit cent soixante et un incidents sur leurs réacteurs rien que pour l'année 1973, la France fait le silence le plus total sur nos éventuels problèmes et que l'on doit à une Association de sauvegarde de connaître le 26 septembre un incident grave survenu sur un réacteur le 17 juillet à Grenoble.

*C'est une situation que pro*longent MM. Latarjet, Leprince-Ringuet et F. Perrin en me demandant de supprimer leur *participation de telle sorte* que si d'autres personnalités interviewées dans l'émission avaient l'idée d'en faire autant, « Les atomes *nous* veulent-*ils* du bien ? » n'existerait plus et le tour serait joué.

Par là s'inaugurait une nouvelle *forme de censure, d'autant plus* insidieuse que ces hautes personnalités scientifiques affirment souhaiter dans le même temps qu'un « *véritable débat* » s'instaure.

⁂

Mais alors, cela veut-il dire que parler du « *tout électrique-tout nucléaire* », du modèle, de la taille et de la sûreté des centrales, du respect de l'environnement et plus précisément du réchauffement des eaux et du stockage des produits radioactifs pour des milliers d'années, comme je l'ai fait dans mon émission, n'amorce pas le « véritable débat » ?

*Cela veut-il dire que la contro*verse sur le programme nucléaire français, qui se développe autour des mêmes thèmes, au Sénat, à la *Chambre, dans les partis politi*ques et dans les syndicats, n'engage pas non plus le « *véritable débat* » ?

*Cela veut-il dire enfin, si je com*prends bien MM. Latarjet, Leprince-Ringuet et F. Perrin, qu'un « *véritable débat* » doit être avant tout scientifique et technique, donc réservé aux seuls scientifiques et techniciens de l'énergie nucléaire et interdit aux économistes, aux écologistes, aux sociologues, aux urbanistes et, en définitive, à la grande masse du public qui n'est rien de tout cela ?

Voilà une inquiétante conception de l'information.

Mon émission n'épuise certes pas les problèmes, mais en voyant la censure dont elle fait l'objet et la polémique qu'elle provoque, le public est plus que jamais en droit *de se demander* : « Les atomes nous veulent-ils du bien ? »

ÉCOUTER, VOIR

● **DOSSIERS DE L'ÉCRAN : A PROPOS DE L'ORCHESTRE ROUGE. — Mardi 22 octobre, deuxième chaîne, 20 h. 35.**

Les téléspectateurs français ne verront pas le septième et dernier épisode du feuilleton l'Orchestre rouge. *L'histoire du réseau de renseignements et de résistance créé en Europe par le Polonais Leopold Trepper, agent soviétique, s'est trouvée dénaturée dans ce feuilleton, réalisé en R.F.A., d'après un ouvrage de Heinz Hohnes. Les survivants du réseau anti-nazi et d'anciens résistants s'en étaient vivement émus. Et la télévision a renoncé à diffuser le dernier épisode, qui faisait un héros de l'officier SS Paulsen (en réalité Heinz Pannwitz, chef de la sécurité d'Heydrich, le bourreau de la Tchécoslovaquie) ; Pannwitz aurait, dit-on, servi de conseiller historique aux auteurs. Le sixième épisode servira donc de conclusion au feuilleton. Il doit être présenté aux « Dossiers de l'écran » et suivi d'un débat au cours duquel Leopold Trepper, dont la venue en France a été enfin autorisée, et plusieurs résistants, devraient rétablir la vérité.*

On peut toutefois s'étonner de la légèreté avec laquelle l'O.R.T.F., il y a quelques années (Pierre Sabbagh avait trouvé le feuilleton dans son « héritage » en prenant la direction de la deuxième chaîne) s'est engagé — pour 2 millions de francs — dans une production dont il n'a pas contrôlé le scénario.

● **FRANCE-MUSIQUE A BUCAREST. — A partir du 24 octobre.**

France-Musique consacre une dizaine de jours à la musique roumaine. A cette occasion, cinq concerts (les 24, 26, 28 et 31 octobre) seront diffusés en direct de Bucarest, à 19 h. 15 ; des émissions de Jean-Pierre Ollivier et François Serrette sur la « Musique roumaine d'aujourd'hui » passeront le matin à 10 h., du 28 octobre au 1er novembre ; enfin, les mercredis 23 et 30 octobre à 17 h., l'antenne sera réservée aux élèves du Conservatoire de Bucarest.

RADIO-TELEVISION

Samedi 19 octobre

● CHAINE I

20 h. 30 (★) Histoires insolites : « Monsieur Bébé », d'après J. Cortazar. Adapt. et dial. de R. Grenier ; réal. Cl. Chabrol. Avec D. Gence, F. Perrot, D. Ollier.

Une vieille femme de ménage, engagée en « extra », garde les chiens d'une bourgeoise qui donne une soirée mondaine. Seul, un jeune homme vêtu de blanc et qu'on appelle « Monsieur Bébé » se montre gentil avec elle. Quelques mois plus tard, elle retrouve Monsieur Bébé en d'étranges circonstances.

21 h. 30 (★) Série : Histoire des gens, de P. Dumayet. « L'an mil. » Réal. J. Cazenave.

L'art roman, la féodalité et les mentalités à la fin du dixième siècle.

22 h. 30 Les chemins de la musique, de B. Monsaingeon. L'esprit viennois en musique (3).

Avec Paul Badura-Skoda, pianiste.

● CHAINE II (couleur)

20 h. 35 Variétés : Top à Nana Mouskouri.

La bonne infusion
Calmiflorine
sommeil naturel réveil lucide

21 h. 35 Série : Les rues de San-Francisco : « Au milieu des étrangers ».

22 h. 25 Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

20 h. 35 Reportage : Brésiliens d'Afrique et Africains du Brésil. « Retour à Bahia. » Réal. Y. Bellon.

21 h. 30 Variétés : Né pour le swing : Count Basie, de J. Jeremy.

● FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Allegro, de J. Chouquet : « Tout l'honneur du monde » ; 19 h. 50, « Grande chaconne en sol mineur » (Purcell) ;

20 h., Pour le cinquantenaire de sa création : « Chacun sa vérité ». Parabole en 3 actes, de Luigi Pirandello. Version française : Benjamin Crémieux. Mise en scène : Charles Dullin. Enregistrée au cours d'une représentation à la Comédie-Française le 11 février 1951. Avec J. Debucourt, J. Meyer, J. Davy, F. Ledoux, M. Lemarchand, J.-L. Legoff, B. Bovy, A. de Chauveron, J. Fabert ; 22 h., Sciences humaines : De l'abus des médicaments ; 22 h. 30, Café-théâtre, par Y. Taquet : Cartoucherie de Vincennes, « le Colt interrompu » ; 23 h. 15, Poètes d'aujourd'hui sur les ondes : La pensée albanaise, avec M. Métais.

● FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30 (S.), Récital de piano, Kasuko Nagatomi : « Sonate en ut majeur » (Haydn), Nocturne n° 1 en mi bémol mineur » (Fauré), « Valse-Caprice » (Fauré), « Préludes n°s 1 et 8 » (Messiaen) ; 19 h. 5, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h. (S.), Le tour du monde des auditeurs. Retour en France via Monte-Carlo : Milhaud, Mondoville, E. Satie, G. Auric ; 21 h. 30 (S.), Orchestre de chambre de l'O.R.T.F. Direction ; G. Amy. Mozart : « Quatre des cinq contredanses K. 609 », « Concerto pour clarinette en la », avec M. Portal, « Symphonie en ut majeur » ; 23 h., Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au XX[e] siècle. En compagnie de Claude Debussy ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

● *La diffusion des émissions scolaires* à la radio et à la télévision a été suspendue à la suite des grèves des 8, 9 et 10 octobre. Elle reprendra le 3 novembre.

HORAIRE DES INFORMATIONS A LA TÉLÉVISION

PREMIERE CHAINE : éditions complètes à 13 h., 19 h. 45 et en fin de soirée (vers 23 h.).

DEUXIEME CHAINE : éditions complètes à 20 h. et en fin de soirée (vers 23 h.).

TROISIEME CHAINE : flash à 18 h. 55 ; bulletin en fin de soirée (vers 22 h. 30).

Dimanche 20 octobre

● CHAINE I

9 h. Tous en forme.

12 h. La séquence du spectateur.

12 h. 30 Variétés : Le Poulain au galop (avec J. Le Poulain).

13 h. 45 Jeu : Le dernier des cinq.

14 h. 30 Sports et variétés. Le sport en fête.

17 h. 15 Série : Mission impossible. « L'illusion tragique ».

18 h. 5 Magazine : La France défigurée, de M. Péricard et L. Bériot.

18 h. 40 Entracte, de P.-L. Mignon.

19 h. 10 Les musiciens du soir, de S. Kaufmann.

19h30 RECETTE DES BANANES FLAMBÉES
demandez le carnet de recettes
"Comité de la Banane" 123, rue de Lille PARIS 7e,
Joindre timbre 0,80 F

20 h. 45 Film : « la Dolce vita », de F. Fellini (1959), avec M. Mastroianni, A. Ekberg, Y. Furneaux, A. Cuny.

Un journaliste romain, chroniqueur à l'affût du fait divers à sensation, gravit dans les milieux du cinéma et des gens qui mènent la « grande vie ». Il prend conscience peu à peu de la pourriture de ce monde et de sa propre veulerie.

Un « opéra funèbre » montrant, à travers les scandales publics de la ploutocratie romaine, la crise morale et spirituelle de nos sociétés. Le spectacle de la décadence et de l'angoisse. C'était en 1960 un film prophétique.

● CHAINE II (couleur)

12 h. 30 Inf. 2 dimanche.

13 h. Concert : Orch. philharmon. de l'O.R.T.F. dirigé par L. Somogyi. Avec Ph. Entremont, pianiste.

Concerto en ré bémol majeur pour piano et orchestre (Khatchaturian).

13 h. 30 Documentaire : Saavah. Réal. P. Barouh. rouh.

Chansons brésiliennes, avec le guitariste Baden-Powell, Maria Bethania, Paolino da Viola.

14 h. 30 Film : « Carnaval au Texas », de Ch. Walters (1951), avec E. Williams, R. Skelton, H. Keel.

Le propriétaire d'une baraque foraine et sa vedette sans public, qui fait un numéro de natation, sont pris par erreur pour éleveur texan milliardaire et sa sœur.

Une fantaisie sans grande importance entre champ de foire et palace.

15 h. 55 Forum des arts, d'A. Parinaud.

16 h. 55 On en parle, de J. Chabannes.

17 h. 25 Jeu : Familion.

18 h. 5 Télésports.

19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde, de F. de La Grange.

20 h. 35 Les impressionnistes, de M.-P. Fouchet. « Le ciel et l'espace ».

A propos de Jongkind et de Boudin.

21 h. 35 Documentaire : Une ville de France : Auxerre, de J.-E. Jeannesson. « Au-delà du pont ».

22 h. 45 Ciné-club : Cycle Hitchcock. « M. et Mme Smith » (1941), avec C. Lombard, R. Montgomery, G. Raymond. (V.o. sous-titrée.) (N.)

Mariés depuis trois ans, Anne et David Smith découvrent que leur union n'est pas légale. Comme ils ne s'entendent plus très bien, ils vivent leur vie chacun de leur côté. Mais la jalousie n'est pas morte.

Ni suspense ni intrigue diabolique. Hitchcock s'est essayé ici — avec un certain brio — à la comédie américaine à la manière de Leo McCarey et de Frank Capra.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Série : Hawkins. « Meurs, mon amour, meurs. »

20 h. 35 Film : « la Patrouille perdue », de R. Sésé. Production du bureau O.R.T.F. de Montréal.

Histoire authentique d'une patrouille de la police montée canadienne qui se perdit dans le Grand-Nord en 1910.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Disques ; 7 h. 45, Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique : « Stabat mater » (Verdi) ; 12 h., Ma non troppo, de J. Chouquet ; 12 h. 45, Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Nord-Picardie, direct., J. Doussard : « Symphonie n° 43 », Haydn ; « Suite n° 2 opus 4 pour orchestre » (Bartok) ;

13 h. 45, Le monde de l'insolite : Mariage à la carte (2) ; 14 h. 15, « la Ville morte », de G. d'Annunzio, interprété par les comédiens-français ; 16 h. 15, Grandes réalisations discographiques : « Concerto pour deux violons, hautbois, violoncelle et orchestre en do majeur » (Mozart), avec D. et I. Oistrakh ; 16 h. 45, Entretien avec Konrad Lorenz ; 17 h. 30, Festival de Salzbourg 1974 : Orchestre philharmonique de Vienne, direct. C. Davis, avec S. Bishop, pianiste : « Ouverture en ré », Schubert ; « Concerto pour piano et orchestre en ut majeur K. 467 » (Mozart), « Symphonie en ré majeur l'Horloge », (Haydn), 19 h. 10, Le point du septième jour : Magazine de l'actualité parlée ; 19 h. 45, Disques ;

EMISSIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES
DIMANCHE 20 OCTOBRE
FRANCE-CULTURE

7 h. 45, Horizon, d'E. Milcent ; 8 h., Orthodoxie et Christianisme oriental ; 8 h. 30, Service religieux protestant ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : « la Grande Loge de France » ; 10 h., Messe.

TELEVISION

8 h. 30, Orthodoxie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, le Jour du Seigneur. Messe célébrée en l'église Saint-Bernard de la Chapelle, à Paris ; prédication du Père Clément.

20 h., « Iolanthe », opéra-lyrique en un acte de Tchaïkovsky, avec N. Ghinselev, L. Marinescu, S. Unruh, D. Kolowski, G. Savova, orchestre et chœurs O.R.T.F., direct. D. Lloyd-Jones ; « Alissa », opéra en un acte de R. Banfield, avec A. Malibonte, R. Brusson, E. Kohennoff, orchestre lyrique O.R.T.F., direct. G. Sébastien ; 22 h. 35, Libre parcours variétés, par E. Grillquez : Concert de folk breton, irlandais et texan, par le Groupe Gwendal ; 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Marcel Pagnol.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Nos disques sont les vôtres ; 9 h. (S.), Dimanche musical ; 10 h. 30 (S.), Actualités du microsillon : Mozart, Beethoven, Korngold, Kalmel ; 12 h. 35 (S.), Du Danube à la Seine ; 13 h. (S.), Orchestre symphonique O.R.T.F. Alsace, direct. R. Albin : « Symphonie pour instruments à vent » (Stravinski) ; « Chromophonie pour orchestre » (Y. Taïra) ; « Refrains étude pour orchestre » (G. Amy) ; « Symphonie en ut » (P. Dukas) ; 14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Otello » (Verdi) ; 16 h. 15 (S.), Voyage autour d'un concert : « Symphonie n° 4 en ré mineur » (Brahms), « Octuor inachevé », (Schubert) ; 17 h. (S.), Orchestre philharmonique de Berlin, direct. H. von Karajan, avec le concours de L. Spierer, violoniste : « Symphonie n° 8 en si mineur inachevée » (Schubert), « Capriccio pour violon et orchestre », (Penderecki), « Tableau d'une exposition », (Moussorgsky-Ravel) ; 18 h. 20 (S.), Voyage autour d'un concert (2) : « Quatuor en sol mineur opus 25 », (Brahms) ; « Petite suite » (Debussy - Busser) ; 19 h. 35 (S.), Jazz vivant ;

20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques : « Divertissement n° 6 en ré majeur pour flûte, violon et violoncelle », (Haydn) « Concerto pour piano opus 37 » (Busoni) avec J. Oedon ; 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons : I. Goritsky hautbois et le Quatuor à cordes de Berne (Mozart) ; 22 h. 30, Les grandes voix humaines : Hommage à Mario Lanza ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui (Gluck, Ch. Ives, Sun Ra) ; 24 h., La semaine musicale à l'O.R.T.F. ; 1 h. 30 (S.), Sérénades : « Watermusic » suite (Haendel).

CORRESPONDANCE

A propos du « Chemin de Damas de M. André Astoux »

Notre confrère Jean-Pierre Biondi, journaliste à Dakar, nous écrit à propos du billet intitulé « Le chemin de Damas de M. André Astoux » (Le Monde du 9 octobre) :

M. Astoux a été nommé directeur général adjoint de l'O.R.T.F. en 1964 à partir de sa réputation d' « efficacité » dans la lutte antisyndicats traditionnelle chez Simca (...). A l'O.R.T.F., et sur sa lancée, M. Astoux avait constitué une sorte de groupe d'intervention patronal intitulé aussi « syndicat » et principalement constitué des membres du « service de surveillance » recrutés par lui.

Dans ses fonctions de directeur général adjoint, Astoux s'est vu confier la haute main sur les stations régionales où il a « préparé » les élections municipales de 1965 et législatives de 1967. A ce titre il s'est livré dans les BRI (Bureaux régionaux d'information) à une véritable chasse aux sorcières. Chef du bureau régional d'information de Strasbourg, j'ai été ainsi muté à Paris par M. Astoux dans les jours qui ont suivi sa prise de fonctions et au moment même où, par une amère dérision, je recevais le Prix du meilleur journal télévisé aux Rencontres régionales de l'O.R.T.F. à Boulogne-sur-Mer (octobre 1964).

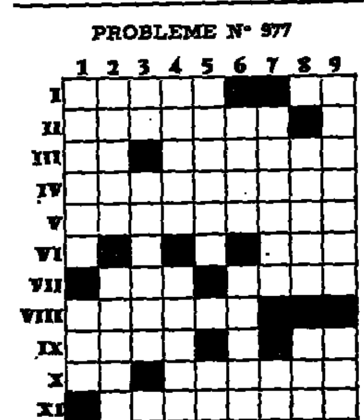
En 1968, membre de l'intersyndicale et délégué du personnel à la commission paritaire des journalistes, j'ai subi une nouvelle rétrogradation professionnelle dès la fin de grève, M. Astoux régnant avec Homery (impliqué depuis dans l'affaire de la publicité clandestine à l'O.R.T.F. et congédié de ce fait). Ma vie professionnelle brisée, j'ai demandé un poste en coopération où je suis toujours.

L'important ici n'est certes pas mon aventure personnelle (sauf pour moi, et les miens, malgré tout) mais, comme l'indique ce témoignage, le cas Astoux. Voilà un homme qui, nanti de responsabilités, a eu une conduite parfaitement totalitaire. Il se peut que, depuis, M. Astoux ait noué des relations avec quelque dirigeant syndical, je sais aussi que la mode est à la récupération des « bons » gaullistes. Seulement, qu'apporte à ses anciennes victimes, ouvriers matraqués ou journalistes brimés, la solidarité d'un demi-solde qui semble surtout remâcher des rancœurs à l'égard de ses ex-amis ?

INFORMATIONS PRATIQUES

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 977



HORIZONTALEMENT

I. Doit être silencieuse pour être vraiment profitable ; Terme musical. — II. Voies d'aération. — III. Aperçu ; Empruntés par des paludiers. — IV. Surprendrais fort. — V. Marque extérieure de respect. — VI. Abréviation. — VII. Est voyant et sonore ; Petites, elles appartenaient à la roture. — VIII. Plus intacte ou très courbée. — IX. Sommet ; Est très personnel. — X. L'Eridan des Anciens ; Maintient un aviron. — XI. Ne ressemble pas du tout aux nouilles.

VERTICALEMENT

1. Est contraire au bon sens ; Abréviation commerciale. — 2. Voit mal ; Constructeur malgré lui. — 3. Point chaldéen ; Tombe brutalement du haut des nues. — 4. Régime extrêmement économique ; Fleur. — 5. Travaillera à l'œil ; Prénom épelé. — 6. L'Irlande ; Ne tarde pas à s'élever. — 7. Supprimée, en cas de défection ; D'un auxiliaire. — 8. Permet de salutaires dégagements ; Poussent sur le sol de Provence. — 9. Tiennent donc moins de place ; Séduite.

Solution du problème n° 976

HORIZONTALEMENT

I. Elégante ; Quêtes. — II. Ides ; Accus ; Os. — III. Ibis ; Curée ; Pica. — IV. Métier ; Ic ; Tu ; An. — V. MR ; Entier ; Fla. — VI. IT ; RFA ; Lès. — VII. Gesse ; Navette. — VIII. Amours ; Râpa. — IX. Autel ; Acteurs. — X. Te ; Rebâtir ; Ie. — XI. Isis ; Ab ; Idole. — XII. Se ; Décimèrent. — XIII. Nia ; Oenone ; Tl. — XIV. Lacune ; Nua. — XV. Pécari ; Gerçures.

VERTICALEMENT

1. Immigration. — 2. Liberté ; Ues ; Iles. — 3. Edit ; Sot ; Isaac. — 4. Gésiers ; Erse ; Ça. — 5. As ; Féale ; Our. — 6. Créa ; Badeni. — 7. Tau ; Nota bene. — 8. Ecriteau ; Co. — 9. Ceci ; Vrai ; Inné. — 10. Que ; Escrimeur. — 11. Us ; Trot ; De ; Ac. — 12. Pu ; Trésors. — 13. Toi ; Fléau ; Le ; Or. — 14. Escale ; Prient. — 15. Anastase ; Tifs.

GUY BROUTY.

Visites et conférences

DIMANCHE 20 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 5, rue de Thorigny, Mme Bouquet des Chaux : « Le Marais autour de l'hôtel Salé ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Vermeersch : « Claude Monet au musée Marmottan ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Zujovic : « Le château de Maisons-Laffitte ».

10 h., métro Saint-Paul, M. Baumgarten : « Regarder Paris » (l'Art pour tous) — 16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers : l'église des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., 57, rue Cuvier : « Des carrières inconnues situées sous le Jardin des plantes » (M. Banassat). — 15 h. 15, avenue Rachel : « Le cimetière Montmartre » (Mme Barbier).

LUNDI 21 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 195, rue du Temple, Mme Carcy : « Au donjon du Temple ». — 15 h., entrée exposition, Mme Lamy-Lasalle : « Exposition Trois siècles d'histoire ». — 15 h., 24, rue des Archives, Mme Legregeois : « Le Marais autour de la maison de Jacques Cœur ». — 15 h., entrée, Mme Zujovic : « La basilique de Saint-Denis ».

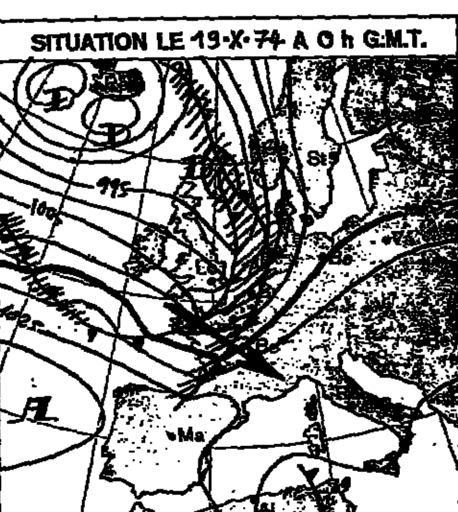
Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 19 octobre 1974

UN ARRETE

● Portant nomination des membres de la commission de répartition des personnels prévue à l'article 31 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 20-10-74 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 19 octobre à 0 heure et le dimanche 20 octobre à 24 heures :

Le courant maritime perturbé qui continue à circuler de l'Atlantique à l'Allemagne et à l'Italie maintiendra un temps médiocre en France.

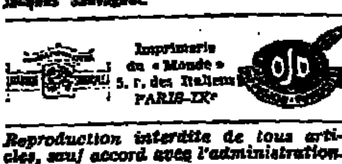
Dimanche 20 octobre, le temps sera généralement très nuageux ou couvert. Les pluies, faibles dans le Midi méditerranéen, seront assez fortes ailleurs, particulièrement en montagne, et il neigera au-dessus de 1 500 mètres. Au cours de l'après-midi, le ciel deviendra plus variable par le nord-ouest ; quelques éclaircies alterneront avec des averses et le temps deviendra nettement plus frais dans la nuit sur la plus grande partie du pays.

Samedi 19 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 007,4 millibars, soit 755,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19) : Biarritz, 15 et 10 degrés ; Bordeaux, 14 et 11 ; Brest, 12 et 10 ; Caen, 10 et 10 ; Cherbourg, 11 et 10 ; Clermont-Ferrand, 15 et 9 ; Dijon, 12 et 7 ; Grenoble, 13 et 2 ; Lille, 10 et 8 ; Lyon, 14 et 7 ; Marseille, 18 et 5 ; Nancy, 12 et 8 ; Nantes, 12 et 11 ; Nice, 18 et 9 ; Paris-Le Bourget, 11 et 9 ; Pau, 14 et 9 ; Perpignan, 17 et 11 ; Rennes, 11 et 10 ; Strasbourg, 9 et 6 ; Tours, 11 et 9 ; Toulouse, 14 et 7 ; Ajaccio, 20 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 10 et 8 degrés ; Athènes, 23 et 15 ; Bonn, 9 et 8 ; Bruxelles, 11 et 8 ; Le Caire, 31 et 24 ; Iles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 8 et 5 ; Genève, 12 et 5 ; Lisbonne, 21 et 11 ; Londres, 13 et 5 ; Madrid, 16 et 8 ; Moscou, 8 et 5 ; New-York, 7 et 2 ; Palma-de-Majorque, 16 et 10 ; Rome, 18 et 6 ; Stockholm, 5 et 2 ; Téhéran, 32 et 12.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Le Monde

SERVICE DES ABONNEMENTS
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09 - C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. - ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)			
69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER PAR MESSAGERIES			
I. — Belgique - Luxembourg - Pays-Bas - Suisse (moins rapide que par voie normale)			
94 F	173 F	252 F	330 F
II. — Tunisie			
104 F	193 F	282 F	370 F

Par voie aérienne, tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

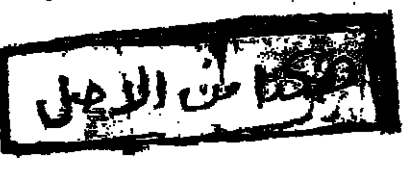
HORAIRE DES INFORMATIONS A LA RADIO

FRANCE-INTER : à chaque heure juste, à 12 h. 30 et 18 h. 30 ; Bulletin complet à 5 h., 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30, 7 h., 7 h. 30, 8 h., 9 h., 13 h., 19 h., 20 h. ; tous les quarts d'heure de 5 h. 15 à 7 h. 45 ; Inter-emploi à 6 h. 55 ; Inter-soir à 22 h. et Inter-dernière à 23 h.

FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE : 7 h. (cult.) ; 7 h. 30 (cult.-mus.) ; 8 h. 30 (cult.-mus.) ; 9 h. (cult.) ; 12 h. 30 (cult.-mus.) ; 17 h. 25 (cult.) ; 19 h. (mus.) ; 19 h. 30 (cult.) ; 23 h. 55 (cult.-mus.). Le dimanche, 19 h. 10, Magazine (cult.).

EUROPE 1 : toutes les demi-heures de 5 h. à 9 h. ; à 7 h. 45, Vive la vie ; bulletin complet à 13 h. et 19 h. ; « Flashes » toutes les heures ; Europe-Panorama à 23 h. ; Europe dernière à 1 h.

LUXEMBOURG : toutes les demi-heures de 5 h. 30 à 9 h. ; bulletin complet à 13 h. et 18 h. 30 ; « Flashes » toutes les heures ; R.T.L.-digest à 22 h.



RADIO-TELEVISION

Lundi 21 octobre

CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.

14 h. 25 *Film* : « Invitation », de G. Reinhardt (1952), avec Van Johnson, D. McGuire et R. Roman.

Une jeune femme découvre qu'elle est atteinte d'une maladie incurable et que son mari l'a épousée à la demande de son père, pour lui donner l'illusion de quelques semaines de bonheur.

Ce film est inédit en France.

18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.

18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.

18 h. 50 Pour les jeunes : De l'Afrique et des Africains. « Naissance d'un masque ».

19 h. 18 La minute des femmes.

20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.

20 h. 30 Feuilleton : L'Odyssée, d'après Homère. Réal. F. Rossi. Avec B. Fhemiu, I. Papas, R. Verlay.

Dernier épisode : avant de reprendre sa vie avec Pénélope, Ulysse doit faire un mystérieux voyage pour calmer le courroux de Poséidon.

21 h. 30 Emission littéraire : Ouvrez les guillemets, de B. Pivot.

CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Débat sur la réforme constitutionnelle au congrès du Parlement réuni à Versailles.

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.

20 h. 35 Actuel 2. Avec M. Pierre-Eliott Trudeau, premier ministre du Canada.

Il répondra aux questions de Marc Ullmann (l'Express), Yves Cuau (Le Figaro), Olivier Todd (Le Nouvel Observateur) et de notre collaborateur Michel Tatu.

21 h. 35 Variétés : Sans tambour ni trompette, de C. Anglade.

CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.

19 h. 40 Série : Histoire du cinéma français par ceux qui l'ont fait, d'A. Panigel. (1930-1933).

20 h. 35 Film : « Le Mystère de la chambre jaune », de M. Lherbier (1930), avec R. Toutain, H. Duflos, M. Vibert.

Le jeune journaliste Rouletabille mène, parallèlement à la police, une enquête pour résoudre le mystère d'une tentative de meurtre commise dans une pièce entièrement fermée de l'intérieur et d'où l'assassin a disparu.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 40, Disques ; 7 h. 45, En bref ; 7 h. 50, *Echec au hasard* ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science, par M. Rouzé : L'immunologie, par J.-C. Salomon. *Le jeu d'échecs et la science*, avec F. Le Lionnais ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire, par D. Richet : « *Histoire science sociale, la durée, l'espace et l'homme à l'époque moderne* », de P. Chaunu. Avec l'auteur, E. Le Roy Ladurie, R. Chartier et P. Bardet ; 11 h., Instruments rares ; 11 h. 30, Un quart d'heure avec... Yves Sandre ; 11 h. 45, Entretien avec Jacques Baron, par D. Rabourdin (1) ; 12 h., Evénement-musique ; 12 h. 45, Panorama culturel de la France ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 35, « la Fabrique des officiers » (feuilleton) ; 14 h. 10, Dossier : Le Canada à Paris ; 14 h. 25, Carte blanche : « Tu ne veux rien de bien méchant », d'A. et G. Panco, avec J. Danno, J.-P. Jorris, A.-M. Coffinet (réal. J.-P. Colas) ; 15 h. 25, Radio-service culturel ; 16 h., Musique ailleurs, par M. Cadieu ; 17 h. 45, *Un livre, des voix* : « les Bluets », de Guy Croussy (réal. H. Soubeyran) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, Disques ;

20 h., Echange avec la Bayerischer Rundfunk. Concert Musica Viva : « Structures pour orchestre » (Morton Feldman), « Symphonie pour grand orchestre » (K.A. Hartmann), « Heliogabale Empereur » (Hans Werner Henze). Orch. symphonique de la Bayerischer Rundfunk, direct. K. Tennstedt ; 21 h. 30, Indicatif futur, par C. Dupont : Un public et des média (2) ; 22 h., Black and blue : Les disques du mois ; 22 h. 45, Piste rouge, par L. Bérimont ; 3 h. 15, Libre parcours récital Festival-estival de Paris.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine : « Rhapsodie n° 2 pour violon et orchestre » (Bartok), « Concerto grosso n° 4 » (Haendel) ; 10 h., Que savons-nous de... la sonate, par B. Jolas ; 11 h. 30, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Alfred Cortot joue la « Sonate en si mineur » (Liszt) ; 12 h., Folk songs ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales : Les symphonies de Mozart ; 14 h. 30 (S.), Sonorités d'autrefois : Haendel ; 15 h 30 (S.), « Quintette en fa mineur » (Franck) ; 16 h. 30, Musique à découvrir : « Symphonie n° 3 » (A. Magnard) ; « Pièces pour quatuor de saxophones » (J.-P. Beugniot) ; 17 h. 30 (S.), Les secrets de l'orchestre : Prokofiev, Smetana ; 18 h. 30 (S.), Le club du jazz ; 19 h. 5, Invitation au concert ; 19 h. 20 (S.), Musique légère ; 19 h. 40 (S.), En musique avec... Musique pour sérénades ;

20 h. 30, Concert U.E.R. Orchestre symphonique de l'O.P.T.F. célébrant le centième anniversaire de la naissance de Schoenberg, direct. M. Gielen, avec le concours des chœurs des Jeunes chanteurs de Vienne, des chœurs de l'O.R.F., chef des chœurs G. Preinfolk, avec G. Reich, L. Devos, W. Krenn, R. Salter, E. Csapo, W. Mann : « Moïse et Aaron » ; 23 h (S.), Reprises symphoniques : « Si... et si... seulement » (M. Decoust), « Canzone III » (F.-B. Mache), « Etude III » (J.-C. Eloy) ; 24 h. (S.), Renaissance de la musique de chambre : Joseph Suk ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE

FRANCE-CULTURE : 9 h. 5, 12 h. 30, 19 h. 30 et 23 h. 55.

FRANCE-INTER (météo marine) 9 h., 19 h. 50.

TELEVISION (première chaîne) : 19 h. 40.

Mardi 22 octobre

CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.

13 h. 35 Magazine : Je voudrais savoir : « La technique au service des handicapés ».

16 h. Débat budgétaire à l'Assemblée nationale.

18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.

18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.

18 h. 50 Pour les jeunes : Espoir et champion.

19 h. 18 La minute des femmes.

19 h. 20 La parole est aux grands partis politiques.

Le Centre national des indépendants.

20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.

20 h. 30 Variétés : Show Coluche. Réal. A. Flederick.

21 h. 30 Pourquoi pas ? Les grandes énigmes, par R. Clarke et N. Skrotsky : Les mystères des nombres.

L'univers des nombres, avec F. Le Lionnais et A. Warusfel mathématiciens, P. Gréco, psychologue, et W. Klein, un des plus étonnants calculateurs de l'époque.

22 h. 30 Moment musical.

Ch. Edda-Pierre, soprano, accompagnée par Bl. Verlet au clavecin, et B. Pidoux au violoncelle.

CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, madame.

Le prix de la mort.

15 h. 15 Film : « le Fils du pendu », de F. Borzage (1948). Avec D. Clark, G. Russell, E. Barrymore.

Obsédé par le souvenir de son père qui a été pendu, victime de réprobation sociale, un jeune homme en vient à commettre un meurtre par accident.

Un cas intéressant, une atmosphère dramatique en demi-teintes.

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.

20 h. 35 (★) Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot : « L'Orchestre rouge », de H. Hohnès. Réal. F.-P. Wirth. Avec W. Kreindl.

Trepper, arrêté par les Allemands, accepte — en apparence — de travailler pour la Gestapo.

Débat : avec la participation de Léopold Trepper, de M. Marcel Paul, ancien ministre et président de la Fédération des déportés résistants, de M. Marcel Degliame-Fouché, ancien résistant, de Mme Marie-Madeleine Fourcade, président du Comité d'action de la Résistance.

CHAINE III (couleur)

19 h. *Pour les jeunes : L'île aux enfants.*

19 h. 40 Feuilleton : John l'intrépide.

20 h. 5 Musique : Les musiciens de la pellicule. J.-M. Coldefy. Avec G. Lartigau, M. Damien, N. Desailly, M. Garrel.

Georges Delerue

20 h. 35 Théâtre. Soirée Jules Renard : « le Plaisir de rompre ». Réal. J.-M. Coldefy, avec M. Boudet et A. Dussollier.

Maurice et Blanche, qui se sont aimés, se jouent, avant leurs prochains mariages, une scène de rupture élégante.

« Huit Jours à la campagne. » Réal. J.-M. Coldefy. Avec G. Lartigau, M. Damien, N. Desailly, M. Garrel.

Un jeune clerc de notaire, invité à la campagne dans la famille d'un camarade, se rend compte qu'il est indésirable.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Disques ; 7 h. 45, En bref ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Histoire et développement d'une région. La région de Chaux-de-Fonds (1) ; 8 h. 32, L'ésotérisme de Gérard de Nerval ; 8 h. 50, Université radiophonique : Distorsion de l'information et du témoignage. Les traductions orales et leur valeur de source historique, par W. Prevenier ; 9 h. 7, La matinée de la *musique, par C. Samuel* ; 11 h., Musique instrumentale : « Quatuor n° 2 » (J. Rivier), « Soliloque » (A. Tisné), avec *M. Allard, basson solo* ; 11 h. 30, *Le texte et la marge* ; 11 h. 45, Entretien avec Jacques Baron ; 12 h., Airs d'Opéras (en italien) : « *Sémiramis* », « *Cenerentola* » (Rossini), « André Chénier » (A. Vanzo), « Don Carlos » (Carlo), « Turandot » Puccini) ; 12 h. 45, Panorama culturel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture : « la Fabrique des officiers » (feuilleton) ; 14 h. 5, Une Europe des cultures ; 45 h., Bilan : Michel Jobert ; *16 h., Clefs pour l'Opéra* ; 16 h 30, Musique, par M. Cadieu ; 16 h. 45, Le charbon en 1974 ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « Premier crime », de François Debré (réalisation B. Latour) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Première suite en ré mineur » (Marin-Marais) ;

20 h., Dialogues. Emission de R. Pillaudin réalisée en public : « Ecologie et ethnocide », avec Robert Jaulin et Pierre Samuel ; 21 h. 20, Atelier de création radiophonique. Spécial Prix Italia 1974 ; 23 h. 20, Courant alternatif.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine : « Impromptu en mi bémol majeur n° 2 » (Schubert), « Récitatif pour violon et orchestre » (Charpentier), « Concerto pour deux trompettes et cordes » (Manfredini) ; 10 h., Que savons-nous de... la sonate ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Alfred Cortot « Sonate en si mineur » (Chopin) ; 12 h. (S.), Musique légère ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales : Les symphonies de Mozart ; 14 h. 30 (S.), Musique *savante, musique populaire, Dvorak* : « Danses slaves », « Suite tchèque en ré majeur » ; 15 h. 30, Aux sources des *musiques : Afghanistan* ; 16 h. (S.), Musique d'un jour ; 17 h. (S.), Retour au concert classique : « la Damnation de Faust » (Berlioz) ; 18 h. 30, Le club du jazz ; 19 h. 5, Invitation au concert ; 19 h. 15 (S.), En direct de Bucarest. Orchestre symphonique du conservatoire Ciprian Porumbescu, Direction G. Iossub. Solistes : S. Nichifor, violoncelliste, M. Stancu, pianiste, R. Colan, violoniste : « Concerto en ut majeur pour violoncelle » (Haydn), « Concerto pour piano et orchestre » (Paul Constantinescu), « Concerto en ré majeur pour violon et orchestre » (Beethoven) ; 22 h. (S.), La comédie musicale américaine : « Two by two » (l'Arche de Noé), avec D. Kaye ; 22 h. 40 (S.), Concours international de guitare ; 23 h., Double audition ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

LONGUEURS D'ONDES

France-Inter : 1 829 mètres (g.o.) ; Nice, 193 m. et Strasbourg, 258 m. (ondes moyennes).

FIP (région parisienne) : 514 m (o.m.).

FRANCE-CULTURE : Paris, 348 m. ; Strasbourg, 235 m. ; *Brest, Lille, Lyon, Marseille*, Nancy, Nice, Rennes, 242 m. ; Bordeaux, Grenoble, Limoges, Nantes, Toulouse 227 m. ; Bayonne, 557 m. ; Saint-Brieuc, 201 m. ; Besançon, 201 m. (ondes moyennes). Les émissions de France-Culture sont également *retransmises en modulation de fréquence*.

FRANCE-MUSIQUE : programme diffusé en modulation de fréquence sur l'ensemble du réseau.

EUROPE 1 : 1 647 m. (g.o.).

SUD-RADIO : 367 m. (o.m.).

RADIO-LUXEMBOURG : 1 287 m. (g.o.).

RADIO-MONTE-CARLO : 1 400 m. (g.o.) ; 205 m.

Mercredi 23 octobre

CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.

16 h. 20 Emissions pour la jeunesse.

Ciné-club Poussin. Je cherche un maître ; Projet Z ; Dorothée et Blablatus. Les aventures de Gulliver, Papa tête en l'air, Barbe à papa. Duffy Duck

18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.

18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.

18 h. 50 Pour les jeunes : L'autobus à impériale.

19 h. 18 La minute des femmes.

20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.

20 h. 30 Magazine : Plein cadre. « La vie fragile », de J.-O. Chattard et J. Moreuil.

21 h 30 Variétés : A bout portant, de J. Wetzel, J. et F. Gall. « Rufus. »

CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, madame.

Les oiseaux migrateurs. Le régime amaigrissant

15 h. Suite du débat budgétaire à l'Assemblée nationale.

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.

20 h. 35 Au théâtre ce soir : « les Voyageurs égarés », de G. Hanoteau. Avec M. Roux, D. Volle, J.-R. Caussimon, M. Meriko, B. Durand.

Un écrivain à la mode a enlevé une jeune fille. A la suite d'une panne d'auto, le couple doit passer la nuit dans une demeure isolée. Le romancier reconnaît l'endroit — imaginaire — où il a situé l'action de son prochain roman « le Tueur de Chipaux ». Et ses personnages lui apparaissent.

22 h. 25 Sports : Match sur la 2.

CHAINE III (couleur)

19 h Pour les jeunes : L'île aux enfants.

19 h. 40 Feuilleton : John l'intrépide.

20 h 5 Jeu : Francophoniquement vôtre : « Limousin ».

20 h. 35 Série : La ligne transatlantique.

21 h. 30 Dans la mémoire de... Alejo Carpentier, de J.-J. Bloch.

Alejo Carpentier romancier cubain évoque le poète Robert Desnos, qui fut son ami.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Disques ; 7 h. 45, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Histoire et développement d'une région : La Chaux-de-Fonds ; 8 h. 32, L'ésotérisme de Gérard de Nerval ; 8 h. 50, Université radiophonique. Projets spatiaux ; 9 h. 7, Matinée des sciences et techniques, par G. Charbonnier ; 11 h., Orgue : « Suite en sol mineur » (M. Reger), « Scherzo en fa dièse mineur » (M. Reger) ; 11 h. 30, Le livre, ouverture sur la vie : « Grand-père farceur », de L. Delaby ; 11 h. 45, Entretien avec Jacques Baron ; 12 h., *Bibliothèque musicale* (1830) : François-Joseph Fétis. De l'action physique de la musique ; 12 h. 45, *Panorama culturel* ;

13 h. 35, Les après-midi de France-Culture : « *la Fabrique des officiers* » (feuilleton) ; 14 h. 10, Magazine ; 14 h. 50, Essai : « La raison qui rend fou » *(A. Halimi), avec* B. Agenin, A. Bardi, L. Bellon, G. Brunet (réalisation G. Peyrou) ; 15 h 25, Radio-service culturel ; *16 h., Musiques et sciences humaines* ; 16 h. 30, La culture en Roumanie ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « le Festival de Salzbourg », de Daniel Gillès (réal. J.-J. Vierne) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Symphonie en ut mineur » (Boccherini) ;

20 h., Concert de musique de chambre : *Schubert et son époque.* « *Introduction et variations sur un thème d'* « *Euryanthe* » (Kuhlau). R. François, flûte, M. Joste, *piano : Quintette opus 114* « *la Truite* » (Schubert). Trio à cordes français (M. Tournus, M. Jarry, S. Collot). G. Lauridon, *contrebasse, G. Pludermarcher, piano* ; 21 h., Dits et écrits sur la musique ; 21 h. 20, La science en marche : Promenade au Jardin des sciences ; 22 h. 50, Musiques de notre temps ; 23 h., Aux quatre vents : A l'écoute de la Suisse romande ; 23 h. 25, Hommage à un poète vivant : Marcel Thiry.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), *Petites pages musicales* ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine : « *Médée* » (Cherubini), « Renard » (Stravinski), « Sarabande et double en si mineur » (Bach) ; 10 h., Que savons-nous de... la sonate ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Alfred Cortot ; 12 h. (S.), Déjeuner-concert ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales : Les symphonies de Mozart ; 14 h. 30, Après-midi jeunesse : Radio-service ; 14 h. 35, Airs oubliés : vers 15 h. (S.), Capitales de l'art : « Psaumes » (Roussel), « Apollon Musagète » (Stravinski) ; 16 h. 30 (S.), France-Musique service ; 17 h. (S.), Les jeunes français sont musiciens, avec les élèves du Conservatoire de musique de Bucarest : « Sonate n° 3 dans le caractère populaire roumain » pour piano et violon (G. Enesco), par E. Popescu et M. Leonte, « Six préludes » (Chopin), A. Preda, piano, « Concerto pour orchestre à cordes » (I. Dumitrescu), direction P. Staicu, « Trio » (Ravel), avec P. Csaba, violon, G. Zank, violoncelle, B. Georgescu, piano ; 18 h. 30, Le club des jazz ; 19 h. 5, Invitation au concert ; *19 h. 40 (S.), En musique avec... Divers* sons de cloches ;

20 h. 30 (S.), En direct du Théâtre des Champs-Elysées. Orchestre national de l'O.R.T.F. Direction S. Celibidache : « Symphonie n° 3 en sol mineur » (Roussel), « Symphonie n° 4 en sol mineur » (Brahms) ; 23 h. (S.), Musique française méconnue : Hommage à Claude Delvincourt ; 24 h., Musique et poésie : Jean Lorrain : Corelli, Mozart, Ravel, M. Ohana, C. Ballif.

Jeudi 24 octobre

CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.

18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.

18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.

19 h. 18 La minute des femmes.

18 h. 50 Pour les jeunes : La vie est là.

19 h. 20 La parole est aux grands partis politiques.

Le parti socialiste.

20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.

20 h. 30 Extraits de la conférence de presse de M. Valéry Giscard d'Estaing.

21 h. (★) Dramatique : « Stefano », d'après une nouvelle de Pavese. Adaptation N. Frank. Réalisation : B. Bouthier. Avec J. Bollery, A. Ferjac, G. Croce, B. Migeat, B. Menez, R. Riffard, F. Pages, Manouchka, et les habitants de Piana.

En 1935, un jeune ingénieur d'Italie du Nord, condamné politique, est mis en résidence surveillée dans un village de Calabre.

CHAINE II (couleur)

14 h 30 Magazine : Aujourd'hui, madame.

Grandeur et misère des travaux ménagers.

15 h. Conférence de presse de M. Valéry Giscard d'Estaing.

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.

20 h. 35 Variétés : French Cancan, de G. Lux.

21 h. 35 Série : Ardéchois, cœur fidèle, de J. Chatenet et J. Cosmos. Réal. J.-P. Gallo. Avec S. Joubert, Cl. Brosset.

Après la défaite de Waterloo, le capitaine Toussaint Bouveyre rentre dans son pays après huit ans d'absence.

CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.

19 h. 40 Feuilleton : John l'intrépide.

20 h. 5 Reportage : Les mariés du bout du monde. »

20 h. 35 Questionnaire, de J.-L. Servan-Schreiber. Réal. J.-L. Leridon.

Bertrand de Jouvenel, auteur du Principat.

21 h. 30 Variétés : *Par la grande porte*, de Ch. Izard et A.-M. Grosjean. Réal. M. Hermant.

Jean-Paul Reinuem, Ystian et Domy, Alain Bercerille, Guy Marchand.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Disques ; 7 h. 45, *En bref* ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Histoire et développement d'une région : *La Chaux-de-Fonds* ; *8 h. 32, L'ésotérisme* de Gérard de Nerval ; 8 h. 50, Université radiophonique : Influence de *l'homme sur le plan de l'eau* (1), par H. Flohn ; 9 h 7, Matinée : La littérature, par R. Vrigny ; 11 h., Musique de *chambre* : « Quatuor à cordes n° 6 » (Bartok) ; 11 h. 30, L'école des parents ; 11 h. 45, Entretien avec Jacques Baron ; 12 h., Orchestre de l'O.R.T.F. Nice-Côte d'Azur, direct. P. Stoll : « Symphonie classique » (S. Prokofiev) ; « le Jonc à trois glumes » (F.-B. Mache) ; 12 h. 45, Panorama culturel :

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture : « La fabrique des officiers » (feuilleton) ; 14 h. 5, Deux cents minutes avec André Malraux ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « la Rage au cœur », de Gérard Guégan (réalisation Ph. Guinard) ; 18 h. 30, Réflexion *faite* ; 19 h. 50, « Concertino n° 5 en si bémol majeur » (*Pergolèse*) ;

20 h., « la Tentation de saint Antoine », de R. Auclair (1), d'après G. Flaubert (réal. R. Auclair), avec A. Cuny, J. Bertheau, J. Bretonnières, P. Constant ; 21 h. 20, Biologie et médecine, par les professeurs Debré et M. Lamy : L'absorption intestinale ; 21 h. 50, Le livre d'or ; 22 h. 35, Le groupe de recherche musicale de l'O.R.T.F. ; 23 h., Les noctambules : Les gens de la presse ; 23 h. 30, Tribune internationale des compositeurs. La radiodiffusion norvégienne présente : « la Loi et les Prophètes pour chœur à Capella » (E. Hovland) ; « Suite pour quintette à vent, opus 52 » (F. Mortensen).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine : « Symphonie n° 1 en ré majeur » (Prokofiev) ; « Valse oubliée n° 1 » (*Liszt*) ; « *Faust* » (*Wagner*) ; *10 h. Que* savons-nous de... la sonate ? ; 111h.30, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Alfred *Cortot* ; *12 h. (S.), Déjeuner-concert* ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales : Les symphonies de Mozart ; 14 h. 30 (S.), Chronologie de l'opéra : « le Joueur » (Prokofiev), avec N. Pollakova, V. Makhov, A. Matiouchina, T. Antipova ; 16 h. 10 (S.), Interprètes roumains : « Six préludes pour le piano » (Debussy) ; 16 h. 35, La maîtrise de l'O.R.T.F. reçoit : Les petits chanteurs de Vienne ; 17 h. (S.), Musique roumaine ancienne : « Le code Caioni » (J. Caioni) ; 17 h. 30 (S.) Calendrier musical (Roussel, Rachmaninov, Bartok, Ravel) ; 18 h. 30 (S.), *Jazz d'aujourd'hui* ; 19 h. 5, Invitation au concert ; 19 h. 15 (★) (S.), En direct de Bucarest. *Formation de musique ancienne de la radio-télévision roumaine*, direct. L. Baci. « Danceries du Codex Caioni » (*Arrangement de Sludov et Ludovic Baci*) ; « Cantate » « Weichet nur betruebte Schatten » BWV 202 (Bach), G. Stoleru, soliste ; « Amphitryon » (Purcell) ;

Vers 20 h 20 (S.), Formation de chambre de l'Orchestre symphonique de la *radio-télévision roumaine, direct.* P. Bocotan : « Concerto n° 9 en mi bémol majeur pour piano et orchestre » (Mozart), V. Conta ; « *Symphonie n° 28 en* ut majeur » (Mozart) ; 21 h. 40 (S.), Musique française : « Sarabande » (R. Ducasse) ; « Blouson », première suite (P. Hasquenoph) ; 22 h 5 (S.), Gospel songs ; 22 h. 45, Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde des jazz. Le quartette d'Anthony Braxton au Festival d'Avignon ; 23 h. 40, Jazz panorama : Ertl Hines ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques : *Liszt, Haydn, Debussy* ; 1 h 30 Pop music.

LES ÉMISSIONS RÉGULIÈRES DE RADIO

Du lundi au vendredi

FRANCE-INTER : 6 h., Philippe Gildas ; 9 h. 10, Le magazine de Pierre Bouteiller ; 10 h., Rien ne sert de courir ; 11 h 30, Inter femmes ; 12 h. 10, Et dire que pendant ce temps-là ; 12 h 45, Le jeu des 1 000 francs ; 14 h., Eve et Liliane ; 16 h., Le bon côté ; 17 h., Radioscopie ; 18 h. 5, Tutti Frutti ; 20 h. 10, Pas de panique ; 22 h 10, Boogie ; 23 h., Le pop club de José Artur ; 1 h., L'homme de la nuit ; 3 h., Canal 3-6.

EUROPE 1 : 5 h., Musique variée ; 9 h 15, Mélodie-parade ; 11 h. 30, Dîner-show ; 12 h. 30, Il y a sûrement quelque chose à faire ; 14 h. 15, Forum ; 15 h., Ch. Morin ; 16 h. 30, Mozik ; 18 h., Cinq de 6 à 7 ; 19 h. 45, Radio 2 ; 23 h., Europe-Panorama.

R.T.L. : 5 h. 30, M. Favières ; 9 h. 20, A.-M. Peysson ; 11 h. 30, Case trésor ; 13 h. 15, Disque d'or ; 14 h., La responsabilité sexuelle ; *14 h. 30, Disque d'or* ; 15 h., Ménie Grégoire ; 15 h. 30, R.T.L., c'est vous ; 19 h., Hit-Parade ; 21 h., Poste restante ; 22 h., R.T.L. *digest* ; 22 h. 10, Les routiers sont sympas.

RADIO-MONTE-CARLO : 5 h. 30, J. Sacré ; 7 h., F. Gérard ; 9 h. 30, Si la chanson m'était contée ; 10 h. 30, *Programme à la lettre* ; 11 h. 30, Cosmopolitain ; 12 h., A vous de jouer ; 14 h., Le cœur et *la raison* ; *16 h., Cherchez le disque* ; 17 h., Taxi ; 19 h., Hit-Parade ; 20 h., Tohu-Bahut ; 21 h. 5, Flash-back ; 22 h. 45, Les routiers sont sympas.

SUD RADIO : 6 h., Lève-tôt ; 8 h. 35, Evissimo ; 11 h., Jeux ; 14 h. 30, Pénélope ; 17 h., Tonus ; 19 h. 30, Détente ; 21 h., Rencontres ; 22 h., Carrefour de nuit.

Du samedi 26 octobre...

FRANCE-INTER : 6 h., Quartier libre (J.-L. Foulquier) ; 9 h., Le *magazine de Pierre Bouteiller* ; 10 h., Les quatre volontés ; 14 h. 5, *L'oreille* en coin, de P. Codou et J. Garetto ; *18 h. 5, Top inter* ; 20 h. 15, La tribune de l'histoire : « Scènes de la vie du Régent ». 21 h. 15, La musique *est à vous* ; 22 h. 10, *Le* music-hall de l'impossible ; 23 h., Au rythme du monde.

EUROPE 1 : 8 h. 50, M. Oliver ; 11 h. 30, Jeux ; 13 h. 30, Gault et Millau ; 14 h. 30, Musicorama ; 19 h. 30, Radio 2.

R.T.L. : 5 h. 30, J.-P. Imbach ; 9 h. 20, Stop ou encore ; 15 h., Cent questions derrière un miroir ; 16 h., Super-club ; 22 h. 10, Bernard Schu.

RADIO-MONTE-CARLO : 5 h. 30, J. Sacré ; 9 h., Danielle Asknin ; 13 h., Liliane Rose ; 14 h. 30, *L'art de bien vivre* ; 18 h., G. Vial ; 20 h. 30, R.-V. Pilhes ; 22 h., J.-C. Laval ; 24 h., Ch. Alexandre.

...au dimanche 3 novembre

FRANCE-INTER : 6 h., Quartier libre ; 8 h., Dimanche matin ; 9 h. 30 à 12 h., 14 h. 5 à 19 h., L'oreille en coin ; 20 h. 15, Le masque et la plume ; 21 h. 15, La musique est à vous ; 22 h. 10, Jazz sur scène ; 23 h., Si on rentrait.

EUROPE 1 : 9 h. 30, Tout le monde ne peut pas être Zorro ; 13 h. 30, La grande ballade ; 16 h. 30, Hit-parade ; 19 h. 45, Radio 2 ; 24 h., Séquence jazz.

R.T.L. : 13 h. 15, Et pourquoi ne le dirait-on pas ? 14 h., Les courses ; 16 h., Double-Hit ; 19 h., B. Schu ; 21 h., Grand orchestre.

RADIO-MONTE-CARLO : 5 h. 30, D. Asknin ; 8 h. 15, Eglise d'aujourd'hui ; 8 h. 45, Plaisance sur les ondes ; 10 h., C'est pour rire ; 12 h., C. Chabrier ; 15 h., J. Sacré ; 17 h., Indiscrétions ; 18 h., Sophie ; 19 h., Hit-Parade ; 21 h., Concert.

RADIO-TELEVISION

Vendredi 25 octobre

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : A la recherche du théâtre vivant.
19 h. 18 La minute des femmes.
20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.
20 h. 30 Série : Cimarron. « Le râleur ».
21 h. 45 Emission médicale, de P. Desgraupes, I. Barrère, E. Lalou : « Réflexion sur dix ans de médecine ».
Avec la participation du professeur Jean Bernard.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, madame.
Qu'est-ce que l'inflation ?
15 h. 15 Série : La grande aventure de James Onedin. « Blocus ».
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.
20 h. 35 Dramatique : « Messieurs les jurés ». « l'Affaire Varney ». Scénario et dialogues A. Franck. Réalisation A. Michel. Avec F. Claude, H. Gignoux, S. Flon, D. Rivière, P. Le Person.
Une femme, accusée du meurtre d'un jeune Allemand fiancé à sa fille adoptive, revendique l'entière responsabilité de son acte. Les jurés découvrent peu à peu sa personnalité tout au long du procès.
22 h. 35 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Emission musicale.
20 h. 10 Reportage : Au fil de la Dronne. Réal. M. Leclerc.
20 h. 35 Théâtre : « le Procès des Templiers », de G. Vassal. Par la compagnie Guy Vassal. Réal. C.-J. Bonnardot.
La reconstitution de la fin de l'ordre des Templiers, réalisée au théâtre des Remparts de Provins.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique-service ; 7 h. 45, En bref ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Histoire d'une région : La Chaux-de-Fonds ; 8 h. 32, *L'ésotérisme de Gérard de Nerval ; 8 h. 50, Université radiophonique ;* 9 h. 7, Les matinées de France-Culture : Les arts du spectacle, par C. Jordan ; 11 h., Histoire de la musique : « *Trio en ré mineur, opus 49* » (Mendelssohn) ; 11 h. 30, Le texte et la marge ; 11 h. 45, Entretien avec Jacques Baron ; 12 h., Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Nord-Picardie. Direction M. Suzan : « Pelléas et Mélisande » (Fauré), « le Roi d'Ys », ouverture (Lalo) ; 12 h. 45, Panorama culturel de la France ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 55, « *la Fabrique des officiers* » (feuilleton) ; 14 h. 10, La durée de vie d'une œuvre ; 15 h., L'ange du bizarre ; 15 h. 35, La musique une et divisible ; 16 h. 5, Ensemble polyphonique de l'O.R.T.F. Direct. C. Ravier ; 16 h. 45, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « le Détail révélateur », de Diane de Margerie (réalisation J. Rollin-Weisz) ; 19 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, Debussy ;

20 h., Rencontre avec... Jean d'Ormesson ; 21 h., Entretien avec M. Béjart ; 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne, par le professeur Auger ; 21 h. 50, En son temps, l'Opéra ; 22 h. 35, Art, création, méthode, par G. Charbonnier ; 23 h., Demain la paix ? (1), par J. Loisy ; 23 h. 30, Tribune internationale des compositeurs (session 1973). La radiodiffusion autrichienne présente : « *Melencolia I pour orchestre* » (J.-M. Horwath).

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales : Mélodies d'Amérique ; 7 h. (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35, Incognito (jeu repris à 14 h. 30, 20 h. 25, 23 h.) ; 8 h. 40 (S.), Au programme cette semaine : « Chantefables pour les enfants sages » (J. Wiener), « Concerto pour hautbois en si bémol majeur, opus 9 » (Albinoni), « Dream » (J. Cage) ; 10 h., Que savons-nous de... la sonate ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Alfred Cortot ; 12 h. (S.), Musique aux Champs-Elysées ; 12 h. 37 (S.), Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales : Les symphonies de Mozart ; 14 h. 35 (S.), D... notes sur la guitare ; 15 h. (S.), Evénements du monde ; 16 h. (S.), L'âge d'or du concerto : « Variations symphoniques pour piano et orchestre » (Franck), « Concerto pour clarinette et orchestre n° 2 en mi bémol majeur » (Weber), « Concerto pour violon et orchestre » (Glazounov) ; 17 h. (S.), Lyrique : « Première symphonie », méditation, « Verbum nobile », opéra-comique (S. Moniuszko) ; 18 h. 30 (S.), Rhythm and blues ; 19 h., Invitation au concert ; 19 h. 20 (S.), Musique légère ; 19 h. 40 (S.), En musique avec... Marchons au pas ;

20 h. 30 (S.), Le tour du monde des auditeurs... La boucle est bouclée. « Marche royale » (Lully), « Quatre chansons françaises » (Janequin), « Diane de Poitiers » (J. Ibert), « le Bourgeois gentilhomme » (Lully), « Concerto pour seul piano » (G. Tacchino), « Concerto pour deux pianos » (F. Poulenc) ; 22 h. (S.), Jardins à la française ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h., Nocturnales.

Samedi 26 octobre

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
13 h. 30 Magazines artistiques régionaux.
14 h. Les clés de la musique, par B. Monsaingeon. « L'Oiseau de feu », de Stravinski. Avec le chef d'orchestre Lorin Maazel. Réal. E. Lévy.
14 h. 30 La une est à vous, de G. Lux.
18 h. 50 Pour les petits : Le manège enchanté.
19 h. Le monde de l'accordéon.
20 h. 15 La vie des animaux, de F. Rossif : Les animaux du Nil.
20 h. 30 ★ Histoires insolites : « les Gens de l'été », d'après Sh. Jackson. Adaptation et dialogues R. Grenier. Réalisation Cl. Chabrol. Avec F. Vibert, M. Ozeray.
Deux retraités décident de prolonger leurs vacances, après la fin de l'été, dans leur villa près d'un lac. Brusquement, le monde villageois leur devient hostile.
21 h. 30 Série : Histoire des gens, de P. Dumayet. « La peste », réal. J. Cazenave.
Analyse des répercussions historiques de la peste de 1348 qui modifia tous les fonctionnements économiques, politiques, sociaux et culturels de l'Europe. Marseille sera, en 1720, la dernière victime de ce fléau. Elle y perdra 53 % de sa population.
22 h. 30 Variétés : Jazzland. Réal. J.-Ch. Averty.

● CHAINE II (couleur)

13 h. 30 Magazines artistiques régionaux.
14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, madame.
L'O.R.T.F par ceux qui la font.
15 h. 15 Série : La grande aventure de James Onedin.
17 h. 45 Pour une naissance sans violence, de J. Lallier. Réal. J. Archimbaud.
18 h. 45 Place au théâtre, de L. Elina.
19 h. 45 Feuilleton : Les dessous du ciel.
20 h. 35 Variétés : Top à... Julien Clerc.
21 h. 35 Série : Les rues de San-Francisco. « Le vin est tiré. »
22 h. 35 Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 55 Magazine : Les gens et leurs idées, de P. Copeau et J. Schreiber.
20 h. 35 Découverte : Maître et disciple, par A. Desjardins.
21 h. 35 Variétés : Mondialement vôtre.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Disques ; *7 h. 45, En bref ; 8 h., Les chemins de la connaissance.* Histoire et développement d'une région : La Chaux-de-Fonds ; 8 h. 32, L'aventure chevaleresque ; *9 h. 7,* Le monde contemporain, de J. de Beer et F. Crémieux ; 11 h., La musique prend la parole : Pierre *Boulez ;* 12 h., Le *tiers-monde à part entière,* par G. Genne ; 12 h. 45, Panorama culturel ;

13 h. 30, Présence des arts, par F. Le Target ; *14 h. 30, Les samedis-midi de France-Culture* : Les derviches tourneurs et la poésie mystique, par H. Tournaire ; 16 h. 25, Orchestre *symphonique de l'O.R.T.F.-Alsace,* direct. P. Bonneau : « Marche des gnomes » (A.W. Ketelbey), « Porgy and Bess », extrait (G. Gershwin), « *Bois de Boulogne* » (F. Poulenc), « Couleurs d'Espagne » (P. Bonneau), « Ballet classique », extrait de « la Toison d'or » (F. Lopez) ; 17 h. 10, *En soliste,* G. Paderewski (piano) ; 17 h. 30, Cinémagazine, par Ph. Esnault ; 18 h. 30, Allegro : « Tout l'humour du monde » ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « les Musiciens, les Emigrants », de L. Attan (réalisation J.-P. Colas) ; 22 h., Etranger, mon ami : *Carlo E. Guadda,* avec la participation de B. Dort ; 22 h. 30, Le Groupe de recherche musicale de *l'O.R.T.F. Nocturne G.R.M.* : La voix de la légende ; 23 h. 15, Poètes d'aujourd'hui sur les ondes : La poésie albanaise, avec M. Métais.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages *musicales;* 7 h. 40 (S.), Actualités d'hier : « Chant grégorien », « Te Deum » (Berlioz) ; 8 h. 35, Musique à la une, jeu ; 10 h. (S.), *Pour l'amateur de stéréophonie* : « Symphonie n° 2, opus 40 » (Prokofiev), Orchestre national, direction J. Martinon ; 11 h., Orchestres de chambre *et symphonique* de Sarrebruck : « le Songe d'une nuit d'été », ouverture (*Mendelssohn*), direction M. Gielen, « Concerto pour violoncelle et orchestre en *la mineur* » (Schumann), avec W. Boettcher, direction H. Zender, « Symphonie n° 47 en sol majeur » (Haydn), direction B. Kontarsky ; 12 h. (S.), Variétés actualité ; 12 h. 37, Sortilèges du flamenco ;

13 h. (S.), Studio 107, par R. Stricker ; 14 h. 30 (S.), *Aux quatre vents stéréo ;* 15 h., La musique et les jours. Récital d'orgue Jean-Pierre Leguay : « Orbitales » (V. *Martin*), « Sonate » (J.-P. Leguay) ; 15 h. 30 (S.), Orchestre de l'O.R.T.F. Nice-Côte d'Azur, direction Y. Segal, avec Ph. Hirshorn, violoniste : « *Sérénade n° 2 en la majeur* » (Brahms), « Deuxième concerto pour violon et orchestre » (Prokofiev) ; 16 h. 30 (S.), *Musiques françaises* : « les Eléments », ballet (J. Féry), « Sonatille galante en ut mineur » (Chédeville), « les Tourbillons, les Cyclopes, le Lardon » (Rameau), « Variations, interlude et final sur un thème de Rameau » (P. Dukas) ; 17 h. 30 (S.), Musique pour saxophones (Ch. Koechlin, Lameland, Ryo-Noda) ; 17 h. 45 (S.), *Musiques des peuples du monde* : Les îles Salomon-Bali ; 18 h., *Magazine musical ; 18 h. 30 (S.), Récital* piano Leslie Wright : « Cordoba » (Albeniz), « Sonate n° 7 » (Prokofiev), « Ostinato per piano forte » (*Perrine*) ;

19 h. 15 (S.), *En* direct de Bucarest. Orchestre symphonique de la philharmonie Georges Enesco, direction Bredicesanu, avec le concours de V. Co... shian, violoniste : « Rhapsodie roumaine n° 2 » (G. Enescu), « Concerto pour violon et orchestre » (Tchaïkovski), « *Quatrième symphonie en fa majeur* » (Brahms) ; 22 h. 15, Jazz s'il vous plaît ; 23 h., Musique légère ; 24 h. (S.), la musique française au XX[e] siècle. En compagnie de Claude Debussy (Debussy, Barraqué, Sauguet) ; 1 h. (S.), Sérénades (*Mozart,* de Falla, Borodine).

Dimanche 27 octobre

● CHAINE I

9 h. 15 Tous en forme.
12 h. La séquence du spectateur.
12 h. 30 Variétés : Le Poulain au galop, avec J. Le Poulain.
13 h. 45 Jeu : Le dernier des cinq.
14 h. 30 Sports et variétés : Le sport en fête.
17 h. 20 L'ami public n° 1, par P. Tchernia : Walt Disney.
18 h. 20 Concert : *Orch. national de l'O.R.T.F.,* dir. L. Maazel. « L'Oiseau de feu » (Stravinsky).
19 h. 10 *Discorama*, de D. Glaser.
20 h. 45 Film : « Lady L », de P. Ustinov (1965), avec S. Loren, P. Newman, D. Niven.
Lady Lendale, aristocrate anglaise, raconte sa vie à son biographe : blanchisseuse à Paris, dans les années 1900, elle fut la maîtresse d'un anarchiste terroriste.
Une comédie de mœurs dont l'ironie et le raffinement sont écrasés par le luxe excessif d'une superproduction internationale.

● CHAINE II (couleur)

12 h. 30 Magazine : Inf. 2 dimanche.
13 h. Intermezzo.
Pavane *(Lulli),* Papillons opus 2 *(Schumann),* la Tartine de beurre *(Mozart),* Toccata *(Prokofiev) par le pianiste Cyprien Katsaris.*
13 h. 30 Rendez-vous avec... l'antiquaire de Nemours.
14 h. 30 Film : « la Plus Grande Aventure de Tarzan », de J. Guillermin (1959). Avec G. Scott, A. Quale, S. Shane.
Tarzan doit protéger une jeune aviatrice tombée en panne dans la brousse, tout en pourchassant une bande d'aventuriers.
Une mythologie sans surprises.
15 h. 55 Service de la recherche : Banc d'essai. Parcours critique n° 3 ».
16 h. 55 A propos, de M. Droit.
17 h. 25 Jeu : Familion.
17 h. 55 Télé-sports.
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde, de F. de La Grange.
20 h. 35 Arts : « Les impressionnistes », de M.-P. Fouchet. Réal. G. Pignol. « Manet ou la vertu du scandale ».
21 h. 35 Reportage : Une ville en France, Auxerre, par J.-E. Jeannesson. Réal. C. de Givray.
Le haut de la ville.
22 h. 45 Ciné-club : Cycle Hitchcock. « Les Amants du Capricorne » (1949), avec I. Bergman, J. Cotten, M. Wilding, M. Leighton. (V.o. s.-t.).
A Sydney, en 1831, un dandy venu d'Angleterre retrouve une jeune femme de l'aristocratie irlandaise mariée à un forçat libéré. Elle est déchue et alcoolique. Il entreprend de la sauver.
Un film où, à une ou deux scènes près, le suspense n'est qu'intérieur. Affrontement des âmes qui portent le poids d'une faute passée et doivent s'en libérer par l'aveu, la confession. Cette œuvre « maudite » d'Hitchcock fut le cheval de bataille critique des Cahiers du cinéma.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 14 Magazines régionaux.
19 h. 45 Série : Hawkins. « Vendetta ».
20 h. 55 Le Grand Cirque de Moscou.
Emission diffusée le 1er janvier 1974 sur la première chaîne.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Disques ; 7 h. 27, Informations musicales ; 7 h. 45, Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur *la musique, par H. Barraud ;* 12 h., Ma non troppo, de J. Chouquet ; 12 h. 45, Orchestre Nice-Côte d'Azur. Direction J.-B. Pommier, avec *E. Istomin et J.-B. Pommier,* pianistes ;

13 h. 45, Le monde insolite : Des insectes, des fossiles, des minéraux et des hommes, par *M. Ricaud ;* 14 h. 15, « Lorenzaccio », d'A. de *Musset,* interprété par les comédiens-français ; 16 h. 15, Disques rares : « Carnaval de Prague » (*Smetana*), « *Suite slovaque, opus 32, troisième et quatrième parties* » (V. Novak), « Symphonie Asraël » (J. Suk). Orchestre philharmonique tchèque. Direction V. Talich ; 16 h. 45, Entretien avec Konrad Lorenz ; 17 h. 30, Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F. Direction D. Chorafas. Avec le concours de *J.-P. Armengaud : « Pour une fête de printemps »* (Roussel), « Concerto pour piano et orchestre, opus 30 » (Rimsky-Korsakov), « Symphonie n° 4 » (Martinu) ; 19 h. 10, Le point du septième jour ;

20 h., « L'Heure sicilienne » ou « le Revolver indécis ». Opéra bouffe en deux actes d'André Thorent. *Musique* de Claude *Prior.* Avec *Dany Barraud, Jean Giraudeau,* Bernard Angot. Orchestre lyrique de l'O.R.T.F., Direction Jacques Marichal. Texte de présentation : Denyse Vautrin ; 21 h., *Le corps d'un poète : « la Mort* de Rimbaud », par V. Forrester (réalisation J.-P. Colas) ; 22 h., Escale de l'esprit ; 22 h. 30, Libre parcours variétés ; 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes.

EMISSIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

DIMANCHE 27 OCTOBRE

FRANCE-CULTURE

7 h. 45, *Horizon,* d'E. Milcent ; 8 h., Orthodoxie et Christianisme oriental : « Le rôle du prêtre » ; 8 h. 30, Service religieux protestant ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : « *L'union nationaliste* » ; 10 h., Messe célébrée à l'abbaye de Chancelade ; prédication du Père Bessière.

TELEVISION

9 h. 30, La source de vie : « Des frères séparés » ; 10 h., Présence protestante : culte célébré à l'église réformée Saint-Etienne, à Mulhouse ; 10 h. 30, *le Jour du Seigneur* : « Qui était Thomas d'Aquin ? » ; 11 h., messe célébrée à l'église des Jacobins de Toulouse ; prédication du Père Ranquet.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Nos disques sont les vôtres ; 9 h. (S.), Dimanche musical ; 10 h. 30 (S.), Actualité du microsillon ; 12 h. 35 (S.), *Du Danube à la Seine ;*

13 h. (S.), Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Alsace. Direction R. Albin. Avec *L. Valensi, violoniste :* « Symphonie n° 3 en mi bémol majeur » (Schumann), « Concerto pour violon et orchestre n° 1 » (Chostakovitch), « Don Juan » (R. Strauss) ; 14 h. 30 (S.), La tribune des critiques : « Otello » (Verdi) ; 16 h. 15 (S.), Voyage autour d'un concert : *Monteverdi, Gande, J. Stanley,* Honegger, R. Rodney, Bennett ; 19 h. 35 (S.), Le monde des jazz ;

20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques : « *Concerto pour cor* » (Haydn), « Concerto n° 7 pour violon en mi bémol majeur » (*Mozart*), « Symphonie en ré mineur » (C. Franck) ; 21 h. 45 (S.), *Nouveaux* talents, premiers sillons : C. Szabo et C. Costa, pianistes (Chopin, Ravel) ; 22 h. 30, Les grandes voix humaines ; 23 h., Novateurs d'hier et *d'aujourd'hui* : « *Moïse et Aaron* », extrait (Schönberg), « Petrouchka » (Stravinski) ; 24 h., La semaine musicale à l'O.R.T.F.

ÉMISSIONS CULTURELLES

(Paris 312 mètres)

SAMEDI 26 OCTOBRE

14 h., Regards sur la science ; 15 h. 30, Université radiophonique et télévisuelle internationale ; 16 h. 30, L'ésotérisme de *Gérard de Nerval ;* 17 h. 40, *Thèse en Sorbonne ;* 17 h. 50, Chronique de l'UNESCO.

DIMANCHE 27 OCTOBRE

9 h., Evidence et *illusion ;* 10 h. 30, Histoire et développement d'une région : La Chaux-de-Fonds ; 11 h. 30, l'Aventure chevaleresque.

Lundi 28 octobre

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
14 h. 30 Film : « le Mort en fuite », d'A. Berthomieu (1936). Dialogues de C. Rim. Avec J. Berry et M. Simon.
Deux cabotins vieillissants fabriquent un fait divers publicitaire — le faux meurtre de l'un par l'autre — pour devenir célèbres. Mais la comédie tourne au drame.
Un excellent scénario et l'interprétation géniale de Michel Simon et Jules Berry.
18 h. 30 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Bozo.
18 h. 50 Pour les jeunes : Sur mon cahier.
20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.
20 h. 35 Films primés au XIV[e] Festival de télévision de Monte-Carlo : « les Petits oiseaux », d'A. Mercero (production de la télévision espagnole) ; « Sarah » (production de la Trident Television, G.-B.).
21 h. 50 Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.
20 h. 30 Actuel 2.
Sujet choisi en fonction de l'actualité.
21 h. 35 Jeu : Le défi.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Documentaire : La psychologie en question. « Les tests ».
20 h. 35 Film : « Duel dans le Pacifique », de J. Boorman (1968), avec L. Marvin et T. Mifune.
La rencontre, en 1944, sur une île déserte du Pacifique, de deux soldats ennemis, un Japonais et un Américain.
Le choc spectaculaire de deux monstres sacrés.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Disques ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance. *Regards sur la science,* par *M. Rouzé.* Le jeu d'échecs et la science, avec F. Le Lionnais. L'immunologie, avec le docteur *J.-C. Salomon ;* 9 h. 7, Les lundis de l'histoire, par D. Richet : « Les Institutions de la France sous la monarchie absolue », *de R. Mousnier ; 11 h., Instruments* rares ; 11 h. 30, Un quart d'heure avec... Jean Davray ; 11 h. 45, Entretien avec *Jacques Baron ; 12 h., Evénements-musique, magazine hebdomadaire;* 12 h. 45, Panorama culturel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-*Culture ;* 13 h. 35, « La fabrique des officiers » (feuilleton) ; 14 h. 5, Reportage ; 15 h., « Un bateau plein de *muguet* », *d'E. Dessarre,* avec *H. Arle,* D. Colas, M. Sarcey, M. Vitold, S. Janey (réalisation *M.* Duplessis) ; *16 h., Mémoires* d'un spectateur, par Ch. Laffgrat ; 16 h. 45, Dossier ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « le Cœur qui cogne », d'Yves Navarre (réalisation G. Gravier) ; 18 h. 20, *Réflexion faite ;* 19 h. 50, Disques ;

20 h., Echanges avec le Sudwestfunk. Festival Werner Egk : « le Rossignol de Chine », *ballet,* extrait : *Suite pour orchestre.* « Abraxas », ballet, extrait : Suite. « Deuxième sonate pour orchestre », « *Moira,* musique en do, pour *orchestre* ». Orchestre *sous la direction* du compositeur ; 21 h. 30, Indicatif futur, par C. Dupont : Réflexions sur *l'éducation,* avec P. Pisaniol ; 22 h., Black and blue : Vraie et fausse stéréophonie. Le culte des décibels ; 23 h., Piste rouge, de L. Bérimont ; 22 h. 15, Libre parcours *récital.*

● FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du *disque ;* 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine : « Te deum » (Verdi), « Elégie » Massenet), « *Semiramis* », *ouverture (Rossini) ;* 10 h., Que savons-nous de... la musique roumaine d'aujourd'hui : Anatol Vieru ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui ; 12 h., Folk songs : Bob Dylan en direct, Judy Collins ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales : Les symphonies de *Mozart ;* 14 h. 30 (S.), Sonorités d'autrefois ; 15 h. 30 (S.), Musique de chambre : « Sonate en ré majeur pour violon et piano » (*Mozart*), « Quatuor n° 76 en ut majeur, de l'Empereur » (Haydn) ; 16 h. 30, *Musique à découvrir* : « Shéhérazade » (Rimsky-Korsakov) ; 18 h. 30 (S.), Le club des jazz ; 19 h. 5, *Invitation au concert ; 19 h. 15 (S.), En* direct de Bucarest. *Orchestre symphonique* du Conservatoire George Enesco. De la ville de Iassy. Direction C. Calistru. Avec le concours de M. Agachic, *chant,* et M. Mihai, piano : « Episodes, pour soprano, récitant et orchestre » (Ch. *Misievici*). S. Tudose, du *Théâtre national* de Iassy, « *Concerto n° 2 pour piano* et orchestre » (Saint-Saëns), « *Deuxième symphonie en ré majeur* » (Brahms) ; 21 h. 5 (S.), *Musique ancienne ;* 23 h. (S.), *Reprises* symphoniques : « Alternances » (A. Casanova), « Concerto pour orchestre » (I. Gotowsky) ; 24 h. (S.), *Molto Cantabile ;* 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

LES TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

Lundi 21 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., Mannix ; 21, *le Mirage de la vie,* film de D. Sirk.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Voyage au fond des mers ; 21 h., *les Parents terribles,* film de J. Cocteau.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, A vous de choisir ; 20 h. 35, *le Sagouin,* de F. Mauriac ; 22 h., Qui de droit.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Archives ; 21 h. 35, A vous de jouer, Milord ; 22 h. 30, A témoin.

Mardi 22 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., Schulmeister, l'espion de l'Empereur ; 21 h., *le Brigand bien-aimé,* film de N. Ray.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Daktari ; 21 h., *la Parade du printemps,* film de C. Walters ; 22 h. 45, *Evasion.*

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Emission médicale ; 20 h. 25, La grande aventure de James Onedin ; 21 h. 15, *Dossier F.*

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Le renard à l'anneau d'or ; 21 h., Plateau libre.

Mercredi 23 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., Le Saint ; 21 h., *le Toit,* film de V. de Sica.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., *Jason King ;* 21 h., *Mandrin, bandit gentilhomme,* film de J.-P. Le Chanois.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, *Piste ;* 21 h., Portrait de chef d'orchestre.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, *la Vieille Dame indigne,* film de R. Allio et débat ; 22 h. 40, *Football.*

Jeudi 24 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., La feuille d'érable ; 21 h., *Les mains qui tuent,* film de R. Siodmak.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Les Incorruptibles ; 21 h., *la Vie privée d'un tribun,* film de J. M. Stahl.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, *la Vie, l'Amour, la Mort,* film de C. Lelouch ; 21 h. 50, Le carrousel aux images.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Temps présent ; 21 h. 40, La voix au chapitre ; 22 h. 5, *Merci, ma tante,* film de S. Samperi.

Vendredi 25 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., Médecine d'aujourd'hui ; 21 h., *les Evadés du camp 1,* film de R. Baker.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., *Mission impossible ;* 21 h., *Fleur d'oseille,* film de G. Lautner.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Les sentiers du monde ; 21 h. 35, *la Mère,* film de V. Poudovkine.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Caméra-sport ; 20 h. 40, *le Pavillon des cancéreux,* d'après Soljenitsyne ; 21 h. 50, Reflets ; 22 h. 15, Memphis Slim.

Samedi 26 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., Amicalement vôtre ; 21 h., *Jerk à Istanbul,* film de F. Rigaud.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Bonanza ; 21 h., *Trente Secondes à Tokyo,* film de M. Le Roy ; 22 h. 55, Evasion.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Le jardin extraordinaire ; 20 h. 45, *La poursuite dura sept jours,* film de D. Butler ; 22 h. 20, Si l'on chantait...

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 5, A vos lettres ; 20 h. 35, Mosaïque ; 21 h. 55, Témoignages ; 22 h. 20, Gymnastique.

Dimanche 27 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., Cannon ; 21 h., *la Route de Corinthe,* film de C. Chabrol.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Les mystères de l'Ouest ; 21 h., *le Secret du chevalier d'Eon, film de* J. Audry.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, A vous de jouer, Milord ; 21 h. 15, *Cinescope ;* 22 h. 45, Dossier Commune.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 25, *la Belle Ensorceleuse,* film de R. Clair ; 21 h. 45, Entretiens.

Lundi 28 octobre

TELE - LUXEMBOURG : 20 h., Mannix ; 21 h., *Séduite et abandonnée,* film de P. Germi.

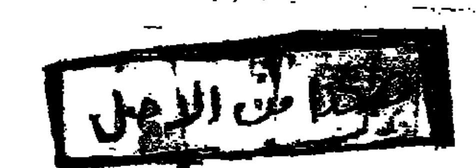
TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Voyage au *fond des mers ;* 21 h., *Passion immortelle,* film de C. Brown.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Si vous saviez ; 20 h. 35, *Histoire d'un oiseau qui n'était pas pour le chat,* film de P. Mertens et J.-J. Péché ; 21 h. 50, Style.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, En personne ; 21 h. 40, A vous de jouer, Milord ; 22 h. 35, A témoin.

ABRÉVIATIONS

Les émissions précédées du *signe* (★) figurent dans la rubrique « Ecouter voir » ou bien font l'objet de commentaires à l'intérieur de cet encart. Les lettres (S.) indiquent les émissions de radio diffusées en stéréophonie et (N.) les émissions en noir et blanc diffusées sur les 2[e] et 3[e] chaînes.



LA GÉOGRAPHIE *par Maurice Le Lannou*

PLAIDOYER POUR UN ENSEIGNEMENT MENACÉ

L'ÉPOQUE est aux incertitudes. Dans ce climat de non-assurance ou, malgré la floraison des idées péremptoires, se déconcertent les esprits, le sort réservé aux études qui nous sont chères, ainsi qu'aux formations humaines et civiques dont elles nous confortaient, ne fait point exception. Des lecteurs de plus en plus inquiets m'en écrivent. Quelle « histoire » et « géographie » enseignera-t-on bientôt, *dans le second degré, à nos fils ? Va-t-on* même continuer de les leur enseigner ou jettera-t-on par-dessus bord cette vieillerie qui fit nos peines, nos joies et peut-être aussi quelques-unes de nos vertus ? Je répondrai que je n'en sais rien. Les éléments du pronostic sont contradictoires. Le ministre de l'éducation est un géographe, et un vrai. Mais plus haut et plus bas sonnent les trompettes redoutables du changement, qui pourraient bien être, pour nos maîtres d'histoire et de géographie, celles du jugement dernier.

On peut entrevoir plusieurs styles d'attaque. Une solution extrême serait d'éliminer complètement la double discipline de la plupart des sections des lycées et collèges pour la réserver à quelque groupe croupion d'étiquette littéraire, maigre survivance d'une époque où il restait du temps à perdre, et qui pourrait former encore des notaires et *des professeurs : aux autres classes —les vivantes—* seraient enseignées les matières désormais indispensables à l'épanouissement du citoyen, doctrines politiques, méthodes d'investigation sociologique, l'économie, surtout, avec ses mécanismes et ses modèles, pour que nulle inflation ne vienne plus prendre nos élèves de troisième au dépourvu. Une deuxième façon d'accommoder l'enseignement au monde nouveau serait de réduire pour toutes les options la part déjà mince laissée chaque semaine à l'histoire et à la géographie, afin de dégager les heures nécessaires aux nouvelles disciplines : si la première solution doit avoir pour résultat de réduire considérablement l'emploi dans la profession d'historien-géographe, la deuxième aura celui de rendre vain le travail d'un professeur-météore, diminué à l'extrême, et que ses élèves verront peu. Une troisième voie concilierait peut-être les exigences contraires d'une tradition qui a fait ses preuves et d'une innovation dont on veut bien admettre qu'elle est commandée par les faits, sinon par l'esprit : la charge de cet *enseignement rénové serait laissée au* professeur conventionnel d'histoire et de géographie, à qui l'on demanderait de satisfaire aux besoins du temps et de donner leur place, à côté de la formation traditionnelle, aux initiations socio-économiques tenues pour essentielles à la préparation du citoyen.

***

Voilà bien la question : comment *fabrique-t-on un citoyen, et sous quelle* forme et à quelle dose histoire et géographie sont-elles en mesure d'y contribuer ? Je suis de ceux qui pensent que la double discipline, enseignée par des maîtres de grande modestie et de parfaite compétence, ne manquait point tellement à sa mission. Quelque tendance que les universitaires de ma génération aient à confondre l'ornement de l'esprit avec la connaissance formatrice, il est certain que l'historien-géographe de nos lycées, quand il n'était pas chahuté, donnait des leçons bien utiles. Le vieux système avait ainsi fait ses preuves. Mais il faut bien avouer que, comme toutes les meilleures choses, il tendait à se gâter. Cet enseignement finissait par être trop chargé. Dates d'histoire et noms géographiques, trop abondamment distribués aux solides mémoires des médiocres, submergeaient les intelligences et les horaires. Les maîtres les plus distingués savaient en ordonner le choix ; les moins bons s'ensevelissaient. Décrocher au lycée le prix d'histoire et de géographie, et ne décrocher que lui, ne donnait pas la preuve d'un jeune esprit bien formé.

Je dénoncerai aussi la surcharge que fait peser sur ces études — il s'agit cette fois, essentiellement, de la géographie — une volonté d'indépendance dans l'orgueil d'une science exactement constituée. Entendons-nous : les efforts accomplis par les géographes pour articuler en une connaissance véritablement scientifique les faits innombrables qui sont leur matière ont leur justification, et l'école géographique française a mérité le respect des savants. Mais autre chose est une recherche au sommet, autre chose une éducation à l'usage du grand nombre. La géographie de nos lycéens s'est encombrée de beaucoup trop de notions et de termes, de théories et d'hypothèses qui la font sortir proprement d'elle-même et de la nature terrestre pour entrer dans un monde de concepts — géologiques, climatiques, hydrologiques, démographiques, économiques..., — dont la cohérence ne va pas de soi pour une jeune intelligence. A vouloir trop les expliquer, on a effacé les tableaux de la Terre. A vouloir trop insister sur leur genèse, on néglige de les caractériser utilement. De cette exagération, qui est véritablement une déformation, témoigne encore, en dépit de successifs allégements, cet abominable programme de géographie générale pour la classe de seconde que le maître a tant de mal à traiter dans sa courte année et qui, tout compte fait, rend si médiocrement compte des conditions d'existence de l'humanité.

Il y a lieu de dépouiller cet appareil superfétatoire, comme il s'imposait d'émonder l'exubérance des nomenclatures. Mais sans doute faut-il bien voir ce qu'il convient de rejeter. A mon sens, le scientisme géographique a eu ce résultat de créer, au sein d'une masse de connaissances qui aurait dû communiquer par tous ses pores avec la mouvante réalité du globe des questions qui lui sont propres et dont les termes restent figés comme ceux des sciences éternelles. De combien de problèmes internes (l'expression est, je crois, de Paul Claval) notre géographie humaine n'est-elle pas encombrée ? Ces fixations d'intérêt sur des considérations dépassées (les structures agraires, l'habitat... en attendant le sous-développement) font une géographie archaïque, un enseignement immobile, alors que le monde bouge et renouvelle avec entrain ses énigmes.

***

Je ne bouleverserais pourtant pas, si *j'étais M. René Haby, le programme de* l'historien-géographe. Celui-ci est parfaitement qualifié pour ouvrir des perspectives utiles sur les transformations économiques et sociales du monde contemporain. C'est la définition même de son métier, et que le monde se meuve infiniment plus vite que naguère ne doit pas empêcher ledit métier de déboucher sur la vie. Je sais bien que la géographie s'est constituée dans sa définition et son assurance classiques en un temps, point *tellement éloigné, où comptaient*, avec les suggestions des lieux, un assez petit nombre de relations simples, d'économie à économie, de continent à continent, entre la ville et la campagne, l'industrie et l'agriculture, le pays vieux et le pays neuf, le colonisant et le colonisé. On ne s'en tire plus avec ces considérations. Mais où voit-on que la géographie soit incapable d'appréhender des réalités nouvelles et d'en tirer des leçons ? Certes, les mécanismes économiques se sont *diablement compliqués*, et la part du planétaire, de l'anonyme, de l'invisible s'est beaucoup accrue dans les interactions qui préparent les faits visibles d'aujourd'hui.

Mais le géographe est habilité à scruter ces domaines nouveaux. Croit-on qu'il n'ait rien à dire sur les problèmes qui nous agitent ? On ne comprend pas grand-chose à la crise du sucre si l'on ne connaît — cela s'apprend tout au long des cycles du second degré — les conditions techniques, économiques et sociales de la culture betteravière et celles de la plantation tropicale. C'est par la catalyse de l'enseignement géographique, qui rapporte à l'homme systèmes et modèles, que les notions désormais indispensables d'économie ont la meilleure chance, je ne dirai pas d'être vulgarisées, mais de devenir usuelles, c'est-à-dire utiles à un peuple de citoyens

Du bagage que doit procurer l'historien-géographe, je n'éliminerais pas ce qu'il y avait de substantiel dans les programmes, soit, pour ne parler que de géographie, toute cette initiation aux conditions les plus concrètes du travail des hommes sur la Terre. Ciels et sols, plantes et animaux, fleuves et mers, s'il n'est point nécessaire de reprendre à leur propos les examens approfondis des spécialistes, restent les supports essentiels des études qui font connaître le monde. Qui n'a jamais entendu décrire le bocage ne saurait juger des problèmes de l'Ouest. Qui ne connaît les traits particuliers de l'Italie méridionale, dans l'ordre de la nature comme dans celui des structures sociales, ne peut gloser avec autorité sur l'échec des grands complexes usiniers projetés dans un désert industriel. Qui n'a pas idée des considérables réalités que sont les lignes d'un paysage et les héritages des groupes humains ne parlera qu'abstraitement de régionalisation. Et qui ne sait rien sur les constitutions économiques et sociales des États ne dira rien que de vague sur les chances d'une institution communautaire. Le voile d'uniformité que mettent aujourd'hui sur la planète les « libérations », les communications de masse, les publicités, les firmes multinationales, une société de consommation en apparence dégagée de toute localisation, ne recouvre nullement une surface lisse, et il y aurait danger à ignorer des aspérités voilées.

Et puis, ne serait-il pas absurde de supprimer le géographe-historien au moment où l'on exalte, comme facteur capital de la qualité de notre vie, le rôle de l'environnement ? Qu'est l'environnement, sinon l'expression conjointe des temps et des lieux ?

Point de vue

Les «tabous» et la civilisation

par JEAN HURAULT (*)

DEBAT sur l'avortement, majorité civile à dix-huit ans, suppression de la censure : il n'est guère de jour où l'on n'entende célébrer quelque victoire sur les « tabous », désignant ainsi, avec une nuance insultante, les préceptes d'origine religieuse qui s'opposent aux instincts.

Le terme tabou désigne les interdits des religions polynésiennes. Puisqu'on l'emploie si communément, pourquoi ne pas pousser plus avant la comparaison ?

Au cours de ces dernières décennies, sous l'influence des ethnologues, on s'est pris à considérer les cultures et les religions des peuples d'outre-mer avec un profond respect. On a compris qu'elles constituaient des ensembles parfaitement cohérents.

Entre la culture spirituelle de chaque peuple, ses conceptions de la parenté et de la famille, son mode de vie, ses techniques, s'est tissé au cours des âges un réseau serré de liens. Toute atteinte arbitraire portée à l'un de ces traits culturels provoque des réactions en chaîne et des effets imprévus et indésirables.

Dans cet ensemble, les préceptes et les interdits ont des fonctions précises et une signification profonde. On ne peut prétendre isoler l'un *d'eux et lutter contre lui, sous prétexte qu'à nos yeux il est ridicule ou* incommode. Toute entreprise visant à dissocier une culture pour des motifs de prosélytisme ou de « développement » brise un système de relations très subtil ; la coutume s'écroule par pans entiers, ce qu'on aurait voulu garder avec ce qu'on prétendait détruire, laissant un peuple désemparé, privé de son identité, incapable de faire face à l'avenir.

Ces idées sont familières aux écrivains progressistes, qui en ont à juste titre souligné le caractère universel. Mais ils les perdent totalement de vue quand ils traitent de nos propres problèmes. D'où des contradictions multiples :

— Toutes les religions sont chargées d'un contenu spirituel profond. Seule la morale chrétienne n'est que tabous ridicules.

— Toutes les cultures ont une valeur éminente, sauf la nôtre. On qualifiera (à juste titre) d'agression culturelle et d'entreprise d'aliénation toute tentative pour imposer par la suggestion notre culture à des peuples étrangers. Mais ici même on introduit n'importe quoi, on imite n'importe qui. La radio, par exemple, nous impose une musique syncopée vulgaire, étrangère à notre culture et à notre sensibilité. Qui s'en inquiète ? Qui proteste ?

— Tous les peuples ont droit au respect de leur identité, sauf le nôtre, dont on favorise la dilution dans un flot d'étrangers de toutes cultures, de toutes provenances.

Ainsi nos propres problèmes sont envisagés sans tenir aucun compte de ce que nous a enseigné l'ethnologie, comme si la culture française n'existait pas ou n'était qu'une construction arbitraire ; ils ont pourtant beaucoup en commun avec ceux des peuples d'outre-mer que nous avons pris à cœur de défendre contre les entreprises d'aliénation. Nos préceptes familiaux ne sont pas plus ridicules que ceux des Polynésiens. Ce n'est pas en niant notre passé que nous préparerons l'avenir.

Il n'est pas vrai que l'invention d'un certain médicament, la mise au point d'une certaine technique rendent caduques nos conceptions de la famille et qu'on puisse dissocier impunément notre culture, prétendant extraire ceci, conserver cela. Chez nous aussi s'est constitué un réseau subtil de relations humaines, fondement de notre identité, de notre art de vivre : le mariage monogame et la valeur éminente attribuée au couple n'existent nulle part ailleurs qu'en Occident. Craignons que cette lutte contre les « tabous » entreprise avec tant d'inconscience suicidaire, n'amène sa destruction complète.

(*) Ethnologue et géographe.



GÉNÉALOGIE

Archives d'état civil et kidnapping

LA recherche économique, sociale et culturelle de toutes les données concernant ses ascendants, seule conception vraie de la généalogie, suppose évidemment que l'amateur les connaisse, ait retrouvé avec certitude leur filiation. Le premier document à consulter est alors l'état civil.

Dans de nombreux cas, comme l'indiquait *le Monde* il y a quelques mois pour un conseiller municipal d'une petite commune des Yvelines (1), ou comme pour le sénateur Legouez, dixième descendant d'un certain Jean Legouez qui habitait à la fin du seizième siècle dans la commune même où naquit le sénateur, la filiation peut être entièrement justifiée par ce moyen jusqu'à une date fort éloignée.

Quelquefois, les archives d'état civil manquent ou sont étonnamment incomplètes. L'acte de décès d'Elisabeth-Anne Demeuré, le 7 février 1857 à Neuilly-sur-Seine, indique bien qu'elle est morte à une heure du matin mais ajoute : *« on ignore le lieu de sa naissance »*. Elle ne s'est pas mariée à Neuilly. Les archives de Paris, où habitait son mari, ont été détruites en 1860, et leur double (non recopié) en 1870... Le chercheur est alors obligé de consulter dès cet instant toutes les sources qu'il n'étudie habituellement que plus tard.

Dans tous les cas, l'état civil, sauf des exceptions rarissimes, n'indique à peu près rien d'autre que la filiation, le domicile et parfois la profession. Ce n'est donc qu'une première étape, indispensable, mais qui explique parfaitement le peu d'intérêt pour la généalogie de ceux qui croient que la recherche s'arrête là.

Le lecteur comprendra donc d'autant mieux la joie de l'amateur qui n'espérait pas retrouver autre chose que des noms et des dates, lorsqu'il apprend que son aïeul, Marc Challes, inhumé le 24 septembre 1641 à Boissy-sur-Damville (Eure), a *« vescu avec une candeur extraordinaire et sainteté de vie »*...

Tentative d'enlèvement

Plus encore, la passion du chercheur se déchaîne et lui fait déchiffrer le texte, si illisible soit-il, lorsque la famille Feré, étudiée par lui à Villegats (Eure), est la victime de balles perdues :

« Le propre jour de Noël en l'an 1639 durant la Grand-Messe parroissiale sont entrés dans l'église de M. Saint Léger de Villegast un Nommé du perrois, avec le Sieur dit Nautily et un nommé Gaston de la paroisse du Chesne, et deux ou trois autres armez de pistolets, espées & d'arquebuses a dessain d'enlever un Nommé alexandre champain et de le traiter cruellement comme il apparoissoit par leurs actions le poursuivant mesme ledit perrois le pistolet a main contre Luy iusques au coin du Grand austel du costé ou on chante L'evangille, mais Il fut empesché de L'enlever de L'église par le curé et quelques uns de ses paroissiens, et continuant leur rage et felonnie dans L'eglise de Dieu comme cruelles ennemies de la Majesté divine ; Le dit perrois ou son valet tirroit un coup de pistolet ou fusils duquels Ils frapperont une femme Nommee perrette Abadon femme de Michel feré avec son enfant qu'elle tenoit entre ses bras, pourquoy L'enfant en mourut le premier jour de L'an ensuivant, & La Mere tomba dans L'Eglise un chacun croiant qu'elle allast mourir et jetta en la mesme place quelle tomba une Grande quantité de sang dont l'eglise fut pollue. & le curé cessa la messe et depuis le service divin ne fut plus celebre, Ni administré aulcuns sacrements jusques au jour de La Circoncision de Notre Seigneur Jesus Christ, que L'église fut reabilitee, benitte et remisse en son premier estat... »

Le chercheur a sans doute un peu mauvaise conscience de sa joie, en retrouvant ce fait divers auquel furent mêlés ses ancêtres. C'était un drame, c'est maintenant un épisode passionnant du jeu de la recherche de ses aïeux.

C'est un fait très rare dans les archives d'état civil, mais n'explique-t-il pas l'intérêt d'une recherche dans celles-ci, fastidieuse mais nécessaire, afin de pouvoir retrouver dans les autres sources tous les renseignements possibles sur ses ancêtres ?

PIERRE CALLERY.

(1) 31 mars-1er avril. *Un village comme les autres.*

Psychologie en miettes

De la musique au bruit

LA musique dite d'avant-garde est-elle supportable ? Et d'abord pour ceux qui l'interprètent ? Curieux de connaître les effets *d'œuvres contemporaines* (par exemple de Stockhausen, Boulez ou Penderecki) sur les musiciens, deux psychiatres allemands (1) ont réalisé une enquête approfondie portant sur l'état physique et mental de 208 musiciens de trois orchestres symphoniques.

Le premier orchestre, l'orchestre A s'est spécialisé dans la musique d'avant-garde, ne jouant qu'elle, et, le plus souvent, pour l'enregistrer. L'orchestre B consacre un tiers de son activité à cette musique-là. L'orchestre C n'y touche jamais. Or, bien que l'orchestre C travaille dans des conditions sociales, financières et matérielles plus difficiles que les deux autres, les problèmes médicaux et psychiques augmentent en gravité à mesure que croît la part de la musique d'avant-garde.

***

Les chiffres les plus éloquents concernent les maladies contractées après l'engagement dans les orchestres A ou C. Ainsi, on trouve que 45 % des musiciens souffrent de maladies récentes du cœur ou des vaisseaux dans l'orchestre A, contre 32 % dans l'orchestre C. Pour les maladies du système digestif, on trouve 32 % (A) contre 10 % (C). Pour les nerfs, c'est pire encore : 32 % des membres de l'orchestre A doivent soigner leur psychisme, 22 % souffrent d'insomnies graves, 36 % de maux de tête tenaces. Or « aucun » musicien de l'orchestre C ne se plaint de difficultés nerveuses récentes.

Sans y être invité par une question suggestive, 69 % des musiciens accusent une certaine musique contemporaine d'être à l'origine de leurs maux.

Un musicologue allemand, Numa F. Tétaz, commentant cette enquête, observe que la musique d'avant-garde peut rendre malade par un de ces aspects au moins : c'est le bruit qu'elle fait souvent. En ajoutant l'amplification électronique aux instruments habituels, en introduisant, depuis Varèse, sirènes, moteurs et autres vrilleurs de cervelles, en déclenchant tous ces bruits avec une brusquerie calculée, nombre de compositeurs perpètrent de véritables agressions sonores. Celles-ci assourdissent au sens médical du terme ; elles dérèglent aussi le fonctionnement du système nerveux, du cœur et des intestins. Il est arrivé que des coliques collectives obligent à interrompre une répétition !

Schopenhauer, qui soutenait que l'intelligence humaine est inversement proportionnelle à la quantité de bruit qu'un individu peut supporter, aurait aimé cette *grande affiche noire largement* diffusée dans un pays voisin et sur laquelle on peut lire : « Le bruit rend fou. »

***

Le professeur Trémolières, à l'académie de médecine de Paris : « Le bruit est un poison insidieux qui condamne à plus ou moins brève échéance la population citadine à la surdité ou à la folie en *passant par la malice de cœur* et les ulcères d'estomac. »

***

Le bruit-drogue existe : bien des individus, devant le silence, se sentent en état de manque. Comment ne pas songer ici aux belles études de Sacha Nacht sur le silence comme facteur d'intégration ?

***

Dans de nombreux pays, les autorités responsables de la santé publique ont fixé à 85 décibels le seuil d'intensité sonore instantanée au-dessus duquel il y a dommage durable de l'appareil auditif. Quatre-vingt-cinq décibels, c'est le bruit que supportent, et souvent pendant des heures, les automobilistes. Le bruit ne serait-il pas aussi responsable des hécatombes *routières* ?

ROLAND JACCARD.

(1) M. L. Fuhrmeister et E. Wiesenhütter : *Metamusik* ; J. F. Lehmanns, Verlag, Munich.



SOCIETE

MANUELS SCOLAIRES

L'apprentissage du «sexisme»

LES textes relatifs à l'égalité de l'homme et de la femme — conventions internationales, *traité de Rome*, *lois françaises* — étant jusqu'à présent restés lettre morte, le secrétaire d'Etat à la condition féminine décide de s'attaquer aux racines du mal.

Partant du constat simple que la série de mesures annoncées récemment par le gouvernement pourrait une fois de plus n'être qu'un coup d'épée dans l'eau, Mme Giroud leur adjoint un *objectif qui, pour être passé* relativement inaperçu, n'en est pas moins l'un des plus ambitieux. Le secrétaire d'Etat, qui semble faire sien l'argument selon lequel la discrimination dont sont victimes les femmes est aussi — voire avant tout — une affaire d'éducation, voudrait donc en extirper les germes dès la scolarisation. Et d'abord en pourchassant dans les manuels les *« images sociales stéréotypées : la mère à la cuisine, le père dans son automobile, chef de famille »*. Les exemples abondent en effet d'illustrations ou de propos — apparemment innocents — qui finissent pas peser sur la représentation que se font les jeunes enfants, garçons et filles, de leur rôle futur d'adultes.

Dans la plupart des ouvrages scolaires, même les plus récents, le père est représenté comme *l'autorité incontestée, celui à qui* reviennent les décisions importantes, celui qui sait et explique. La mère, par opposition, soigne, fait la cuisine, les courses et la couture. Dans cet ouvrage de français à l'usage des élèves du premier cycle, les métiers féminins suivants servent de «supports» à un certain nombre d'exercices : infirmière, hôtesse, sténo-dactylo. A l'inverse, le jeune garçon pourra s'identifier à des modèles «valorisants» tels que médecin, pilote de ligne, directeur d'entreprise, etc. etc.

Pourtant la discrimination entre les sexes ne prend pas toujours des formes aussi subtiles. Un ouvrage de « morale » proposé cette année encore, malgré son ancienneté, aux enseignants par les « délégués pédagogiques » de la librairie Hachette, contient des injonctions surprenantes : « *Il faut veiller à ne pas détourner la femme des vertus pour lesquelles elle est faite et que lui prescrit sa fonction essentielle, la maternité... Elever ses enfants, aider son mari, veiller sur la maison, respecter le nom qu'elle porte* — il s'agit de celui du mari — *tel sera toujours son rôle.* »

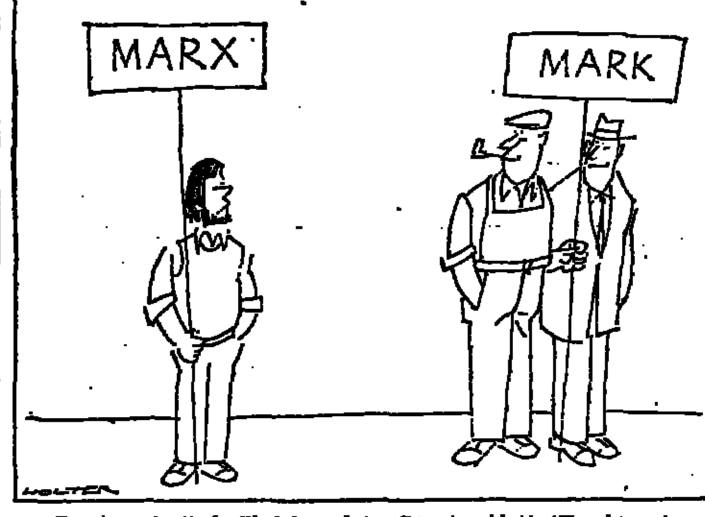
Dans ces conditions, quelle pourrait être la fonction de la commission que se propose de réunir le secrétaire d'Etat à la condition féminine ? Contrairement aux règles en vigueur dans la plupart des pays européens, les pouvoirs publics n'exercent en France aucun contrôle sur le contenu des manuels scolaires autre que celui relatif aux « *publications destinées à la jeunesse* ». Se dirige-t-on aujourd'hui vers l'institution d'un « *imprimatur* » *permettant au ministère* de l'éducation de regarder d'un peu plus près ce qui est diffusé actuellement sous la seule responsabilité des éditeurs ? Ceux-ci, en tout cas, y sont fermement opposés.

Il est vrai que l'argument selon lequel cette mesure ferait planer sur la création intellectuelle la menace d'un contrôle étatique de plus en plus tatillon ne manque *pas de poids. Devra-t-on plutôt se* contenter de recommandations aux auteurs et aux éditeurs ? Celles-ci ne pourraient cependant se révéler efficaces qu'à terme. Des millions de manuels scolaires sont en effet en circulation qui, à des degrés divers, peuvent être accusés de « sexisme », et il n'est pas question, ne serait-ce que pour des raisons de coût, de les envoyer au pilon.

Pris entre le souci de ne pas perpétuer l'apprentissage du « sexisme » et celui, légitime, d'éviter toute intervention intempestive dans le contenu des manuels scolaires, le gouvernement pourrait être amené à examiner une idée lancée par Mme Françoise Giroud à la télévision le 3 octobre. Il s'agirait d'étendre aux délits de « sexisme » la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme. Ainsi le contrôle du contenu des manuels — et de l'ensemble des publications — pourrait-il s'effectuer avec la garantie du pouvoir judiciaire. Dans l'entourage du secrétaire d'Etat à la condition féminine, on espère que députés et sénateurs pourront examiner cette loi à la session de printemps...

BERTRAND LE GENDRE.

LE DESSIN DE LA SEMAINE

Dessin extrait de l'hebdomadaire Sonntagsblatt *(Hambourg)*.

CORRESPONDANCE

Le «manifeste des annulations»

DANS son numéro du 1er juillet 1974 « le Monde » publiait, avec la mention « *Publicité* », un « *Manifeste* des annulations » signé de M. Claudius Peyron. Ce texte, qui a surpris nombre de lecteurs, choquant les uns, amusant les autres, laissant perplexes la plupart, proposait tout simplement d' « annuler en noir Peyron anachrome » des objets, des billets de banque, des idées même.

Quelles étaient la signification — si elle en avait une — la portée, l'objectif d'une telle publication ? S'agissait-il d'un canular, d'un projet — et alors de quelle nature ? — d'une simple fantaisie ? C'est ce que de nombreux lecteurs nous ont demandé et, pas plus qu'eux, nous ne sommes en mesure de répondre à ces questions. *D'autres lecteurs* ont pris l'affaire avec humour. On lira ci-dessous quelques extraits de la correspondance provoquée par cette curieuse annonce.

Quel est le but ?

Veuillez me dire en deux lignes si ce texte apparemment délirant est autre chose qu'un moyen d'amener le lecteur à correspondre avec l'annonceur, en raison même de son caractère saugrenu...

JACQUES JÉRAMEC.
Paris.

Un ordinateur

Intéressé par l'annulation des objets de série et plus spécialement des objets de relation, je désire me porter acquéreur de l'annulation du logiciel (softwar) constituant le système d'exploitation standard Scope 3.4 destiné aux ordinateurs Control Data Cybert 70 modèles 72-73-74. Je *vous saurais donc gré de me* faire parvenir une offre et suis naturellement prêt à vous fournir une documentation concernant ce produit, sous réserve de l'accord de Control Data (la présente démarche étant faite à titre privé).

JEAN-PH. BERNEY.
Bernex (Suisse).

Des chaussures

*Je voudrais savoir s'il est pos*sible d'annuler une paire de chaussures, marque Church, pointure 42, état neuf (acquises en décembre 1973).

Dans l'affirmative, je constituerai un dossier d'annulation qui vous sera communiqué.

G. SERPIN.
06 - Juan-les-Pins.

Emotion

C'est avec un bonheur ému que j'ai appris l'existence du système *d'annulation en noir Peyron* anachrome.

Comme il m'est arrivé de travailler en ce sens — ô, bien modestement, car ayant dû me contenter de passages au noir personnels, j'avais momentanément renoncé à l'espoir d'une découverte de type universel — c'est en consœur malchanceuse, mais non moins réjouie, que je salue l'avènement de l'ère Peyron.

Vous imaginerez aisément *l'in*térêt et la curiosité scientifique que suscitent en moi les aspects techniques (procédé et mode d'application), ainsi que les limites de votre système.

Si, à l'honnêteté (unique et arbitraire) qui semble vous honorer, s'ajoute l'esprit d'ouverture et de coopération propres à une confrontation d'expériences ou/et recherche commune constructive, et, *si l'intérêt d'une telle démarche* vous apparaît, sachez qu'ayant personnellement annulé toute idée de compétition ainsi que toutes considérations d'ordre bassement commercial, vous me trouverez *disponible* et *pleinement* attentive à toute proposition éventuelle.

LILIANE MEYER.
Bruxelles.

Un rendez-vous

J'aimerais en savoir plus. Me serait-il possible, par exemple, d'annuler une Peugeot 504 immatriculée 2574 XD 75 ? Pourrais-je annuler mon rendez-vous du 17 juillet prochain avec M. J.-C. Morin ?

En espérant recevoir très prochainement une réponse à ces angoissantes questions et à toutes celles que je désirerais mentalement annuler, je vous prie d'agréer...

JACQUES HARLAND.
Paris.

Trois napoléons

Je voudrais, profitant de votre annonce, faire annuler les objets suivants qui semblent porter malheur : trois louis d'or, République française 1871, conservés en écrin, ils n'ont jamais été utilisés.

1) Voulez-vous me dire quelle en sera la compensation et comment je devrai la régler. Ceci dans le cas d'une annulation en noir Peyvon anachrome.

2) Est-il possible de faire cette annulation en sensation incolore *irisée* ? Quelles en seraient alors les conditions

ROBERT MILLO.
92 - La Garenne-Colombes.

Recherches

Je dirige une équipe de recherche sur la vision des couleurs et la colorimétrie et tout ce qui touche de près ou de loin aux manifestations chromatiques ou achromatiques m'intéresse. Je pense naturellement que vos recherches et réalisations ne se situent pas sur ce plan.

Votre réserve me laisse supposer une idée maîtresse importante. J'ai parfois aussi quelques idées simples situées en marge des sentiers battus même scientifiques et je serais heureux, au moins dans le domaine chromatique, peut-être anachromatique, de les partager avec vous si toutefois vous aviez l'obligeance de m'accorder quelques-unes de vos précieuses minutes soit dans un entretien soit dans un mot.

P. PARRA,
sous-directeur du laboratoire de physique appliquée aux sciences naturelles, Muséum national d'histoire naturelle,
Paris.

Une étape intermédiaire

Bravo pour votre idée. En tant que *président* de Mensa-Solution je vous en félicite.

Seriez-vous intéressé par le gris alcolescent, étape intermédiaire et probatoire engendrant la diaphanité progressive avant l'annulation ?

Il me semble intéressant de pouvoir apporter cette assurance, ce tiède frein à l'éternel regret.

GUY PRUDENT.
Viroflay.

Jack London avait ouvert la voie

Je serais heureux de savoir à l'issue de quelles recherches vous êtes parvenu à la technique de *l'annulation. Le ton et les termes* de votre manifeste, indiquent à n'en pas douter quel est l'état d'avancement de vos travaux. (...) Avec votre permission, je prendrais l'extrême liberté de vous assigner un précurseur en la personne de Jack London. Certes, dans la nouvelle *l'Ombre et l'Etincelle* (ou *l'Eclair*), (...) l'invention n'est-elle qu'esquissée : celui des deux rivaux qui prône l'application de peinture noire ne vise qu'à rendre invisibles les objets, non à les annuler. Mais je tenais à attirer votre attention sur ce prédécesseur supposé de votre technique qui, bien certainement, améliorera le lot de l'humanité souffrante (ne serait-ce qu'en l'annulant : l'euthanasie par l'anachromie généralisée)...

Toutes ces réflexions ont une référence existentielle précise, que je dois apporter à la discussion comme trait biographique irréductible. C'est en graissant ce matin mon gyroscope de Hartmannsweiller (modèle 4), à bord de mon dirigeable en peau de rat musqué, immatriculé HX 2433, vers 8 heures du matin, que j'ai malencontreusement laissé tomber une goutte d'huile sur l'exemplaire du *Monde* publiant votre manifeste. De manière comparable au bain de Newton ou à la pomme d'Archimède, cet incident de peu de conséquences en apparence me plongea dans la perplexité et m'a conduit à vous poser la question suivante :

— *Vous serait-il possible d'an*nuler la coupure de journal que je joins à cette lettre ? En d'autres termes, est-elle ou non un objet de série ? Oui, si je prends en considération que ce numéro du *Monde* fut tiré à 548 680 exemplaires; non, en se fondant sur le trait particulier que constitue une tache d'huile d'environ treize centimètres de long.

Le document que je vous soumets constitue donc une véritable pierre de touche de votre technique de l'annulation par le noir Peyron anachrome. Aux termes de votre manifeste, je n'ai pas cru devoir authentifier cette coupure de journal, étant donné que vous en êtes à l'origine; d'autre part, vous m'obligeriez cependant en me faisant connaître votre estimation de la valeur intrinsèque de cet objet. Tâchez, en conclusion, d'annuler ce document, et communiquez-moi les résultats de l'expérience.

Dans l'espoir d'une discussion d'un puissant intérêt métaphysique (puisqu'elle porte en dernier ressort sur la définition du même et de *l'autre*) et esthétique (en tant que le surréalisme, pour ne citer que cette accession au domaine artistique qui nous occupe), je vous prie de recevoir mes sentiments inoxydables.

J. GUINCHARD.
Saint-Germain-en-Laye.

CARNET

Mariages

— M. et Mme Lucien Vigier,
M. et Mme Louis Camilleri,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Elisabeth et Gilbert,
célébré le 5 octobre 1974 à Sancoins (Cher).
20, rue du Commandant-René-Mouchotte, 75014 Paris.

Décès

— Mme Henri Larrive, son épouse ;
M. et Mme Franck Subert,
M. et Mme Jean-Jacques Larrive, ses enfants ;
Olivier et Laurent, ses petits-enfants ;
Toute la famille,
Ses amis et les collaborateurs des Etablissements Larrive
ont la douleur de faire part du décès de
M. Henri LARRIVE,
survenu en son domicile à Paris, le 18 octobre 1974, à l'âge de soixante-cinq ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 22 octobre 1974, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e, suivies de l'inhumation au cimetière Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet.
Cet avis tient lieu de faire-part.
244, boulevard Raspail, Paris-14e.
77-79, rue du Cherche-Midi, Paris-6e.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mlle Marie PILA,
responsable générale de l'Institut Notre-Dame-de-Vie,
survenu le 12 octobre 1974.
L'inhumation a eu lieu le 15 octobre 1974 à Vénasque, en l'église Notre-Dame-de-Vie, chapelle de l'Institut, *dont elle fut cofondatrice* avec le Père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, provincial des Carmes, qui en a été le fondateur.

Remerciements

— Mme Pierre HIRTZ, Laura et Agnès, profondément émues par les marques d'affection et de compréhension qui leur ont été témoignées en ce cruel moment, prient de trouver ici l'expression de leur gratitude et de leurs remerciements attristés.

— Mme Henri Lafleur,
M. et Mme Claude Lafleur et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Lafleur et leurs enfants,
M. Jean Lafleur et ses enfants,
M. et Mme Bernard Grison et leur fils,
M. Henry Lafleur,
Mme Emma Fruitet,
Et toute la famille,
très *touchés des marques de sympathie* qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Henri LAFLEUR,
prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du décès de
M. Robert LAURENS CISTERNES de VINZELLES,
une pieuse pensée est demandée à *tous ceux qui l'ont connu et aimé*.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée par le R.P. Cottier O.P. le mercredi 23 octobre, à 10 h. 45, en la chapelle Notre-Dame-du-Salut, 8, rue François-Ier, à la mémoire de
Georges CATTAUI,
homme de lettres,
officier de la Légion d'honneur,
décédé le 11 juillet 1974.

— *Une* messe du souvenir sera célébrée en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire, 13, avenue de La Motte-Picquet, Paris-7e, le dimanche 27 octobre 1974, à midi, à la mémoire du
général LE DIBERDER
et des officiers, sous-officiers et soldats disparus du 3e régiment de tirailleurs marocains.

— Belleville (Rhône).
Mlle Rosselli rappelle le souvenir de
M. Joseph ROSSELLI,
maire de Belleville-sur-Saône,
conseiller général du Rhône,
décédé le 27 octobre 1973.
Une messe sera célébrée le dimanche 27 octobre 1974, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Belleville.
La municipalité de Belleville, rendant hommage à son regretté maire, s'associe à cette cérémonie.
Réunion au cimetière à 10 heures, et à 11 heures au centre sportif Joseph-Rosselli, avenue de Verdun.

Maintenant quand vous demandez un SCHWEPPES, précisez lequel «Indian Tonic» ou Bitter Lemon.

MÉDECINE

LE RECRUTEMENT DES AGRÉGÉS EN PSYCHIATRIE EST SUSPENDU

Les opérations de recrutement pour l'agrégation de psychiatrie sont suspendues : c'est ce qu'ont annoncé vendredi 18 octobre les professeurs Sutter et Deniker, dirigeants du Collège national universitaire de psychiatrie qui groupe tous les pro*fesseurs et agrégés de psychiatrie*. La commission hospitalo-universitaire a pris cette décision « en raison de la grave insuffisance des postes créés » cette année : deux en psychiatrie des adultes, aucun en psychiatrie infantile.

Selon MM. Sutter et Deniker, la situation est « dangereuse » : les psychiatres universitaires représentent 2,3 % des enseignants en médecine, alors que le secteur psychiatrique constitue le tiers de l'hospitalisation française. Il y a actuellement soixante-deux universitaires de psychiatrie pour suivre personnellement deux mille étudiants de troisième cycle préparant le certificat d'études spéciales de psychiatrie. *Le problème n'est pas nouveau :* le professeur Deniker avait déjà dénoncé cette situation dans une « Libre opinion » parue dans « le Monde » du 21 novembre 1973.

● *La lutte contre le vieillissement. — Dans l'encadré* « Le médicament ou l'environnement » paru en marge de l'article de Jean Benoit sur « La montée des vieux » (*le Monde* du 16 octobre), et l'expérience roumaine de lutte contre le vieillissement, il était écrit que le produit similaire à celui de Mme Aslan à base de chlorhydrate de procaïne « *n'a jamais reçu le visa en France en 1971. Il est inscrit au tableau C, n'est pas remboursé par la Sécurité sociale* ». En réalité il a reçu le visa en 1971.

Signalons d'autre part qu'un autre médicament voisin à base de chlorhydrate de procaïne et *de sels de magnésium existe aussi* en France, qui, lui, est remboursé par la Sécurité sociale, et dont le prix est de moitié inférieur à l'autre.

RAPATRIÉS

Espoir et doute parmi les harkis après la lettre de M. Giscard d'Estaing

M. Philippe Sauzay, chef de cabinet du président de la République, s'est rendu vendredi matin à l'église de la Madeleine, à Paris, pour prendre contact avec les neuf anciens harkis qui, depuis un mois et demi, font la grève de la faim.

Le porte-parole de M. Giscard d'Estaing a déclaré que cette visite avait pour but de se rendre compte de l'état sanitaire et moral des grévistes et de « leur confirmer l'intérêt que le président de la République portait personnellement aux Français musulmans ».

La lettre de M. Valéry Giscard d'Estaing, dans laquelle le président de la République déclarait suivre personnellement l'évolution du problème des harkis (*le Monde* du 18 octobre) a été accueillie avec un espoir mêlé de doute par les grévistes de la faim de l'église de la Madeleine.

Dans un communiqué, M. M'Hamed Laradji, président de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie, a déclaré notamment à ce sujet qu' « *il faudrait maintenant que l'espoir suscité par les déclarations du président de la République se traduise rapidement dans les faits* ».

De son côté, l'Association des fils de rapatriés et leurs amis, qui vient de réélire son bureau — M. Jacques Roseau a été maintenu dans ses fonctions de président — « *exprime toute sa solidarité aux Français rapatriés de confession islamique, et plus particulièrement aux harkis de la Madeleine ainsi qu'aux rapatriés retranchés à Fréjus, dans le douloureux et courageux combat entrepris* ».

Dans l'après-midi du 17 octobre, un médecin, qui a, dès le début, accepté de s'occuper bénévolement de l'état physique des grévistes de la faim, a déclaré que trois d'entre eux se trouvaient dans une situation critique, mais qu'ils refusaient d'être transférés dans un hôpital. D'autre part, on apprenait que deux autres harkis, dont un invalide de guerre, avaient commencé une grève de la faim dans le presbytère d'une église de Caen.

M. Mario Bénard a été chargé par le premier ministre de recevoir, mardi matin 22 octobre, en audience séparée, les représentants de la Confédération des Français musulmans d'Algérie, du Comité national pour les musulmans français, du Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés musulmans, du Front national des rapatriés de confession islamique, de l'Amicale nationale des anciens combattants français harkis, de l'Association nationale des anciens fonctionnaires d'Algérie.

Les mêmes délégués se retrouveront dans l'après-midi autour d'une « table ronde » avec les membres de la commission désignée pour traiter, dans leur ensemble, les problèmes des rapatriés : MM. Augarde (France-Afrique), Forzy (Union des comités de défense des agriculteurs rapatriés), le colonel Gardes (Front national des rapatriés), Pradel (Rassemblement national des Français d'Afrique du Nord), Mme Angelde (Association nationale des Français d'Afrique du Nord). Cette même commission spécifique, créée sur l'initiative du gouvernement, a étudié le problème des dettes contractées par les rapatriés après leur installation en métropole et a mis au point un texte susceptible de régler 95 % des cas en litige. C'est ainsi que le bénéfice du moratoire de décembre 1969 et de l'article 60 de la loi du 15 juillet 1970 sera étendu aux prêts contractés avant le mois de novembre 1974.

LÉO PALACIO.

UNESCO

LES DÉLÉGUÉS DE PYONGYANG ET DE SÉOUL SERONT COTE A COTE

La Corée du Nord a fait son entrée à l'UNESCO, le 17 octobre, avec l'accord de Washington et de Séoul. C'est à l'unanimité qu'a été décidée l'admission de la République populaire démocratique de Corée. Il était logique que la Corée du Sud et les Etats-Unis, qui sont partisans d'une présence simultanée des deux Corées aux Nations unies, soutiennent la demande d'admission, présentée à l'UNESCO en juin, par le gouvernement de Pyongyang.

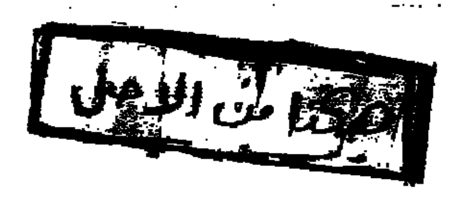
Pour les Coréens du Nord, l'adhésion à l'UNESCO ne signifie en rien une modification de leur position à l'égard de l'ONU : Pyongyang exige toujours une représentation unique des deux Corées, estimant qu'une participation séparée du Nord et du Sud serait un acte politique qui consacrerait la division du pays. En revanche, la Corée du Nord juge nécessaire d'appartenir à des *organisations internationales spécialisées*, afin de pouvoir faire entendre sa voix sur certaines questions : elle est déjà membre de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Union postale universelle et de l'Union interparlementaire.

A L'HOTEL DROUOT

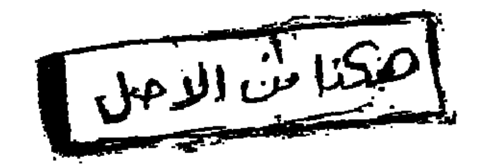
VENTES

Lundi

S. 1. - Joubin et tableaux modernes. Me Robert.
S. 3. - Meubles. — Etude Audap, Godeau, Solanet.
S. 6 - Meubles XVIIIe. s. M. Canel. S.C.P. Loudmer, Poulain, Cornette de Saint-Cyr.
S. 7. - Collect. d'objets de marine, d'art rustique et de décoration. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 10. - Extrême-Orient. M. Moreau-Gobard, Mme Schulmann. Mes René et Claude Boisgirard.
S. 11. - Gravures. Tableaux anciens. Mobilier XVIIIe et XIXe. Me Oger.
S. 14. - Bons meubl. Me Peschteau.







JUSTICE

UN INSPECTEUR DU TRAVAIL DEMANDE SA RÉINTÉGRATION

« L'administration s'est mise dans une situation impossible par complaisance »

Montpellier. — « J'aurai votre peau ! » Voilà ce qu'aurait dit un entrepreneur d'Alès à un inspecteur du *travail*, M. Yves *Lacombe*. *Pourtant* ce dernier ne faisait que son travail lorsqu'il dressa procès-verbal, le 5 janvier 1973, des irrégularités dans le contrôle médical du personnel de l'entreprise Richard Ducros, comme en janvier 1974 lorsqu'il consigna dans un nouveau procès-verbal les entraves apportées à ses fonctions d'inspecteur du travail.

***Loin de suivre son inspecteur, l'administration* soutint le patron d'entreprise qui était — il est vrai — président de la chambre de commerce d'Alès. On alla jusqu'à mettre M. Lacombe en congé de maladie de longue durée, alors que de nombreux médecins — y compris ceux de la Sécurité sociale — le jugeaient en parfaite santé. C'est l'annulation de l'arrêté de mise en congé et sa réintégration dans son poste à Alès — où a été bien vite nommé un nouvel inspecteur — que réclamait M. Lacombe, vendredi 18 octobre, au tribunal administratif de Montpellier présidé par M. Thirion.**

Comment ne pas voir un lien entre les contraventions dressées par l'inspecteur du travail et sa mise en congé de longue durée ? Dès le 5 avril 1973, le directeur régional du travail et de la main-d'œuvre comme l'administration préfectorale font pression pour que soit abandonnée toute poursuite judiciaire contre l'entreprise Richard Ducros. Sans succès.

En juillet 1973, l'administration essaye donc de déplacer d'office M. Lacombe *« dans l'intérêt du service »*, pour incompatibilité d'humeur entre l'inspecteur du travail et son directeur régional. Mais la commission paritaire, réunie à cet effet, s'oppose à cette mutation. M. Lacombe est alors convoqué à Paris où il est invité à demander sa mutation volontaire. Il refuse.

Fatigué de se battre avec son administration, l'inspecteur du travail suspend son activité pour deux mois à la requête de son médecin. Une contre-visite médicale, effectuée à la demande du ministère du travail, par un médecin accoucheur, amène ce dernier à faire état d'un octroi possible de congé de longue durée. L'occasion est trop belle. On ne la *laissera pas échapper.*

Le comité médical du Gard après une courte visite médicale d'un médecin psychiatre, le docteur Amphoux, puis le comité médical supérieur, justifient la mise en congé de longue durée de M. Lacombe sans que celui-ci ait connaissance du dossier et puisse leur opposer l'avis d'un *médecin compétent de son choix.*

Si l'annulation de l'arrêté du ministre du travail plaçant l'inspecteur du travail en position de congé de longue durée apparaît nécessaire au commissaire du gouvernement, M. Meyerhoeffer, comme à l'avocat du requérant, Me Arnaud Lyon-Caen, ils n'en sont pas pour autant d'accord sur les *moyens* à *invoquer.*

Inadmissible et étrange

La nullité de la procédure ne fait de doute pour personne. Le défaut de communication de son dossier médical à un fonctionnaire est un vice de forme toujours sanctionné par le juge administratif. De même, l'erreur manifeste d'appréciation sur l'état de santé de l'inspecteur du travail doit entraîner l'annulation de l'arrêté, puisque de très nombreux médecins consultés par l'intéressé au moment même de la réunion des comités médicaux le jugeaient en *« parfaite santé mentale »* et *« apte au travail »*.

Dès lors, la réintégration de l'inspecteur du travail ne saurait faire de doute. La décision du ministre du travail annulée, le poste de M. Lacombe serait censé n'avoir jamais été vacant. D'autant que le fonctionnaire a *formé* dans les délais un recours contre la nomination de son successeur ; l'administration ne pourra donc se prévaloir de la création d'une *« situation stable et définitive »* — selon les termes de la jurisprudence — pour refuser la réintégration, à Alès, de l'inspecteur.

Cette annulation pour vice de procédure et erreur manifeste d'appréciation demandée dans ses conclusions par le commissaire du gouvernement ne satisfait pas entièrement Me Lyon-Caen dans une affaire où *« l'administration s'est mise dans une situation impossible par complaisance »*.

L'avocat voit dans l'éloignement de M. Lacombe un véritable détournement de pouvoir, d'autant que la réaction de l'administration a été *« choquante, inadmissible et étrange »*. Les deux premiers procès-verbaux ont été transmis avec un an de retard au procureur de la République d'Alès, avec injonction du procureur général de les classer sans suite. Quant au troisième — celui d'entraves aux fonctions d'inspecteur du travail, un délit, — il n'a jamais été transmis.

Me Lyon-Caen estime donc doublement opportun d'annuler la décision du ministre du travail pour détournement de pouvoir : montrer tout d'abord que *« la psychiatrie est un instrument dangereux lorsqu'elle est maniée par les pouvoirs publics à des fins administratives ou politiques »* ; rappeler aussi l'État à son devoir d'arbitre. Force doit rester à la loi. Et non à des personnages influents.

« Roman digne de Sherlock Holmes ou d'un commissaire Bourrel », répond le commissaire du gouvernement, et il rappelle la position du ministre, qui soutient qu'il n'était pas possible à l'administration de circonvenir tout à la fois un médecin contrôleur et deux comités médicaux.

Les magistrats recourront-ils à un moyen de procédure ou jugeront-ils l'administration au fond ?

BRUNO DETHOMAS.

Après l'incident entre MM. Bellemare et Moreau

LES BANDES MAGNÉTIQUES SONT PLACÉES SOUS SÉQUESTRE

Les bandes magnétiques relatives à l'incident qui a opposé le 11 octobre MM. Alain Moreau et Pierre Bellemare devant les micros d'Europe 1 sont placées sous séquestre. C'est ce qu'a décidé dans la soirée du 18 octobre M. Aubouin, premier vice-président du tribunal de Paris, sur un référé engagé par Me Oussedik, au nom de l'éditeur. Europe 1, dont la cause était soutenue par Me Gaudin, est chargée de garder ce séquestre qui concerne des bandes enregistrées les 9, 10, 11, 12 et 14 octobre (annonce des émissions *Il y a sûrement quelque chose à faire*, enregistrement de ces émissions elles-mêmes, commentaires sur l'incident).

Me Morin, huissier, a été désigné par le magistrat pour prendre copie, s'il en est requis, de tout ou partie des bandes litigieuses.

Les fraudes sur les courses de chevaux

TRENTE-SEPT INCULPATIONS POUR LE TIERCÉ DE NOVEMBRE 1969

M. Landreau, premier juge d'instruction à Paris, vient de prononcer trente-sept inculpations sur une plainte des sociétés de courses de chevaux déposée pour infraction à la législation sur les courses, escroqueries, tentatives d'escroquerie et falsification de chèques, délits commis à l'occasion du tiercé du prix de Talhouet-Roy disputé le 2 novembre 1969 sur l'hippodrome d'Auteuil. Parmi les inculpés se trouvent la femme et le frère de M. Patrice des Moutis (alias « M. X. »), qui *s'est rendu célèbre* par ses démêlés avec le P.M.U. M. Patrice des Moutis lui-même n'a pas déféré aux convocations du magistrat instructeur, qui a finalement décerné un mandat de comparution.

Cette affaire a été découverte grâce à un contrôle du P.M.U. sur les paiements par chèques de plus de 10 000 F des paris tiercés gagnants. On s'est aperçu que beaucoup de ces chèques endossés par les bénéficiaires avaient été en définitive versés aux comptes bancaires des proches de M. des Moutis et que même certains endos étaient des faux grossiers, les bénéficiaires fictifs ayant alors ignoré qu'ils avaient parié sur ce tiercé en assurant parfois qu'ils n'avaient au surplus nullement autorisé la famille des Moutis à faire usage de leur nom.

Grâce à ce procédé, M. des Moutis escomptait, selon les enquêteurs, tourner le règlement du tiercé imposant une limitation des enjeux d'un seul parieur.

● *Le meurtre de M. de La Villesboinct : une inculpation.* — Après le meurtre de M. Henri Espivent de La Villesboinet, dont le corps a été découvert dans son domaine de La Tourneraie, à Goven, dans l'Ile-et-Vilaine (*le Monde* du 18 octobre), M. Robert Garrec, juge d'instruction à Rennes, a *inculpé d'homicide* volontaire M. Michel Hamoniaux, trente-trois ans, nettoyeur, domicilié à Pont-Réan (Ille-et-Vilaine), connu pour son appartenance à un groupe de braconniers sévissant dans cette région du département. M. Hamoniaux soutient qu'il a trébuché et que le coup de fusil est parti accidentellement. — *(Corresp.)*

Un procès-fleuve pour le krach Spécipharma

A la onzième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Delmas-Goyon, se sont ouverts, le 18 octobre, les débats consacrés à l'affaire Spécipharma. Le principal des dix-sept prévenus est M. Jean-Jacques Lourtioux, cinquante-neuf ans, les autres lui ayant servi de prête-noms. Il avait créé, en 1962, cette société Spécipharma en vue de la vente de fonds de pharmacie et d'optique, et il fut ainsi amené à permettre à des prêteurs — essentiellement d'anciens pharmaciens et opticiens désireux de placer leurs économies — de mettre des capitaux à la disposition de jeunes confrères qui en avaient besoin pour s'installer. Le taux officiel était de 6 %, mais un supplément de 6 % également devait être versé à titre occulte. Le terme du prêt étant survenu, M. Lourtioux invitait les emprunteurs à reconduire leur dette. Mais tout en utilisant les nouvelles traites, il laissait les anciennes en circulation.

M. Lourtioux soutient qu'il croyait à un prochain changement de législation qui aurait autorisé des particuliers à être propriétaires d'officines gérées par des pharmaciens. Il aurait donc misé sur ce changement escompté pour mettre la main sur les pharmacies faisant l'objet de ses cavaleries de traites.

En mai 1968, le « trou » atteignit de la sorte 29 millions de francs. Deux cent cinquante victimes se sont constituées partie civile. Le bâtonnier Lemaire assure la défense de M. Lourtioux, qui a notamment déclaré à l'audience :

« Je me suis trouvé devant un monde très attaché à ses privilèges sous le couvert de la protection de la santé publique. J'aurais voulu faire de la pharmacie un commerce social, j'aurais voulu créer des grands magasins de santé et d'hygiène »

Une douzaine d'audiences sont prévues.

Le secret de l'instruction

UN MAGISTRAT EST ENTENDU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Parce qu'il avait reçu récemment dans son cabinet un journaliste du « Nouvel observateur » — qui avait assisté à un interrogatoire — M. Hubert Dujardin, juge d'instruction à Lille et membre de la délégation régionale du Syndicat de la magistrature, a été interrogé vendredi 18 octobre par le président de la cour d'appel de Douai, M. Jacques Charrier, en présence du président de la chambre d'accusation et d'une secrétaire chargée de consigner ses déclarations.

M. Charrier a refusé d'indiquer à M. Dujardin s'il l'interrogeait dans le cadre d'une procédure disciplinaire, de même qu'il a refusé la présence d'un délégué régional du syndicat. Il a cependant envisagé la possibilité de poursuites pénales pour violation du secret de l'instruction.

Dans un communiqué, la délégation régionale du Syndicat de la magistrature « proteste énergiquement contre cette violation des droits élémentaires de la défense et des libertés syndicales, relève l'attitude constante de la hiérarchie, qui recourt au secret pour mieux exercer son contrôle, rappelle par ailleurs que le secret de l'instruction est constamment violé à tous les niveaux avec l'appui hypocrite des *autorités judiciaires* ».

FAITS DIVERS

● *Vol de tableaux chez le critique d'art Sir Douglas Cooper.* — Vingt-sept toiles ont été dérobées au cours de la nuit du 17 au 18 octobre dans le château de Sir Douglas Cooper, soixante-trois ans, un critique d'art britannique établi à Argilliers (Gard). Parmi les œuvres volées figurent des toiles de Picasso, Braque et Juan Gris. *Le vol pourrait* être le fait de familiers du propriétaire.

[La collection de Sir Douglas Cooper, critique d'art, historien et amateur éclairé, est considérée comme l'une des plus remarquables de la peinture cubiste. Sir Douglas Cooper, qui fut l'ami du peintre, compte parmi les meilleurs connaisseurs de l'œuvre de Picasso.]

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

LES OFFICIERS C.F.D.T. S'INQUIÈTENT DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ A BORD DES NAVIRES FRANÇAIS

Réuni pendant trois jours à Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), le congrès du syndicat national des officiers de la marine marchande C.F.D.T. a surtout insisté sur les questions de sécurité à bord des navires. Les officiers ont dénoncé la durée et les méthodes d'organisation de travail qui sont trop souvent liées à la *recherche de rentabilité* à « tout prix » de la part des armateurs.

Plusieurs officiers ont signalé que sur certains navires les instruments de sauvetage (canots, brassières) sont insuffisants et que les exercices de sécurité que la réglementation rend obligatoires à bord ne sont pas toujours faits.

A propos du plan de croissance de la marine marchande récemment adopté par le gouvernement, les participants ont souligné que son application devra être suivie avec vigilance par les comités des entreprises.

Enfin, a été approuvé le projet de création d'une fédération générale des transports C.F.D.T., qui regrouperait les cheminots, la fédération des transports, les syndicats de l'aviation civile et ceux des gens de mer.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA RÉUNION DE LYON

Les neuf communautés urbaines sont à la recherche de ressources locales accrues

De notre correspondant régional

Lyon. — *« On a fait de nous des établissements publics, mais nos recettes sont restées de même nature que celles d'une collectivité locale. »* Cette réflexion de M. Albert Denvers, président socialiste de la communauté urbaine de Dunkerque, résume assez bien l'essentiel de la journée de travail qui a réuni le 18 octobre à Lyon les représentants des neuf communautés urbaines existant actuellement en France, soit qu'elles aient été imposées par la loi de 1966 (Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg), soit qu'elles aient décidé de se constituer volontairement comme il en est allé pour Dunkerque, Le Creusot-Montceau-les-Mines, Le Mans, Cherbourg, et, dernière en date, Brest.

Quelle que soit l'appartenance politique de leurs présidents respectifs, les délégués réunis à Lyon se sont trouvés unanimes, sinon pour crier misère, du moins pour exiger des réformes de législation urgentes.

Lorsque la loi de 1966 créa les communautés en les chargeant d'organiser et d'équiper à une cadence rapide les agglomérations qu'elles constituaient, elle oublia de prévoir les ressources nouvelles qu'allait exiger cette urbanisation. Aujourd'hui les neuf communautés urbaines jugent indispensable de demander au gouvernement de prévoir pour elles des ressources nouvelles. Où les trouver ? Ce pourrait être soit en rétablissant la contribution fixe par habitant (3 F) comme ce *fut le* cas en *1970, 1971 et* 1972, mais dont l'attribution a été depuis suspendue. Ce pourrait être aussi par l'octroi d'un dixième de la majoration d'une année sur l'autre du versement représentatif de la taxe sur les salaires. Ou bien peut-être le bénéfice d'une participation au produit de la taxe sur les carburants.

Certes, on n'oublie pas que depuis les origines (1966) les subventions accordées aux collectivités locales ont été majorées de 33 %. Mais de telles subventions sont plafonnées à un niveau estimé trop bas quand il s'agit des communautés urbaines, le plafond restant beaucoup plus élevé pour les communes rurales. Ce qui était admissible il y a vingt ans peut-il l'être en période d'urbanisation intensive ? Car, en dépit de l'effort entrepris pour freiner l'exode rural, la réalité s'impose : c'est bien dans les zones urbaines que les équipements s'avèrent de plus en plus nécessaires et de plus en plus urgents.

Dans les communautés urbaines comme ailleurs on a applaudi à la décision de suppression de la patente et à son remplacement par une taxe professionnelle. Mais le projet de loi établi par le gouvernement de M. Messmer a prévu ce que l'on appelle un « écrêtement », c'est-à-dire le prélèvement d'une partie du produit de cette taxe chaque fois qu'il apparaîtra supérieur au double de la moyenne nationale qu'elle pourra représenter.

Cette idée d'une moyenne nationale apparaît irréaliste aux communautés urbaines. Sans contester la nécessité d'une certaine péréquation, elles plaident pour que celle-ci se fasse par secteurs *géographiques* en *fonction* des entreprises importantes qui peuvent s'y trouver installées. C'est-à-dire que la communauté urbaine estime qu'elle constituerait le cadre idéal pour la délimitation de tels secteurs. Et comme M. Chirac a fait savoir le 5 septembre 1974 à Strasbourg que le projet de loi sur ce point n'était *effectivement pas satisfaisant et* qu'il serait examiné de nouveau, les représentants des communautés urbaines veulent encore espérer.

C'est en fonction de ces orientations sur lesquelles il n'y eut aucune difficulté à se mettre d'accord qu'une motion a été élaborée et qu'un rendez-vous va être *demandé* au *premier ministre* avec le souhait de trouver aussi à Matignon le ministre d'Etat ministre de l'intérieur et, bien sûr, le ministre de l'économie et des finances. — J.-M. Th.

Faits et projets

Environnement

● EAU PROPRE POUR LA CAPITALE. — A Achères, dans les Yvelines, une vaste usine d'épuration des eaux usées est pour partie en service. En 1978, lorsqu'elle sera entièrement terminée, elle traitera les eaux nécessaires à 7 millions d'habitants de la région parisienne. Une manifestation a été organisée le 18 octobre à l'occasion de la mise en service de la troisième tranche de l'usine.

● LES DIFFICULTES DES PARCS NATURELS. — Les responsables des principaux parcs naturels régionaux, qui viennent de se réunir à Paris, demandent que le principe d'une subvention de fonctionnement à leur intention soit maintenu dans la prochaine loi de finances. Ils souhaiteraient également que les établissements publics régionaux puissent les aider financièrement.

● LE CALVADOS PROTEGE. — Un décret publié au *Journal officiel* du 5 octobre a rendu applicable au département du Calvados le régime de sauvegarde dit *« des périmètres sensibles »*. Il en résultera un renforcement des réglementations existantes en matière de *permis de construire et notamment* la perception sur un certain nombre de constructions d'une redevance départementale servant à acquérir des terrains en vue de leur aménagement en espaces verts. Vingt-deux départements sont à ce jour soumis à ce régime.

P.T.T.

● AUGMENTATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT TELEPHONIQUE. — Le secrétaire d'Etat aux P.T.T. a décidé d'augmenter le coût de la taxe de raccordement téléphonique, qui passera de 500 F à 1 100 F. Cette mesure, qui interviendra d'ici deux ans, a pour but de compenser financièrement la suppression des avances remboursables.

Tourisme

● L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. — *« Promouvoir et développer le tourisme en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale et à la paix »*, tel est l'objectif fondamental de l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.), qui, dès le 1er novembre, succédera, à Genève, à l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (U.I.O.O.T.). Organisme privé, l'U.I.O.O.T rassemblait exclusivement des offices nationaux de tourisme; la nouvelle organisation, dont cinquante-quatre pays ont déjà ratifié les statuts, sera, elle, très officielle, sa création résultant d'accords intergouvernementaux.

Transports

● LES DIFFICULTES DE LA BRITISH CALEDONIAN. — La British Caledonian, la plus grande compagnie privée britannique, victime de la hausse du prix du carburant et de la diminution du trafic touristique, s'apprête à congédier 827 personnes (sur 5 700), à réduire le nombre de ses appareils et à renoncer à plusieurs de ses services. Le 1er novembre, elle cessera d'assurer des lignes régulières sur l'Atlantique nord. Elle serait menacée de perdre environ 4 millions de livres au cours de 1974.

● AU HAVRE, LA TRANSAT OCCUPEE. — Près de soixante-dix marins du paquebot *France* ont occupé, vendredi après-midi 18 octobre, durant deux heures, l'agence du Havre de la Transat. Il n'y a eu aucun incident. Le paquebot est toujours à quai dans le port, et la grève commencée le 11 septembre continue. Ce *samedi*, les responsables du syndicat C.F.D.T. devaient être reçus par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports.

● LA « CHASSE AUX AUTOMOBILISTES ». — Les élus communistes de Paris et la fédération de Paris du parti communiste dénoncent, dans un communiqué, les mesures envisagées par le gouvernement pour restreindre la consommation d'énergie, et « s'insurgent » en particulier contre la *« chasse aux automobilistes »*, engagée selon eux par le président de la République *« à partir de raisons dites écologiques »* et *« qui aboutissent à aggraver les conditions de vie, de transport et de circulation des Parisiens »*

● UNE NOUVELLE LIGNE A GRANDE VITESSE. — Le conseil régional et le comité économique et social du Nord-Pas-de-Calais ont tenu une réunion commune (le fait vaut d'être noté) le 17 octobre pour examiner le projet de construction d'une nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse qui desservirait, à partir de Paris, Londres (par le tunnel sous la Manche) et Bruxelles en traversant le Nord. Le tracé dans cette région n'est pas encore fixé, mais une majorité semble se dessiner pour qu'il passe par Lille — *(Corresp.)*

A PROPOS DE...

L'ÉLABORATION DES POS

Un urbanisme moins confidentiel

Sept mille plans d'occupation des sols (POS) sont en cours d'élaboration à travers la France. Ils précisent, pour une durée d'au moins cinq ans, quelles sont les zones constructibles et *quelles sont les zones à protéger. Il s'agit donc d'une opération* qui intéresse très directement plusieurs centaines de milliers de propriétaires.

A cet égard, M. Robert Galley, ministre de l'équipement, a présenté à la presse, le vendredi 18 octobre, deux circulaires qu'il vient d'adresser aux préfets pour favoriser une large information du public et lancer une campagne intitulée : « Le POS et la nature ».

La procédure de mise au point des plans doit être très ouverte, et il importe que la pratique effective ne la transforme pas en procédure confidentielle, écrit le ministre dans sa première circulaire. La publicité et la durée de l'enquête publique doivent être fixées de telle sorte que la population concernée soit à même de présenter ses observations. « Vous vous attacherez, *demande-t-il aux fonctionnaires*, à choisir des commissaires enquêteurs compétents et capables d'apporter des explications nécessaires. Vous veillerez particulièrement à l'installation de commissaires enquêteurs et au bon accueil du public. Vous n'hésiterez pas à créer une commission d'enquête. Vous devez vous assurer que le plan peut être effectivement consulté sans difficulté dans les mairies. »

Dans sa seconde circulaire, M. Galley invite les préfets à lancer du début du mois de novembre au 15 décembre une campagne d'information dénommée « Le POS et la nature ». *Il s'agit de faire apparaître, souligne le ministre, l'importance que peuvent jouer les POS, et plus généralement l'application de la législation de l'urbanisme, pour répondre aux exigences de protection de l'environnement. Cette campagne doit aussi permettre d'informer largement sur les conditions d'élaboration des plans, sur les objectifs de ces documents, leur contenu et leur effet souvent mal connu.*

Comment ne pas être d'accord pour souhaiter que les procédures toujours complexes de l'urbanisme soient à la fois simplifiées et largement exposées au public ?

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra-Studio : la Flûte enchantée (sam. 20 h. 30).
Comédie-Française : Hernani (sam. et dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Odéon : la Nostalgie, camarade... (sam. 20 h. 30 et dim. 16 h.).
T.E.P. : Ubu à l'Opéra (sam., 20 h. 30, et dim., 15 h.).
Petit T.E.P. : Brocabrie (sam., 20 h. 30, et dim., 16 h.).

Les autres salles

Antoine : le Tube (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 20 h. 30).
Atelier : Et la fin était le bang (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Athénée : le Sexe faible (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Biothéâtre : 12, rouge, pair, manque, carré, cheval et plein (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 20 h. 30).
Bouffes-Parisiens : Monsieur Amilcar (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 20 h. 45).
Carré Thorigny : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre (sam., 16 h et 21 h. ; dim., 16 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête : le Coït interrompu (sam., 30 h. 30, et dim., 16 h.).
Charles-de-Rochefort : Les portes claquent (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10).
Comédie des Champs-Elysées : Colombe (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 20 h. 30).
Daunou : Hello ! Douby (sam., 21 h. ; et dim., 15 h.).
Edouard-VII : la Mamma (sam., 21 h., et dim., 15 h.).
Fontaine : les Jeux de la nuit (sam., 20 h. 45, dim. 15 h. et 18 h. 30).
Gaîté-Montparnasse : l'Orestie (sam. 20 h. 30, dim. 15 h. et 20 h. 30).
Hébertot : l'Amour fou (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 45).
Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 45).
La Bruyère : De l'influence des rayons gamma sur les marguerites (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Lucernaire (sam. et dim.) : Chansons de guerre, chansons d'amour (18 h. 30) ; Pasiphaé (20 h. 30) ; Molly Bloom (22 h.).
Madeleine : le Tournant (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Mathurins : le Péril bleu ou Méfiez-vous des autobus (sam. 17 h. et 21 h., dim. 15 h. et 21 h.).
Michel : Duos sur canapé (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10).
Michodière : l'Arnacoeur (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Moderne : Bonne fête, Amandine (sam. 20 h. 45, dim. 15 h. et 20 h. 45).
Montparnasse : Madame Marguerite (sam., 21 h., dim., 15 h. et 18 h.).
Mouffetard : Question de virilité (sam. 20 h. 30).
Nouveautés : la Chambre mandarine (sam. 20 h. 45, dim. 16 h. et 20 h. 45).
Œuvre : la Bande à glouton (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Le Palace : Clark Coolridge contre l'Assemblée des femmes d'Aristophane (sam., 16 h. et 20 h. 30).
Palais-Royal : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h et 20 h. 30).
Plaisance : Un étrange après-midi (sam., 20 h 30).
Poche-Montparnasse : le Premier (sam., 20 h. 30 et 22 h 30).
Studio des Champs-Elysées : l'Exil (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 20 h. 45).
Studio 14 : Rétrospective Off Avignon : Louis Ludwig (sam. 21 h.).
Tertre : la Dame au petit chien (sam. 20 h. 30 et dim. 15 h. 30).
Théâtre de la cour des Miracles (sam. : la Terrine du chef (18 h. 30) ; Tonton Couteau (20 h.) ; Occupations (21 h. 30).
Théâtre des Deux-Portes : Action Chanson (sam. 20 h. et 22 h., dim. 16 h., 18 h., 20 h. et 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures : la B. I. D. (sam., 20 h. 30)
Théâtre Essaïon (sam.) : Comment harponner le requin (20 h. et dim. 15 h. 30) ; Mougnou-Mougnou (sam. 22 h. 30 et dim. 17 h. 30). — Salle II : Phèdre (sam. 20 h. 30 et dim. 15 h. 30).
Théâtre mécanique : Trotsky à Coyoacan (sam., 20 h. 30, et dim., 17 h.).
Théâtre de la Nouvelle-Comédie : Zalmen ou la Folie de Dieu (sam. 20 h. 30, dim. 15 h. et 20 h. 30).
Théâtre d'Orsay : Oh ! les beaux jours ! (sam. 20 h. 30).
Théâtre de la Plaine : Baal (sam., 15 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30)
Théâtre du Poteau : les Rendez-vous du poteau (sam., 21 h. et 23 h.).
Théâtre 13 : les Caprices de Marianne (sam., 18 h. et 21 h ; dim., 15 h.).
Théâtre 347 : Arlequin prend la mouche (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Troglodyte : l'Inconfortable (sam., 22 h.).

Les théâtres de banlieue

Antony, Théâtre Firmin-Gémier : les Frères ennemis (sam. 20 h. 45).
Choisel, château de Breteuil : les Double-Dièze (dim. 16 h. 30).
Gennevilliers, salle des Grésillons : Dom Juan (sam. 20 h. 45).

COMPAGNIE RENAUD BARRAULT
THEATRE D'ORSAY
Sessions IRCAM
Plateau Beaubourg
18 h : rencontre avec les compositeurs présentation de l'IRCAM
20 h - 22 h : musique
21 h - 23 h : débat
samedi 19 octobre
BERIO
première audition en France
A-Ronne
avec le GROUPE IRCAM
dimanche 20 octobre
GLOBOKAR
Le Souffle
avec GLOBOKAR HOLLIGER PORTAL DIDONATO NOURREDINE
lundi 21 octobre
RISSET
films et bandes réalisés à l'aide d'ordinateurs
mercredi 23 octobre
BOULEZ
création à Paris
Explosante Fixe
avec le GROUPE IRCAM
et la FONDATION STROBEL DU SUDWESTFUNK
location 548-65-90

THEATRE DE GENNEVILLIERS
41 AV. DES GRESILLONS - 793.21.63
13 REPRESENTATIONS EXCEPTIONNELLES
DOM JUAN
DE MOLIERE
MISE EN SCENE DE BERNARD SOBEL
DU 8 AU 25 OCTOBRE A 20 H 45
DIMANCHE A 17 H - RELACHE LUNDI ET LES 11, 17 ET 20

Samedi 19 et dimanche 20 octobre

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Ivry, Studio : le Pique-Nique de Claretta (sam. 21 h., dim. 17 h. et 21 h.).
Malakoff, Théâtre 71 : Glucose Confectionnerie (sam. 21 h.).
Saint-Denis, Théâtre *Gérard-Philipe* : *Figaro-ci, Figaro-là* (sam. 20 h. 30 et dim. 17 h.).
Samoreau, Grange O'Dîmes : Concert (sam. 21 h.).
Sartrouville, Théâtre : le Chant du fantoche lusitanien, en portugais (dim. 17 h.).
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland : Concert (dim. 15 h.).
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally : Una Ramos (sam. 21 h.).
Vitry, Théâtre Jean-Vilar : Gris ocre bleu, ballet (sam. 20 h. 45 et dim. 16 h. 30).

Festival d'automne

Théâtre d'Orsay : Institut de recherche et de coordination en acoustique-musique : Débats (sam. 18 h., 21 h. et 23 h.) ; Concert : Bério (sam. 20 h. et 22 h.) ; Globokar-Holliger (dim. 20 h. et 22 h.).
Musée Galliera : Meredith Monk (sam. et dim. 20 h. 30).

Le jazz

Maison de l'O.R.T.F. : J. Gourley, M. Di Marco, Ch. Woods (sam. 17 h. 30).

Les opérettes

Bobino : Il était une fois l'opérette (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Châtelet : les Trois Mousquetaires (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. et 20 h. 30).

Les concerts

Salle Chopin-Pleyel, sam. 21 h. : Suk Soon Kim, cantatrice (Haendel, Mozart, Brahms, Rachmaninov, Duparc, Berlioz, Del Tredici).
Salle Gaveau, dim. 17 h. 30 : Orchestre symphonique de chambre de Paris, dir. R. Blot, avec G. Joy et J. Robin, pianos (Pleyel, Mozart, Poulenc).
Salle Pleyel, dim. 17 h. 45 : Orchestre Lamoureux, dir. P. Paray, avec l'ensemble Contrepoint et la chorale E. Brasseur (Beethoven).
Théâtre des Champs-Elysées, dim. 17 h. 45 : Orchestre Pasdeloup, dir. R. Bronstein (Wagner).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, dim. 17 h. 45 : P. Neumann, orgue (*Frescobaldi, Buxtehude, Bach*).
Notre-Dame, dim. 17 h. 45 : Suzanne Chaisemartin, orgue (Dupré, Langlais).
Théâtre du Châtelet, dim. 18 h. : Orchestre Colonne, dir. P. Dervaux, avec B. Orozco, piano (Lalo, Brahms).

cinémas

Les films marqués (*) sont *interdits aux moins de treize ans*, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot : 15 h., le Cardinal, d'O. Preminger ; 18 h. 30, le Code criminel, de H. Hawks ; 20 h. 30 : Ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander, de W. Allen ; 22 h. 30 : Taking off, de M. Forman ; 0 h. 30 : le Monde fantastique, de Mathew Mattson, de H. Herbst. — Dim. 15 h. : les Nibelungen, de F. Lang ; 18 h. 30 : Sandra, de L. Visconti ; 22 h. 30 : El, de L. Bunuel ; 0 h. 30 : Model shop, de J. Demy.
Rue d'Ulm : 19 h. 30 : la Déesse, de J. Cornwell ; 21 h. : Amère victoire, de N. Ray. — Dim. 19 h. 30 : Gilda, de Ch. Vidor ; 21 h. : le Bonheur, d'A. Varda.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.f.) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.o. : Studio Galande, 5e (033-72-71).
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Studio Raspail, 14e (326-38-98).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), La Clef, 5e (337-90-90) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97), Helder, 9e (770-11-24).
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
CONRACK (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
COUP D'ETAT (Jap., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
LA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), *U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Hollywood-Boulevards*, 9e (770-10-41), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
DE LA CHAIR POUR FRANKENSTEIN (It., *v.o.*) (**) Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. (en relief) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DE MAC LARREN A PETER FOLDES (Can., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 30 (sf dim.).
LES DERNIERES FIANÇAILLES (Can., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Triomphe, 8e (225-45-76), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Plaza, 8e (073-74-55), Arlequin, 6e (548-62-25), Studio Cujas, 5e (033-89-22), Ciné-Halles, 1e (236-71-72).
ERWINKA (Isr., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Concorde, 8e (359-92-84), Ermitage, 8e (225-15-99), Caméo, 9e (770-20-89), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA FOLLE DE TOUJANE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
FROGS (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
L'EXORCISTE (A.) (**), V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Normandie, 8e (359-41-18), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). V. F. : Bretagne, 6e (222-57-97), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70).

Une erreur typographique s'étant glissée sur les prospectus annonçant le concert M. A. PICTET - D. VARSANO du 24 octobre, nous précisons que le numéro de téléphone de la SALLE GAVEAU est : 225-29-14.

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-16), Templiers, 4e (272-94-56), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LES JOYEUSES AVENTURES DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Petits-Poucets-Champs-Elysées, 8e (225-67-29), Petits-Poucets-Rive-Droite, 9e (770-63-40).
KASHIMA PARADISE (Fr.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Marignan, 8e (359-92-82), Impérial, 2e (742-72-52).

Les films nouveaux

KID BLUE, film américain de James Frawley, avec Dennis Hopper. — V.o. : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

A BIGGER SPLASH, film américain de Jack Hazan, avec David Hockney. — v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LA PROPRIETE, C'EST PLUS LE VOL, film italien d'Elio Petri, avec Ugo Tognazzi. — v.o. : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

MEMOIRES DU SOUS-DEVELOPPEMENT, *film cubain de* Thomas Gutierrez, v.o. : La Pagode, 7e (551-12-15).

RUBY, film américain de Dick Barclett. — v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).

HISTOIRES D'A, film français de C. Belmont et M. Issartel (**). — Omnia, 2e (231-39-36), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-36-16)

GATSBY LE MAGNIFIQUE, film américain de Jack Clayton, avec Robert Redford et Mia Farrow. — v.o. : Biarritz, 8e (359-42-33), Saint-Michel, 5e (326-79-17), U.G.C-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Biarritz, 8e (359-42-33), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70), Cambronne, 15e (734-42-96), Telstar, 13e (331-06-19).

ERICA MINOR, film suisse de Bernard van Effenterre, avec Juliet Berto, Brigitte Fossey et Edith Scob. — Studio Logos, 5e (033-26-42).

ILLUMINATION, film polonais de K. Zanussi. — v.o. : Racine, 6e (633-43-71)

LARRY LE DINGUE ET MARY LA GARCE (A.) V.O. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71). V.F. : Hollywood-Boulevards, 9e (824-62-52), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MAHLER (Ang.), V.O. : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (225-67-29). V.F. : Templiers, 4e (272-94-56).

LE MARCHAND DE QUATRE SAISONS (All., v.o.) : Panthéon, (033-15-04).
LES MILLE ET UNE NUITS (... v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (... 25-97), Murat, 16e (288-99-75 ; v.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (2... 47-19).
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) Quintette 4 et 5, 5e (033-35-...), 14-Juillet, 11e (700-51-13), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LA MOUTARDE ME MONTE AU N... (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, (633-87-59), A.B.C., 2e (236-54-5...), Danton, 6e (326-08-18), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Opéra, (073-95-48), Fauvette, 13e (3... 56-86), Gaumont-Sud, 14e (3... 51-16), Cambronne, 15e (734-42-9...), Les Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
MOLIERE COTE JARDIN (Fr.) Marais, 4e (278-47-88).
NE VOUS RETOURNEZ PAS (... (v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (2... 87-23), Ermitage, 8e (359-15-71 ; v.f. : Liberté, 12e (343-01-59), Murat, 16e (288-99-75).
NOUS VOULONS LES COLONE... (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-9...), Cinoche de Saint-Germain, 6e (6... 10-82).
POURVU QU'ON AIT L'IVRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (3... 31-97), Montparnasse-Pathé, (326-65-13).
RAPT A L'ITALIENNE (It., v.o.) Bonaparte, 6e (326-12-12) ; v.f. Rotonde, 6e (633-08-22).
LA RIVALE (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Capri, (508-11-69), Publicis-Sofitel, (842-04-68), Passy, 16e (288-62-34).
LE SECRET (Fr.) : Cluny-Palace, (033-07-76), Montparnasse-83, (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-8...), Mercury, 8e (225-75-90), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Lumière, 9e (770-84-64), Maxéville, 9e (7... 72-87), Fauvette, 13e (331-60-7...), Gaumont-Sud, 14e (331-51-1...), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES SEINS DE GLACE (Fr.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Capri, 2e (5... 11-69), George-V, 8e (225-41-4...), Paramount-Opéra, 9e (073-34-3...), Paramount-Gobelins, 13e (70... 12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Moulin-Rouge, (606-63-26), Grand-Pavois, 15e (5... 44-58).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (**) Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87)
S.P.Y.S. (A., v.o.) : Elysées-Ciném... 8e (225-37-90), Cluny-Ecoles, (033-20-12) ; v.f. : Rex, 2e (2... 83-93), Mistral, 14e (734-20-70), Miramar, 14e (326-41-02), Napoléon, 17e (380-41-46), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
LA TERRE PROMISE (Chine, v.o.) Studio-Saint-Séverin, 5e (03... 50-91), 14 Juillet, 11e (700-51-13).
VERDICT (Fr.) : Berlitz, 2e (74... 60-33), Cluny-Palace, 5e (03... 07-76), Ambassade, 8e (359-19-0...), Gaumont-Sud, 14e (331-51-1...), Montparnasse-Pathé, 14e (32... 65-15), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL ET LES AUTRES (Fr.) : Colisée, ... (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 1... (326-65-13), Fauvette, 13e (33... 56-86), Gaumont-Convention, 1... (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (72... 49-75), Caravelle, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (79... 02-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38).

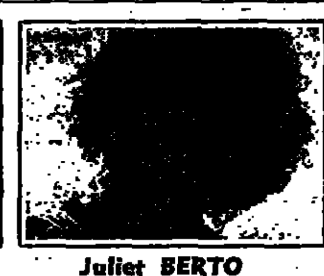
PANTHEON 13, rue Victor Cousin - Tel. 033 15-04
LE MARCHAND DES 4 SAISONS
un film de Rainer Werner FASSBINDER

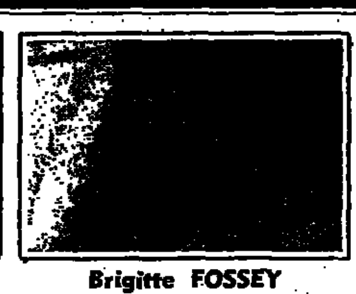
Au Cinéma LE RACINE, 6, r. de l'Ecole-de-Médecine - MÉD. 43-71



Première semaine, démarrage en flèche — un film à voir


Édith SCOB


Juliet BERTO


Brigitte FOSSEY

ERICA MINOR
un film de
Bertrand VAN EFFENTERRE
A partir du 16 octobre
Studio LOGOS
complément au programme
« LA MORT DU RAT »
de Pascal AUBIER

ERICA MINOR confirme l'actuelle suprématie helvétique sur le marché européen du cinéma. Trois comédiennes remarquablement dirigées.
Louis MARCORELLES (LE MONDE du 10-6-1974)

FRANCE ELYSEES · SCALA · MAROTTE · MAGIC CONVENTION · LIBERTE · MURAT · CLICHY PALACE · PARAMOUNT MAILLOT · MIRAMAR · CINE HALLES

'l'amour à la bouche'
le film que tout le monde a sur les lèvres*



JEAN-CLAUDE POULIN - Publicitaire
"Super cool, les mecs ! Je me suis éclaté comme une bête."

INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS

* Toute ressemblance avec des personnages existants ne serait que pur hasard. Evidemment.

ELYSEE 2 CELLE-ST-CLOUD · ARTEL VILLENEUVE-ST-GEORGES · MELIES MONTREUIL · LES FLANADES SARCELLES · ULIS 2 ORSAY · ALPHA ARGENTEUIL

ELYSEES LINCOLN / HAUTEFEUILLE / DRAGON

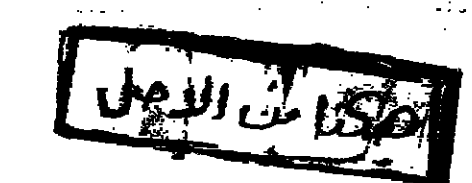
mise en scène JACQUES RIVETTE

Céline & Julie vont en bateau

LE MONDE Une explosion de jeunesse, de gaieté et de poésie qui nous enchante.
Il ne reste au critique qu'à parler de son plaisir. Avec l'espoir que beaucoup le partageront.

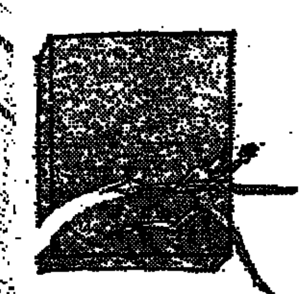
FRANCE SOIR Une des œuvres qui marqueront le plus profondément l'année 74. Un film drôle dont les trois heures passent vite, vite...

JULIET BERTO • DOMINIQUE LABOURIER
BULLE OGIER • MARIE-FRANCE PISIER



ARTS ET SPECTACLES

Musées



Lorsque le M.N.A.M. devient le DAP

● Sur le plateau Beaubourg, la structure en tubes d'acier du bâtiment commence à sortir de terre comme un puissant jeu d'orgues. Du côté de la rue de Valois, on met en place la direction qui va animer le futur Centre d'art Georges-Pompidou. C'est le DAP, le Département des arts plastiques, qui sera désormais chargé de gérer le patrimoine artistique moderne. La création du DAP aura des conséquences profondes sur l'organisation de l'administration des musées en France. D'abord, par la disparition du M.N.A.M., Musée national d'art moderne de l'avenue du Président-Wilson, le 1er janvier prochain. Ensuite, par la réorganisation de la Réunion des musées nationaux (dont le directeur, Jean Châtelain, vient de donner sa démission) et la nomination d'un nouveau directeur (on cite avec persistance le nom de M. Jacques Rigaud, conseiller d'État et ancien directeur de cabinet de M. Jacques Duhamel au ministère des affaires culturelles).

Le M.N.A.M. sera désormais absorbé par le DAP, nouvelle structure administrative spécialisée qui ne s'occupera que d'art moderne. *De la conservation du* patrimoine (peintures, sculptures, dessins, art graphique, photographie) et de sa présentation. C'est à lui qu'incombera la responsabilité des acquisitions nouvelles et c'est encore lui qui recevra les donations d'œuvres d'art. Il organisera des expositions temporaires et mettra en place la documentation d'art contemporain.

Une plaquette, que vient d'éditer le Centre Beaubourg, expose sous la signature de son directeur, M. Pontus Hulten, la philosophie du département des arts plastiques, qui doit mettre en place les nouvelles règles du jeu d'un nouveau Musée d'art moderne.

M. Hulten cherche à rencontrer un public anonyme et populaire. Le musée ne devrait donc plus être seulement ce lieu voué à la conservation qu'il a traditionnellement été. Mais aussi un lieu de création et de rencontre entre l'artiste et le public.

Ainsi, Beaubourg sera un musée qui ouvre le soir, jusqu'à 22 heures. Un musée où on peut aller après le bureau ou l'atelier. Traîner sur la grande plazza, devant le mur-spectacle de sa façade, se rendre au forum, voir une pièce, un film, une exposition, écouter un concert, consulter un livre. Avoir accès à toutes les activités artistiques sur le même hectare culturel et dans le cadre d'un service public. Pour ce qui concerne le musée permanent.

Mais cette maison qui sera vouée au renouvellement aura un étage et demi, qui gardera un aspect relativement stable, celui du musée. En effet, avec le M.N.A.M., toutes les collections devraient en principe passer de l'avenue du Président-Wilson au plateau Beaubourg : le M.N.A.M., qui possède quelque quatre mille cinq cents peintures, mille huit cents sculptures et trois mille dessins, disposera d'un peu plus d'aise (12 910 mètres carrés, contre 9 500 mètres carrés dans l'ancien musée), mais ne saurait tout mettre en devanture sur les cimaises. Le musée aura donc un double circuit : un circuit principal avec six cents œuvres et un circuit secondaire de réserves accessibles.

Il devra trouver, d'autre part, une solution au problème très délicat des donations (donations Laurens, Rouault, Dunoyer de Segonzac...). Ces ensembles sont légués aux musées avec l'obligation de les exposer dans leur intégrité, les collections s'accordant ainsi, par la force des choses et de l'économie, au goût des donateurs successifs, autrement dit au hasard. Beaubourg entend changer les habitudes. Il voudrait que l'enrichissement du musée soit planifié et réglé par le goût de ses animateurs.

JACQUES MICHEL.

Expositions

Le cirque à l'affiche

Le cirque est au musée, en affiches. Des affiches rares, pour la plupart inédites. Voici, sorties de la bibliothèque des arts décoratifs, trois cents (sur plus de deux mille) affiches de cirque, datées de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième — la belle époque du cirque, — de provenance française, anglaise, américaine, allemande...

Approchez messieurs-dames, sur fond de jute bien criard, rouge, jaune, bleu, du sensationnel, de l'extraordinaire, du vrai spectacle, pour rire, pour frissonner, il y en a plein les murs. Des clowns musiciens, acrobates et farceurs, avec leur veste à carreaux et leurs pantalons trop grands, l'« inimitable » O'Gust, les Donato's, les frères Harlows, les Gilleno Brothers... Des animaux savants, éléphants, chiens, chats, coqs, cochons, rats (mais oui)... Des fauves et leurs maîtres, le grand dompteur Pezon, ou Bidel, et Miss Nouma Hawa, « la superbe dompteuse », une sorte de Mata Hari du cirque montrée dans des poses alanguies au milieu de ses lions, sous le charme... Et les phénomènes humains, l'homme à la barbe géante ; les deux sœurs albinos, chanteuses et instrumentistes ; le capitaine Costenteous, tatoué par ordre de Yakoob-Beg, chef des Tartares, de deux millions de piqûres et de trois cent vingt-cinq figures d'animaux ; et le plus grand géant du monde (2 m. 59), et l'homme-chien, et la femme amphibie... On ne se lasserait pas de citer... les écuyères, les équilibristes, l'homme-obus, Jack de fer, un costaud, Tom-canon, Buffalo Bill, les funambules, miss Stena suspendue par les cheveux à 15 mètres de hauteur...

L'affiche de cirque est bavarde, dans la meilleure veine des bonimenteurs de foire. Elle bluffe, en rajoute, promet, raconte, accumule, multiplie les scènes et remplit bien son espace divisé en cartouches ornées de fioritures rococo. Anonymes à quelques exceptions près, celle d'un Cheret, par exemple — peu montré ici, — mais sorties de quelques ateliers spécialisés comme Stafford en Angleterre, Levy à Paris, ces affiches de cirque du Musée des arts décoratifs ont vraiment de quoi faire jubiler les amateurs d'imagerie populaire. Leur histoire mériterait d'être faite, et celle du cirque mieux connue. On souffre un peu ici de n'avoir aucun point de repère. — *G. B.*

★ Musée des arts décoratifs.

En bref

Cinéma

« La Propriété c'est plus le vol »

Le vol est devenu une fonction essentielle de la société capitaliste. *« Il fait partie du même corps que la propriété, il est en quelque sorte sa maladie »*, affirme Elio Petri (*le Monde* du 17 octobre). Autour de cette idée et des paradoxes qu'elle engendre, le réalisateur d'*Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon* construit une comédie bouffonne. D'un côté, un employé de banque à qui la vue de gros billets donne de l'urticaire, de l'autre un boucher que ses entrecôtes et le sens du « business » ont rendu millionnaire. Converti à la rapine, le premier persécute le second, lui dérobe son chapeau, son couteau, sa voiture, sa maîtresse et finit par troubler sa confiance dans les droits sacro-saints du pognon.

Petri a choisi de faire rire pour mieux faire réfléchir. Mais son film s'embourbe dans les digressions et les bavardages. Quelques bonnes scènes (l'hommage rendu au pickpocket « mort au champ d'honneur »), quelques monologues percutants, l'interprétation d'Ugo Tognazzi resplendissant de cynisme, de vulgarité et de couardise, celle de Flavio Bucci, excellent également dans sa composition brechtienne du voleur « marxiste-mandrakiste », ne peuvent sauver de la confusion et de l'ennui cette fable ambitieuse. — J. B.

★ Elysées-Lincoln, Saint-Germain-Studio (v. o.), Montparnasse-Pathé (v. f.).

« Ruby »

Dick Bartlett, cinéaste de l'« *underground* » américain, a sans doute voulu démystifier toutes les « *love story* » du romanesque hollywoodien. Son héroïne, Ruby, est une grosse femme plus très jeune, conductrice d'un car d'écoliers bon pour la ferraille. Elle a un mari qui circule en chaise roulante et vend dans les rues des chocolats qu'il fabrique. Elle vit une parodie de grand amour avec un chanteur de charme sur le retour. Parallèlement à cette romance dérisoire, Dick Bartlett raconte l'histoire de Viviane, la jeune nièce de Ruby, que ses parents obligent à porter une ceinture de chasteté pour la « protéger » des garçons.

Cela se passe à Georgetown, petite ville du Massachusetts, et Dick Bartlett a recruté ses interprètes parmi la population locale. On ne sait pas très bien s'ils jouent ou s'ils sont vraiment comme cela dans l'existence. Le réalisateur les a surtout utilisés pour leur physique, exagérant le trait caricatural sans parvenir à sortir d'un naturalisme élémentaire. — J. S.

★ La Clef (v. o.).

Cinéma

« *Mémoires du sous-développement* »

Sergio, trente-huit ans, grand bourgeois désœuvré, n'a pu se résoudre à quitter son pays, comme lui en donnait la possibilité le gouvernement de Fidel Castro. Mais sa femme, ses amis, sont presque tous partis ou vont partir. Tomas Gutiérrez Alea, le metteur en scène, qui adapte un roman d'Edmundo Desnoes, ne nous cache pas la vérité : le nouveau régime ne fait pas de cadeau, les « ci-devant », en prenant l'avion pour Miami, abandonnent toutes leurs possessions, et jusqu'à leur montre-bracelet au guichet de l'aérodrome. Sergio est resté, par mauvaise conscience de classe, doute profond, mais se montre incapable de s'engager davantage.

Le gouvernement lui laisse la jouissance de son ancien appartement, lui assure même pour une période de onze ans une rente de 600 pesos qui fait de lui un privilégié. Il retrouve en face de lui, pendant une bonne partie du film, un camarade de toujours, Paulo, un libéral lui aussi « sans opinion » qui, finalement, partira. Il joue au séducteur avec la jeune Elena et se trouve pris au piège d'une ridicule histoire de détournement de mineure. Au dehors, le pays lutte contre le grand voisin yankee dangereusement omniprésent; l'action est très exactement située entre le printemps 1961, date de la tentative avortée de Playa-Giron, où des émigrés cubains aidés par la C.I.A. essayèrent de reconquérir le pays, et l'automne 1962, date de l'affaire des fusées, qui faillit conduire à un embrasement mondial.

Thomas Gutiérrez Alea avait trente-neuf ans au moment de la réalisation du film en 1967 : il a en mémoire l'aventure de « Che » Guevara, autre fils illustre de la bourgeoisie, qui va trouver la mort en Bolivie. Le régime n'est pas encore entré dans la période de durcissement politique qui suivra la mort du « Che », et accepte assez naturellement l'évocation de l'indépendance totale d'un pays qui se refuse à faire l'objet d'un marchandage entre les grands. C'est formulé très clairement dans le discours de Fidel Castro à la fin du film.

Pourtant, *Mémoires du sous-développement* n'est pas un acte d'opportunisme politique quel qu'il soit ; ce film ne se veut pas détaché des contingences. Avec plus d'authenticité qu'Antonioni à la même époque, dans un style d'un réel raffinement plastique, avec une totale liberté dans la narration, Guttiérez Alea dit la solitude, le désespoir absolu de ceux qui n'ont pas su monter dans le train de l'histoire. Qu'il s'agisse d'un « tiers » pays où la richesse de la bourgeoisie s'est développée trop ostensiblement, au détriment du peuple, par la misère du peuple, ajoute au drame. Il n'y a pas d'innocence face à l'histoire. Sergio — et à travers lui le cinéaste — le constate avec amertume et désenchantement.

LOUIS MARCORELLES.

★ La Pagode.

Musique

Place à l'IRCAM

Les sessions de l'IRCAM sont en vue. On va pouvoir se changer les idées au Festival d'automne.

Non que les quatre soirées prévues en compagnie des cadres du Petit Beaubourg promettent un grand nombre de nouveautés. A part *A-Ronne* de Berio (1), le choix des œuvres instrumentales s'est plutôt porté sur des classiques. Mais, enfin, les ordinateurs vont faire leurs preuves. Boulez répondra aux questions : il y aura du mouvement, et peut-être des sensations fortes.

Cette soif d'inédit ? Le fruit des Journées de musique contemporaine qui viennent de s'écouler, et dont Maurice Fleuret avait composé le programme avant de démissionner du Festival. Le temps lui a manqué. Ou le cœur n'y était pas. Car ces neuf concerts de routine ou de prestige ne sont pas vraiment dans la manière d'un si savant animateur.

Après l'Angleterre, l'Italie, la France et la Pologne, vint l'Espagne pour finir. Cette série mobilisait l'ensemble 2e 2m (fort bien dirigé par un jeune inconnu, Joan Guinjoan, à 18 h. 30), puis à 20 h. 30, Jean-Claude Casadessus et son orchestre des Pays de la Loire ; quelque cent vingt musiciens, et une seule création mondiale : *Escorial*, de Tomas Marco.

L'œuvre se répartit symétriquement (crescendo decrescendo) sur une pédale rythmique formant motif incantatoire. Elle évoque l'image d'une procession qui s'approche d'un point fixe, puis s'en éloigne. Ou celle d'un monument que l'œil parcourt en perspective (deux points de fuite, un premier plan). Elle se signale par une orchestration en « trompe-l'œil » et en constante évolution : l'oreille perçoit sans cesse la même chose dans une situation différente.

La plainte du *Requiem por la Libertad imaginada*, de Cristobal Halffter (une reprise de Royan 1974) soulevait enfin tout l'orchestre avec le forte d'une lente poussée tellurique : peut-être le seul grand moment de ces Journées de musique contemporaine.

A. R.

(1) Création française ce samedi 19 à 20 heures au Théâtre d'Orsay.

■ Le Cirque d'Hiver présente son nouveau spectacle à partir du samedi 26 octobre, avec notamment la cavalerie Bouglione, le dompteur Georges Gruss et les clowns Francesco.

Théâtre

« LA MANDORE », de Weingarten

Le décor de Philippe Binot représente un petit immeuble, en coupe. Au premier étage, trois chambres et un palier-couloir. Au rez-de-chaussée, une salle à manger, des locaux communs, une chambrette sous un escalier.

Chaque logement est occupé par des personnes que l'on voit vivre : une vieille fée qui fouette une enfant ; une adulte au visage pâle qui berce des poupées noires, jaunes ; un lycéen frisé, genre romantique anglais, qui, buvant son café au lait, caresse la poitrine de sa mère ; une sorte de savant Cosinus qui surveille par la fenêtre des objets volants non identifiés, ainsi de suite. Au rez-de-chaussée, le gardien Gaston et son amie Marjorie donnent des coups dans les tuyaux pour contrarier les locataires.

Un homme tout en or, comme la star de Goldfinger, *se glisse dans l'immeuble une nuit, étrangle le savant Cosinus et son épouse. Le meurtre provoque l'arrivée d'un inspecteur de police qui est branché surtout sur la musique de Wagner, et d'un couple qui va louer l'appartement des victimes. Ce couple traîne un gros chien-ours sous la fourrure duquel se cache l'assassin Goldfinger.*

A partir de cet instant, la fantaisie gagne l'immeuble. Le lycéen anglais viole sa maman sur le parquet, le chien abuse de Marjorie qui va se renverser les poubelles sur le crâne, la fée est jetée à la rue, le gardien Gaston s'égare dans les tuyaux de chauffage, des louis d'or pleuvent dans l'escalier...

Parce qu'elle ne met en jeu que des personnages emblématiques, et parce qu'elle n'use que d'un langage fleuri, la Mandore, *de Romain Weingarten, est une pièce « poétique ». Tout est transposé. Chaque phrase a des bigoudis. Chaque geste a des dentelles.*

Une œuvre si volontairement écartée de toute référence perceptible se condamne à ne reposer que sur les facultés inventives de l'auteur. Que celui-ci manque de force, d'intuition, d'imagination créatrice, et l'œuvre bascule dans les manières.

D'excellents acteurs, Jean-François Balmer, Danièle Delorme, Pascale de Boysson, Catherine Lachens et quatorze autres, jouent la Mandore.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Sorano, Vincennes, 21 h.

Culture

LE PROJET DE BUDGET EST ÉTUDIÉ par les commissions de l'Assemblée nationale

L'aide aux films pornographiques est supprimée

Le budget de la culture, qui doit être soumis à l'Assemblée nationale en première lecture le 30 octobre, a été étudié par la commission des finances et par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, réunie le jeudi 17 octobre, M. MICHEL GUY, secrétaire d'Etat à la culture, a qualifié son budget de *« budget d'imagination »*. Il a précisé que si les priorités étaient données aux créations d'emplois, à la régionalisation, à l'aide à la création et à la diffusion et à l'aide au patrimoine, les dépenses d'équipement seraient, en revanche, plafonnées au même niveau que l'an dernier. Le secrétaire d'Etat a ensuite développé les trois principes de son action : introduire de nouvelles méthodes pédagogiques dans les enseignements artistiques, utiliser la télévision afin de promouvoir en profondeur une politique culturelle (selon le secrétaire d'Etat, les chaînes de télévision se sont déjà engagées à diffuser un certain nombre de spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques), harmoniser les politiques culturelles entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Guy a annoncé la création d'une *« cellule de réflexion architecturale »*, confiée à M. Ricardo Bofil, pour promouvoir une architecture de qualité et, d'autre part, la mise en œuvre d'un plan de cinq ans pour le microfilmage des archives. Dans le domaine des lettres, le mode de financement du Centre national des lettres devra être modifié pour renforcer la protection sociale des écrivains.

M. Guy a indiqué que le centre Beaubourg, en plus des missions qui lui avaient été attribuées, accueillerait un centre de pédagogie des arts plastiques et un centre de création des objets visuels.

Enfin, le secrétaire d'Etat s'est affirmé partisan d'une *« libéralisation complète de la censure cinématographique »*, mais accompagnée toutefois d'un renforcement du contrôle de l'affichage. En outre, il n'est pas question d'atténuer la protection des mineurs. Enfin, l'aide automatique aux films pornographiques sera supprimée. L'aide à la création sera accrue, tandis que devront être améliorées les relations du cinéma avec la télévision.

M. GEORGES FILLIOUD, député socialiste de la Drôme et rapporteur pour avis de budget de la culture, a exprimé, notamment, ses craintes de ne pas voir une *« influence réelle de la culture »* dans le domaine de la télévision au regard de la définition donnée par les textes des relations qui doivent exister entre le secrétariat d'Etat et la télévision.

La location du Théâtre Marigny

La veille, M. CHARLES JOSSELIN, député socialiste des Côtes-du-Nord, rapporteur du budget des affaires culturelles, avait fait adopter par la commission des finances une réduction de 1,8 million de francs des dépenses de fonctionnement à la Comédie-Française. Cette somme représente le montant du loyer annuel du théâtre Marigny, où s'est installé le Théâtre-Français en raison des travaux effectués dans la salle Richelieu. Le rapporteur souligne que ce théâtre, propriété de la Ville, est loué à une société privée pour 28 000 F par mois, mais que celle-ci le sous-loue à la Comédie-Française pour 150 000 F par mois. Il estime que cette dépense est inutile.

[La direction du Théâtre Marigny fait observer que les deux loyers ne sont pas comparables. Elle met à la disposition de la Comédie-Française un théâtre en ordre de marche ; elle paie les frais fixes de fonctionnement, les salaires d'une partie du personnel technique, les loyers des magasins de secours... Le contrat passé avec la Ville de Paris ne porte que sur la location d'un théâtre nu. La Société du théâtre Marigny gère cette salle depuis dix ans. L'O.R.T.F. avec « Au théâtre ce soir » fut l'un de ses clients. La Comédie-Française, quant à elle, utilisera Marigny jusqu'à la fin des travaux de la Salle Richelieu.]

● *Le Théâtre des Saints-Innocents*, dans le quartier du Marais, spécialisé dans les spectacles « érotiques » et qui avait été fermé le 9 octobre par décision du ministère de l'intérieur (*le Monde* du 11 octobre), a reçu l'autorisation de rouvrir ses portes.

La direction des Saints-Innocents indique que la partie du spectacle qui avait été jugée litigieuse a été profondément modifiée.

SPORTS

FOOTBALL

EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Reims distance Nîmes

Même s'il fut quelque peu éclipsé par son compatriote Paulo Cesar, le Brésilien Jairzinho aura marqué ses débuts à Marseille en attirant plus de trente-cinq mille spectateurs au stade-vélodrome, et surtout en inscrivant le quatrième but qui permet à sa nouvelle équipe d'obtenir son premier point de bonification de la saison. Deux autres équipes ont fait preuve d'efficacité à domicile : Bastia (5-1 devant Troyes), et Lille (4-0 devant Sochaux).

Aucune des trois équipes françaises engagées en Coupe d'Europe le mercredi 23 octobre n'a été battue. Lyon a triomphé de Bordeaux (1-0), tandis que Nantes à Angers (0-0) et surtout Saint-Etienne à Nice (1-1) ont obtenu le match nul.

Malgré le handicap représenté par l'absence de son avant-centre argentin Bianchi, Reims a su profiter de l'avantage du terrain pour battre Strasbourg (2-0) et distancer de la première place du classement Nîmes, défait à Rennes (1-2), mais qui compte toutefois un match de retard à rejouer contre Nice.

DIVISION I

(12e journée)

*Angers et Nantes	0-0
*Reims bat Strasbourg	2-0
*Rennes bat Nîmes	2-1
*Lyon bat Bordeaux	1-0
*Nice et Saint-Etienne	1-1
*Metz bat Red Star	2-1
*Paris-S.-G. bat Lens	3-1
*Bastia bat Troyes	5-1
*Lille bat Sochaux	4-0
*Marseille bat Monaco	4-1

1. Reims, 18 points ; 2. Bastia, 17 pts ; 3. Nîmes, Lyon et Lille, 16 pts ; 6. Bordeaux, Saint-Etienne et Marseille, 15 pts ; 9. Troyes et Rennes, 14 pts ; 11. Strasbourg, Metz et Nice, 13 pts ; 14. Lens, 12 pts ; 15. Nantes et Paris-S.-G., 11 pts ; 17. Monaco, 10 pts ; 18. Sochaux et Angers, 6 pts; 20. Red Star, 5 pts.

● TENNIS DE TABLE. — A Sarrelouis, en République fédérale d'Allemagne, dans une rencontre comptant pour le premier tour du championnat d'Europe, les Allemands de l'Ouest ont obtenu jeudi 17 octobre quatre victoires contre trois aux Français. Trois des quatre simples ont été enlevés par les Allemands, le seul succès français revenant à Secretin, vainqueur de Stellwag par 2 à 1. Les pongistes français ont remporté les deux doubles.

ATHLÉTISME

DE NOUVELLES STRUCTURES POUR LA DIRECTION TECHNIQUE DE L'ATHLÉTISME EN FRANCE

L'entretien qu'ont eu, le 17 octobre, MM. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, Marmion et Dubreuilh, respectivement président et directeur technique national de la Fédération français d'athlétisme (F.F.A.), n'a pas apporté, semble-t-il, les résultats escomptés.

Le secrétaire d'Etat n'a, pour le moment, donné son accord qu'à la première partie du plan de rénovation que lui proposaient ses interlocuteurs. Ainsi seront nommés six conseillers techniques nationaux chargés de coordonner l'action des entraîneurs nationaux. Chaque conseiller aura à ses côtés un chargé de mission, dont le rôle sera d'établir les relations avec l'armée, les sections sports-études, etc.

Les autres éléments du plan de rénovation ne seront étudiés que dans la première semaine de décembre.

(Publicité)

Bio-énergétique et Gestalt Thérapie en Corse (janvier 75)

avec

Jean Ambrosi et M.C. Beaudoux (M.A. ex-internes AHR, Ass. members Energy Research Group, Inst. of bio-energetics, analysis, New-York) pour professionnels, para-professionnels ou étudiants.

Documentation :

J. Ambrosi et M.C. Beaudoux, 858 rue Eachran, Montreal Qu. Canada,

ou

16, rue R.-Losserand, 75014 Paris, France.

LA VIE ÉCONOMIQUE

DANS LE MONDE DES AFFAIRES

Un industriel grenoblois envisage l'acquisition de l'ensemble des Tanneries d'Annonay

Contre toute attente, une solution globale semble s'ébaucher concernant la reprise des usines des Tanneries françaises réunies d'Annonay, occupées depuis le 26 juin par les salariés.

Un industriel grenoblois, M. Colin Dufrène, directeur des Tanneries Terray, qui emploient environ deux cent cinquante personnes, se propose d'acquérir l'ensemble des bâtiments et d'y transférer ses activités. Il utiliserait une partie des locaux (12 000 à 15 000 mètres carrés sur 80 000 mètres carrés au total) au tannage de peaux de chevreau et d'agneau glacé, ce qui lui permettrait de réemployer une large partie des travailleurs des T.F.R. (cent cinquante à deux cents personnes environ). Il créerait ensuite dans l'espace restant une « cité industrielle et commerciale ».

M. Colin Dufrène a déjà créé à Grenoble un ensemble du même type dans d'anciens locaux de mégisserie au centre de la ville. Le coût de l'opération s'élèverait, selon ses dires, à 4 millions pour l'acquisition des locaux plus 25 millions destinés à la remise en route de l'entreprise de tannerie-mégisserie.

Dans l'attente d'une éventuelle solution, l'impatience grandit à Annonay parmi les salariés au chômage et les élus locaux. Le 17 octobre, quatre-vingt-sept représentants des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des T.F.R. sont venus à Paris afin de faire le point de la situation avec les pouvoirs publics.

Au cours d'une conférence de presse, les syndicalistes ont réaffirmé leur volonté d'obtenir une « solution globale » garantissant l'emploi des quelque trois cent cinquante personnes qui restent actuellement à Annonay. Ils estiment, en effet, que les diverses propositions partielles avancées jusqu'à ce jour — promesses d'embauche à la Saviem et création d'une usine de chaussures de sécurité (*le Monde du 12 octobre*) — ne peuvent résoudre réellement les problèmes posés.

Même inquiétude parmi les élus locaux. Le conseil municipal d'Annonay, nous signale notre correspondant, devrait bientôt adresser une motion au cabinet du premier ministre, lui demandant d'accélérer et de lui signifier sa décision avant le 22 octobre. En cas de fin de non recevoir, les conseillers municipaux auraient l'intention de monter à Paris, dès le 23 octobre, pour recevoir les éclaircissements nécessaires.

LE GROUPE TOTAL S'INTÉRESSE A HUTCHINSON-MAPA

Le groupe pétrolier Total (Compagnie française des pétroles) mène actuellement une étude sur la société Hutchinson-Mapa — un des tout premiers fabricants européens d'articles en caoutchouc — afin de déterminer si les activités de cette firme sont susceptibles d'entrer dans ses projets de diversification. Si cette étude se révèle positive, des *conversations pourraient alors s'engager* entre le groupe Total et la famille Leven (Perrier-Sapiem), actionnaire principal d'Hutchinson-Mapa — qui serait disposée à céder le contrôle de l'affaire.

Au-delà du profit qu'elle pourrait retirer de l'opération, la famille Leven juge sans doute que les activités d'Hutchinson-Mapa sont trop éloignées du secteur alimentaire de Perrier-Sapiem pour en assumer le développement.

La famille Leven avait repris, il y a quelques années, avec M. Ménasché — l'actuel président d'Hutchinson-Mapa — la société Mapa-Fit, premier fabricant français de gants en caoutchouc. En 1972, elle avait organisé la fusion avec Hutchinson (pneus pour vélos et motos, courroies de transmission, articles chaussants et de loisir), alors en plein redressement. Cette fusion devait se révéler fructueuse, puisque le groupe Hut*chinson-Mapa dégageait en 1973* un bénéfice consolidé de 30,34 millions de F, en progression de 65,6 % sur celui de 1972, pour un chiffre d'affaires de 587,8 millions (+ 19 %).

Manufrance en quête d'un P.D.G ou la fin d'une époque

Saint-Etienne. — Les seize cadres C.G.C. du service des achats de Manufrance, qui avaient entrepris le 25 septembre une grève quotidienne d'une heure pour obtenir la nomination d'un nouveau directeur à la tête de ce service et la défi*nition d'une politique commerciale*, dont ils estiment qu'elle fait depuis longtemps défaut, ont apparemment obtenu satisfaction. Après l'annonce faite au conseil d'administration du 14 octobre par M. George Drevet, P.-D.G., de son intention de prendre sa retraite à la fin de l'année, un nouve[au] conseil d'administration réuni le 17 a entériné [le] remplacement du directeur contesté du service [des] achats, M. Hugues, par M. Sabatier, l'un des cad[res] de ce même service, qui aura pour adjoint M. Ca[...]naille, autre cadre qui fut l'un des animateurs [de] la « fronde ». Ainsi se trouve dénouée une cr[ise] sectorielle qui a eu les relents d'une petite ré[vo]lution et marque la fin d'une époque (si du mo[ins] M. Drevet ne revient pas sur sa décision).

De notre correspondant régional

Fondée en 1895 par Etienne Mimard, la Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Etienne, devenue Manufrance, fait partie de l'image de marque de la ville au même titre que le club de football. Spécialisée dans la fabrication d'armes et de munitions, de cycles et de machines à coudre, puis dans la vente par *correspondance (trente mille articles, dont un catalogue dresse chaque année la nomenclature exhaustive), éditrice du Chasseur français* (900 000 exemplaires, 600 000 abonnés, 4 millions et demi de lecteurs), la société, qui restait la « vieille dame », a pu longtemps considérer qu'elle se portait bien et n'avait pas besoin de céder au goût du temps.

Elle a néanmoins connu des velléités de dépoussiérage (méthodes de travail, administration *et gestion), indispensable dans* une société qui occupe aujourd'hui trois mille huit cents personnes (dont deux mille quatre cents à Saint-Etienne), compte quatre-vingts magasins ou points de vente répartis sur l'ensemble du territoire, et dont le chiffre d'affaires atteindra cette année 74,8 millions de francs (hors taxe), en progrès de près de 40 % sur l'an dernier.

Plusieurs tentatives ont eu lieu dans ce sens ces dernières années : un projet de coopération avec les Trois Suisses, une étude menée par un organisme parisien en vue *d'une réorganisation interne*, l'apparition en 1972 de la BANEXI, banque d'affaires de la B.N.P. Autant de *flirts qui n'aboutirent* qu'à des fiançailles vite rompues. Ces « étrangers » jouaient sans doute trop ouvertement un jeu qui ne pouvait convenir à la « vieille dame ». Fallait-il, de surcroît, chahuter du même coup une clientèle dont ceux qui la servent *se plaisaient à dire qu'elle allait « de Mme de Gaulle à Georges Marchais »*, à la fois « *un peu austère et un peu radine* ».

Un « système féodal »

Aujourd'hui, les cadres de Manufrance *jugent nécessaire la fin* d'un système à leurs yeux féodal. Autant ils avaient accueilli avec satisfaction le retrait de la BANEXI — qui envisageait ni plus ni moins que la suppression de quelque six cents emplois, — autant ils ont mal apprécié l'at*titude du P.-D.G., bien vite re*tourné, après cette expérience, à *ses incertitudes sur la définition* d'une politique commerciale.

Sur qui donc pouvait-on tabler ? Sur le directeur général, M. Jacques Bertrand ? Arrivé avec la BANEXI il ne la suivit point dans son retrait, plus intéressé dans l'immédiat à rechercher des débouchés à l'exportation (Japon, Brésil) et à ranimer la partie industrielle de l'entreprise qu'à se heurter aux difficultés internes.

Si aujourd'hui, il assure se trouver en accord vace les cadres du service des achats, ceux auxquels il rend hommage paraissent réticents à son endroit ou en tout cas s'interrogent sur son destin comme sur ses ambitions. M. Bertrand déclare à qui veut l'entendre qu'il n'est en rien candidat au poste de P.-D.G., si d'aventure la vacance était confirmée. Il apparaît toutefois comme « l'homme fort » de Manufrance.

Il n'est pas pour autant le maître du jeu. Il doit, *en effet*, compter avec la ville de Saint-Etienne, détentrice, avec les hospices, de près de 30 % du capital de l'entreprise, par l'effet d'un leg que fit Etienne Mimard, le fondateur. La ville aura donc son mot à dire le jour où il s'agira de choisir le successeur de M. Drevet. Jusque-là elle demeure dans une réserve de bon aloi, le testament *Mimard spécifiant que « la direction de Manufrance ne devra subir aucune pression de la municipalité ni recommandation acte susceptible d'en entraver bonne marche ou de gêner direction dans son indépendance »*. M. Durafour, maire [de] Saint-Etienne et ministre du tra[]vail, s'est bien gardé de to[ute] intervention dans le récent co[n]flit, ce qui ne signifie pas qu'i[l ait] été sans opinion sur sa nature [et] ses raisons.

Manufrance est, à l'évidence [à] un moment historique de s[on] existence. Le temps est fini [du] droit régalien qui portait le sec[ré]taire général au poste de P.-D.[G.] à la retraite ou à la mort du p[ré]cédent. « Le roi est mort », m[ais] qui sera le prochain ? Manufra[nce] recherche toujours un P.-D[.G.] Quand certains disent, avec [un] *certain sourire*, « *A Sai[nt-]Etienne tout se termine bien* » c'est qu'ils ont leur idée et ne v[er]raient pas d'un mauvais œil l'ar[ri]vée à la tête de l'entreprise d['un] grand commis de l'Etat, avec [ce] que cela peut impliquer de pr[es]tige, de probité et d'autorité.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

LE GROUPE PHILIPS DÉCIDE DES RÉDUCTIONS D'HORAIRES DANS CERTAINES USINES

Philips, l'une des plus grandes sociétés mondiales d'électronique, a *décidé de réduire les horaires* de travail dans plusieurs de ses usines.

En Belgique, à Tessenderloo et à Hasselt, un chômage technique est prévu du 4 au 31 décembre. Des réductions d'horaire affecteront également deux usines du *groupe aux Pays-Bas, et plusieurs* filiales, notamment en Allemagne fédérale, en Australie et en Grande-Bretagne.

Dans ce dernier pays, la société Mullard, filiale de Philips, doit, en outre, cesser la production de tubes de télévision en noir et blanc. La *fermeture d'une usine* à Blackpool est également envisagée pour 1975.

● LA SOCIETE SOCOBER, [qui] emploie trois cent quara[nte] personnes à La Talaudi[ère] (Loire), est en état de cessati[on] de paiement depuis le 15 oct[o]bre.

Socober, qui a réalisé [un] *chiffre d'affaires de 16 millio[ns]* en 1973, contre 17 millions [en] 1972, était contrôlée par Fl[o]quet-Monopole. Or, ce grou[pe] a décidé tout récemme[nt] d'abandonner sa filiale spéci[a]lisée dans la fabrication [de] chemises de moteurs. Les sal[a]riés de l'entreprise effectue[nt] depuis le 20 septembre des d[é]brayages quotidiens, réclama[nt] *la garantie de l'emploi*.

● LA CONFEDERATION D[E] *L'INDUSTRIE BRITANNIQU[E]* a demandé au gouverneme[nt] une réduction de 3 millio[ns] de livres des impôts sur l[es] sociétés. Selon l'organisati[on] patronale, les bénéfices des e[n]treprises auraient diminué [de] 88 % au cours du premi[er] *semestre de 1974 par rapport* [à] la même période de 1973. C[e]pendant, M. Denis Heale[y,] chancelier de l'Echiquier, [a] annoncé le 17 octobre à Lo[n]dres, au cours du dîner annu[el] des banquiers, que le gouve[r]nement de M. Wilson avait d[é]cidé de commencer à utilis[er] le prêt de 12 milliards [de] francs que lui ont consenti, [en] mars dernier, les grandes ba[n]ques britanniques. — *(A.F.P., A.P.)*

ANNONCES CLASSÉES

Régionales

Groupe international du secteur second œuvre bâtiment, en pleine expansion recrute pour son usine de *Briare (Loiret)*

CHEF ADMINISTRATIF

Nous demandons :
— jeune cadre dynamique, précis, ordonné, méthodique ;
— connaissances approfondies des lois sociales ;
— ayant acquis une expérience concrète de la comptabilité d'usine et de la comptabilité analytique ;
— ayant occupé avec succès un poste similaire durant 5 ans au moins.

Nous offrons :
— un travail varié dans un cadre agréable et une usine moderne ;
— une rémunération en rapport avec les capacités et l'expérience acquise.

Votre lettre manuscrite accompagnée d'un curr. vitae détaillé est à adresser n° 596.546, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

Société Engineering Lyon recherche

2 INGENIEURS
● ELECTRICIEN ;
● CONSTRUC. METALL.
5ans d'expérience pour projets industriels.
Avant. sociaux grandes sociétés. Ecr. avec C.V. à n° 675 Archat, 69288 LYON, CEDEX 1.

offres d'emploi

Très importante Société de rénovation à PARIS recherche :
3 CHEFS DE CHANTIER
— Hautement qualifiés ;
— Tous corps d'Etat.
Env. C.V. à S.I.P. Publicité (réf. 702), 11, rue d'Uzès, 75002 PARIS, qui transm.

IRCHA
B.P. n° 1, 91710 Vert-le-Petit recherche

INGENIEUR
spécialisé pollution des eaux.
30 ans minimum.
Très sérieuses références et expérience professionnelle exigées.

TECHNICIEN
DEA Biologie ou équivalent.

Transport assuré depuis gare BRETIGNY.
— Restaurant d'entreprise ;
— 40 heures par semaine.
Ecrire avec C.V. et références.

RÉDACTEURS
débutants droit privé.
Tél. pour rendez-vous 770-75-59.

Recherchons urgence
Un poseur cheminées
avec bonnes connaissances plâtre et maçonnerie. Prendre rendez-vous au 588-52-44. M. CHASTELOUX, atel. Kremlin-Bicêtre. (CHEMINEES POUYET.)

demandes d'emploi

J. F. anglaise ch. place « au pair » dans famille. Ecr. Davies, B.P. 38, Canet-Plage 66-140.

J.F. MAITRISES PHILOSOPHIE ET THEOLOGIE CHERCHE TRAVAIL URGENT. 222-57-41.

Cadre, 32 a., act. Directeur société, ch. situat. tertiaire, direction ou création agence régionale ou locale. TROYES ou REGION A. BASTIEN, route d'Auxerre, 10120 SAINT-ANDRE.

J.H., E.S.C., lic. Sc. Eco., ch. emploi mi-temps Paris. Ecr. à H. DEVIGNEVIELLE, 23 bis, av. Thiers, 27200 Vernon.

J.H., 24 a., dég. O.M., lib. im., MATHS SUP., MATHS SPEC., 1 ANS ECOLE INGENIEURS, étud. toutes propositions. Ecr. à n° 82.680, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Homme, 24 ans, libéré O. M., **Licencié SC. ECO. GEST.** cherche à Paris poste de **GESTION FINANCIERE** (Ilée de préf. au P.B. Cclaux) étud. ttes prop. Ecr. Bougeard, P., 54, av. de Clichy, 75018 Paris

cours et leçons

AGREGE DE L'UNIVERSITE DONNE LEÇONS DE **PHILOSOPHIE**
CONDITIONS INTERESSANTES
Tél. : 628-87-14.

proposit. com. capitaux

BRESIL PAYS D'AVENIR
Pour acheter, gérer tous biens urbains, industriels, agricoles ou forestier au Brésil, contactez un Européen qui y réside. Ecr. HAVAS, 15/17, bd Ad.-Max, B. 1000 BRUXELLES N° M 13.

Importante Société recherche capitaux privés à court terme. Fortes rémunérations. Garanties importantes. Tél. : 285-17-40, M. Hoffmann, 55, r. de Chateaudun, Paris-9e.

pensions

On recherche dans toutes régions, des familles, prêtes à recevoir pour tout l'été, ou une partie, comme hôtes payants, des Américains intéressants, qui visiteront la France en voyageant de région en région et de famille en famille.

S'adresser à Evelyne Jankowski, 10, avenue de la Victoire, 59290 WASQUEHAL.

autos-vente

Part. vend Jaguar XJ-12, 1973 35.000 km, parf. état mécan. et carross., 7.000 F s/Argus, poss. crédit. Téléphone : 204-53-60. M. MAZZOTTI.

locat.-autos

TOURISME UTILITAIRE 48, r. Sarrette (14e). 589-60-85.

L'immobilier

exclusivités

appartem. vente

Paris

FAIDHERBE-CHALIGNY Imm. p. de t. standing. Etage élevé, 3 pces, balc. + gar. 265.000 F, Crédit. Tél. 344-43-67.

GAMBETTA près PLACE Imm. p. de t. 2 p. s/av., 50 m², confort 157.000 F. Tél. 344-43-87.

DAUMESNIL Immeuble récent Standing 3 pièces, tt confort + gar. ss-sol. 250.000 F. Crédit. - 344-43-67.

MAIRIE 15e - 130, r. Lecourbe 4 p. cft + ch. service. 380.000 F. Vis. sam.-lundi, 14-19 h. 878-07-61.

PASTEUR - Beau 3 pièces clair s/rue, 85 m², entrée, cuis. équip., placard, penderie, gd sél. 40 m², ch., s. de bains, wc séparé, tél., moquettes, calme. 280.000 F. Vis. samedi-lundi, 13 à 15 h : 197, rue de Vaugirard - 878-07-61.

Près Place des Vosges Décor extraordinaire 275 m2 - 2 niveaux. Genre Hôtel part. - ODE. 42-70.

161, av. de Suffren (7e) Imm. p. de taille. 3 pièces tt confort, plein sud. Balc. Prix intéress. Sam.-dim-lundi, 15-19 h.

locations non meublées

Offre

1, rue Colonel-Moll - Paris (17e) Bel appart., 1er ét. 6 P., entièr. reft neuf, ch. bonne. Bail poss. profession. 3.400 F mens. C.C. Tél. 469-03-05.

propriétés

PROVENCE (Lubéron) - MAS ancien, ruine, 14 ha bois et vignes. Vue exceptionnelle. Emile GARCIN, 8, boulevard Mirabeau - 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE - Tél. (90) 92-01-58 (4 lignes groupées)

villas

PROVENCE SUD LUBERON PERTUIS : 30 km AIX Villa bien située, confort 100 m² habit. + garage, terrasse. Beau jardin ombragé. 260.000 F. Agce CATIER, 84360 LAURIS. Tél. 46.

JUAN-LES-PINS Villa 6 p., s. de bs, cuis., 2 gar., tr. gd sous-sol. Jardin 700 m², arbres fruitiers. Prix sacrifié à débattre 580.000 F. Ecrire à FIDELE, 7, bd Magnan, 06-NICE

terrains terrains

EXCEPTIONNEL
TERRAINS A BATIR
à
La Celle-St-Cloud Vaucresson
S.F.T.B. 929 91 50

appartem. vente

Paris

DAUMESNIL ds imm. bourg., sd 4 p., 95 m², tout conft, 480.000 F. IMMOSOULT - 628-86-33

BUTTES-CHAUMONT. Imm. gd. standg, 2 P., cuis. am., sal. bns, tél., parking en sous-sol. Téléph. matin 206-11-89 et apr. 20 h. 30.

ILE ST-LOUIS 33, rue des Deux-Ponts DUPLEX 65 M² poutres, confort 285.000 F Tél. 278-39-71 S/place, sam.-lundi, 14 à 18 h.

Place CONTRESCARPE STUDIO s/rue, entrée, cuisine, salle de bains, w.-c. Agr. amén., poutres, ht plaf. 5 m 74, rue du Cardinal-Lemoine Bon imm. Sam.-dim.-ldi, 15-18 h.

Mo BALARD 3, boul. VICTOR GL. LIVING + 3 pièces, balc., 105 m², verdure, bon imm., asc., chff. cent. Sam.-dim.-ldi, 15-18 h.

16e 53, AV. VICTOR-HUGO Ds bel imm. ancie. Grand 9 PCES, 360 M2. Plusieurs sanit. EXCELL. DISTRIBUT. IDEAL PROFESSION LIBERALE Lundi 21 (14 h 30 - 17 h 30)

Mo - SEVRES-BABYLONE GD LIVING + 3 pces + bur., ent., cuis., s. de bs, wc, 100 m², 132, rue du Bac, chff. cal, imm. P.d.T., Sam., dim., ldi, 15-18 h.

appartem. achat

Dispose paiem. cpt ch. notaire ach. 1 à 3 p., préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, Fontenay-ss-Bois.

NOGENT-SUR-MARNE Vds dans bel immeub. 2e étage, s/rue et cour, grand séj., 2 chb., cuis., entrée, sal. bs, wc, cave, chauffage central individuel. Prix 170.000 F à débattre. Vis. samedi, dimanche, 11 h.-18 h., 1, RUE JULES-FERRY, ou 346-92-99, le matin.

Part. achète 5 P. 100 m², env. 20' par train ou métro Etoile ou St-Lazare, prox. lyc. et pisc. 3.000-3.500 F le m². Ecr. n° E 5878 HAVAS, 31002 TOULOUSE.

locations non meublées

Demande

Ch. F 2 ou F 3, région ouest, Sartrouville. Max. Ch. C. 600 F. Ecr. n° 6572, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

propriétés

PRES LAC D'ENGHIEN Très belle propriété anc., terrain 1.500 m², tt conft, gde réception 80 m², 5 chambres, 3 sal. de bs + maison de gardien. 750.000 F, créd. moitié sur 15 ans. 989-19-15.

terrains

GIF-SUR-YVETTE PLEIN SUD 1.300 m² fac. 34 m., toute viab., 800 m. centre administratif et comm., 160.000 F. Tél. : 928-69-71.

ETANGS A VENDRE sur terrains boisés. Possibilité de construire. Tél. 58 Cerdon-du-Loiret (par Gien).

pavillons

Près d'ERMENONVILLE, belle maison 6-7 p., tte équipée : moquette, papiers peints, avec garage. Crédit moins 9 %. Tél. à Mme DUHAMEL 436-30-30 pour rendez-vous.

villas

VAIRES-SUR-MARNE Belle villa s/cave, rez., gar. 50 m² + 2 p., 1er ét. 2 p., cuis., bains, 2 w.-c., ch. maz. rad., terrasse, calme, 65 m² par niv. de magnifique parc clos 400 m², 380.000 à déb. Visible samedi, dimanche, lundi, 14 à 18 heures. 30, boulevard de la Marne.

(PUBLICITE)

TURKISH ELECTRICITY AUTHORITY GENERAL MANAGEMENT ANKARA/TURKEY

Complete « Water Treatment Plant » equipment covering the following works shall be purchased for the 4 × 300 MW Afsin-Elbistan Thermal Power Plant:

- *Demineralization Plant*
- *Condensate Polishing Plant*
- *Cooling Water Treatment Plant*
- *Drinking Water Treatment Plant*
- *Sewage Water Treatment Plant*
- *Laboratory Equipment.*

1) Companies who wish to bid, must have supplied and provided the engineering, manufacture, erection and/or erection supervision services of at least three installations in the similar characteristies and put them into operation successfully,

2) Bidders are required to submit the documents with their bid which certifies that they have enough experience to perform this work,

3) Bids will have been received until 15.00 hours on January 21th, 1975 at the below address.

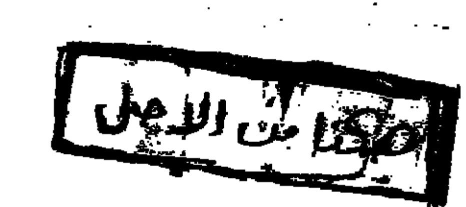
4) Bidders can obtain the bid documents from the following address from the date of October 21th, 1974, against 1000 TL per set :

TURKIYE ELEKTRIK KURUMU, Santrallar Dairesi Baskanligi Necatibey Caddesi No 3 Maro Han Kat: 5-Yenisehir/ANKARA.

5) Turkish Electricity Authority is not subject to law No : 2490.

TURKIYE ELEKTRIK KURUMU





LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

POUR MANIFESTER LEUR MÉCONTENTEMENT

Les P.M.E. menacent de fermer leurs entreprises le 25 novembre

La C.G.T. et la C.F.D.T. lancent une semaine d'action revendicative

Quatre mille chefs d'entreprises industrielles petites et moyennes se sont rassemblés vendredi après-midi 18 octobre, au pavillon Baltard, à l'appel de la Confédération générale des P.M.E., pour manifester leur mécontentement. Ils réclament un assouplissement de l'encadrement du crédit (progression annuelle des encours bancaires de 18 % et non de 13 %), rejettent la taxe conjoncturelle (qui touche le tiers des petites et moyennes industries) et réclament le report de trois mois des dettes sociales et fiscales. Ils ont décidé de saisir le président de la République de leurs demandes et menacent, si satisfaction ne leur est pas donnée avant cette date, de fermer leurs usines une demi-journée le 25 novembre. Une nouvelle journée de manifestation est prévue le 15 novembre.

Reçus le 18 octobre par M. Chirac, les représentants de la C.G.C. puis ceux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. ont réaffirmé de leur côté leur opposition à la politique gouvernementale. Les deux centrales ouvrières ont trouvé dans cet entretien de nouvelles raisons de renforcer leurs consignes pour la semaine d'action revendicative prévue du 21 au 26 octobre. Ces diverses manifestations de mécontentement illustrent la montée de l'inquiétude chez les Français. Un sondage de la SOFRES, publié ce samedi par notre confrère « le Figaro », révèle que 62 % des personnes interrogées entre le 4 et le 7 octobre estimaient que les choses avaient « tendance à aller plus mal », contre 52 % seulement en septembre.

Jaurès avec nous...

« Non, en vérité, le patronat, tel que la société actuelle le fait, n'est pas une condition enviable », *écrivait Jean Jaurès onze ans avant de fonder le parti socialiste. Assis sur des chaises de jardin sous la haute voûte de l'immense vaisseau métallique construit par Baltard pour les abattoirs de La Villette, quatre mille patrons, industriels et prestataires de services et quelques députés U.D.R., dont M. Kasperelt, ancien secrétaire d'Etat à la M.P.I., écoutèrent sagement la lecture d'une longue page du tribun socialiste, faite d'une voix ferme et vibrante par le président du Syndicat national de la petite et moyenne industrie, M. Daniel Gauban.*

Celui-ci jeta ensuite tous les griefs que ses mandants nourrissent à l'égard des pouvoirs publics : l'encadrement du crédit, mais aussi la taxe conjoncturelle, la surveillance des prix... « Nous sommes en pleine guerre économique. A bloquer les prix sans bloquer les salaires et les charges, on ne peut que ruiner les entreprises. C'est la première fois dans leur histoire que les P.M.I. se réunissent si nombreux, mais c'est le dernier avertissement que nous donnons au gouvernement. »

Tout au long des six discours de leurs chiefs de file, et à mesure que le froid de la grande halle ouverte à tous vents les gagnait, les patrons — et c'était un exercice nouveau pour eux — s'essayèrent à huer le ministre de l'économie et des finances, mais leurs voix ne s'unirent pas contre le président de la République. Seul un cri s'éleva lorsqu'un des orateurs prononça le nom de M. Giscard d'Estaing : « Il a trahi ! »

Certes, un de leurs responsables condamna les « trusts monopolistiques dont nous sommes sous-traitants, qui ont rendu plus draconiennes leurs conditions de paiement et allongé leurs délais de règlement », *mais, malgré la citation de Jaurès, il n'était pas question de tomber dans des excès révolutionnaires. Le gouvernement est bien sûr mis en cause, mais plus pour les moyens utilisés dans la lutte contre l'inflation que pour ses objectifs.*

M Gingembre, qui fut longtemps acclamé par les participants, debout, stigmatisa leur manque d'esprit syndical et proclama bien faut la « nécessité de cette fraternité industrielle »... *Mais c'est individuellement qu'à la sortie de cette réunion insolite les patrons reprirent leur voiture, ou le métro, sans qu'aucun cortège spontané se forme... forme...*

JOSÉE DOYÈRE.

REÇUES PAR M. CHIRAC

La C.G.T. et la C.F.D.T. déclarent :

« *Nous avons fait face à un mur* »

Le premier ministre a reçu le 18 octobre, à 10 heures, les représentants de la C.G.C., puis à 16 h. 30 ceux de la C.G.T. et de la C.F.D.T., en présence de M. Durafour, ministre du travail.

Les uns et les autres ont exprimé sans succès le profond mécontentement de leurs mandants.

« *Nous avons l'impression d'avoir perdu une heure et quart. Nous n'avons rien pu régler des questions en suspens sur lesquelles certains engagements avaient été pris cet été* », a dit M. Séguy en ajoutant que M. Chirac n'avait reçu la délégation C.G.T.-C.F.D.T. que « *pour faire croire à l'opinion publique qu'il entretenait de bons rapports avec les syndicats* ».

« *Nous ne pouvons que contester un désaccord total avec le gouvernement*, a enchaîné M. Maire. *Dans ces conditions, une action commune des organisations syndicales est absolument indispensable. Nous avons fait face à un mur. On nous a répété que la politique menée jusqu'à présent est en général bonne, qu'on a pu en constater les effets et qu'elle ne changerait pas.* »

De son côté, M. Malterre avait déclaré : « *Les cadres sont bien décidés à se défendre, car ils ont l'impression d'être des victimes expiatoires.* »

La C.G.C. a déposé ses revendications et n'a guère obtenu d'apaisements que sur un point : M. Chirac a dit qu'il n'envisageait pas de « *déplafonnement* » pour les cotisations de la Sécurité sociale.

GRÈVES CONTRE LES LICENCIEMENTS EN PROVINCE

Plusieurs grèves et mouvements de protestation contre les licenciements se poursuivaient, en cette fin de semaine, dans les entreprises en difficulté dans divers secteurs : à l'usine de pistons SOCOBER (340 personnes) dans la banlieue stéphanoise, à la fabrique de matériel de chauffage (300 salariés) Zaegel-Held à Obernai (Bas-Rhin), à la Société Bâtinord (18 ouvriers) de Compiègne, à l'entreprise de travaux publics Astre (100 personnes) à Béziers, etc.

En revanche, le travail va reprendre aux établissements GIMM, à Nantes, avec des horaires hebdomadaires réduits à vingt-huit heures (avec une certaine compensation de salaires).

FAITS ET CHIFFRES

Aide sociale

● LA JOURNEE NATIONALE DES PERSONNES AGEES. — Dimanche 20 octobre, dans toute la France, des représentants des vingt organisations membres du comité national d'entente des journées nationales, solliciteront la générosité du public en faveur des personnes âgées.

Les collectes sont destinées à développer l'aide à domicile, multiplier les restaurants et clubs du troisième âge et organiser les vacances des personnes âgées.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF	10-10	3-10
1) OR ET CREANCES SUR L'ETRANGER	41 720	41 521
Fonds de stabilisation des changes	5 072	5 003
Annuités de prêt de la B.I.R.D. et de l'Export Import Bank	379	379
2) CREANCES SUR LE TRESOR	18 031	15 432
Monnaies divisionnaires	193	201
Comptes courants post.	335	406
Concours au Trésor public	17 503	14 825
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT	83 493	97 165
Effets escomptés	13 812	13 866
Effets achetés sur le marché mon. et obl.	65 738	78 715
Avances sur titres	42	45
Eff. en cours de recouv.	3 899	4 637
4) DIVERS	2 570	2 841
PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION	93 448	93 003
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS	4 990	5 140
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	915	1 065
Compte spéc. du Fonds de stabilis. des changes. Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	2 693	2 693
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC	8 91	8 14
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.	38 321	50 370
Comptes cour. des étab. astreints à la constitution de réserves	37 465	48 864
Autres comptes : dispos. et autres engag. à vue	1 865	1 685
5) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE	1 021	1 021
6) DIVERS	7 033	7 426

Commerce extérieur

● M. NORBERT SEGARD, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, a déclaré mercredi 16 octobre devant la commission des finances de l'Assemblée nationale : « *La croissance des exportations atteint des taux records* (12 % en volume *pour les neuf premiers mois de* 1974) *et permettra de ramener le déficit global de l'année à 22 milliards de francs, ce qui est sensiblement inférieur aux hypothèses pessimistes précédemment brandies.* » M. Ségard a indiqué que si les importations n'augmentaient pratiquement plus depuis le mois de février, en revanche les importations de biens de consommation continuaient à augmenter à un rythme relativement rapide.

Il a jugé que les objectifs gouvernementaux de rééquilibrage de la balance commerciale étaient réalisables, bien que conditionnés par l'évolution des prix des produits agricoles.

Économies étrangères

● EN GRANDE-BRETAGNE, les prix de détail ont augmenté de 1,1 % en septembre, ce qui représente une augmentation de 17,1 % par rapport à septembre 1973. Cette hausse entraîne un nouveau relèvement de salaires pour plus de dix *millions de travailleurs.*

Syndicats

● « LES DIRIGEANTS DU C.N.P.F. FERAIENT BIEN DE BALAYER DEVANT LEURS PORTES », a déclaré M. Laval, secrétaire de F.O., à Dijon, en protestant contre les déclarations de M. Ceyrac, qui reprochait au gouvernement de poursuivre des accords garantissant une progression du pouvoir d'achat dans le secteur public et nationalisé. « *Les employeurs et les chambres patronales veulent masquer leurs propres carences* », a ajouté M. Laval.

SERIE 60:
la puissance informatique
à l'écoute de l'entreprise.

La Série 60, par son architecture, ouvre une nouvelle voie dans le dialogue utilisateurs/ordinateur.
Par le dialogue, la puissance informatique est à l'écoute permanente des évènements de l'entreprise : c'est l'informatique transactionnelle.
La Série 60, une nouvelle étape en informatique, avec :
– les Décors, moyens simples d'évolution vers cette Série,
– GCOS, le système d'exploitation déjà utilisé par les plus exigeants de nos clients. La Série 60 permet la meilleure adaptation des moyens informatiques à toutes les tailles et tous les types d'entreprises, avec une gamme homogène de 10 ordinateurs répartis en 4 niveaux :
• 61/58 – 61/60 • 62/40 – 62/60 • 64/20 – 64/40 • 66/20 – 66/40 – 66/60 – 66/80.
La Série 60, une contribution européenne majeure à une informatique mondiale.

Honeywell Bull
Votre partenaire en Informatique.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Effritement du dollar Bonne tenue du franc suisse

Effritement du DOLLAR, nouvel affaiblissement de la LIRE ITALIENNE, bonne tenue du *FRANC SUISSE et du FRANC* BELGE : tels ont été les faits marquants d'une semaine au demeurant fort calme pour les marchés des changes.

En dépit d'un léger redressement à l'approche du week-end, le DOLLAR a de nouveau fléchi cette semaine. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il faut sans doute voir dans la lente décrue des taux d'intérêt qui se poursuit aux Etats-Unis — la City Bank, deuxième banque du pays, ayant *annoncé son* intention de réduire à nouveau lundi prochain son taux de base (prime rate) de 11 1/2 % à 11 1/4 % — la cause essentielle du recul de la devise américaine. *Ce recul va-t-il* se poursuivre ? Oui, n'hésitent pas à affirmer certains spécialistes, qui, au-delà de l'évolution des taux, soulignent que le plan économique présenté par M. Ford est décidément bien léger et que le crédit dont disposait le nouveau président dans l'opinion américaine semble s'amenuiser rapidement. Le pronostic se vérifiera-t-il ? Les banques centrales en décideront en dernier ressort.

La baisse du DOLLAR a été particulièrement sensible vis-à-vis du FRANC SUISSE qui, il est vrai, a largement bénéficié de la décision prise mercredi par les autorités helvétiques, d'abolir l'interdiction faite, depuis juillet 1972, aux banques suisses de rémunérer les dépôts étrangers. Cette mesure a, comme on pouvait s'y attendre, provoqué de nombreux achats de francs suisses, et la devise helvétique a monté sur toutes les places.

Le DEUTSCHEMARK en revanche a été diversement traité. En hausse vis-à-vis du DOLLAR, de la LIRE et de la LIVRE STERLING, il a baissé contre FLORIN et FRANC SUISSE. La brutale reprise de la devise allemande qui s'était amorcée au milieu de la semaine dernière avait, on s'en souvient, intrigué les spécialistes. En fait, il semble bien qu'elle ait été due au règlement par l'Iran de sa prise de *participation* de 25 % dans le groupe Krupp. Il n'en demeure pas moins que le Deutschemark n'est plus la monnaie la plus faible du « serpent européen », dont les devises les plus fortes restent le FRANC BELGE et le FLORIN qui précèdent en cette fin de semaine la COURONNE DANOISE, la COURONNE SUÉDOISE et le DEUTSCHEMARK, la COURONNE NORVÉGIENNE fermant la marche.

La LIVRE STERLING a baissé sur des rumeurs laissant entendre que le chancelier de l'Echiquier pourrait être amené à injecter 3 milliards de livres dans l'économie britannique à l'occasion de la *présentation du mini-budget, le* 12 novembre. Notons également que certains spécialistes se demandent si la décision helvétique de rémunérer de nouveau les dépôts étrangers n'incitera pas certains pays du Moyen-Orient à se détourner de la City...

Le FRANC FRANÇAIS enfin s'est montré irrégulier, montant vis-à-vis du DOLLAR, de la LIRE et de la LIVRE, baissant en revanche contre FLORIN, FRANC BELGE et FRANC SUISSE.

Notons enfin que la révélation des opérations de change illicites dont a été victime la Banque de Bruxelles n'a guère troublé le marché. L'établissement touché est puissant, et pourra faire face aux pertes subies. Il n'en reste pas moins, comme le faisait remarquer un cambiste, que ces scandales en cascade, outre qu'ils jettent une suspicion fâcheuse sur toute la profession, ne sont pas faits pour rassurer des opérateurs déjà troublés.

Sur le marché de l'or de Londres, le cours de l'once de métal précieux a varié dans de très étroites limites pour s'établir finalement à 155,25 dollars vendredi en clôture (contre 157 dollars le vendredi précédent).

PHILIPPE LABARDE.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(la ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Florin	Lire	Mark	Livre	$ U. S.	Franc français	Franc suisse
Londres ...	6,1591	1,5596	6,0074		2,3330	11,0375	6,7353
	6,2362	1,5622	6,0587		2,3335	11,0960	6,8138
New-York ..	37,8787	0,1495	38,8349	2,3330		21,1371	34,6380
	37,4181	0,1493	38,5653	2,3335		21,0304	34,2465
Paris	179,20	7,0770	183,72	11,0375	4,7310		163,90
	177,90	7,1020	183,35	11,0960	4,7550		162,86
Zurich	109,3560	4,3186	112,1165	6,7353	2,8870	61,0128	
	109,2609	4,3614	112,5108	6,8138	2,9200	61,4250	
Francfort ..	97,5378	3,8519		6,0074	2,5750	54,4306	89,1929
	97,0252	3,8730		6,0587	2,5930	54,5404	88,8013

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

La détente se poursuit

Bien que le loyer de l'argent sur le marché monétaire se soit maintenu à 13 1/4 % d'un vendredi à l'autre, l'on peut dire que la détente s'est poursuivie sur la place de Paris. Une certaine tension était bien enregistrée pendant les deux premiers jours de la semaine, le taux au jour le jour s'élevant à 13 1/2 % : sans doute, certains établissements avaient-ils pris un peu de retard dans la constitution de leurs réserves pour la période qui vient de s'achever. Mais, dès le mercredi, la Banque de France acceptait de prendre en pension 14 milliards de *francs d'effets de première* et seconde catégorie, ce qui eut pour effet de relâcher la tension et de ramener le taux à 13 1/4 % à la veille du week-end.

Elément encore plus significatif, l'Institut d'émission procédait vendredi à l'adjudication, valeur 21 octobre, de 39 milliards de francs d'effets de première et seconde catégorie, à des taux en baisse respectivement de 1/8 % à 11 1/2 %, et de 1/4 % à 13 1/8 %. C'est sur la seconde catégorie que la baisse s'est *montrée* la plus importante, d'autant qu'aucune réduction n'était intervenue en la matière depuis la fin juillet. L'évolution a été la même pour l'adjudication de 8,5 milliards de francs à 11 5/8 % (— 1/4 %) d'effets à moyen terme réescomptables, les pensions sur bons du Trésor, valeur 21 octobre, s'établissant en recul de 1/8 % à 11 1/2 %. A terme, l'on note également des reculs de 1/4 % à 1/8 % (13 1/4 % sur un mois).

Ainsi, il semble bien que les autorités monétaires soient désormais désireuses de ne pas cumuler les effets restrictifs de l'en*cadrement par les quantités et de* la pénalisation par les taux. Ce faisant, elles tendent à s'aligner sur une tendance mondiale à la détente, notamment aux Etats-Unis où la City Bank vient de ramener à 11 1/4 % son taux de base contre 12 % il y a quinze jours. A vrai dire, pour obtenir une baisse du taux d'intérêt, on table plutôt outre-Atlantique sur un ralentissement de la demande de crédits que sur l'action des autorités monétaires. Nous n'en sommes pas encore là en France, mais peut-être... — F. R.

Cachotteries

L'identité du mystérieux acheteur d'actions Le Nickel sur la Bourse de Paris depuis le début de l'année est enfin révélée : il s'agit de la société américaine Amax, qui a déclaré avoir acquis 850 000 titres, soit 10,7 % du capital du Nickel pour la somme de 20 millions de dollars. A vrai dire, l'on s'en doutait un peu (« le Monde » du 17-18 mars 1974) : les transactions avaient porté sur plus de 600 000 titres entre janvier et février derniers, et la liste des candidats à une prise de participation dans cette société du groupe Rothschild, pauvre en trésorerie, après de lourdes pertes, mais riche en espérance, n'était pas très longue. On attendait E.T.Z., Anglo-American, ou Amax, ce fut l'Aquitaine qui l'obtint, avec la bénédiction des pouvoirs publics.

A vrai dire, une solution « étrangère » eût été difficilement concevable... et autorisée. Coiffée sur le poteau, la société américaine se console en déclarant vouloir garder un intérêt dans un secteur plein d'avenir, prenant bien soin d'avouer la chose en même temps qu'elle annonce un bénéfice trimestriel en augmentation de 58 %.

Le prix moyen d'achat des actions Le Nickel ressort à plus de 23 dollars, alors que le cours actuel n'est plus que de 15 dollars environ. La perte est sèche, mais une part dans le Nickel de Nouvelle-Calédonie vaut bien un sacrifice... — F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

BAISSE DU CUIVRE - NOUVEAUX RECORDS SUR LE SUCRE

MÉTAUX. — *Les cours du cuivre ont poursuivi leur mouvement de baisse et retrouvé leurs niveaux du printemps 1973, en dépit des rumeurs concernant l'arrêt des exportations nippones de métal rouge. En huit mois, les ventes japonaises auraient porté sur 250 000 tonnes de cuivre. Les acheteurs éventuels ont préféré demeurer sur la réserve, en raison d'une nouvelle hausse attendue (+ 5 000 tonnes) des stocks du Metal Exchange à Londres. En outre, pour la seconde fois en un mois, les quatre plus grands producteurs américains de cuivre viennent de réduire le prix des cathodes électrolytiques (— 4 cents). En Afrique du Sud, une filiale de Rio Tinto Zinc a récemment découvert un important gisement cuprifère. On ignore encore dans quelle mesure il sera exploitable, mais le chiffre de 300 millions de tonnes de métal est avancé.*

Selon le bulletin de la Banque centrale du Chili, les exportations de cuivre de ce pays ont porté, au cours des sept premiers mois de l'année, sur 1,3 milliard de dollars, contre 1 milliard environ pour les douze mois de 1973. Dans les mines actuellement exploitées, la production a représenté, de janvier à août 1974, 508 000 tonnes contre 360 438 tonnes pour la période correspondante précédente.

Les cours du zinc se sont également inscrits en sensible repli. Avec un temps de retard sur le cuivre, le zinc se trouve aujourd'hui dans une situation analogue. En effet, les stocks du Metal Exchange londonien auraient une nouvelle fois augmenté de 500 tonnes et certains observateurs prêtent aux Japonais l'intention de se porter vendeurs, avant le mois de mars, sur d'importantes quantités de métal qui totaliseraient 150 000 tonnes.

DENRÉES. — *D'une semaine à l'autre, les cours du sucre ont atteint de nouveaux records malgré un repli technique à la veille du week-end. L'annonce d'un achat par le Yémen du Sud d'une cargaison de 12 000 tonnes de sucre blanc indien à 950 dollars la tonne a relancé la spéculation. En Guyane, les prévisions viennent d'être une nouvelle fois révisées à la baisse. La production attendue ressort désormais à 332 000 tonnes contre 343 000 tonnes. Les experts de Bruxelles estiment que la production du Marché commun laisse craindre un déficit de 800 000 tonnes si les perspectives de récoltes défavorables — notamment en France — sont confirmées. Le statisticien F. O. Licht vient de publier sa seconde estimation sur la production européenne de betteraves. Elle s'établirait à 26,083 millions de tonnes, dont 12,367 millions de tonnes pour l'Europe de l'Ouest et 13,716 millions de tonnes pour l'Europe de l'Est. D'une estimation à l'autre, on enregistre une diminution de 350 000 tonnes.*

Le marché a été irrégulier sur les cours du cacao, qui ont néanmoins progressé. Le ministère américain de l'agriculture vient de rectifier en hausse de 1 % ses estimations concernant la production pour la campagne en cours (1,456 million de tonnes contre 1,450 million de tonnes). Par continent, on obtient les chiffres suivants : Afrique 1 036 800 tonnes contre 961 800 tonnes pour la campagne suivante, Amérique du Sud 279 100 tonnes contre 348 100 tonnes, Amérique du Nord 92 200 tonnes contre 86 000 tonnes et Asie et Océanie 54 200 tonnes contre 50 100 tonnes. Au Ghana, la première semaine de la campagne principale a fourni 10 523 tonnes contre 2 231 tonnes longues pour la première semaine de la campagne précédente. Relevons, enfin, que les chiffres concernant la consommation du troisième trimestre reflètent, comme escompté, de sensibles diminutions. Ainsi, elle s'établit aux U.S.A. à 119,7 millions de lbs contre 138,8 millions au cours du troisième trimestre 1973, à 7 500 tonnes contre 8 670 tonnes en France et à 21 100 tonnes contre 23 500 en Grande-Bretagne.

Cours des principaux marchés du 18 octobre 1974

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant 588 (616); à trois mois 606,50 (634) ; étain comptant 2 975 (3 015), à trois mois 2 990 (3 025), plomb 230 (227) ; zinc 333,50 (355). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) 57,50 (61,90) ; aluminium (lingots) 39 (inchangé) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) 116-118 (inchangé) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) 263-268 (268-273). — Singapour (en dollars des Détroits par picul de 133 lbs) : 975 (970).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton déc. 46 (47) ; mars 47,35 (48,67) ; laine suint oct. 130 (127) ; déc. 134 (133). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec) oct. 185 (inch.) ; jute (en sterling par tonne) Pakistan, White grade C 217,50 (inch.). — Anvers (type Australie en francs belges par kilo) : laine 150 (inch.). — Roubaix (en francs par kilo) : laine oct. 18 (18,20). — Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute 485 (490).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. nov. 27-27,70 (27,75-28). — Singapour (en nouveaux cents des Détroits par kilo) : 143-144 (144,50-145).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao déc. 86,80 (85,50) ; mars 78,75 (77,25) ; sucre disp. 40 (38) ; janv. 40,74 (38,70). — Londres (en livres par tonne) : sucre déc. 416,90 (399) ; mars 408,50 (385) ; café nov. 476,50 (466) ; janv. 483 (466,50) ; cacao déc. 873 (834) ; mars 784 (760). — Paris (en francs par quintal) : cacao déc. 963 (945) ; mars 918 (903) ; café nov. 540 (546) ; janv. 557 (559) ; sucre (en francs par tonne) déc. 4 815 (4 410) ; janv. 4 820 (4 450).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé déc. 513 (517) ; mars 531 (530) ; maïs déc. 380 (379) ; mars 388 (389).

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 11/10	COURS 18/10
Or fin (kilo en barre)	24475	24350
— (kilo en lingot)	24450	24210
Pièce française (20 fr.)	268	268
Pièce française (10 fr.)	200	201 20
Pièce suisse (20 fr.)	254 90	255 90
Union latine (20 fr.)	249 90	251 60
● Pièce tunisienne (20 fr.)	192	187 50
Souverain	261 30	261 20
● Souverain Elizabeth II	278 50	270 60
● Demi-souverain	197	200
Pièce de 20 dollars	1333 60	1329 60
— 10 dollars	735	739 80
— 5 dollars	460 50	450 60
— 50 pesos	1000 50	994
● — 20 marks	295 80	285 10
— 10 florins	233	232 80
● — 5 roubles	175	178

Le Monde PUBLIE CHAQUE LUNDI (numéro daté mardi) UN SUPPLÉMENT ÉCONOMIQUE

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE HYPOTHÉCAIRE EUROPÉENNE - B.H.E.

Le conseil d'administration de la Banque Hypothécaire Européenne (B.H.E.) s'est réuni le 10 octobre 1974 sous la présidence de M. André Cérou. Il a examiné l'évolution de l'activité depuis le début de l'année et les résultats obtenus au terme du premier semestre.

Au 30 juin 1974, les encours de crédits accordés et gérés en risques propres par la Banque Hypothécaire Européenne s'élevaient à 1 905 millions de francs.

Les comptes provisoires arrêtés à la même date, pour la période des six premiers mois de l'exercice, font apparaître un bénéfice brut d'exploitation, avant amortissements, provisions et impôt, de 16,01 millions de francs contre 11,81 millions de francs au 30 juin 1973.

Il convient de noter que les résultats du premier semestre 1974 comprennent, pour 637 000 francs, des revenus de titres qui ne figuraient pas dans les recettes de l'exercice précédent et dont l'origine se rattache à la participation majoritaire (99,93 %) détenue depuis le mois de juin 1973 par la Banque Hypothécaire Européenne dans le capital d'une société de crédit différé, le Crédit Immobilier Européen (C.I.E.).

Le conseil d'administration de cette société filiale a également choisi de se réunir le 10 octobre 1974, sous la présidence de M. Georges Dumas, pour prendre connaissance des résultats enregistrés au 30 juin 1974.

A cette date, les comptes semestriels provisoires du Crédit Immobilier Européen font ressortir un bénéfice brut d'exploitation, avant amortissements, provisions et impôt de 5,69 millions de francs contre 4,62 millions de francs un an auparavant.

GESTION IMMOBILIÈRE

Sur la base des cours au 30 septembre 1974, l'actif net de la société s'élevait à F 149 863 498,38.

Le portefeuille-titres représentait 85 % de l'actif, dont 32,2 % d'obligations françaises, 23,7 % d'actions françaises et 29,1 % de valeurs étrangères, elles-mêmes réparties en valeurs européennes pour 10,5 %, américaines pour 13,3 %, et japonaises pour 5,3 %. Les disponibilités s'élevaient de leur côté à 15 % de l'actif.

A la même date, la valeur liquidative de l'action Gestion Mobilière, après détachement, le 27 juin 1974, d'un coupon net de F 6,60, ressortait à F 140,73.

SOCIÉTÉ NANCÉIENNE ET VARIN-BERNIER

Répartition d'actions gratuites (1 pour 6)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 octobre 1974, a décidé d'augmenter le capital social de 51 800 000 F à 60 433 300 F par incorporation de 8 633 300 F prélevés sur les réserves, avec effet à compter de ce jour, et de distribuer une action de 100 F nominal, jouissance : 1er janvier 1974, pour six actions anciennes.

Les opérations matérielles de distribution des actions nouvelles interviendront ultérieurement ; un avis à la presse en précisera la date en temps opportun.

AU PRINTEMPS S.A.

La situation semestrielle provisoire arrêtée au 30 juin 1974 fait apparaître un bénéfice de 4 millions 743 000 F contre, au 30 juin 1973, une perte de 7 608 000 F.

Ce résultat confirme le redressement des affaires sociales.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES TÉLÉPHONES ERICSSON

La Société française des téléphones ERICSSON vient d'obtenir de l'administration des P.T.T. sa première commande, pour un grand central téléphonique dans le réseau de Paris. Installé à Alfortville, ce central, qui desservira à l'origine l'équivalent de quinze mille lignes d'abonnés à trafic normal, sera réalisé en Crossbar CP 400, système créé par ERICSSON et dont près de cinq millions de lignes sont en service dans le réseau public.

Le nouveau matériel, spécialement étudié pour les besoins des très grandes villes permettra de constituer des unités d'une capacité finale de quatre-vingt mille lignes.

Poursuivant, d'autre part, son développement dans le domaine de la téléphonie privée, la Société française des téléphones ERICSSON a reçu récemment deux nouvelles commandes pour son PE 1024, central électronique privé de grande capacité.

MOULINEX

Nous consommons en hiver 50 000 litres de mazout par jour pour chauffer nos 25 hectares de surface couverte. D'autre part, la demande étant moins forte dans notre profession au début de chaque année, nous avons proposé à notre personnel l'éventualité de prendre fin décembre un acompte d'une semaine sur les congés annuels en diminuant d'autant les vacances d'été. Il ne s'agirait donc que d'un décalage des vacances légales n'entraînant aucune incidence sur les salaires et permettant une *notable économie d'énergie. Le* personnel se prononcera le 15 novembre prochain.

UGIMO

Les recettes locatives des trois premiers trimestres de 1974 se sont élevées à 21 730 000 F contre 17 300 000 F pour la même période en 1973, soit une progression de près de 26 %, due notamment à la mise en exploitation de 84 nouveaux appartements à Boulogne-sur-Seine et à Saint-Germain-en-Laye.

Il se confirme ainsi que l'exercice 1974 permettra une sensible augmentation du dividende.

UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE

Les loyers encaissés au cours des trois premiers trimestres de 1974 se sont élevés à 39 300 000 F contre 31 900 000 F pour la même période en 1973, soit une progression de plus de 23 % tenant compte des nouvelles recettes apportées par l'immeuble de bureaux de Neuilly-sur-Seine.

Dans ces conditions, les perspectives de sensible augmentation du dividende pour l'exercice 1974 se trouvent confirmées.

Bourses étrangères

LONDRES

Vif redressement

Le marché de Londres s'est vivement redressé cette semaine, atteignant son plus haut niveau depuis un mois, avec une hausse de 10 %. Le pessimisme régnant à la veille des élections a fait place à un léger regain d'optimisme à la suite des déclarations du premier ministre laissant prévoir l'injection de liquidités dans le circuit économique et une série de mesures de relance lors de la présentation du prochain budget le 12 novembre. L'appel à la modération lancé aux mouvements syndicaux par le puissant leader Mack Jones et les propos rassurants du chancelier de l'Echiquier ont également été bien accueillis. Les valeurs industrielles se sont bien comportées, mais la demande est restée peu importante en raison des inquiétudes soulevées par les difficultés d'un certain nombre de firmes. Inquiétudes également dans le secteur bancaire, où certains établissements spécialisés sont toujours en position délicate. Nette fermeté, en revanche, des pétroles, tandis que les mines d'or ont cédé du terrain à la suite de résultats trimestriels décevants.

Indices du Financial Times : industrielles, 210,3 (contre 190,9) ; fonds d'Etat, 54,80 (contre 54,47) ; mines d'or, 305,3 (contre 317,6).

	Cours 11 oct.	Cours 18 oct.
Bowater	85	99
Brit. Petroleum	254	278
Charter	92	95
Courtaulds	67 1/2	73
De Beers	67 1/2	73
Free State Geduld.	19 1/2	19 1/4
Gt. Univ. Stores	182	189
Imp. Chemical	158	167
Shell	138	155
Vickers	86	93
War Loan	23 5/8	23 5/8

NEW-YORK

Toujours optimiste

Une pause a été observée cette semaine à Wall Street, où de fortes ventes bénéficiaires ont ramené l'indice Dow Jones de 658,17 à 654,... Après le redressement spectaculaire de la semaine précédente, les opérateurs se sont montrés plus prudents, mais le fait que le marché a accueilli avec flegme un certain nombre de mauvaises nouvelles semble indiquer qu'un certain optimisme règne à nouveau de l'autre côté de l'Atlantique.

Le mouvement de hausse, après s'être poursuivi lundi, a été stoppé par d'abondantes prises de bénéfice mardi et mercredi, mais a repris jeudi, pour se ralentir vendredi. L'annonce de résultats décevants pour plusieurs grandes compagnies et la chute du produit national brut au troisième trimestre ont été contrebalancées par l'accélération de la baisse des taux d'intérêt, le « prime rate » des banques revenant à 11 1/4 % contre 12 % il y a trois semaines. Selon les observateurs, les milieux boursiers américains, insensibles au développement d'une récession qu'ils avaient largement anticipée, spéculent maintenant sur l'avenir. Dans les compartiments, l'évolution a été très irrégulière suivant les résultats. A noter la très forte reprise de Schlumberger et la hausse d'I.B.M. en fin de semaine sur la rumeur, sèchement démentie par la compagnie, que certains Etats arabes projetaient de prendre le contrôle de la puissante firme américaine, dont la capitalisation boursière atteint 26,5 milliards de dollars.

Indices Dow Jones : transports 149,02 (contre 148,13) ; services publics, 70,20 (contre 68,92).

	Cours 11 oct.	Cours 18 oct.
Alcoa	35 3/4	34 3/...
A.T.T.	44 1/2	45 1...
Boeing	17	17 3...
Chase Man. Bank.	28 1/4	29 1...
Du Pont de Nem.	108	109
Eastman Kodak	74	69 7/...
Exxon	65 3/8	67 4/...
Ford	36	35 3/...
General Electric	37 3/8	38
General Foods	19 5/8	19 1/...
General Motors	36	35 5/...
Goodyear	14 1/8	14 5/...
I.B.M.	178	184 1/...
I.T.T.	15 3/4	16
Kennecott	33 3/8	32 5/...
Mobil Oil	36 1/2	37 1/...
Pfizer	26 7/8	28 3/...
Schlumberger	86	103
Texaco	25 7/8	23 1/4
U.A.L. Inc.	17 7/4	18 1/4
Union Carbide	41 5/8	43 1/2
U.S. Steel	41 1/4	42
Westinghouse	9 1/8	9 7/...
Woolworth	11 1/8	11

TOKYO

Nouvelle hausse

La reprise s'est confirmée à la Bourse de Tokyo, en liaison avec la meilleure tenue de Wall Street, et sur l'espoir d'un desserrement du crédit.

Indice du 18 octobre : Dow Jones 3 748,72 (contre 3 512,23) ; indice général, 269,34 (contre 259,68).

	Cours 11 oct.	Cours 18 oct.
Fuji Bank	345	332
Honda Motors	434	449
Matsushita Electric	379	366
Mitsubishi Heavy Ind.	112	129
Sony Corp.	1 650	1 580
Toyota Motors	430	446

ALLEMAGNE

Irrégulier

Les marchés allemands se sont montrés très irréguliers, l'incertitude continuant à régner. Les mises en chômage partiel annoncées par B.M.W. et Philips ont fait mauvaise impression.

Indice de la Commerzbank 525,3 contre 525,5 le 11 octobre.

	Cours 11 oct.	Cours 18 oct.
A.E.G.	74,50	77,40
Badische Anilin	125,50	125,70
Bayer	106,20	105,30
Commerzbank	145	146
Hoechst	115,20	113,20
Mannesmann	161,50	161,30
Siemens	182,90	182,40
Volkswagen	80,50	79

BRUXELLES

Indécis

L'attention du marché s'est portée cette semaine sur le secteur bancaire, à la suite des pertes de change annoncées par la Banque de Bruxelles, dont le cours est tombé au plus bas de l'année. Nette reprise de Petrofina.

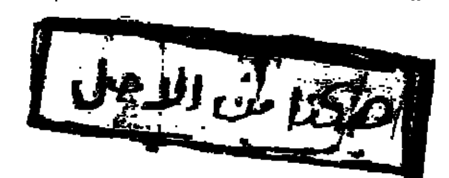
	Cours 11 oct.	Cours 18 oct.
Arbed	4 485	4 290
Asturien. des Mines	2 285	2 320
Cock Ougrée	1 414	1 370
Electrobel	5 168	5 050
Lambert	1 880	1 740
Pétrofina	3 350	3 600
Gevaert	1 146	1 156
Soc. Générale	2 450	2 435
Union Minière	1 220	1 232

SUISSE

Bien orienté

Les valeurs suisses ont enregistré des gains parfois substantiels dans tous les compartiments, notamment les banques, à la suite de la levée de l'interdiction qui leur avait été faite en juillet 1972 de rémunérer les dépôts des non-résidents.

	Cours 11 oct.	Cours 18 oct.
Brown-Boveri	830	[illegible]
CIBA-Geigy	1 310	[illegible]
Hoffm.-Laroche	75 300	[illegible]
Nestlé	2 250	[illegible]
Sulzer	2 220	[illegible]
U.B. Suisse	2 415	[illegible]



LA REVUE DES VALEURS

ON NE PRÊTE QU'AUX RICHES

« Un consortium arabe négocierait le rachat d'I.B.M. ». Cette dépêche, qui tombe vendredi 18 octobre en fin de matinée sur le télex d'une agence de presse internationale, met en ébullition les marchés financiers. A Paris, Londres, Francfort, l'action I.B.M. monte de près de 5 %.

On attend fiévreusement la réaction de la Bourse de New-York. Celle-ci sera finalement modérée. De l'autre côté de l'Atlantique, on a su garder un certain sang-froid. D'autant que la direction d'I.B.M., après quelques instants de stupeur, déclare dans un sec communiqué « ne pas avoir connaissance de négociations pour la vente d'actions de la compagnie à un consortium arabe ».

Canular... Ballon d'essai... Coup de Bourse... I.B.M. enquête.

Il reste que la réaction des marchés financiers est significative. Il y a un an, on aurait ri aux éclats. Le rachat du numéro un mondial de l'informatique ne représente-t-il pas 26 milliards de dollars ! Aujourd'hui, si l'on se montre circonspect, on se dit qu'après tout...

Valeurs à revenu fixe ou indexées

L'*Emprunt 4 1/2 % 1973* a poursuivi son mouvement de reprise, regagnant près de 10 points dans la semaine. Le prochain prix de reprise de cette valeur par les services de l'enregistrement, calculé sur la base des cours cotés sur le napoléon pendant les quatre-vingt-trois der-

	18 oct.	Diff.
4 1/2 % 1973	508	+ 9,60
4 1/4 % 1963	96,50	— 1,90
4 1/4 - 4 3/4 %	84,20	+ 1,30
5 1/2 % 1965	93,80	+ 0,10
6 % 1966	92,30	+ 0,10
6 % 1967	90,05	+ 0,15
7 % 1973	94,80	+ 0,32
C.N.E. 3 %	953	— 2,50
Charbonnages 3 %	99,20	— 0,50

nières Bourses, se situait, vendredi soir, à 700,23 F. Cet élément d'appréciation a sans aucun doute joué un rôle déterminant dans la hausse du titre.

Les obligations « classiques » continuent, pour leur part, de bénéficier de courants d'achats.

Les Ports autonomes vont lancer lundi prochain un emprunt de 200 millions de francs, garanti par l'Etat, au taux nominal de 11,40 %.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Les résultats nets consolidés de la *Cie bancaire* représentaient (hors plus-values de cession) 37,1 millions de francs au 30 juin 1974 et 57 millions de francs l'an passé à pareille époque. Les résultats bruts d'exploitation du groupe ressortaient pour leur part à 209,2 millions contre 267,4 millions de francs. Il est vrai que toute cette période a été marquée par la tension des taux d'intérêt, notamment pour les emprunts les plus longs, et par la limitation

	18 oct.	Diff.
B.C.T.	119	— 3
Cetelem	137	+ 13
Compagn. bancaire	284,20	+ 5,20
C.C.F.	184	— 4,50
Crédit foncier	254	+ 7
Crédit national	248	+ 22,40
Financ. de Paris	112	— 2
Locafrance	100	— 4
Locindus	190	+ 10,90
Sovac	115	— 9
U.C.B.	196	+ 11
U.F.B.	132	+ 6
Génér. occidentale.	193,50	— 3,50
Crédit fonc. et im.	124	— 3
S.N.I.	212	inchangé
Chargeurs réunis	190	+ 4
Paternelle S.A.	117	— 3,60
Pricel	252,50	— 11,50
Schneider	134,50	+ 5,50
Suez U.P.	174,50	+ 9,50

du développement de l'activité en cours de la politique restrictive en matière de crédit mise en œuvre par le gouvernement.

Alimentation

Mardi dernier, les services de la chambre syndicale ont enregistré une application portant sur près de cinq cent mille actions *Perrier*. Cette opération a été réalisée au cours de 125 F.

Pour le premier semestre de l'exercice, *Radar* annonce un bé-

	18 oct.	Diff.
Beghin-Say	135,50	— 2,50
Carrefour	1 320	+ 60
Casino	950	+ 29
C.D.C.	147,50	— 1,50
Radar	225	— 18
B.S.N.-Gerv.-Dan.	316	— 13
Mumm	425	— 6
Veuve Clicquot	552	+ 12
Moët-Hennessy	405	+ 6,50
Olida et Caby	154,50	+ 7
Pernod	355	+ 13,50
Ricard	378,80	+ 22,80
Raffin. St-Louis	160,20	— 1,30
S.I.A.S.	290,50	+ 4,50
Viniprix	525	+ 45
Club Méditerranée.	130,30	— 1,70
Perrier	119	— 0,50
J. Borel	390	+ 9,50
P.L.M.	191,50	+ 7
Nestlé	3 790	+ 90

néfice net de 10,5 millions de francs. A ce chiffre, il faut ajouter les plus-values nettes à long terme, qui ont représenté 4,4 millions de francs. Les dirigeants de cette entreprise prévoient, pour l'ensemble de l'exercice un bénéfice net de 18 millions de francs, ce qui permet d'envisager une augmentation du dividende distribué.

La situation provisoire au 30 juin 1974 de *B.S.N. Gervais-Danone* laisse apparaître un bénéfice net de 47,05 millions de francs, dont 5 représentent des profits exceptionnels provenant de la cession d'éléments d'actifs. Le résultat net ressort donc pour 42 millions de francs, contre 35 millions pour les six premiers mois de l'exercice 1973.

Au comptant, la *Vermandoise de sucreries* est recherchée sans contrepartie à 1 000 F, ce qui constitue son plus haut niveau de l'année. Les « grandes manœuvres » sur le sucre reprendraient-elles ?

Bâtiment et travaux publics

Le bénéfice net semestriel de *Maisons Phénix*, après amortissements et impôts, revient de 8,7 millions de F en 1973 à 6,6 millions en 1974. Insuffisance de facturations du fait de retards dans le déblocage des crédits à la clientèle et impossibilité de lui appliquer immédiatement les très importantes hausses imputables

	18 oct.	Diff.
Auxil. d'entreprises	140	— 8
Bouygues	284	— 11
Chimiq. et routière	58,50	— 4,70
Ciments français	78,05	— 1,50
Entr. J. Lefebvre	133	+ 3
Génér. d'entrepr.	80,20	+ 1,20
Gds Travx de Mars.	119,50	— 7,50
Lafarge	143	— 1,20
Maisons Phénix	410	+ 18
Poliet et Chausson	86,60	+ 0,50

à la crise de l'énergie sont à l'origine de cette situation qui, selon les dirigeants de la société, devrait s'améliorer ultérieurement.

Le bénéfice net des *Ets Rougier et fils* ressort, pour le premier semestre 1974, à 6,31 millions de F contre 3,59 millions en 1973. Le chiffre d'affaires hors taxes a progressé de 29,73 %, mais au cours du deuxième trimestre, les ventes de certains secteurs ont commencé à être affectées par le déstockage au niveau de la distribution et par les importations massives en provenance des pays en voie de développement.

Matériel électrique, services publics

Les résultats de *C.G.E.* pour le premier semestre 1974, avant amortissements, provisions et impôts, ressortent à 85,3 millions contre 99,6. Si l'on exclut les plus-values à long terme, le bénéfice tiré des opérations courantes s'élève à 85,2 millions contre 84,2,

	18 oct.	Diff.
Alsthom	67	+ 1
C.G.E.	237,70	+ 4,70
Electro-mécaniq.	91,50	— 0,50
Legrand	1 330	+ 70
Machines Bull	28,50	— 1
L.M.T.	1 275	— 28
Méci	45,50	+ 4
Radiotechnique	292	— 13
Thomson-Brandt	126	— 7,10
S.A.T.	387	+ 16,90
Philips	38	— 5,30
Schlumberger	459	+ 70,50
I.B.M.	895	+ 50
Générale des eaux	463	+ 16
Lyonnaise des eaux	311	— 2
Unelco	241	— 34

chiffres qui ne sont d'ailleurs pas exactement comparables, en raison de décalages dans les dates d'encaissement des dividendes de filiales. La société prévoit pour l'exercice entier 94 millions de revenus de portefeuille contre 83,7 et un résultat net courant, après amortissements et impôt (dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 3,1 millions), voisin de 100 millions contre 92,1.

Au cours des neufs premiers mois de l'année, *L.M.T.* a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 934 millions contre 747, permettant d'espérer pour l'année entière une croissance légèrement supérieure aux 20 % qui constituaient l'objectif. Le bénéfice net semestriel est en hausse de 13,3 %, mais ne tient pas compte de la contribution exceptionnelle. En revanche, les commandes reçues n'ont progressé que de 15 % par suite du ralentissement de la demande de l'administration, ce qui laisse prévoir une décélération du taux de croissance en 1975.

L'action *Philips* a subi une forte baisse jeudi. La direction a décidé de réduire les horaires de travail pour résorber les stocks dus à l'insuffisance de l'augmentation du chiffre d'affaires au troisième trimestre par rapport aux prévisions. La rentabilité de l'exercice en subira l'influence défavorable.

Métallurgie, constructions mécaniques

Le bénéfice semestriel d'Usinor s'est élevé à 756,78 millions de francs contre 437,4 millions, avant amortissements mais après provision pour hausse des prix et pour frais de premier établissement.

Les *Ateliers et Chantiers de la Loire*, dont le bénéfice net a été de 3,54 millions contre 5,40 millions distribueront un dividende global de 5,70 F sur les actions anciennes et 2,85 F sur les actions nouvelles.

Horstmann distribuera deux actions gratuites pour sept actions anciennes ou nouvelles.

S.K.F. Applications mécaniques, dont les deux exercices 1972 et 1973 avaient été affectés par la mise en route de nouvelles unités, annonce, grâce à des progrès à l'exportation, un bénéfice net semestriel de 7,8 millions contre 2,6 millions.

Trailor, en dépit d'un chiffre d'affaires augmenté de 25 %, n'a obtenu au premier semestre qu'un bénéfice net de 8,82 millions contre 12,11 millions. Le coût des matières premières et des charges financières a augmenté. Depuis le mois de mars le marché français des semi-remorques s'est ralenti.

La société allemande V.D.O., déjà propriétaire de 20 % du capital, souscrira aux actions *Jaeger* émises à un prix supérieur au cours de Bourse.

La *Française des Pétroles*, en vue d'une prise d'intérêt éventuelle, étudie le dossier *Hutchinson-Mapa*. (Voir d'autre part.)

La *Suédoise S.K.F.* distribuera une action « A » gratuite, jouissance 1er janvier 1974, pour trois actions « A » anciennes, et une action « B » pour trois actions « B » anciennes. Les titres actuels

	18 oct.	Diff.
Châtillon	73,50	inchangé
La Chiers	219,50	— 0,50
Creusot-Loire	130,20	+ 0,30
Denain Nord-Est	158	— 1
Marine	114,80	— 0,10
Métal. Normandie.	133	— 1
Pompey	59,90	+ 1,90
Sacilor	84,80	— 0,20
Saulnes	140,10	— 2,90
Usinor	95	— 2,30
Vallourec	140	+ 2
Alspi	53,90	— 1,10
Babcock-Fives	70,50	+ 1,30
Génér. de fonderie	199	— 13
Poclain	291	— 20
Sagem	380,50	+ 0,50
Saunier-Duval	103	— 2
Penhoët	185	— 13,50
Citroën	21,10	— 3,40
Ferodo	168,50	— 4,50
Peugeot	133	— 3,50

devront être obligatoirement échangés au Crédit Lyonnais contre des titres nouveaux.

Mines, caoutchouc, outre-mer

L'*International Nickel* annonce un dividende trimestriel de 35 cents U.S. par action et un dividende de fin d'année de 25 cents. Le dividende total sera de 1,60 $ par action contre 1,20 $ par action en 1973. Les bénéfices des trois

	18 oct.	Diff.
Le Nickel	82	+ 7
Peñarroya	73,20	+ 0,10
Asturienne	281,50	— 2,50
Charter	10,55	— 0,15
Internickel	114,90	— 1,40
R.T.Z.	9,90	— 0,35
Tanganyika	11,80	— 0,10
Union minière	150	+ 4,10
Z.C.I.	4,50	— 0,05
Hutchinson-Mapa	210,50	— 4,50
Kléber	42,50	— 1,50
Michelin	562	+ 14

premiers trimestres ont été de 231,70 millions de $ U.S. contre 151,70 millions de dollars. En dépit d'une hausse des prix de 14 % au 30 juin, la progression des *bénéfices a été un peu moins forte* au troisième trimestre (24 % seulement).

Pétroles

La Société nationale des pétroles d'Aquitaine a réalisé pendant le premier semestre un bénéfice de 305 037 500 F (contre 157,6 millions de F pendant la même période de 1973).

La *Compagnie française des pétroles* versera d'ici à la fin du mois d'octobre 1 milliard de francs d'arriéré à l'émirat d'Abu-Dhabi, en vertu de la rétroactivité des

	18 oct.	Diff.
Antar	24,90	— 1,10
Aquitaine	417	+ 34
Esso Standard	55,10	— 3
Franç. des pétroles	87	— 8,50
Pétroles B.P.	30,10	— 1,80
Primagaz	274	— 9
Raffinage	89	— 2,05
Sogerap	69,90	— 3,90
Exxon	316,50	— 15,50
Norsk Hydro	386	+ 30,50
Petrofina	439	+ 35
Royal Dutch	117,50	+ 0,20

accords sur la participation. La plus grande partie de cette somme avait déjà été provisionnée. Interrogé sur la situation financière des compagnies pétrolières au micro de R.T.L., M. Dalemont, directeur général des opérations de la compagnie a notamment déclaré : « *Un réajustement des prix est nécessaire dans la plupart des pays d'Europe, en France sûrement (...). Pour permettre aux compagnies de poursuivre leur exploitation, il faut procéder à des réajustements du niveau des prix.* » M. Dalemont a chiffré à 65 F par tonne le retard accumulé par les prix français.

Produits chimiques

Roussel-Uclaf annonce pour le premier semestre un chiffre d'affaires consolidé de 1 398 millions de F (+ 26 %). La rentabilité du groupe s'est fortement accrue. Sa marge nette atteint,

	18 oct.	Diff.
C.M. Industries	294	+ 10
Cotelle et Foucher	113	+ 1,50
Institut Mérieux	550	+ 7
Laboratoire Bellon	197	— 2
Nobel-Bozel	98,50	+ 2,40
P.U.K.	111	+ 1,10
Pierrefitte-Auby	71,70	+ 3,20
Rhône-Poulenc	130,30	— 3,20
Roussel-Uclaf	224	+ 14

en effet, 107,5 millions de F (60,7 %) et son bénéfice net hors plus-values 57,5 millions (+ 86 %). Il s'ajoute à ce dernier 2,2 millions de F de profits exceptionnels contre 13,7 millions. L'activité s'est maintenue à un niveau élevé au cours du troisième trimestre et les perspectives restent bonnes jusqu'à la fin de l'année.

Mines d'or, diamants

La commission britannique de surveillance des O.P.A. et fusions de sociétés ayant rejeté la demande déposée par la *General Mining*, qui visait à acquérir 44,3 % du capital actions d'*Union Corporation* (*le Monde* daté 6-7 octobre) au moyen d'une offre publique d'échange, la compagnie a décidé de se retirer de la course, laissant la *Goldfields* seule en lice.

Les bénéfices des mines d'or sud-africaines ont dans l'ensemble sensiblement baissé durant le troisième trimestre : entre 30 % et 60 %. Il n'y a guère que les compagnies appartenant au groupe Anglo-American, dont les résultats aient encore progressé. Les raisons de cette régression quasi générale sont au nombre de quatre. Ce sont : l'augmentation des coûts d'exploitation à la suite des relèvements de salaires accordés en juin dernier ; la diminution des revenus, qui a résulté des conditions de vente moins avantageuses — les compagnies ont touché en moyenne 149,4 dollars par once d'or au lieu de 168,75 dollars durant le deuxième trimestre — ; les difficultés croissantes de recrutement de main-d'œuvre, liées, semble-t-il, *à l'action concertée des pays* fournisseurs, qui rechercheraient une amélioration des conditions de travail ; enfin, pour quelques mines, les opérations sur l'uranium, qui restent déficitaires. Résultats nets en millions de rands des principales mines d'or

	18 oct.	Diff.
Amgold	213	— 8,50
Anglo-American	20,45	— 1,05
Buffelsfontein	127,40	— 12,10
Free State	149,50	— 5,50
Goldfields	19,40	+ 0,20
Harmony	48	— 3,10
President Brand	145	— 5
Saint-Helena	174	— 6
Union Corporation	23,70	— 1,55
West Driefontein	262	— 13
Western Deep	125,50	— 6,50
Western Holdings	218,50	— 10,50
De Beers	12,95	+ 0,15

pour le troisième trimestre comparés à ceux du deuxième entre parenthèses. Un astérisque marque les mines produisant de l'uranium :

Groupe *Anglo American* : *Western Deep**, 13,43 (c. 12,88) ; *President Brand*, 12,46 (c. 11,84) ; *President Steyn*, 12,35 (c. 10,27) ; *Western Holdings*, 12,58 (c. 8,65).

Groupe *Anglo Vaal* : *Hartebeestfontein**, 7,25 (c. 10,11).

Groupe *General Mining* : *Buffelsfontein**, 11,86 (c. 17,31).

Groupe *Johannesburg* : *Randfontein**, 3,4 (c. 2,59).

Groupe *Goldfieds* : *West Driefontein*, 40,37 (c. 56,1) ; *East Driefontein*, 10,74 (c. 12,75).

Groupe *Barlow Rand* : *Harmony**, 10,33 (c. 15,4) ; *East Rand*, 1,88 (c. 6,21), *Blyvooruitzicht*, 14,66 (c. 21,18).

Groupe *Union Corporation* : *St Helena*, 16,7 (c. 17,8).

Filatures, textiles, magasins

La tendance est irrégulière, dans l'ensemble, aux magasins.

Prénatal a dû être réservée à la hausse en début de semaine sur le bruit d'une éventuelle offre publique d'achat, mais s'est repliée par la suite.

Le bilan consolidé de *C.F.A.O.*

	18 oct.	Diff.
Dollfus-Mieg	62,55	+ 0,05
Sommer	462	+ 31
Fourmies	35	— 2
Lain. de Roubaix	33	— 2
Roudière	322	— 12
Saint-Frères	20,15	— 1,85
Le Blan	50,20	+ 0,20
Bail investissement	131,50	— 11,50
C.F.A.O.	226	+ 14,50
Galeries Lafayette	83,50	— 1
Paris-France	105	— 5
Prénatal	61	+ 9,40
Printemps	71,30	— 1,50
La Redoute	340	+ 10
Bon Marché	27,65	— 4,35

au 30 avril 1974 fait ressortir un résultat net de 70 *millions*, en hausse de 59 %. Le chiffre d'affaires a progressé de 23,2 % pour atteindre 3,45 milliards, réalisés à concurrence de 36 % en Europe. Un acompte sur dividende de 12,20 F net sera mis en paiement au titre de l'exercice en cours, d'une *durée exceptionnelle de* vingt mois.

Une sensible amélioration de rentabilité a été constatée par *Le Printemps*, qui annonce un bénéfice semestriel de 4,74 millions contre une perte de 7,6 millions un an plus tôt.

Valeurs diverses

Le bénéfice net, hors plus-values de cession, de St-Gobain-Pont-à-Mousson a atteint, pour le premier semestre, 472 millions de francs (+ 39 %), soit, par action, 14,55 F contre 11,98 F au premier semestre de 1973 et 23,63 F pour l'exercice 1973 tout entier. Au niveau consolidé, les ventes nettes du groupe sont passées à 10,36 millions de francs contre 7,473 millions (+ 30 %, à structure comparable). Leur accroissement provient en partie des effets de l'inflation mondiale et de l'érosion monétaire. Les investissements consolidés seront ré-

	18 oct.	Diff.
Air liquide	218,50	+ 8,50
Bic	469	+ 22
Europe n° 1	275	— 2,50
Hachette	143,40	+ 15
Jacques Borel	390	+ 9,50
L'Oréal	1 225	+ 70
Presses de la Cité	72	— 0,10
St-Gob.-P.-à-M.	101,80	— 0,60
Aussedat-Rey	85	+ 4
Entr. et gar. frigo.	138	+ 11
Novafer	190,50	+ 0,30

duits de 10 % en 1974 et davantage en 1975. La marge brute de l'exercice devrait permettre d'en financer une part accrue.

Le département construction (34 % des ventes) a bénéficié du *boom de l'isolation*, mais les ventes de glaces et de produits liés à l'automobile ont fléchi de 20 %. En Allemagne, les ventes du groupe, exprimées en marks, n'ont progressé que de 3 %. Les résultats nets consolidés des sociétés allemandes du groupe ont fléchi de 35 %.

Publicis S.A. évalue son bénéfice semestriel à 4,66 millions, non compris les 275.000 F de la contribution exceptionnelle, contre 4,33 millions.

Aussedat-Rey distribuera une action gratite pour cinq. Les nouvelles à remettre aux actionnaires des *Papeteries de France* prendront part à la distribution. Le premier résultat semestriel publié après la fusion est de 9,53 millions et dépasse de 17 % celui des deux sociétés au premier semestre 1973.

Sellier-Leblanc distribuera un dividende de 8,505 F contre 8,10 F.

Le bénéfice net de la *société Bic*, pour le premier semestre 1974, s'est élevé à 22,5 millions. Celui du premier semestre 1973 atteignait 50,9 millions, mais comprenait *34,9 millions* de plus-value provenant de la cession de 5,4 % du capital de *Bic Pen*. La part de la *société Bic*, dans les résultats consolidés, a été de 43,99 millions contre 27,65 millions.

Pour les trois premiers trimestres de l'exercice commencé le *1er octobre 1973, le bénéfice net* de la *Française des Ferrailles* s'est élevé à 36,60 millions contre 10,64 millions après des amortissements et provisions atteignant 31,81 millions contre 13,52 millions. Compte tenu de l'augmentation de capital, le bénéfice net a été de 55,09 F par action contre 25,37 F.

Bourse de Paris

SEMAINE DU 14 AU 18 OCTOBRE

Reprise avortée

APRES un bon départ, la Bourse de Paris a été prise cette semaine d'un nouvel accès de faiblesse. Et, malgré une très légère amélioration à la veille du week-end, elle a pratiquement reperdu tous ses gains initiaux.

En reprise dès lundi, le marché accélérait notablement son avance le lendemain, au point qu'en clôture l'on dénombrait une bonne cinquantaine de hausses de 2 % environ. Las ! mercredi, la baisse reprenait et s'accentuait fortement jeudi. Vendredi, toutefois, la tendance redevenait plus résistante et quelques points de fermeté réapparaissaient même, si bien que, d'une semaine à l'autre, les différents indices n'ont pratiquement pas varié.

La Bourse de Paris serait-elle à la recherche d'un point d'équilibre ? Après quinze jours de reprise quasi ininterrompue, ce n'est pas impossible, mais on ne peut l'affirmer. Une seule certitude : l'influence de Wall Street a été une fois de plus prédominante. Il a suffit que New-York baisse pour que, immédiatement, le marché parisien se mette au diapason. Il a été d'autant plus enclin à le faire que les opérations de liquidation sont désormais proches — elles débuteront mardi par la réponse des primes — et que de nombreux opérateurs au jour le jour ont pris leurs bénéfices.

Sans doute la détente du loyer de l'argent à court terme (voir d'autre part), qui semble s'accentuer, n'est-elle pas totalement étrangère à la légère amélioration enregistrée vendredi. Mais c'est plus sûrement l'espoir d'une reprise à Wall Street qui a derechef ranimé la demande.

Manifestement, la confiance n'est pas revenue sur le marché de Paris, si dramatiquement secoué pendant le mois de septembre. Un certain pessimisme apparaît maintenant dans les milieux d'affaires depuis quelques semaines, et beaucoup se demandent quelle sera l'ampleur du refroidissement souhaité par les pouvoirs publics. En outre, l'on redoute, à tort ou à raison, que l'échéance d'octobre ne soit difficile pour les entreprises. Le gonflement subit des transactions, le premier depuis un mois, notamment jeudi, au plus fort de la baisse, semble indiquer un retour des acheteurs face à des vendeurs parfois pressants. Peut-être le pire a-t-il été anticipé ?

Aux valeurs étrangères, les américaines ont regagné, et même un peu au-delà, les pertes qu'elles avaient subies mercredi et jeudi. Fermeté des pétroles internationaux. Les allemandes ont été déprimées. Repli quasi général des mines d'or.

Sur le marché de l'or, les cours du métal fin ont fléchi. Le lingot a perdu 250 F à 24 210 F, et le kilo en barre 125 F à 24 350 F. Après avoir un peu baissé, le napoléon est revenu à son niveau du vendredi précédent, soit 268 F (inchangé).

Eternelle valeur de refuge en période d'incertitude : la rente 4 1/2 % 1973, pourtant indexée sur la pièce française de 20 F, a fortement progressé et repassé très largement la barre des 500 F.

Les principales variations de cours

VALEURS FRANÇAISES

Hausses (%)

	18 oct.	Diff.		18 oct.	Diff.
Prénatal	61	+ 18,2	Crédit national.	242	+ 7,3
Skis Rossignol	1040	+ 13,1	C.F.A.O.	226	+ 6,8
Cetelem	137	+ 10,5	Roussel-Uclaf	224	+ 6,6
Méci	45,50	+ 9,6	Ricard	378,80	+ 6,4
Viniprix	525	+ 9,4	L'Oréal	1225	+ 6,1
Le Nickel	82	+ 9,3	U.C.B.	196	+ 5,9
Aquitaine	417	+ 8,9	Suez	174,50	+ 5,7
A.D.G.	230	+ 8,5	Legrand	1330	+ 5,5

Baisses (%)

	18 oct.	Diff.		18 oct.	Diff.
Citroën	21,10	— 13,8	Radar	225	— 7
Franç. des pétr.	87	— 8,9	Poclain	291	— 6,4
Bail Investiss.	131,50	— 8	Génér. de fond.	199	— 6
S.C.R.E.G.	58,50	— 7,4	Auxil. d'entrepr.	140	— 5,4
Sovac	115	— 7,2	Esso	55,10	— 5,1

VALEURS ETRANGERES

Hausses (%)

	18 oct.	Diff.		18 oct.	Diff.
Schlumberg. (1)	459	+ 18,7	I.B.M.	895	+ 7,2
Petrofina	439	+ 8,6	I.C.I.	19,20	+ 5,8
Norsk Hydro	386	+ 8,4	Exxon	316,50	+ 5,5

Baisses (%)

	18 oct.	Diff.		18 oct.	Diff.
Philips	38	— 11,6	Buffelsfontein	127,40	— 8,3
East Rand	84	— 9,1	Dome Mines	218	— 6,8

(1) Compte tenu du coupon de 0,50 F.

TITRES LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉS A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	261 600	132 488 890
Schlumberger	44 050	19 867 685
Moulinex	56 800	11 223 554
Carrefour	7 200	7 292 130
Pétrofina	6 025	7 250 437

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre	18 octobre
Terme	60 309 567	90 223 994	71 882 199	102 372 397	94 470 869
Comptant					
R. et obl.	63 687 765	74 816 220	70 773 071	59 053 489	88 205 000
Actions	22 259 517	83 807 773	25 717 460	23 605 962	23 605 962
Total	146 756 849	248 847 987	168 372 730	185 031 848	206 281 831

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 31 décembre 1973)

	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre	18 octobre
Valeurs françaises	68,4	70,1	69,2	68	68,1
Valeurs étrangères	75	75,4	75,5	73,3	74,8

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 29 décembre 1961)

	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre	18 octobre
Indice gén.	58	59	58,9	57,8	57,7

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. AMÉRIQUES
— CHILI : le général Pinochet annonce la libération de sept ressortissants français.

3. EUROPE
— *Les partis communistes d'Europe* comptent se réunir en Allemagne de l'Est « vers la moitié de 1975 ».
— ITALIE : l'affaire des tentatives de coups d'État vaut à M. Andreotti des ennuis avec le parquet de Rome.

3. AFRIQUE
— KENYA : la démocratie entre *les apparences et les réalités.*

4. DIPLOMATIE
— L'accord Kissinger-Jackson sur l'émigration des juifs soviétiques : les réactions de Moscou, de Washington et de Jérusalem.

4. PROCHE-ORIENT
— La visite de M. Sauvagnargues à Beyrouth.

5. OCÉANIE
— « Samoa, îles blessées » (III), par Jacques Decornoy.

6-7. POLITIQUE
— A l'Assemblée, la formation professionnelle continue et la protection des salariés agricoles.
— M. Chirac : la majorité est parfaitement unie.
— La convocation du Congrès.

8. EDUCATION
— La fin des grèves tournantes des enseignants : neuf mille instituteurs et professeurs manifestent à Paris.

LE MONDE AUJOURD'HUI

Pages 9 à 16

— Une femme à sa fenêtre, par Dominique Desanti.
— Téléphone : L'imagination au cadran, par Eveline Laurent.
— AU FIL DE LA SEMAINE : L'essence, les Arabes et nous, par Pierre Viansson-Ponté.
— Lettre de Ceuta, par Tahar Ben Jelloun.
— Vietnam du Sud : Ceux qui paient pour les autres, par Jean-Claude Pomonti.
— LA GEOGRAPHIE : Plaidoyer pour un enseignement menacé, par Maurice Le Lannou.
— L'apprentissage du sexisme.
— TELEVISION : L'insolite du samedi soir, par Jacques Siclier.

17. EQUIPEMENT ET RÉGIONS
— AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : les neuf communautés urbaines, réunies à Lyon, à la recherche de nouvelles ressources.

17. JUSTICE
— MONTPELLIER : un inspecteur du travail demande sa réintégration devant le tribunal administratif.

18-19. ARTS ET SPECTACLES
— CINÉMA : *Mémoires du sous-développement.*
— THÉATRE : *la Mandore*, de Weingarten.
— CULTURE : le projet de budget devant les commissions de l'Assemblée.

19. SPORTS
— FOOTBALL : Reims, seul en tête du championnat.

20-21. LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE
— AFFAIRES : Manufrance en *quête d'un P.-D. G. ou la fin d'une époque.*
— TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : les P.M.E. menacent de fermer leurs entreprises le 25 novembre.

LIRE EGALEMENT

RADIO-TELEVISION (11 à 14)

Annonces classées (20) ; Carnet (16) ; Informations pratiques (12) ; « Journal officiel » (12) ; Météorologie (12) ; Mots croisés (12) ; Finances (22 et 23).

● *A Moscou*, au tournoi des prétendants au championnat du monde d'échecs, les treizième et quatorzième parties sont nulles. Karpov mène toujours par deux points à zéro contre Kortchnoï.

(PUBLICITÉ)

Bègues

Vous pouvez retrouver la PAROLE NORMALE à tout âge. Remarquable. Documentation éditée par l'Institut fondé en 1938 par un Ancien Bègue. Envoi discret gratuit. — Ecrire P.R. M. BAUDET, 165, boulevard Wilson. 33200 BORDEAUX

Le numéro du « Monde » daté 19 octobre 1974 a été tiré à 548 813 exemplaires.

A B C E F G H

Après les estimations des présidents des nouvelles sociétes

Les syndicats de l'O.R.T.F. considèrent que cinq cents journalistes ne seront pas reclassés

Le mouvement de grève à l'O.R.T.F., suspendu vendredi, va-t-il repartir ? Des membres du « comité de lutte » ont, en effet, interrompu pendant quelques instants, vendredi soir vers 22 h. 10, l'émission en direct de la première chaîne « Au rendez-vous des grands reporters ». Tandis qu'une banderole apparaissait à l'écran, le communiqué suivant était lu : « Après l'annonce de quatre cent quatre-vingt-neuf nouveaux licenciements, l'O.R.T.F. se trouve maintenant amputé de mille neuf cent quarante-cinq emplois. Le comité de lutte de l'O.R.T.F. appelle les camarades de travail de Paris et de la province à la grève générale illimitée à partir de lundi. »

Une heure auparavant, les représentants de l'Intersyndicale avaient été informés par M. Marceau Long des besoins en personnels exprimés par les présidents des futures sociétés. Simultanément, le P.-D.G. de l'Office, dans une note d'information distribuée au personnel, déclarait : « Je tiens à vous assurer que tout est mis en œuvre, d'une part, au niveau des textes, d'autre part au niveau de leur application pour que la situation des agents de l'Office puisse être réglée dans les meilleures conditions. »

A l'issue de la réunion tripartite tenue vendredi 18 en fin d'après-midi, entre M. Marceau Long, président-directeur général de l'O.R.T.F., MM. Erwin Guldner, Jean-Claude Périer, président et vice-président de la commission de répartition des personnels, et les représentants des syndicats, M. Edouard Guibert, secrétaire général de la section O.R.T.F. du S.N.J. et président de l'Intersyndicale, déclarait :

« *Les chiffres montrent qu'environ 500 journalistes (1) de l'Office ne seront pas reclassés. Sur l'effectif actuel de 1 086 journalistes statutaires, les effectifs demandés par les nouveaux organismes sont les suivants : TV 1 : 108 ; TV 2 : 84 ; TV 3 : 419 ; radio : 98 ; diffusion : 9 ; audiovisuel : 20. Soit au total : 738, compte non tenu des besoins en journalistes pour les émissions vers l'étranger. Etant données les compressions envisagées dans ce secteur et notamment la suppression des émissions ondes courtes vers l'Europe de l'Est, on peut chiffrer au maximum à 80 le nombre de postes à pourvoir. Le total des journalistes reclassés s'élèverait donc à environ 820.* »

Dans sa « note d'information » au personnel, distribuée l'après-midi, M. Marceau Long écrivait notamment :

« *Vous vous préoccupez légitimement de ce que va devenir, au cours des prochains mois, votre situation personnelle. Je voudrais m'efforcer de répondre à vos préoccupations afin de dissiper bien des inquiétudes artificiellement provoquées.* »

Après avoir exposé en détail les modes de répartition concernant les agents statutaires, les « *fonctionnaires* » et la *mise en position* spéciale des plus de soixante ans, le P.-D.G. évoque le cas des « *agents ne relevant pas des statuts* » (hors statut, pigistes, cachetiers, occasionnels), pour lesquels aucune procédure de répartition *n'est prévue mais qui* pourront bénéficier de dispositions spéciales.

Les différents syndicats de l'Office, et en particulier le S.N.J., réuniront leurs conseils *lundi matin pour arrêter leur* position sur les projets de répartition des personnels tels qu'ils leur ont été présentés.

Un référé engagé par Mᵉ Edouard Weil, au nom du *syndicat C.F.D.T. du personnel* de l'O.R.T.F., du syndicat C.G.T., du Syndicat unifié des techniciens et du Syndicat unifié des administratifs, doit être évoqué vendredi 25 octobre dans le cabinet de M. Vassogne, *président du* tribunal de grande instance de Paris.

Ces organisations demandent, en effet, au magistrat de constater que l'Office a procédé irrégulièrement, au cours des trois derniers mois, et procède encore à des licenciements collectifs de salariés (il s'agirait d'« occasionnels ») sans avoir consulté au préalable le comité d'entreprise et les *autorités compétentes.*

(1) Dont quelque deux cent cinquante pigistes permanents (N.D.L.R.).

● *La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale*, réunie le 17 octobre sous la présidence de M. Henry Berger, a entendu M. Denis Baudouin, délégué général à l'information.

Déclarant que la délégation ne constitue pas un écran entre la presse et les services ministériels mais qu'elle fonctionne comme un instrument de coordination, M. Baudouin a précisé qu'elle n'était pas davantage un organisme de propagande, comme certains lui en ont fait le reproche.

M. Georges Fillioud (P.S.) a estimé que l'exposé de la délégation générale et le budget qui lui est alloué pour 1975 constituent un aveu sur les objectifs et la nature véritable de cet organisme. Il déposera, en conséquence, un amendement à la loi de finances.

En Alsace

Le Front culturel demande une chaîne de télévision régionale

De notre correspondant

Strasbourg. — « *Menacé par l'assimilation linguistique, privé de sa culture d'origine, coupé de son histoire, livré au capitalisme international, le peuple alsacien trouvera-t-il la force nécessaire pour redevenir une communauté enracinée, libre et épanouie ?* » Cette interrogation est lancée par le Front culturel alsacien qui vient d'être *créé, à Strasbourg, sur* l'initiative de militants de différents mouvements et groupements culturels sociaux et familiaux, d'écrivains et poètes originaires de la région, de chanteurs populaires, d'écologistes et de quelques enseignants.

Pour réagir contre « *la perte de la personnalité alsacienne* », la régression du dialecte, l'effritement des traditions, contre « *la tutelle du pouvoir centralisateur parisien et les lobbies politiques et économiques qui régissent les affaires régionales* », le Front culturel alsacien, qui se veut une « *force de réflexion, de proposition et d'action* », a élaboré une plate-forme revendicative ouverte à tous ceux qui veulent défendre la personnalité alsacienne.

En premier lieu, le Front demande la reconnaissance officielle du fait culturel et historique alsacien ainsi que de la réalité bilingue de la province. A ce titre, il réclame l'enseignement de l'histoire régionale de façon « *non tronquée et non édulcorée* », l'initiation des jeunes à la littérature alsacienne (française, allemande et dialectale), l'enseignement bilingue franco-allemand, à dominante française de la maternelle à l'université, l'admission à l'école du dialecte.

Autre exigence des animateurs du *Front culturel alsacien : la régionalisation* du centre de radiodiffusion et télévision de Strasbourg, qui se traduirait, selon eux, par « *la mise à la disposition du peuple alsacien d'une chaîne radio et télé* » avec emploi sans aucune restriction de la « *langue régionale* » et la possibilité pour les groupements de toute nature de s'y exprimer en toute liberté.

Rien à voir avec l'autonomisme

Ceux qui ont pris l'initiative de ce mouvement appartiennent dans leur très grande majorité à la génération d'après-guerre. Ils rejettent vigoureusement toute référence à l'autonomisme des années 30. Ils prônent au contraire « *une autogestion culturelle alsacienne par la prise en charge par les Alsaciens de leurs affaires culturelles* ». Conférences, débats, publications de dossiers, de plaquettes, sessions et stages de formation doivent contribuer à « *la désaliénation des Alsaciens vis-à-vis des puissances officielles* ». Dans cette perspective, le Front culturel entend également sensibiliser le grand public. Ainsi, il a prévu l'an prochain des manifestations et fêtes populaires à l'occasion du quatre cent cinquantième anniversaire de la guerre des paysans en Alsace, événement qui ne figure pas dans les manuels d'histoire de la région.

JEAN-CLAUDE HAHN.

En 48 heures, les

DRAGÉES MARTIAL

seront expédiées

ajoutez le temps du trajet et elles vous parviendront dans toute leur beauté

Catalogue intéressant

à demander gratuitement à la FABRIQUE DE DRAGÉES MARTIAL

59, Rue Planchat. 75020 PARIS

Téléphone : 370-32-32

LA « PRAVDA » SIGNALE LES DISSENSIONS AU SEIN DE LA GAUCHE FRANÇAISE

Moscou (A.F.P.). — Pour la première fois depuis l'élection présidentielle, la « Pravda » fait état samedi 19 octobre de dissensions entre les différents partis de gauche, dans un article de son correspondant à Paris, faisant état des points de vue de militants du parti communiste français de Vitry-sur-Seine, où doit se tenir le vingt et unième congrès du P.C.F.

« De l'avis des camarades français — écrit-il notamment, — chacun des partis entrant dans la composition de l'union des organisations et partis de gauche renforce ses positions sans préjudice pour ses partenaires. Cependant, les élections législatives partielles et d'autres événements récents témoignent du fait qu'il se trouve au sein du parti socialiste des tendances qui voudraient bien renforcer leurs positions au détriment des communistes. »

« Une telle tactique — ajoute le correspondant — ne peut que réjouir les représentants du grand capital, qui est directement intéressé à l'affaiblissement du parti communiste français et, par conséquent, de tout le camp des forces démocratiques du pays. »

INCIDENT DE PARCOURS POUR LE GROUPE D'ASSURANCES CHEGARAY - LA FORTUNE

Les rumeurs les plus diverses ne cessent de courir aujourd'hui, sur les marchés financiers. Il est vrai qu'elles peuvent parfois être fondées, au vu des « accidents » dont sont victimes presque quotidiennement des banques et des institutions du monde entier. *Dans le cas du* groupe d'assurances communément appelé Chegaray-la Fortune, les « difficultés » dont faisaient état ces jours derniers les milieux professionnels, bancaires et boursiers se rattachent aux mesures ultimes qui marquent la remise en ordre d'une filiale du groupe, de dimension très moyenne, non cotée en Bourse, la Fortune-Marine marchande. Les structures de cette filiale, regroupant des délégations régionales mal contrôlées, étaient fort défectueuses, et sa gestion peu satisfaisante, notamment à la suite d'une mise sur ordinateur mal réussie. La dégradation de la situation se traduisit par des pertes répétées (26 millions de F en 1973, davantage auparavant), et surtout un déséquilibre croissant entre fonds propres, réserves techniques et engagements vis-à-vis des assurés.

La « prise de conscience » d'une telle situation par les dirigeants du groupe fut hâtée par la direction des assurances du ministère de l'économie et des finances, autorité de tutelle et de contrôle, qui « *suggéra* » une *remise* en ordre. Il fut donc décidé, il y a un an, de mettre fin aux activités de cette filiale en les transférant progressivement aux autres compagnies du groupe dont la marche reste satisfaisante (le Monde I.A.R.D., le Nord-Accidents, l'Europe). En outre, le groupe Chegaray va effectuer un apport d'argent frais pour renforcer les fonds propres de la filiale la Fortune-Marine marchande, qui disparaîtra sans doute par absorption après extinction de ses activités. Les assurés ne seront pas affectés par cette opération et les trois cents employés seront recasés à l'intérieur du groupe d'assurances.

Rappelons que ce dernier est lui-même une filiale de la holding Compagnie de navigation mixte, qui détient, en outre, d'importants intérêts dans le transport maritime, les pêcheries et l'alimentation (Lesieur et Saupiquet).

FRANÇOIS RENARD.

Versailles, avant le Congrès

L'austérité sera de mise, au cours de la réunion des assemblées lundi à Versailles. Dans la salle du Congrès, la température, qui n'excède généralement pas 10 degrés en temps ordinaire, sera portée exceptionnellement à 18 degrés environ. La questure de l'Assemblée nationale compte sur la chaleur fournie par les quinze énormes projecteurs installés par la télévision — car la séance sera télévisée à partir de 14 h. 30 sur la deuxième chaîne — pour aider à réchauffer l'atmosphère jusqu'à 20 degrés.

Par rapport aux plans qui avaient été établis pour la réunion (non tenue) du mois d'octobre 1973, seule la durée de la réunion a été modifiée. Selon les prévisions, tout devrait être terminé vers 14 heures.

L'hémicycle, qui, avec ses murs de marbre et ses galeries de pourtour, ressemble, en plus grand, à celui du Palais-Bourbon, a été nettoyé de fond en comble au cours de la semaine dernière. Mais, à part quelques ampoules aux lustres, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de gros travaux. La salle avait en effet été restaurée et les boiseries redorées à l'or fin, en vue de la session de 1973. Dès 8 heures, lundi, des agents de la sécurité et des spécialistes du déminage passeront les travées de l'hémicycle au peigne fin ; l'accès sera ensuite strictement contrôlé. Même les députés et les sénateurs devront, à l'entrée, présenter leur carte d'identité parlementaire aux quelque soixante policiers en civil (la moitié de l'effectif prévu en 1973), postés à la grille des Princes.

Pour amener de Paris les parlementaires des deux Assemblées, un train spécial partira de la gare des Invalides et arrivera à Versailles rive gauche, où des cars assureront la navette avec le château jusqu'à 11 heures. Dans tous les trains réguliers, un wagon de première classe sera réservé aux parlementaires. Pour les deux cents députés et sénateurs arrivés par avion de province, sept cars, escortés de motards, effectueront le trajet Orly-Versailles. En outre, la traditionnelle vente de timbres oblitérés se fera dans les couloirs du château à cette occasion. La grande galerie des batailles sera, pour la circonstance, transformée en réfectoire. Députés et sénateurs pourront y déjeuner de quelques plats fort simples au prix de 6 francs les hors-d'œuvre et de 15 francs le plat de viande. — R. D.

(Lire page 7.)

L'affaire des ratonnades de Bagneux

Le jugement sera rendu le 8 novembre

La seizième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Armand Kopp, statuera le 8 novembre prochain dans l'affaire dite des « ratonnades » de Bagneux, dans laquelle douze policiers sont poursuivis pour de nombreuses infractions et inculpés, notamment, au titre de l'article 314 du code pénal, la loi « anti-casseurs » (« le Monde » des 12, 13, 14 et 15 octobre). Le jugement a été mis en délibéré vendredi 18 octobre, après la plaidoirie du dernier défenseur Mᵉ Castellane, avocat du commissaire principal Jacques Chateau.

« *L'un ou l'autre prévenu a-t-il quelque chose à ajouter ?* » demandait vendredi M. Armand Kopp avant de lever l'audience. En l'occurrence, la question n'était pas seulement rituelle. Tout au long du procès, le président de la seizième chambre correctionnelle, le ministère public, la partie civile et même les défenseurs ont reproché aux policiers inculpés le mutisme intégral dans lequel ces derniers se sont « *ridiculement entêtés* » selon la propre expression de Mᵉ Castellane.

Cette loi du silence, les douze policiers l'ont observée jusqu'au bout.

On comprendra à la rigueur que les subordonnés du commissaire principal Chateau et des inspecteurs Garnaud et Cau, dont certains, sans doute, n'ont fait qu'« *obéir aux ordres* », se soient tus. Mais il n'est pas admissible que les promoteurs de l'expédition punitive du 25 avril 1972, dirigée contre M. Lakdhar Mehdaoui — lui aussi poursuivi — et une quinzaine de travailleurs immigrés, aient fui leurs responsabilités.

Certes, les avocats de la défense à bon droit, ont dénoncé le « *caractère exorbitant* » de la loi anti-casseurs. « *Au plan pénal, il n'y a pas de responsabilités collectives* », plaidait Mᵉ Castellane en n'hésitant pas à comparer les dispositions de l'article 314, « *monstruosité juridique, véritable cancer des libertés publiques* », avec « *les lois de la justice SS qui frappait aveuglément* ».

Le défenseur du commissaire Chateau s'efforçait de démontrer que les déprédations et les violences commises le 25 avril 1972 n'avaient été le fait que « *de deux ou trois policiers* » ; que, dans ces conditions, il ne pouvait être question « *d'actions concertées menées à force ouverte par un groupe* », et que le tribunal ne pouvait donc pas « *condamner tout le monde* ».

Il reste que, lors d'une descente de police mûrement décidée, plusieurs travailleurs immigrés ont été brutalisés, plusieurs logements ont été saccagés, et que, ensuite, dans les locaux d'un commissariat, un adolescent, handicapé physique et mental, a été sévèrement frappé.

MICHEL CASTAING.

GRÈVE DANS LES CENTRES DE TRI PARISIENS

Importantes perturbations dans la distribution du courrier au cours des jours prochains

Tous les centres de tri postaux de Paris sont touchés par les mouvements de grève déclenchés, le vendredi 18 octobre, par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. D'importantes perturbations dans la distribution du courrier de toute la région parisienne sont à attendre au cours de la semaine prochaine, car ces arrêts de travail, qui ont été décidés sans préavis, n'ont pas de durée déterminée.

Les causes du mécontentement au sein des P.T.T. sont multiples. Les syndicats dénoncent surtout le manque d'effectifs qui affecte gravement, à Paris comme en province, les conditions de travail. Ils formulent aussi un certain nombre de demandes concernant l'avancement, la mutation, le reclassement catégoriel et l'amélioration des rémunérations.

A ces revendications traditionnelles, s'ajoute un mécontentement certain né de la réorganisation de la direction générale des télécommunications et du Centre national d'études des télécommunications (CNET) où les syndicats ne veulent voir qu'un prélude « *au démantèlement des P.T.T.* » (*le Monde* du 18 octobre).

En dehors du mouvement engagé dans les centres de tri, mais avec moins de conséquences directes pour les usagers, plusieurs arrêts de travail auront donc lieu la semaine prochaine : le 22 octobre, l'administration centrale est appelée à faire grève pour protester contre le remplacement d'un haut fonctionnaire par un membre du cabinet du premier ministre à la tête du service d'information des relations publiques. Le même jour le CNET sera touché par un appel à la cessation du travail émanant des syndicats C.G.T., F.O. et C.F.D.T. Le 23 octobre, le service auto, le 25 le service des lignes et le 31 les techniciens des télécommunications seront à leur tour invités à faire grève.

La Commission européenne propose aux Neuf de réduire la production de porcs et de volailles

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — *Les ministres de l'agriculture des Neuf, qui se réunissent lundi à Luxembourg, ont deux grands dossiers à leur ordre du jour : les orientations à donner à la politique sucrière de la C.E.E.* (le Monde *du 19 octobre*), *les problèmes que pose l'approvisionnement de la Communauté en céréales et en soja.*

M. Eberle, le représentant spécial du président des Etats-Unis, avait expliqué à M. Lardinois, commissaire européen chargé des affaires agricoles, que la C.E.E. devrait réduire ses importations de céréales et de soja américains. Compte tenu de la flambée des prix mondiaux, si elles étaient *maintenues* à leur niveau antérieur, elles grèveraient d'ailleurs lourdement les budgets des éleveurs et le déficit commercial des Neuf.

M. Lardinois proposera aux ministres :

● *Un blocage des exportations*, à l'exception d'un double effort *pour l'Inde et pour l'Afrique francophone* ;

● *Un freinage de l'utilisation des céréales et du soja*, et donc de la production de porcs, d'œufs et de volailles. Déjà la Commission a supprimé les subventions accordées pour l'exportation de volailles et diminué de 20 % celles qui étaient accordées aux exportateurs de porcs, en attendant de les supprimer complètement avant la fin de l'année.

La Commission n'exclut pas d'autres mesures contraignantes, mais les Neuf, qui redoutent les réactions des exploitants agricoles, insisteront, en tout état de cause, pour que la Communauté procède par paliers.

La Commission va encore proposer au conseil de supprimer les subventions à la production d'amidon de maïs et de fécule de pommes de terre, qui atteignent la somme coquette de 880 millions de francs.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Le film « Histoires d'A »* sera retiré de l'affiche à Nantes, mardi soir, une semaine plus tôt que prévu à la suite de diverses protestations parvenues à la mairie de Nantes et à la direction du cinéma qui en assurait la projection.

● *Le prochain synode* aura lieu en 1977 ont décidé ce samedi matin à Rome les pères synodaux. Plus des quatre cinquièmes d'entre eux se sont en effet prononcés en faveur d'une périodicité triennale du synode.

